

Comité du programme et budget

Trente-neuvième session
Genève, 16 – 20 juin 2025

RAPPORT

adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIERES

POINT 1 : OUVERTURE DE LA SESSION.....	3
POINT 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
POINT 3 : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS).....	11
POINT 4 : RAPPORT DU JURY DE SELECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI.....	19
POINT 5 : RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES.....	22
POINT 6 : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	28
POINT 7 : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2024; MISE A JOUR SUR LE REGIME MULTIEMPLOYEUR POUR LE FINANCEMENT DES PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL; MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2025.....	35
A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2024.....	35
B) MISE A JOUR SUR LE REGIME MULTIEMPLOYEUR POUR LE FINANCEMENT DES PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL.....	38
C) MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS.....	42
D) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2025.....	47
POINT 8 : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES.....	48
POINT 9 : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2026-2027.....	61
POINT 10 : PLAN DE FINANCEMENT POUR RETABLIR LA COUVERTURE DES PRESTATIONS A LONG TERME DUES AU PERSONNEL DE L'OMPI.....	104
POINT 11 : ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC).....	107
POINT 12 : CLOTURE DE LA SESSION.....	108
ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS.....	

1. La trente-neuvième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'OMPI du 16 au 20 juin 2025.
2. Le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Brésil, Canada, Chili (2025), Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie (2025), Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour (2025), Slovaquie, Suède, Suisse (ex officio), Tadjikistan, Tunisie, Türkiye, Yémen (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie, Türkiye (42).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du comité, étaient représentés en qualité d'observateurs : Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Chypre, Comores, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Équateur, Géorgie, Hongrie, Jordanie, Koweït, Lettonie, Monaco, Mozambique, Nicaragua, Pays-Bas (Royaume des), République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Venezuela (République bolivarienne du) (30).

POINT 1 : OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le président : Chères et chers collègues, chères et chers délégués, chères et chers amis, c'est un grand plaisir de vous revoir toutes et tous et j'aimerais tout d'abord vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à cette trente-neuvième session du Comité du programme et budget. Cette semaine a été marquée par un ordre du jour assez chargé et nous avons le devoir collectif, en tant que délégués de ce comité, de progresser aussi efficacement que possible pour parvenir à des conclusions et à un consensus, comme nous le faisons habituellement au sein de cette Organisation et de ce comité. Je souhaiterais également profiter de cette occasion pour vous remercier pour vos consultations, votre temps et votre engagement en vue de cette réunion et entre les trente-huitième et trente-neuvième sessions du PBC. Vous avez continué de collaborer pour que votre travail porte ses fruits lors de cette trente-neuvième session. Je suis donc impatient de débiter une semaine très productive et je me tiens prêt, en tant que président de ce comité, à collaborer avec vous pour assurer la réussite de notre session. Je souhaite maintenant inviter le Directeur général à formuler ses observations liminaires.
6. Le Directeur général : Merci beaucoup, Monsieur le président. Permettez-moi de me joindre au président pour souhaiter la bienvenue à tous les délégués et à nos membres présents lors de cette trente-neuvième session du PBC. Mes observations seront brèves, précises et positives. Tout d'abord, je tiens à vous remercier encore une fois, vous tous, nos États membres, pour une trente-huitième session du Comité du programme et budget qui s'est déroulée dans le calme et de manière constructive. Nous espérons que cet état d'esprit prévaudra également pour les délibérations de cette semaine. Je tiens aussi à remercier les coordonnateurs de groupe et les États membres d'avoir mené et guidé ces discussions, et d'avoir fait part au Secrétariat de nombreux commentaires, conseils et orientations tandis qu'ils s'apprétaient à délibérer sur les différentes questions à traiter. Je remercie en outre tout particulièrement M. l'Ambassadeur Paul Beckers, du Royaume des Pays-Bas, qui devrait être

parmi nous plus tard dans la matinée, s'il ne l'est pas déjà, de présenter la sélection des deux nouveaux membres de l'OCIS. L'Ambassadeur Beckers était président du comité de sélection de l'OCIS. Merci donc, Monsieur l'Ambassadeur. Je remercie également le président pour son ardeur au travail et pour son retour parmi nous. Vous nous connaissez bien et vous avez bien entendu travaillé en étroite collaboration avec l'Ambassadeur Bilal. L'Ambassadeur Bilal ne sera pas parmi nous cette semaine, mais je pense qu'entre vos mains expertes, cher président, nous serons en mesure de traiter les questions à l'examen, et le Secrétariat est prêt à vous soutenir, vous et les membres, dans vos délibérations. Nous sommes très heureux de vous annoncer que depuis la trente-huitième session du Comité du programme et budget, nous avons reçu une opinion d'audit sans réserve quant à nos finances pour 2024. C'est assurément un aspect que nous sommes très fiers de partager avec vous et, bien entendu, les résultats de 2024 que nous avons communiqués lors de la dernière session attestent de la santé financière de l'OMPI, avec un excédent de 140 millions de francs suisses pour 2024. Il va donc sans dire que ces résultats démontrent l'importance que l'OMPI accorde à l'efficacité, à la prudence financière, à une gestion rigoureuse et à une gouvernance solide. À ce propos, puisque nous allons beaucoup parler de la gouvernance cette semaine, je voudrais remercier et souhaiter la bienvenue à la Commission d'audit de l'Indonésie, BPK, qui participe aux réunions du Comité du programme et budget pour la première fois. Bienvenue à vous. Nous vous remercions pour votre transition harmonieuse avec le Bureau national de vérification du Royaume-Uni, qui a terminé ses six années de service l'année dernière. Je souhaite également la bienvenue aux membres de l'OCIS qui sont parmi nous et qui présenteront tout à l'heure le rapport de l'OCIS. Je tiens aussi à mentionner notre directrice de la Division de la supervision interne, qui présentera son rapport plus tard aujourd'hui. La question de la gouvernance est étroitement liée à celle de la bonne gestion de l'Organisation. Je rappelle que l'OMPI prend la gouvernance très au sérieux, non seulement en raison des réformes au sein du système des Nations Unies ou de la situation financière actuelle, mais aussi parce qu'elle fait partie de notre identité. Nous nous efforçons de mener une barque solide qui navigue bien, même en cas de tempête. Grâce à votre soutien, nous pourrions continuer de bien fonctionner. Tout cela n'est pas une fin en soi, mais un moyen de mieux vous servir, afin que chaque dollar qui nous parvient soit utilisé pour vous aider à utiliser la propriété intellectuelle à des fins de croissance, de développement et de soutien, et de faire du système de la propriété intellectuelle un catalyseur ou un moteur pour l'ensemble de vos pays. Je ne m'étendrai pas trop sur le déroulement de cette semaine, mais je souhaite à tous les États membres qu'elle soit couronnée de succès et fructueuse. Le Secrétariat, comme à son habitude, est là pour vous aider. Nous sommes là pour vous écouter. Nous sommes là pour collaborer avec vous et nous vous souhaitons une semaine réussie, paisible, calme et constructive. Je vous remercie infiniment.

7. Le président : Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général, pour vos aimables observations préliminaires. Je donne maintenant la parole à Mme Chitra Narayanaswamy, qui va faire quelques annonces administratives.

8. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président, et je salue l'ensemble des délégations. Merci de bien vouloir faire preuve d'indulgence avec moi pendant cette brève annonce administrative. Donc, si vous avez des propositions, des questions et des observations que vous souhaitez soumettre au cours de la semaine sur les différents points de l'ordre du jour, veuillez les envoyer à controller.mail@wipo.int. J'espère que mes collègues pourront afficher les adresses électroniques importantes à l'écran et je souhaite rappeler à tous les délégués les modalités suivantes, qui s'appliqueront à la conduite de cette réunion. Pour les personnes présentes dans la salle, les demandes d'intervention se feront comme d'habitude par l'intermédiaire de la délégation, en appuyant sur le bouton du micro situé en face de vous. Vos places sont donc préprogrammées et nous vous demandons d'y rester tout au long de la réunion, car cela nous indiquera qui demande la parole. Le microphone devient vert pour indiquer que vous demandez la parole et, lorsque la parole vous est donnée, il passera au rouge dès que vous commencerez à parler. Nous vous demandons de bien vouloir rester assis,

comme je l'ai dit, aux places prévues, afin d'aider le système informatique à mieux fonctionner. En ce qui concerne l'interprétation et la qualité audio, sachez que le travail de nos interprètes est encore plus difficile dans un environnement de conférence hybride. Essayez donc de parler lentement. Ceci s'adresse bien sûr aux personnes présentes dans la salle et à celles qui se connectent à distance. Veuillez parler lentement et clairement afin d'optimiser la qualité audio. Si vous vous connectez à distance, veuillez utiliser un casque et activer votre caméra pour que les personnes présentes dans la salle puissent vous voir. Les délégués sont également fortement encouragés à envoyer à l'avance leurs déclarations écrites, s'ils en ont, à l'adresse interpretation@wipo.int. Pour les questions ou problèmes d'ordre technique, veuillez envoyer un courriel à emeetings@wipo.int ou répondre au courriel contenant les consignes de participation que vous avez reçu. Et, bien sûr, soyez indulgents avec nous si un ou une interprète rencontre un problème de qualité audio, il ou elle peut être obligé d'arrêter temporairement l'interprétation, mais nous vous en informerons. Merci infiniment, Monsieur le président.

POINT 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le président : Merci, Chitra, pour ces annonces. Nous passons donc immédiatement au point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'adoption de l'ordre du jour. Je voudrais rappeler aux délégations qu'il s'agit d'une réunion hybride et que certains délégués se connectent à distance. Comme vous l'avez sans doute vu dans les documents, afin de faciliter l'examen et les débats sur les différents points, l'ordre du jour a été structuré en regroupant les points de l'ordre du jour autour des grands thèmes suivants : premièrement, audit et supervision; deuxièmement, exécution du programme et questions financières; troisièmement, planification et budgétisation; quatrièmement, proposition; et cinquièmement, élection des membres des bureaux. J'aimerais maintenant donner la parole aux États membres pour leurs commentaires sur l'adoption de l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, la parole sera donnée en premier lieu aux coordonnateurs de groupes. Vous pouvez donc demander la parole si vous souhaitez aborder la question de l'adoption de l'ordre du jour. Cela ne semble pas être le cas. Par conséquent, le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour contenu dans le document WO/PBC/39/1 Prov.4. Nous allons donc afficher le paragraphe de décision à l'écran. L'ordre du jour a été adopté.

10. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/39/1 Prov.4).

11. Le président : Comme vous le savez, le Secrétariat a déjà partagé avec vous le calendrier provisoire de la semaine que je propose afin de répartir le temps de la manière la plus judicieuse possible. Naturellement, si nous progressons plus rapidement que prévu, j'avancerai l'examen des points à l'ordre du jour en conséquence. Si les délibérations sur un sujet donné ne sont pas terminées dans le délai imparti, le point de l'ordre du jour reste ouvert et les délibérations restées en suspens reprendront ultérieurement. Comme vous le savez, l'ordre du jour prévoit la possibilité d'examiner plus longuement certaines questions si nécessaire. Nous commencerons la session d'aujourd'hui par les déclarations générales. Je vous donnerai la parole dans un instant. Viennent ensuite les points essentiels regroupés sous le titre "audit et supervision", en commençant par le point 3 de l'ordre du jour, le Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Je souhaiterais limiter la durée des déclarations générales à trois minutes pour les coordonnateurs de groupes et à deux minutes pour les délégations des États membres et les délégations des États ayant le statut d'observateur. À la fin de chaque journée, nous ferons le bilan des points couverts et nous vous informerons de la manière dont nous entendons procéder à la prochaine réunion. Je tiens à accorder avant tout la priorité à l'efficacité des travaux et au respect des horaires de nos sessions. Ainsi, nous commencerons les sessions du matin tous les jours à 10 h 00 (heure de Genève), comme aujourd'hui, et nous travaillerons jusqu'à 13 h 00, heure de la pause déjeuner, puis nous reprendrons à 15 h 00,

jusqu'à 18 h 00, pour les sessions de l'après-midi. En raison de la nature hybride de la réunion et des besoins en interprétation, nous terminerons les sessions à 18 h 00. Si les délégations ont besoin de sessions informelles, je ferai de mon mieux pour répondre aux besoins des participants provenant de fuseaux horaires différents. Je sou mets donc cette question à votre réflexion et je souhaite maintenant inviter les coordonnateurs de groupes et les délégations à prononcer leurs déclarations générales. Vous pouvez demander la parole.

12. La délégation du Japon : Je remercie le président et le Directeur général d'avoir ouvert cette session. Nous sommes très reconnaissants. Monsieur le président, le groupe B a confiance en votre leadership pour nous guider au cours de cette importante trente-neuvième session du Comité du programme et budget. Nous vous assurons de notre engagement constructif tout au long des délibérations de cette semaine. Nous exprimons notre sincère gratitude au Secrétariat pour la préparation exhaustive des documents et l'organisation de cette session, en particulier compte tenu de l'ordre du jour substantiel qui couvre des questions cruciales de la supervision financière, des mécanismes d'audit et de la planification stratégique pour l'orientation future de l'Organisation. Cette session aborde plusieurs domaines critiques qui sont fondamentaux pour le bon fonctionnement et la responsabilité de l'OMPI. Les points relatifs à l'audit et à la supervision, y compris les rapports de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, du vérificateur externe des comptes et de la Division de la supervision interne, constituent les pierres angulaires de la bonne gouvernance. Nous notons avec satisfaction l'avis d'audit favorable sur les états financiers annuels 2024 et les progrès continus dans la mise en œuvre des recommandations de supervision, le nombre de recommandations en suspens étant passé de 30 à 23 pendant la période examinée. Nous nous félicitons de la mise en place du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI, qui constitue un pas dans la bonne direction pour assurer un financement durable des prestations dues au personnel conformément aux exigences de la norme IPSAS 39. Néanmoins, nous pensons qu'il s'agit d'un premier pas, qui n'est pas suffisant, et qu'il est nécessaire de veiller à une utilisation plus productive des fonds et d'établir une série de mesures pour contenir les prestations à long terme dues au personnel. En ce qui concerne le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, le groupe B souligne l'importance de maintenir la stabilité financière de l'OMPI. Nous attendons avec intérêt la poursuite des débats sur les priorités stratégiques et les besoins en ressources pour le prochain exercice biennal. Le groupe B apprécie le rôle essentiel joué par les mécanismes de supervision de l'OMPI, notamment le vérificateur externe des comptes, l'Organe consultatif indépendant de surveillance et la Division de la supervision interne. Ces organes assurent une responsabilité et une transparence essentielles qui renforcent la confiance des États membres dans la gouvernance de l'Organisation. Le groupe B s'engage à collaborer de manière constructive avec toutes les délégations afin d'obtenir des résultats positifs qui renforcent l'efficacité institutionnelle et la viabilité financière de l'OMPI. Nous fournirons des commentaires détaillés sur chaque point pertinent de l'ordre du jour au fur et à mesure des discussions. Merci.

13. La délégation de l'Équateur : Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat, la délégation de l'Équateur a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Notre groupe vous adresse, Monsieur le président, ses meilleurs vœux de réussite pour cette session. Nous exprimons également notre gratitude au Secrétariat pour son soutien dans la préparation des documents guidant nos délibérations et nous reconnaissons également la contribution précieuse des séances d'information sur les ressources humaines et le régime d'assurance maladie après la cessation de service qui ont été particulièrement utiles pour nos délégations. Le GRULAC réaffirme son engagement à participer de manière active, inclusive et constructive aux discussions sur les différents points de l'ordre du jour de cette session. Nous considérons qu'il est essentiel que les débats et les décisions de ce comité menés dans la transparence et garantissent l'équilibre budgétaire dans les domaines prioritaires pour les États membres. L'analyse du programme de travail et du budget proposé pour 2026-2027 revêt

notamment une importance particulière pour notre groupe. Nous apprécions une approche budgétaire qui assure une répartition équitable des ressources et garantit la continuité des activités prioritaires de l'OMPI, en mettant particulièrement l'accent sur le développement économique, social et culturel. Nos pays, qui se distinguent par la richesse de leur patrimoine culturel et de leur biodiversité, abritent une présence importante de peuples autochtones et de communautés locales, et nous sommes convaincus qu'ils jouent un rôle fondamental dans les discussions menées au sein de cette Organisation. En particulier, nous soulignons l'importance d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes pour assurer leur participation effective aux travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). Dans ce contexte, le GRULAC exprime sa profonde inquiétude quant à l'état actuel du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI. Le manque de ressources suffisantes menace la légitimité de nos délibérations, et nous encourageons les délégations à s'engager de manière constructive dans le dialogue prévu au titre du point pertinent de l'ordre du jour et exhortons les États membres à verser des contributions au Fonds de contributions volontaires pour les sessions de l'IGC. Il est particulièrement inquiétant de constater que l'absence des ressources nécessaires peut empêcher la tenue de discussions sérieuses avec la participation effective des parties prenantes concernées. Monsieur le président, le GRULAC réitère sa confiance dans votre leadership et dans le travail du PBC et nous réaffirmons notre engagement à contribuer activement à une issue positive pour toutes et tous.

14. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine remercie le Secrétariat pour la préparation de la session du PBC afin d'assurer le bon déroulement de cette session. Nous souhaitons que la réunion soit couronnée de succès sous votre direction. La Chine attache une grande importance aux points de l'ordre du jour de cette semaine. En ce qui concerne l'audit et la surveillance, nous remercions l'OCIS, la DSI et le vérificateur externe des comptes pour leur excellent travail au cours de l'année écoulée et pour la présentation de leurs rapports annuels. La Chine reste convaincue que le renforcement de la supervision interne et externe et de la responsabilité est essentiel pour garantir la bonne gouvernance et l'amélioration des travaux de l'OMPI. Nous participerons activement aux discussions correspondantes dans le cadre de l'ordre du jour. En ce qui concerne le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, la Chine a participé activement aux discussions lors de la réunion du PBC du mois dernier. Nous apprécions la manière constructive et professionnelle dont toutes les parties ont abordé ce point important de l'ordre du jour et nous remercions le Secrétariat pour la mise à jour de la proposition sur la base des discussions précédentes. Le programme de travail et budget proposé constitue une base fondamentale pour la gouvernance et le fonctionnement de l'Organisation et mérite d'être examiné et révisé en profondeur par les États membres et le Secrétariat avant qu'une décision ne soit prise. La Chine apprécie et attend avec intérêt que le Secrétariat fournisse des informations et son soutien à cet égard. La Chine accorde une grande importance à l'expansion des régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye afin de répondre aux besoins des utilisateurs mondiaux et de soutenir le développement à long terme des deux systèmes ainsi que celui de l'OMPI. Par conséquent, le budget du Secteur des marques et des dessins ou modèles devrait prévoir des dispositions anticipées à cet égard. La Chine espère que cette réunion permettra d'examiner et d'approuver la proposition conjointe sur cette question. La Chine attend également, dans un esprit constructif, de poursuivre les discussions avec les autres parties sur d'autres questions budgétaires et de travailler conjointement pour aplanir les divergences et parvenir à un consensus. Je vous remercie.

15. La délégation de l'Estonie : Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, chers collègues. L'Estonie est honorée de faire cette déclaration au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement, ainsi que le vice-président, pour l'efficacité avec laquelle vous avez dirigé la trente-huitième session du PBC. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, la trente-neuvième session sera un succès. Vous pouvez compter sur le soutien total et l'esprit de

collaboration du groupe. Nous remercions également le Secrétariat de l'OMPI pour ses travaux préparatoires visant en particulier à garantir la qualité des documents et la collaboration avec les membres de l'OMPI avant la présente session. Dans le cadre de la session du PBC de cette semaine, le groupe attend avec intérêt les discussions fructueuses, honnêtes et constructives fondées sur les documents et les rapports présentés ainsi que sur les propositions qui constituent la base de nos travaux. Nous sommes reconnaissants à l'OCIS, à la DSI ainsi qu'au vérificateur externe des comptes pour les rapports et nous sommes impatients de les examiner en détail. Le groupe reste fermement attaché à une gestion inclusive et équilibrée des ressources humaines. Malgré cela, notre région continue d'être largement sous-représentée au sein de l'OMPI. Nous attachons une grande importance à la mise en œuvre efficace et rapide du Plan d'action pour la diversité géographique adopté en 2023. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt un débat de fond sur le rapport annuel sur les ressources humaines afin de recevoir une mise à jour complète des progrès accomplis en vue de parvenir à un meilleur équilibre géographique au sein de l'OMPI. Lors de sa trente-huitième session, le PBC a procédé à un examen initial approfondi et détaillé du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, y compris une analyse secteur par secteur ainsi que des annexes et des appendices. En conséquence, le comité a accepté plusieurs modifications du document et s'est engagé à poursuivre sa révision et ses modifications sur la base des engagements et des attentes des membres. Le groupe est prêt à s'engager activement dans les discussions sur le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 prévues au cours de cette session du PBC. Dans le contexte du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, nous aimerions une fois de plus réaffirmer que l'écrasante majorité des membres du groupe continuent d'exprimer leur inquiétude quant aux opérations du Bureau extérieur à Moscou. Nous souhaiterions recevoir du Secrétariat des informations plus détaillées sur les activités et les prestations des bureaux extérieurs qui devraient faire partie de notre discussion dans le cadre du futur programme de travail et budget proposé de l'OMPI. Pour le groupe, préjuger des résultats des discussions sur l'introduction de nouvelles langues dans les systèmes de La Haye et de Madrid par des dispositions spécifiques dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 reste problématique. Nous devrions permettre la finalisation des travaux sur cette question au sein des groupes de travail concernés avant de prendre la décision d'engager des ressources budgétaires. Dans le même temps, nous reconnaissons l'importance de promouvoir le multilinguisme dans le cadre des travaux de l'OMPI. Nous attendons avec impatience la discussion relative à l'élaboration de solutions concernant le financement de la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'IGC, avec l'hypothèse de ressources suffisantes dans le Fonds de contributions volontaires, ce qui, à notre avis, pourrait constituer la meilleure solution. La finalisation réussie des travaux du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027 devrait constituer la base de notre réflexion à cet égard. Monsieur le président, à la lumière de la semaine intensive qui nous attend, permettez-moi de vous rassurer une fois de plus sur l'engagement constructif et substantiel ainsi que sur le soutien du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes dans les travaux de ce comité. Merci.

16. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Pakistan a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. D'emblée, le groupe exprime sa confiance dans la façon dont vous dirigez cette réunion. Nous remercions le Directeur général pour ses observations liminaires et nous félicitons le Secrétariat pour la préparation en temps voulu et la présentation exhaustive des documents examinés au cours de cette session. Le groupe met en évidence l'importance cruciale du cadre de supervision de l'OMPI. Nous apprécions vivement les précieuses contributions de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, du vérificateur externe des comptes et de la Division de la supervision interne. Leur travail améliore la transparence, renforce la responsabilité et garantit une amélioration continue de la gouvernance et des performances de l'Organisation. Nous encourageons le Secrétariat à continuer à traiter les observations et recommandations contenues dans ces rapports de manière opportune et efficace. Le groupe réaffirme son soutien indéfectible aux travaux de l'OMPI axés sur le développement. Nous soulignons

l'importance de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du soutien aux politiques qui sont alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Ces efforts sont essentiels pour permettre aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition d'exploiter les avantages du système de la propriété intellectuelle en vue d'un développement inclusif et durable. Monsieur le président, nous reconnaissons les efforts déployés pour aligner le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 sur les objectifs stratégiques et les priorités de l'OMPI définis par les États membres. Nous espérons que les États membres trouveront un terrain d'entente sur les principaux éléments en suspens de la proposition et travailleront de manière constructive à son adoption. Le groupe soutient également en principe la nécessité de rendre opérationnel le Fonds de contributions volontaires pour la participation régulière et significative des peuples autochtones et des communautés locales au processus de l'IGC. Outre le Fonds de contributions volontaires, nous sommes ouverts à la discussion et à l'examen d'options de financement par le biais du budget ordinaire de l'Organisation. Le groupe reste déterminé à s'engager de manière constructive avec toutes les délégations pour trouver une solution pratique et consensuelle à cette question. En conclusion, le groupe réaffirme son engagement à poursuivre le dialogue et la coopération entre toutes les parties prenantes. Je vous remercie.

17. La délégation de la Namibie : Monsieur le président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, la Namibie a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le président, pour la façon dont vous continuez à diriger le PBC. Nous remercions également le Secrétariat pour les documents préparatoires et l'organisation de cette réunion. Le groupe des pays africains attache une grande importance aux travaux du PBC, notamment pour veiller à ce que les ressources de l'OMPI soient conformes à son mandat, qui est de promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré et inclusif. Nous réaffirmons notre volonté de participer de manière constructive aux discussions afin de veiller à ce que les programmes et les plans financiers de l'Organisation reflètent les priorités de tous les membres. Le programme de travail de l'Organisation doit continuer à donner la priorité à la dimension du développement, comme le prévoit le Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Le groupe des pays africains souligne l'importance de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel en Afrique. Nous demandons une augmentation des ressources allouées aux programmes qui aident directement les États membres de la région à mettre en place des systèmes de propriété intellectuelle qui contribuent aux objectifs de développement nationaux, favorisent l'innovation et soutiennent l'économie de la création. Nous souhaitons également souligner l'importance de la transparence et de l'inclusion dans les cadres de gestion axée sur les résultats. La prise de décisions budgétaires doit rester fondée sur une compréhension claire des besoins et des priorités des pays en développement et des pays les moins avancés. En outre, le groupe des pays africains soutient les efforts visant à renforcer le multilinguisme au sein de l'Organisation et à assurer une représentation géographique équitable tant au niveau du personnel que de la prestation des services de l'OMPI. Monsieur le président, alors que nous progressons dans nos discussions cette semaine, le groupe des pays africains reste déterminé à travailler en collaboration pour veiller à ce que les résultats de cette session renforcent le rôle de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies réactive et axée sur le développement. Nous sommes impatients de nous engager de manière constructive avec toutes les délégations. Je vous remercie, Monsieur le président.

18. La délégation de l'Indonésie : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de l'Indonésie s'associe à la déclaration faite par la délégation Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et souhaite faire les remarques suivantes au nom de son pays. Tout d'abord, notre délégation souhaite remercier le Directeur général pour ses remarques et le président, ainsi que le Secrétariat pour la préparation de cette session du PBC. L'Indonésie apprécie les efforts du Secrétariat dans la préparation de la documentation complète pour cette

session. Comme l'a souligné le Directeur général, l'Indonésie se félicite de l'engagement continu de l'OMPI en faveur de la transparence, de l'efficacité et de la discipline financière dans la mise en œuvre de son programme de travail et budget. L'Indonésie souhaite tout d'abord saluer la création du Fonds d'accélération pour le développement de l'OMPI, qui constitue une étape importante pour rendre le système de la propriété intellectuelle plus inclusif et davantage axé sur le développement. Nous pensons que ce fonds peut jouer un rôle essentiel en comblant les lacunes en matière de capacités et en soutenant l'intégration de la propriété intellectuelle dans les stratégies nationales de développement, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Nous formons le vœu que le fonds contribue de manière significative à la réalisation des ODD en soutenant les écosystèmes d'innovation, en facilitant l'accès à la connaissance et à la technologie et en renforçant les capacités des créateurs, des entrepreneurs et des communautés locales. À cet égard, l'Indonésie souligne également l'importance de garantir un financement spécifique et prévisible pour la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus de l'OMPI. Leur participation directe est essentielle à la légitimité et à l'efficacité de notre travail, en particulier à mesure que les négociations au sein de l'IGC vont de l'avant et que nous promouvons l'élaboration de politiques inclusives. Nous saluons les rapports des vérificateurs des comptes internes et externes et soutenons les efforts déployés pour mettre en œuvre leurs recommandations en temps voulu et de manière transparente. L'Indonésie réaffirme son engagement en faveur de la bonne gouvernance et de la supervision, et nous soulignons la nécessité de poursuivre les investissements dans les programmes de coopération au développement et de renforcement des capacités dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. L'Indonésie se réjouit à l'idée de collaborer de manière constructive avec toutes les délégations pour faire en sorte que les résultats de la trente-neuvième session du PBC renforcent le rôle de l'OMPI en tant qu'Organisation axée sur le développement et dirigée par ses membres. Je vous remercie, Monsieur le président.

19. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. D'emblée, nous vous exprimons notre confiance dans la compétence de votre direction et nous remercions le Secrétariat pour la préparation de cette session. Nous remercions le Directeur général pour ses observations liminaires instructives. Nous nous associons à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Nous attachons une grande importance à l'ordre du jour de cette session, en particulier au cadre de supervision de l'OMPI qui améliore la transparence et renforce la responsabilité. Nous sommes fermement convaincus que les recommandations du Plan d'action pour le développement doivent être considérées comme le processus qui doit être constamment intégré dans toutes les activités et tous les comités de l'OMPI, y compris le présent comité. Nous attendons avec intérêt une session productive et des résultats tangibles de la part de ce comité. Je voudrais appeler votre attention sur une question urgente. Le 13 juin 2025, le régime israélien a mené une attaque armée non provoquée, illégale et à grande échelle contre la République islamique d'Iran.. Ces actions, qui constituent par définition un acte d'agression, ont visé des quartiers résidentiels, des hôpitaux, des infrastructures civiles et des autorités publiques. L'attaque armée israélienne constitue une violation claire, délibérée et répréhensible du droit international, en particulier du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. Ce régime est connu depuis longtemps pour son recours illégal à la force contre des États souverains. Ses attaques répétées contre les populations civiles, les infrastructures critiques et les sites protégés témoignent d'un mépris systématique pour les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Cette dernière attaque armée n'est pas un épisode isolé. Il s'agit d'un élément d'une politique qui défie ouvertement l'ordre juridique international. Des scientifiques, des professeurs d'université et des inventeurs iraniens figuraient parmi les cibles. Ils étaient les créateurs et les détenteurs de la propriété intellectuelle. Les attaques coordonnées et systématiques du régime israélien contre les inventeurs, les professeurs et les PME ont non seulement sapé l'infrastructure physique, mais aussi leur capital intellectuel, ce qui érode les fondements de l'innovation mondiale. Cela constitue une violation du principe universel

reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, selon lequel les individus ont le droit de participer au progrès scientifique et d'en bénéficier, ainsi que de la protection de leurs créations intellectuelles. Ces attaques illégales et inhumaines représentent une grave menace pour le cadre mondial de la propriété intellectuelle tel qu'il est inscrit dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et dans la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. En conclusion, la République islamique d'Iran appelle la communauté internationale à condamner cet acte d'agression et à réaffirmer son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du droit international. Je vous remercie.

20. Le président : Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Par conséquent, pour poursuivre notre travail, je voudrais vous remercier tous pour vos remarques préliminaires et nous avons maintenant une brève pause de 10 minutes pour nous dégourdir les jambes et prendre un café avant de passer aux points de l'ordre du jour relatifs à l'audit et à la supervision.

POINT 3 : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/2.

22. Le président : Bonjour à nouveau. Nous allons donc poursuivre nos travaux et ouvrir le point 3 de l'ordre du jour : "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/39/2). Conformément à son mandat, l'OCIS soumet des rapports écrits sur ses activités au Comité du programme et budget (PBC). Je suis donc heureux de constater que le président de l'OCIS, M. David Kanja, nous a rejoints en personne sur le podium et je lui donne la parole pour présenter ce point de l'ordre du jour.

23. Le président de l'OCIS : Je vous remercie, Monsieur le président. Distingués Ambassadeurs, Excellences et délégués, comme vous l'avez entendu, je m'appelle David Kanja. Je suis l'actuel président de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI, l'OCIS. Le vice-président, M. Kamlesh Vikamsey, sera également disponible dans l'après-midi. Il n'a pas pu se joindre à nous ce matin, car ses vols ont été retardés. Je vais donner un aperçu des activités importantes de l'OCIS, qui sont décrites dans le rapport annuel de l'OCIS, le document WO/PBC/39/2. L'OCIS est composé de sept membres issus de chacun des sept groupes d'États membres de l'OMPI. L'OCIS a été entièrement constitué au cours de la période couverte par le rapport annuel, a exercé ses fonctions de manière efficace, conformément à son mandat, et a fourni des informations aux États membres à l'issue de chacune de ses réunions. L'OCIS est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité du programme et budget et il leur fournit des services en tant qu'organe indépendant exerçant des fonctions consultatives spécialisées. Son mandat comprend des responsabilités liées à l'information financière, à la gestion des risques et aux contrôles internes, à la vérification externe des comptes, à la supervision interne et à la déontologie. J'évoquerai brièvement les activités mentionnées dans le rapport annuel qui se rapportent à ces responsabilités. En ce qui concerne la supervision interne, l'OCIS a examiné la mise en œuvre du programme de travail pour 2024 de la Division de la supervision interne (DSI) et a donné son avis sur le programme de travail de la division pour 2025, qu'il a approuvé. L'OCIS a également examiné six rapports d'audit interne, quatre rapports d'évaluation, un rapport consultatif, six rapports d'examen de pré-évaluation, deux rapports à l'intention de la direction et des mises à jour périodiques sur l'état d'avancement des enquêtes, ainsi que des mises à jour sur les préparatifs en cours pour la fourniture de l'avis général de la DSI sur le contrôle interne. L'OCIS a également reçu des informations actualisées sur l'examen collégial de la fonction d'évaluation de la DSI et sur les examens d'auto-évaluation des fonctions d'audit interne et d'enquête de la DSI, et a noté que des plans d'action ont été élaborés pour donner suite aux

recommandations formulées à l'issue de ces examens. L'OCIS a salué et apprécié les efforts déployés pour réorienter les activités de la DSI et pour aligner les fonctions d'audit interne et d'enquête sur les pratiques recommandées. L'OCIS attend avec impatience la reconstitution de la fonction d'évaluation qui se fera en pourvoyant les postes vacants. En ce qui concerne la vérification externe des comptes, l'OCIS s'est entretenu avec le nouveau vérificateur externe des comptes, l'Agence de contrôle des finances de la République d'Indonésie, au sujet de la planification de l'audit des états financiers de l'OMPI pour l'exercice 2024 et des audits de performance. L'OCIS a noté que le vérificateur externe des comptes avait indiqué qu'aucun risque ou problème important n'avait été identifié au cours de son audit. Bien que cela ne soit pas couvert par le rapport annuel actuel de l'OCIS, j'aimerais ajouter que, lors de sa soixante-dix-septième session qui vient de s'achever, l'OCIS a accueilli favorablement l'opinion d'audit sans réserve du vérificateur externe des comptes en ce qui concerne la régularité et l'image fidèle des états financiers de l'OMPI pour 2024. L'OCIS a également pris note des observations et des recommandations formulées dans le rapport d'audit détaillé du vérificateur externe des comptes. L'OCIS a également remercié le vérificateur externe des comptes pour son travail approfondi et de grande qualité. En ce qui concerne l'établissement des rapports financiers, l'OCIS a pris note de la situation financière et des résultats qui figurent désormais dans les états financiers de l'Organisation pour 2024. L'OCIS a eu des discussions approfondies sur l'évaluation des placements, l'estimation des engagements, l'amélioration des états financiers et sur l'utilisation et l'adéquation des nouvelles normes comptables IPSAS. L'OCIS s'est également félicité de la mise en œuvre de la recommandation de l'OCIS visant à revoir et à renforcer le fonctionnement du Comité consultatif pour les placements en y incluant des membres externes indépendants. Il a également noté que les états financiers de l'OMPI étaient d'une grande qualité et conformes aux normes comptables et d'information pertinentes. L'OCIS a également été informé que les états financiers incluraient une mention relative à un événement postérieur à la date de clôture concernant la création d'une entité distincte sous la forme d'un régime multiemployeur auquel l'OMPI et l'UPOV participeront. En ce qui concerne la gestion des risques et les contrôles internes, l'OCIS a examiné les mises à jour relatives à la gestion des risques et aux contrôles internes qui couvrent de nombreux domaines, notamment la cybersécurité et l'assurance informatique, les achats, l'efficacité des activités de lutte contre la fraude, la gouvernance des données et la gestion des ressources humaines. L'OCIS a également examiné la carte thermique des risques de l'OMPI ainsi que les réponses à ces derniers et a été informé de la politique révisée en matière de gestion des risques, de la déclaration relative au risque accepté et du mandat du Groupe de gestion des risques. L'OCIS a également reçu l'assurance que l'Organisation utilisait des cadres de contrôle interne et de gestion des risques bien connus et généralement acceptés. L'OCIS a également examiné divers points faits sur la mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources de l'Organisation (ERP). L'OCIS a noté que la mise en œuvre avançait selon le calendrier prévu et a examiné un certain nombre de questions, notamment la nécessité de disposer d'un plan-cadre assorti d'un calendrier, de mises à jour périodiques et d'une évaluation des risques, ainsi que de plans d'action visant à les atténuer. Il a hâte de recevoir d'autres informations sur les étapes ultérieures du projet. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de supervision, l'OCIS a suivi la situation des recommandations formulées par la DSI, le vérificateur externe des comptes et le Corps commun d'inspection. L'OCIS a noté que la durée moyenne des recommandations ouvertes de la DSI s'était améliorée et que le nombre de recommandations formulées de la DSI en instance avait diminué de manière significative par rapport aux périodes précédentes. Il s'est félicité de l'importance et de l'engagement constants en faveur de la mise en œuvre de ces recommandations. En ce qui concerne le Bureau de la déontologie, l'OCIS a examiné la mise en œuvre du programme de travail pour 2024 du Bureau de la déontologie et a donné son avis sur le programme de travail pour 2025. L'OCIS a également noté que la passation de pouvoir entre le chef par intérim et la nouvelle cheffe du Bureau de la déontologie s'était déroulée sans difficulté et que le Bureau de la déontologie recevait un nombre important de demandes de conseils concernant des activités externes, des mesures de représailles, des questions liées aux normes de conduite et d'autres questions de déontologie. L'OCIS a également noté que le programme de travail pour 2025 du Bureau de la

déontologie prévoyait notamment un réexamen de la politique sur les activités externes, des directives concernant la déclaration de situation financière et la déclaration d'intérêt et du mandat du Bureau de la déontologie. L'OCIS a salué les contributions du Bureau de la déontologie et s'est félicité de l'efficacité de son fonctionnement. En ce qui concerne le Bureau de la médiation, l'OCIS a rencontré la médiatrice par intérim lors de chacune de ses sessions et a examiné des mises à jour sur ses activités. L'OCIS a pris note de l'augmentation de la demande de services de médiation, a examiné les arrangements envisagés pour pourvoir le poste vacant et a estimé qu'il faudrait consacrer suffisamment de temps à cette fonction, conformément aux critères du système des Nations Unies. L'OCIS a soutenu l'initiative de la médiatrice visant à élaborer et à publier un rapport annuel en ligne et a noté que le Bureau de la médiation a continué de fonctionner efficacement dans le cadre du processus de règlement informel des conflits, en consultation avec d'autres unités organisationnelles concernées. Au nom de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, je tiens à exprimer ma gratitude au Directeur général et au personnel du Secrétariat pour leur excellent appui et leur coopération dans l'exécution de notre mandat. Je souhaite également remercier mes collègues de l'OCIS pour leur implication et leur engagement dans les travaux de cet organe à titre bénévole. Ces collègues sont notamment M. Kamlesh Vikamsey, vice-président de l'OCIS, M. Herman Deffit, M. Guan Jian, M. Danil Kerimi, M. Bert Keuppens et M. Igors Ludboržs. Je tiens également à remercier M. Frederick Anthony Samuels, qui a aidé l'OCIS pour toutes les questions administratives, ainsi que le vérificateur externe des comptes, pour les informations fournies à l'OCIS ainsi que pour sa coopération. Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

24. Le président : Merci, M. Kanja, pour votre déclaration. Je souhaite donner la parole aux coordonnateurs de groupe et aux délégations intéressés qui souhaitent s'exprimer et poser des questions au président de l'OCIS et profiter de la présence de M. Kanja.

25. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Au nom du groupe B, je tiens à remercier l'OCIS pour son rapport détaillé figurant dans le document WO/PBC/39/2 et à saluer la rigueur avec laquelle il a supervisé la gouvernance de l'OMPI au cours de la période couverte par le rapport. Nous reconnaissons le rôle essentiel de l'OCIS dans la préservation de l'intégrité des systèmes financiers, des dispositifs de gestion des risques et de la transparence opérationnelle de l'OMPI, comme en témoignent les 66 recommandations d'audit clôturées et la réduction des recommandations en cours à 23, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux 97 recommandations en cours en 2022. Nous notons avec satisfaction que l'OCIS a mis l'accent sur la maturité en matière de cybersécurité, l'OMPI ayant obtenu un classement entre le niveau 4, géré quantitativement, et le niveau 5, en optimisation, conforme aux normes ISO 27001. Ces progrès soulignent l'engagement de l'OMPI à protéger les données sensibles de propriété intellectuelle, pierre angulaire des écosystèmes d'innovation mondiaux. En outre, la supervision efficace de la mise en œuvre du système ERP et le contrôle de la croissance des portefeuilles de placement témoignent d'une solide gestion financière. En outre, le groupe B apprécie l'attention que l'OCIS porte aux questions liées à l'intelligence artificielle au sein de l'OMPI, y compris la gestion des risques et la mise en œuvre interne et le déploiement d'initiatives. Nous nous félicitons de la création d'une équipe d'experts chargée d'examiner les questions relatives à l'IA et soulignons le besoin de transparence dans ses activités. Enfin, le groupe B souhaite savoir si l'OCIS estime que son mandat doit être actualisé à la lumière de l'accord conclu entre l'OMPI et le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies. Bien que nous apprécions les gains d'efficacité réalisés grâce à cet accord, la demande de services de médiation a également augmenté et, à ce titre, le groupe B invite l'OCIS à lui faire part de ses préoccupations concernant l'externalisation de ce service. En conclusion, le groupe B réaffirme son soutien au mandat de l'OCIS. Nous attendons avec impatience les prochains rapports sur la supervision de la gouvernance de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le président.

26. La délégation de l'Estonie : Merci infiniment, Monsieur le président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier les membres de l'OCIS pour toutes les informations présentées dans le rapport. Nous apprécions le dialogue ouvert, transparent et régulier de l'OCIS avec les membres de l'OMPI, en particulier lors de toutes les séances d'information organisées après les réunions trimestrielles. Le rapport présente, de manière exhaustive et conviviale, un aperçu des questions les plus importantes relatives aux opérations et à la gestion de l'OMPI, du 23 mars 2024 au 28 mars 2025. Dans l'ensemble, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reconnaît l'étroite coopération entre l'OCIS, la DSI et le Secrétariat dans l'examen et la discussion des questions liées à la supervision et à l'audit internes et externes, à l'information financière, à la gestion des risques et aux rapports d'évaluation. Nous prenons note de l'appréciation générale du Secrétariat concernant la contribution de l'OCIS et nous sommes tout à fait d'accord pour dire que l'OCIS joue un rôle essentiel en aidant l'Assemblée et le PBC à assumer leurs responsabilités en matière de supervision. Dans le même temps, nous prenons note des préoccupations du Secrétariat concernant la duplication de certaines activités de supervision et la programmation des points à l'ordre du jour de l'OCIS. Nous sommes convaincus que ces questions seront traitées de manière appropriée et nous pensons que l'évaluation externe prévue pour 2025 contribuera à renforcer l'efficacité des travaux de l'OCIS. Notre groupe reconnaît le travail de l'OCIS dans l'analyse du tout premier examen collégial de la fonction d'évaluation de l'OMPI réalisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. La sous-performance de la fonction d'évaluation, relevée précédemment par l'OCIS, reste un sujet de préoccupation. Nous nous félicitons donc de l'élaboration d'un plan d'action de la direction pour résoudre ce problème. Nous attachons une grande importance au dialogue et aux réunions de l'OCIS avec le nouveau vérificateur externe des comptes concernant ses activités au titre de sa mission et la planification de l'audit, car cela contribue à assurer une transition en douceur avec le vérificateur externe des comptes sortant. De même, nous prenons note des travaux de l'OCIS en matière de gestion de la cybersécurité, de systèmes de lutte contre la fraude, de gouvernance des données ainsi que de la mise en œuvre du nouveau système ERP. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie l'OCIS pour les informations actualisées sur les activités au sein de la fonction de déontologie. Nous prenons note de l'assurance d'une passation de pouvoirs sans difficulté entre le chef par intérim et la nouvelle cheffe du Bureau de la déontologie. En outre, nous remercions l'OCIS pour l'aperçu de sa coopération étroite avec le bureau et les examens effectués dans ce domaine. Enfin, nous remercions l'OCIS pour les informations actualisées sur la gestion des ressources humaines. Toutefois, notre groupe réaffirme qu'il juge très utile d'inclure dans les travaux futurs de l'OCIS les questions liées à la mise en œuvre efficace du Plan d'action pour la diversité géographique, ainsi que l'impact éventuel des changements dans la structure organisationnelle de l'Organisation résultant d'évolutions majeures telles que le cycle de retraite ou la stratégie de croissance nulle. Dans ce contexte, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait une vue d'ensemble plus approfondie des procédures de recrutement, ainsi qu'un juste équilibre entre l'accueil des candidats internes et externes, et entre le recrutement de personnel à court terme et celui de professionnels à long terme. Cette question revêt une importance particulière pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes qui appartiennent en permanence au groupe, sous-représenté au sein du personnel de l'OMPI. Une fois de plus, nous remercions les membres de l'OCIS pour leurs précieux travaux. Merci.

27. La délégation de la Chine : La Chine remercie l'OCIS pour la présentation de son rapport annuel et nous remercions également le président de l'OCIS pour sa présentation. Nous vous félicitons également, ainsi que le vice-président de l'OCIS, pour votre entrée en fonction. Nous saluons le travail assidu et les réalisations de l'OCIS au cours de l'année écoulée. La Chine note avec satisfaction l'étroite coopération de l'OCIS avec le Directeur général, le Secrétariat, la DSI et le vérificateur externe des comptes, ainsi que les nombreuses recommandations d'experts qu'il a formulées dans des domaines tels que l'audit et la supervision, ainsi que les finances, ce qui lui a permis de remplir efficacement son mandat. Son mandat a été rempli avec un certain succès. La Chine a noté avec satisfaction que l'OCIS a examiné les rapports

du Secrétariat dans des domaines clés, tels que la cybersécurité de l'OMPI, les achats, les placements et la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle. La Chine estime que l'OCIS, en tant qu'organe d'experts indépendant soutenant l'Assemblée générale de l'OMPI et le PBC dans l'exercice de leurs fonctions de supervision, peut jouer un rôle encore plus important dans ces domaines cruciaux contribuant au bon fonctionnement de l'Organisation et à son développement futur. En conclusion, la Chine se réjouit de poursuivre sa coopération avec l'OCIS pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations et améliorer les mécanismes de gouvernance pertinents afin de faire progresser conjointement le développement sain de l'Organisation. Je vous remercie.

28. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour à tous. Nous tenons à remercier l'OCIS pour la préparation de ce rapport et pour le maintien du niveau traditionnellement élevé de collaboration avec les États membres que nous avons pu observer au cours de l'année écoulée. Nous voudrions exprimer notre gratitude à l'OCIS pour l'attention particulière accordée aux questions liées aux activités d'achat et de lutte contre la fraude, et nous sommes convaincus que cette attention sera maintenue au même niveau à l'avenir. Compte tenu de son attitude active en ce qui concerne l'examen des initiatives d'évaluation, nous espérons que l'OCIS sera impliqué dans le processus d'examen de la politique de l'OMPI dans ce domaine. Nous partageons également l'avis de l'OCIS sur la nécessité d'introduire des indicateurs d'exécution clés pour le Département de la gestion des ressources humaines, comme indiqué au paragraphe 66 du rapport de l'OCIS. À l'heure où des discussions ont lieu au sein du système des Nations Unies sur les réformes de l'Initiative ONU80, le Secrétariat a besoin plus que jamais de l'expertise de l'OCIS. Nous sommes convaincus que l'OCIS participera à toute discussion sur l'applicabilité de l'Initiative ONU80 dans le cadre des travaux de l'OMPI. Nous demandons au Secrétariat de prendre en compte pleinement et en temps voulu les commentaires et les propositions de l'OCIS.

29. La délégation de l'Égypte : La délégation de l'Égypte vous adresse ses meilleurs vœux et est convaincue de la compétence avec laquelle vous dirigerez l'OCIS. La délégation de l'Égypte souhaite remercier l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI et M. David Kanja pour la présentation du rapport annuel de l'OCIS, qui donne un aperçu complet des principales activités de supervision et d'audit internes et externes, ainsi que des états financiers de l'OMPI, de la gestion des risques et des contrôles internes. Notre délégation apprécie le travail entrepris par l'OCIS dans l'accomplissement de son mandat et reconnaît son rôle essentiel en tant qu'organe indépendant exerçant des fonctions consultatives spécialisées qui aide l'Assemblée générale de l'OMPI et le Comité du programme et budget à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de supervision. Nous nous félicitons de l'analyse approfondie contenue dans le rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail et des activités en matière de supervision interne de la DSI et nous saluons l'évaluation selon laquelle les fonctions d'audit interne et d'enquête interne sont conformes aux normes internationales. Nous nous félicitons également des progrès et des évolutions mis en évidence dans le rapport et dans les domaines clés, notamment l'introduction du nouveau système ERP, le renforcement des mesures de cybersécurité, la gouvernance éthique et la mise en œuvre des recommandations de supervision. À cet égard, la délégation de l'Égypte souhaiterait obtenir de plus amples informations sur la recommandation de l'OCIS d'actualiser la Politique de l'OMPI en matière de placements en révisant notamment les objectifs de placement et en adaptant en conséquence les cibles à atteindre, compte tenu des conditions des marchés financiers et des perspectives économiques. Enfin, la délégation de l'Égypte se joint à l'OCIS pour remercier le Directeur général, le Secrétariat et le vérificateur externe des comptes pour leur engagement constructif et leur collaboration avec l'OCIS. Je vous remercie, Monsieur le président.

30. La délégation du Mexique : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous souhaitons remercier l'OCIS pour son rapport et pour le travail précieux qu'il a accompli au cours de l'année, ainsi que pour ses interventions et ses interactions avec les États membres. Nous

avons deux questions, l'une pour l'OCIS et l'autre pour le Secrétariat. En ce qui concerne les enquêtes, l'OCIS pourrait-il faire part de recommandations visant à améliorer la procédure pour les cas de dénonciations malveillantes répétées qui pourraient constituer un danger pour l'Organisation? Le Secrétariat pourrait-il nous informer de l'entrée en vigueur de l'accord avec le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies? Le Secrétariat pourrait-il également veiller à la mise en œuvre des recommandations de l'OCIS?

31. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Canada est heureux d'examiner le rapport de l'OCIS et prend note de ses réalisations importantes au cours de la période couverte par le rapport. Le Canada prend note du fait que l'OCIS suit de près la mise en œuvre des modifications apportées aux méthodes et normes comptables. En ce qui concerne les hypothèses employées par l'actuaire pour déterminer les obligations de l'assurance maladie après la cessation de service, le Canada souligne la référence au caractère particulièrement délicat de ce sujet figurant au paragraphe 36 du rapport. De l'avis de l'OCIS, les hypothèses employées par l'actuaire sont-elles des domaines où les États membres devraient exercer une surveillance accrue ou, de l'avis de l'OCIS, les structures actuelles de conseil et de supervision sont-elles suffisantes? Le Canada fait part de son intérêt pour l'examen par l'OCIS des 10 principaux risques figurant sur la carte thermique de l'OMPI, à savoir le risque géopolitique, la baisse de la valeur des placements, les opportunités stratégiques en matière d'IA et l'intégrité, la confidentialité et la gouvernance des données relatives à l'IA. Il est également encourageant de constater que la directrice de la DSI a indiqué que les résultats de l'évaluation des risques sont utilisés dans la planification de l'audit. Le Canada félicite l'OMPI d'avoir reconnu l'importance stratégique des données et prend note de la nomination d'un directeur des données et de l'élaboration d'une stratégie en matière de gouvernance des données à l'échelle de l'Organisation. Nous partageons le point de vue de l'OCIS selon lequel la gouvernance des données mérite la plus grande attention compte tenu de son rôle dans la transparence, la responsabilité et la prise de décisions. Le Canada soutient également l'alignement de cette stratégie sur des initiatives plus larges, notamment la modernisation de l'ERP et les réformes en matière de cybersécurité. En ce qui concerne la gestion de la cybersécurité, le Canada se félicite de l'évaluation de l'OCIS selon laquelle l'OMPI a mis en place des mesures de sécurité conformes aux pratiques recommandées dans le secteur et qu'il continuera à suivre l'évolution de la situation. Merci.

32. Le président : Merci pour vos déclarations. Des questions ont été posées et des remarques ont été faites au président de l'OCIS et au Secrétariat. Je vais d'abord donner la parole à M. Kanja, puis j'imagine que le Secrétariat aura besoin d'un peu de temps pour préparer des réponses aux questions formulées par les délégations. Nous devons probablement faire une pause de quelques minutes pour ce faire. Monsieur Kanja, souhaitez-vous prendre la parole pour répondre aux points soulevés par les délégations, s'il vous plaît?

33. Le président de l'OCIS : Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie toutes les délégations pour leurs observations et leurs questions. Je vais essayer de répondre aux questions ou à ce que je pensais être des questions, en commençant par celles de la délégation du Japon. Je pense qu'une question a été posée : le mandat de l'OCIS doit-il être actualisé? Je ne pense pas que ce soit le cas pour le moment, mais nous révisons toujours notre mandat en fonction du travail que nous effectuons. Chaque fois que nous avons besoin de le mettre à jour, nous revenons vers cet organe et d'autres organes pour le mettre à jour. Pour l'heure, nous pensons que tout va bien, mais nous continuerons à surveiller la situation. Une question a également été posée sur les services de médiation. Nous sommes invités à faire part de toute préoccupation de l'OCIS. La principale préoccupation que nous avons actuellement, et qui est en train d'être résolue, est que la fonction est occupée par une intérimaire, avec laquelle cet arrangement existe depuis un certain temps. Le problème est donc qu'il doit être réglé de manière à ce que nous ayons une personne régulière à long terme. Je sais que la question a également été posée au Secrétariat. Le Secrétariat répondra donc

sur le statut de l'accord existant avec les Nations Unies, mais c'est une préoccupation majeure. Nous avons soulevé cette question et nous avons discuté avec la direction de la nécessité de veiller à ce que l'arrangement temporaire ne devienne pas permanent, mais plus solide. La déléguée de l'Estonie a ensuite posé quelques questions concernant certains points de l'évaluation externe pour 2024, la planification des points de l'ordre du jour et les documents de référence. Ce sont des domaines que l'OCIS a abordés et discutés avec le Secrétariat afin de s'assurer que les documents de référence contiennent les informations dont l'organe a besoin pour travailler, et concernant le calendrier, afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de répétitions inutiles. Ce sont donc des domaines sur lesquels nous travaillons depuis que cette évaluation a été réalisée. Et je pense que, comme vous l'avez noté, l'évaluation en 2025, nous visons à obtenir une évaluation externe du travail de l'OCIS qui puisse mettre en évidence les domaines dans lesquels l'organe doit s'améliorer, et nous poursuivons cette démarche. Il existe actuellement un mécanisme d'examen collégial par d'autres membres d'organes. Il s'agit d'un nouveau dispositif et nous espérons qu'il fonctionnera cette année et qu'il nous fournira de bonnes informations sur les aspects que nous pouvons améliorer. En ce qui concerne la fonction d'évaluation, je crois qu'il y a eu une observation sur la performance insuffisante relevée. Il existe un plan d'action. Il fait l'objet d'un suivi. En outre, des recrutements sont en cours pour s'assurer que l'effectif est au complet, et tout cela est en train d'être géré actuellement. En réponse à l'observation selon laquelle l'OCIS devrait consacrer plus de temps aux questions de ressources humaines, nous avons commencé à ajuster nos programmes afin de consacrer plus de temps à ces questions, car d'autres délégations ont formulé la même observation et nous vous ferons un rapport selon la procédure habituelle. En ce qui concerne les observations de la Fédération de Russie sur les travaux effectués par l'OCIS en matière d'achats et d'activités de lutte contre la fraude, je peux confirmer que nous poursuivons ces travaux sur les activités de lutte contre la fraude. Comme vous le savez, ce domaine fait désormais partie du mandat de l'OCIS, et nous recevons des mises à jour sur les activités de lutte contre la fraude. Nous nous intéressons à des domaines tels que les achats. Nous abordons également d'autres domaines où il existe un risque de fraude. Des évaluations externes sont également menées par des experts externes sur des questions liées à la lutte contre la fraude et nous les examinons. Nous continuerons à vous tenir au courant des questions qui se posent dans ce domaine. Concernant l'observation de la délégation de l'Égypte sur la poursuite des travaux sur la politique de placement et des cibles financières, etc., en matière de placement. Je voulais simplement confirmer que ce domaine est couvert par l'OCIS à chacune de ses sessions. Nous examinons les rapports concernant les placements, nous discutons avec le Secrétariat des politiques en matière de placements, de l'environnement actuel et des changements possibles, ainsi que du rôle des organes et des modalités de gouvernance. Nous sommes très attentifs à ce domaine et nous continuerons à vous fournir des précisions dans nos rapports. Le délégué du Mexique a demandé si nous pouvions faire part de recommandations pour améliorer les procédures relatives aux affaires répétées et infondées. L'OCIS a souvent de nombreuses discussions sur ce qu'il convient de faire au sujet des affaires répétées et infondées et je pense que le rapport fait référence à l'une de ces discussions, notamment avec la conseillère juridique, et ces discussions visent à déterminer si des aspects peuvent être améliorés. Pour l'heure, l'OCIS a conclu que les dispositions existantes fonctionnent bien. Ils couvrent toutes les questions qui doivent être couvertes et, à l'heure actuelle, l'OCIS s'assure que tout ce qui est répété et infondé est traité dans les règles de l'art. Une évaluation préliminaire de toutes ces questions est entreprise et les actions ultérieures sont déterminées sur la base des résultats de cette évaluation. Pour l'heure, nous n'avons pas de recommandations, mais nous continuerons à évaluer les processus en place et à discuter avec le Secrétariat des améliorations qui peuvent être apportées. Le délégué du Canada a posé une question sur les hypothèses relatives à l'AMCS formulées par l'actuaire. Nous convenons que le moindre changement peut avoir une incidence sur les engagements au titre de l'AMCS et l'OCIS se concentre sur cette question, de même que le vérificateur externe des comptes. Le vérificateur externe des comptes examine les hypothèses, et je sais qu'un actuaire de l'Organisation décide des hypothèses et le vérificateur externe des comptes les examine; ils examinent ces hypothèses en raison des travaux qu'ils

doivent effectuer sur les états financiers. Nous vérifions également avec eux s'ils utilisent leur propre actuaire, car les vérificateurs externes des comptes peuvent parfois demander à leur propre actuaire d'examiner les travaux de l'actuaire interne. Pour l'instant, ils sont à l'aise et ne font pas appel à un actuaire, mais qui sait si, à l'avenir, en cas de changement important, ils décideront de faire appel à leur propre actuaire, que nous examinerons et à qui nous demanderons parfois des précisions. Nous pensons donc que la supervision exercée sur ces hypothèses est actuellement suffisante et elle continuera à être exercée à l'avenir. Merci beaucoup pour ces questions et observations, et j'espère avoir apporté à chacune d'entre elles des réponses satisfaisantes. Merci.

34. Le président : Merci infiniment, Monsieur Kanja. Oui, je pense que vous avez apporté des réponses complètes aux observations formulées par les délégations. Contrairement à ce que nous avons dit il y a un instant, nous n'aurons pas besoin de pause à ce stade, car le Secrétariat est prêt à répondre, et je vais donner la parole à Mme Barbier au nom du Secrétariat. Merci infiniment, Monsieur le président.

35. Le Secrétariat : En ce qui concerne le statut de notre accord avec le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, je confirme qu'un mémorandum d'accord a été signé. Il s'agit d'un accord tripartite entre l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies et l'OMPI. Le recrutement du médiateur est en cours, mais il a été légèrement retardé en raison de la nécessité pour le Secrétariat des Nations Unies de vérifier certains éléments de l'accord signé, bien que le financement ait été confirmé. Je voudrais informer tout le monde que la première partie de la procédure de recrutement est largement menée par le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies afin de désigner, d'un point de vue technique, le bon candidat. Les ressources humaines de l'UIT et de l'OMPI, ainsi que les conseils du personnel des deux agences, participent et participeront aux étapes finales de la procédure d'entretien. Je tiens également à confirmer que le Secrétaire général a reconnu ce développement comme un exemple de collaboration efficace dans le cadre de l'initiative ONU80. Il est important de noter que cette initiative est plus visible dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour revenir à certains points soulevés par la délégation du Japon au nom du groupe B, concernant l'augmentation des demandes de services de médiation, je tiens à confirmer une nouvelle fois que, selon l'analyse comparative que nous avons effectuée, aucun organisme des Nations Unies ne dispose d'une allocation de ressources plus élevée que l'OMPI proportionnellement à la population. La majorité des institutions spécialisées du système des Nations Unies ne dispose pas de services de médiation spécifiques. Je dirais donc que nous avons la chance d'être bien soutenus dans ce domaine. Je ne décrirais pas nécessairement la situation comme un manque de ressources. Ce que nous observons actuellement, et dont témoigne également le rapport de l'OCIS sur les services fournis par le Bureau de la déontologie, c'est que nous avons fait un effort important de sensibilisation par une approche tout d'abord informelle. Les parties prenantes collaborent davantage : le Bureau de la déontologie, la médiatrice, la conseillère du personnel, les partenaires commerciaux des ressources humaines, l'Unité médicale, la Division de la supervision interne (DSI) et la conseillère juridique œuvrent conjointement afin de mieux faire savoir à qui s'adresser, ce qui nous permet de fournir de meilleurs services à nos employés. Cela signifie également que le Bureau de la déontologie et la médiatrice se sont adressés aux employés dans le cadre de réunions sectorielles, par exemple. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les points de contact soient plus nombreux. Je n'y verrais pas nécessairement un aspect négatif – en fait, du point de vue de l'OMPI, il s'agit d'une évolution positive démontrant que nous sommes plus actifs dans nos contacts avec les employés. J'espère avoir répondu à la question. Merci.

36. Le président : Merci, Madame Barbier, pour votre déclaration au nom du Secrétariat. Je pense que les deux intervenants ont donné des réponses assez complètes, mais si une délégation souhaite poser des questions complémentaires, elle peut le faire. Cela ne semble

pas être le cas. Par conséquent, je propose le paragraphe de décision suivant afin d'achever le travail de l'OCIS sur ce point de l'ordre du jour. Le Secrétariat pourrait-il afficher à l'écran le paragraphe de décision proposé? Voilà, c'est fait. Permettez-moi de le lire. La décision est adoptée.

37. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/39/2).

POINT 4 : RAPPORT DU JURY DE SELECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/3.

39. Le président : Passons au point 4 de l'ordre du jour : "Rapport du jury de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/39/3). Conformément à l'annexe III du mandat de l'OCIS, dans le Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier, le paragraphe 5.a) stipule que le mécanisme de renouvellement des membres de l'OCIS est le suivant : a) tous les membres de l'OCIS sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Aucun membre de l'OCIS ne siège pendant plus de six ans. Il convient de rappeler que, conformément au mécanisme approuvé par les États membres en 2021, tel qu'il figure dans l'annexe IV du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, un jury de sélection recommandera les nouveaux candidats de l'OCIS au Comité du programme et budget pour approbation. Le 31 janvier 2026, le mandat de deux membres de l'OCIS prendra fin. Il s'agit de M. Bert Keuppens du groupe B et de M. Igor Ludboržs du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le jury de sélection chargé de recruter deux nouveaux membres de l'OCIS était composé de sept membres, un pour chacun des sept groupes d'États membres de l'OMPI, à savoir Son Excellence M. l'Ambassadeur Paul Bekkers, qui a assuré la présidence, Mme Pornpimol Sugandhavanija, qui a assuré la vice-présidence, ainsi que M. Anthony Mathenge, M. Ivan Tarutin, Mme Anna Barbazak, M. Yao Yue et M. Pablo Tallard. Mme Arendina Koppe, conseillère juridique adjointe au Bureau de la conseillère juridique, a été désignée par le Secrétariat de l'OMPI en tant que secrétaire du jury. Je voudrais donner la parole à Son Excellence M. l'Ambassadeur Paul Bekkers, président du jury de sélection, pour présenter le rapport du jury de sélection de l'OCIS.

40. Le président du jury de sélection de l'OCIS : Merci infiniment, Monsieur le président. Bonjour. Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués. Je suis heureux de vous voir. Je tiens tout d'abord à remercier les membres du jury de sélection, dont plusieurs sont présents dans la salle, ainsi que la secrétaire du jury, Mme Arendina Koppe, et Mme Wiggins, qui nous ont aidés dans ce processus, un processus important. Et, je m'adresse aux États membres : comme vous le savez, deux membres de l'OCIS devaient être remplacés, un membre du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et un membre du groupe B, comme vient de l'annoncer le président, désignés dans le rapport comme les groupes prioritaires. L'ensemble du processus de sélection a été mené conformément à la procédure de sélection, comme prévu à l'annexe IV du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier adopté par l'Assemblée générale de l'OMPI. Le processus a abouti au rapport WO/PBC/39/3, qui contient les recommandations du jury de sélection. Avant de mettre en évidence les principaux éléments du processus, je tiens à souligner que celui-ci a été animé par les États membres. Ce processus plutôt méticuleux est décrit en détail dans le rapport lui-même, mais je voudrais souligner les éléments suivants. Au total, 111 candidatures ont été reçues, dont 58 remplissaient les conditions d'éligibilité requises. Les candidatures éligibles ont été transmises à l'OCIS afin qu'il procède à un classement fondé sur sa propre grille d'évaluation, les noms et nationalités des candidats ayant été dissimulés. L'OCIS a ensuite

classé ces candidatures au moyen d'une grille d'évaluation établie par le jury de sélection et pour laquelle l'OCIS avait été consulté. L'OCIS a transmis son évaluation au jury de sélection, à la suite de quoi les noms et les nationalités ont été rétablis. Le jury de sélection a examiné l'évaluation fondée sur le classement de l'OCIS et établi une liste de 10 candidats qu'il souhaitait passer en revue. Les 10 entretiens ont eu lieu par vidéoconférence. Le jury de sélection a inclus des questions relatives aux domaines qu'il n'avait pas pu évaluer sur la base des candidatures papier. J'ai le plaisir d'annoncer que le jury a été unanime dans son évaluation des meilleurs candidats dans chacun des deux groupes prioritaires. Tout au long de l'exercice fondé sur le mérite, le groupe d'experts était conscient que la compétence ainsi que la répartition géographique, le renouvellement des membres et la parité entre les sexes devaient guider la procédure de sélection. Un candidat féminin et un candidat masculin ont été recommandés, ce qui reflète la parité entre les sexes en ce qui concerne le cycle de recrutement actuel. Le jury précise que la parité globale entre les sexes au sein de l'OCIS aurait été impossible à atteindre, même s'il avait recommandé deux femmes, étant donné que les cinq membres restants de l'OCIS sont des hommes. Le prochain cycle de recrutement offrira une plus grande possibilité d'atteindre la parité entre les sexes, puisque cinq postes seront à pourvoir à cette occasion. Le jury de sélection recommande au PBC les deux candidats issus des deux groupes prioritaires en question. Leurs biographies sommaires figurent également en annexe du rapport. J'aimerais souligner que le processus était exhaustif et équitable, qu'il existait un bon groupe de candidats, que l'OCIS était impliqué, comme mentionné, et que le résultat représentait les candidats les meilleurs et les plus appropriés, en tenant compte de la composition globale des compétences et de l'expérience requises pour un poste à l'OCIS. Sur ce, Monsieur le président, je vous redonne la parole. Merci.

41. Le président : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration qui reflète le contenu du rapport et la façon dont les travaux du groupe se sont déroulés. Je voudrais donner la parole aux délégations qui souhaitent formuler des observations sur le document ou le rapport verbal que vient de nous présenter M. l'Ambassadeur. Vous avez la parole.

42. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B souhaite remercier l'Ambassadeur Bekkers pour sa présentation d'aujourd'hui et pour avoir présidé le jury de sélection de l'OCIS et exprime sa gratitude à tous les membres du jury et au Secrétariat de l'OMPI pour leur rapport sur la procédure de sélection des nouveaux membres de l'OCIS (document WO/PBC/39/3). Nous nous félicitons de la transparence juridique dont il a été fait preuve tout au long de cette procédure, qui s'aligne sur les principes de responsabilité et d'équité auxquels notre groupe accorde la priorité. Tout d'abord, nous notons avec satisfaction l'approche fondée sur le mérite qui sous-tend la procédure de sélection. Le respect par le jury de la grille d'évaluation élaborée en consultation avec l'OCIS et le Secrétariat garantit une évaluation systématique des compétences techniques des candidats, de leurs valeurs éthiques et de leur contribution aux compétences collectives. L'examen de 111 candidatures, dont 58 candidats éligibles issus de groupes prioritaires, témoigne d'un engagement fort en faveur de la sélection de personnes hautement qualifiées. Nous soulignons l'importance de préserver l'intégrité de l'indépendance de l'OCIS. La phase d'évaluation anonyme, la participation d'un consultant externe et les déclarations rigoureuses de conflits d'intérêts constituent un précédent solide pour atténuer les partis pris. Le groupe B encourage le Secrétariat à appliquer ces pratiques systématiquement dans les cycles suivants. En conclusion, le groupe B approuve les recommandations du jury et espère que l'OCIS conservera son efficacité. Merci.

43. La délégation de l'Estonie : Merci beaucoup et merci également pour cette présentation très complète. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes est reconnaissant du rapport du jury de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI, qui fournit un aperçu complet de la procédure de sélection des nouveaux membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B. Sur la base du profil et de l'expérience des candidats sélectionnés, nous sommes convaincus qu'ils possèdent l'équilibre

des compétences pour contribuer de manière significative aux travaux de l'OCIS. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de réussite et d'épanouissement dans leurs nouvelles fonctions.

44. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous voudrions remercier le président du jury de sélection, le représentant permanent du Royaume des Pays-Bas, M. Paul Bekkers, pour cette présentation et nous voudrions également exprimer notre gratitude au jury de sélection pour le travail qu'il a accompli et le rapport détaillé qu'il a préparé, qui atteste du niveau de transparence et de responsabilité qui a été atteint dans la procédure de sélection. Nous croyons fermement que la grande compétence des candidats est le principal critère de sélection de l'OCIS. Nous espérons que les experts recommandés pour la nomination parviendront à accomplir les tâches qui leur sont confiées. Compte tenu de l'expérience acquise lors de la sélection précédente, nous pensons qu'il est nécessaire de mener à l'avenir une campagne de publicité plus ciblée afin d'attirer un nombre suffisant de candidats ayant un niveau élevé de compétences et provenant de différentes régions. Nous vous remercions de votre attention.

45. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. La Chine remercie le jury de sélection de l'OCIS pour son travail professionnel et détaillé en matière de sélection des candidats. Nous remercions l'Ambassadeur pour sa présentation du rapport de sélection. Nous remercions également le Secrétariat pour le soutien qu'il a apporté à cet égard. La Chine souhaite remercier les membres sortants de l'OCIS pour le travail professionnel et indépendant considérable qu'ils ont accompli au fil des ans en faveur de la bonne gouvernance et de la supervision efficace de l'OMPI. Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouveaux membres. La Chine continuera à soutenir l'OCIS dans ses travaux consultatifs indépendants de surveillance. Je vous remercie infiniment.

46. La délégation du Canada : Le Canada souhaite exprimer sa gratitude au jury de sélection de l'OCIS pour son rapport détaillé et transparent sur sa procédure rigoureuse basée sur le mérite pour sélectionner les nouveaux membres de l'OCIS dans les groupes prioritaires. Nous prenons note du nombre élevé de candidats qui ont rempli les conditions d'admissibilité et considérons que cela reflète l'approche efficace de l'OMPI en matière de diffusion de l'avis de vacance de poste. Nous reconnaissons le soutien du Secrétariat de l'OMPI, qui a aidé à expurger et à supprimer certaines informations d'identification afin d'atténuer les partis pris conscients et inconscients dans la procédure de sélection. Nous reconnaissons et apprécions les efforts et les considérations du jury en ce qui concerne la parité femmes-hommes au sein de l'OCIS. Nous prenons néanmoins note de l'unanimité des membres du jury quant au meilleur candidat dans chaque groupe prioritaire. Enfin, la délégation du Canada souhaite la bienvenue à Mme Atanasova et à M. Samels dans leurs nouvelles fonctions.

47. Le président : Je vous remercie pour toutes les remarques positives concernant les travaux du jury de sélection. Nous avons un projet de paragraphe de décision à examiner, qui est maintenant affiché à l'écran. Rapport du jury de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/39/3). Je ne vois pas de demande d'intervention. La décision est adoptée. Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de nous avoir rejoints sur le podium pour ce point de l'ordre du jour. En tant que président, permettez-moi de féliciter les deux nouveaux membres de l'OCIS qui, j'en suis sûr, feront un excellent travail.

48. Le Comité du programme et budget (PBC) a approuvé les recommandations du jury de sélection concernant la sélection de deux nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, qui figurent au paragraphe 30 du rapport du jury de sélection (document WO/PBC/39/3).

POINT 5 : RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

49. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/4.

50. Le président : Nous passons au point 5 de l'ordre du jour, "Rapport du vérificateur externe des comptes", document WO/PBC/39/4. Aux termes de l'article 6.12 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, "les rapports du vérificateur externe des comptes sur les états financiers annuels et sur d'autres vérifications ainsi que les états financiers annuels vérifiés sont transmis à l'Assemblée générale, aux autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI par l'intermédiaire du Comité du programme et budget, conformément aux instructions que l'Assemblée générale, les autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI auront pu donner". J'ai le plaisir d'être accompagné aujourd'hui par le nouveau vérificateur externe des comptes de l'OMPI, M. Budi Prijono, qui est le vice-président de la Commission d'audit de la République d'Indonésie, et par M. Bahtiar Arif, vérificateur chargé de l'audit de l'OMPI. Je voudrais maintenant inviter le vice-président de la Commission d'audit, M. Prijono, à présenter ce point de l'ordre du jour.

51. Le vérificateur externe des comptes : Je vous remercie, Monsieur le président. Votre Excellence, Monsieur le président du Comité du programme et budget, Mesdames et Messieurs les membres du comité, Monsieur le Directeur général de l'OMPI, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, mesdames et messieurs, bonjour et merci de votre présence. C'est un honneur pour moi d'être ici, dans le cadre de la réunion du PBC, pour présenter les résultats de l'audit de l'OMPI pour l'année 2024. Je tiens à vous remercier tous de votre accueil chaleureux et de votre soutien à notre travail en tant que vérificateur externe des comptes de l'OMPI. Permettez-moi de me présenter. Je m'appelle Budi Prijono, je suis vice-président de la Commission d'audit de la République d'Indonésie, et je suis accompagné aujourd'hui de M. Bahtiar Arif, vérificateur chargé de l'audit de l'OMPI. Nous sommes heureux d'annoncer que notre collaboration constructive avec la direction a apporté une contribution précieuse à l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité au sein de l'OMPI. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres, mesdames et messieurs, je traiterai de trois domaines principaux dans mon exposé aujourd'hui. Premièrement, le résultat de l'audit financier. Ensuite, je voudrais présenter les résultats de l'audit de performance. Enfin, je résumerai brièvement l'état d'avancement des recommandations des vérificateurs externes des comptes des années précédentes. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres, mesdames et messieurs, l'audit financier a pour but de fournir à l'Organisation une confirmation indépendante et raisonnable du fait que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, sur la base des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et du Règlement financier de l'Organisation. L'audit est réalisé conformément aux normes internationales d'audit et aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. À l'issue de notre audit, nous concluons qu'à notre avis, les états financiers de l'OMPI pour l'année 2024 donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'Organisation conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et au Règlement financier de l'OMPI. Nous sommes également heureux de confirmer que l'Organisation maintient un niveau de réserves suffisant pour soutenir ses opérations courantes. Lors de l'audit financier, la Commission d'audit s'est concentrée sur trois domaines clés : l'utilisation du logiciel de planification des ressources d'entreprise (ERP) pour l'établissement des rapports financiers, la politique comptable relative aux redevances du système de Madrid et la gestion de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). La Commission d'audit a observé que l'Organisation établissait ses états financiers en utilisant des feuilles de calcul et des balances de vérification distinctes, malgré l'existence de fonctions de consolidation automatisées dans le système de gestion administrative intégrée (AIMS). En conséquence, nous recommandons d'optimiser et d'automatiser le système d'information financière afin d'en améliorer l'efficacité et la fiabilité. En ce qui concerne les redevances du

système de Madrid, nous avons constaté que la politique comptable actuelle devait être améliorée. Nous recommandons de renforcer le cadre comptable dans ce domaine afin d'assurer une plus grande clarté et une meilleure cohérence. En outre, nous avons constaté l'existence de dépôts de marques non résolus qui devraient être traités par la direction. En ce qui concerne l'AMCS, nous avons pris note de l'intention de l'Organisation de créer une entité distincte pour la financer à l'avenir. Nous confirmons que les états financiers présentent de manière appropriée les conséquences de cette initiative. L'audit de performance est réalisé conformément aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Notre objectif est d'évaluer l'efficacité de la gestion pour améliorer les services de l'Organisation destinés à ses parties prenantes, concernant les piliers 1 et 2 du Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 de l'Organisation. Nous concluons que l'OMPI a géré efficacement la planification, le suivi et l'évaluation de ses programmes et activités au cours de la période audité, en particulier pour les piliers 1 et 2 du Plan stratégique à moyen terme 2022-2026. Dans le cadre de notre audit, nous avons identifié des possibilités de renforcer encore l'efficacité opérationnelle. Pour améliorer la mesure des performances, nous recommandons d'affiner la formulation des indicateurs clés de performance de l'OMPI afin de refléter les résultats fondés sur les effets et de garantir la contribution de tous les secteurs concernés. En outre, nous recommandons de développer la traduction automatique pour les publications afin d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité et de soutenir les efforts de communication multilingue de l'OMPI. Enfin, nous recommandons d'optimiser les processus d'enquête afin d'améliorer le retour d'information des parties prenantes, ce qui permettra d'améliorer les services et de renforcer l'évaluation des indicateurs clés de performance. En ce qui concerne le taux de mise en œuvre des recommandations des années précédentes, nous reconnaissons qu'en mars 2025, l'Organisation avait mis en œuvre avec succès environ 91% des recommandations des audits précédents effectués entre 2018 et 2023. Ce résultat est un signe positif de l'engagement de l'Organisation à améliorer sa gouvernance et sa gestion. Je constate que trois recommandations en suspens du précédent vérificateur des comptes, relatives à la stratégie immobilière et aux rapports sur le développement durable, doivent être mises en œuvre par la direction. En ce qui concerne les recommandations en suspens, nous avons été informés qu'au cours de la trente-huitième session du PBC, la direction avait publié une stratégie immobilière pour répondre à deux recommandations d'audit en suspens. Nous saluons cet effort et nous l'examinerons au cours de notre prochain travail. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres, mesdames, et messieurs, depuis que nous avons été nommés vérificateur externe des comptes de l'Organisation, nous nous sommes toujours engagés à fournir le meilleur service et à adopter une approche qui reflète notre indépendance, notre intégrité et notre objectivité dans le cadre du processus d'audit. J'apprécie le professionnalisme et la compétence de la direction de l'Organisation, grâce à laquelle nous avons pu faire notre travail et qui nous a apporté son soutien pendant notre audit, qui s'est bien déroulé. Au nom de la Commission d'audit de la République d'Indonésie, je tiens à remercier sincèrement le comité de nous avoir désignés comme vérificateur externe des comptes et de nous avoir donné l'occasion de contribuer activement à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni, le précédent vérificateur externe, qui a favorisé un transfert d'audit efficace, ce qui nous a permis de réaliser l'audit initial avec succès. Merci.

52. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B remercie la Commission d'audit de la République d'Indonésie pour son rapport détaillé sur les états financiers de l'OMPI pour 2024 et l'audit de performance, WO/PBC/39/4. Nous félicitons le Secrétariat de sa coopération et de ses réponses aux recommandations. Permettez-moi de souligner les observations clés qui correspondent à nos priorités. En ce qui concerne la gestion financière et l'affectation des excédents, nous nous félicitons de l'opinion d'audit sans réserve confirmant la conformité de l'OMPI avec les normes IPSAS et sa bonne santé financière. L'excédent d'exploitation de 66,34 millions de francs suisses et l'excédent total de 140,07 millions de francs suisses reflètent une gestion financière prudente. Le groupe B soutient la recommandation n° 1 du vérificateur externe des comptes visant à optimiser l'AIMS

pour l'établissement automatisé des rapports financiers. Bien que la consolidation manuelle des balances de vérification par l'OMPI ait été identifiée, il est essentiel de tirer parti de toutes les capacités de l'AIMS pour limiter les erreurs et améliorer la transparence à mesure que les volumes de transactions augmentent. Nous demandons instamment au Secrétariat de donner la priorité à cette modernisation. En ce qui concerne l'audit de performance et les améliorations stratégiques, le groupe B soutient fermement la recommandation n° 6 visant à développer le système WIPO Translate pour les langues ne relevant pas des Nations Unies. Un accès audio multilingue pourrait accélérer la disponibilité des documents de l'OMPI et améliorer les échanges entre les parties prenantes, en particulier pour les PME, les créateurs, les start-up et les jeunes. Nous demandons instamment au Secrétariat de remédier aux faibles taux de réponse aux enquêtes par le biais d'outils pilotés par l'IA et d'incitations pour les parties prenantes, comme indiqué dans la recommandation n° 8. Alors que l'OMPI continue à développer des services centrés sur le client, il est essentiel d'augmenter les taux de réponse aux enquêtes et d'écouter activement la voix de nos clients. Cela permettra à l'Organisation de mieux cerner l'évolution des besoins et d'améliorer continuellement ses offres de services en fonction des attentes des utilisateurs. Le groupe B prend acte du taux de mise en œuvre de 91,2% de l'OMPI pour les recommandations 2018-2023 formulées par le vérificateur externe des comptes. En conclusion, si la résilience financière et l'efficacité opérationnelle de l'OMPI restent solides, il est impératif de procéder à des améliorations systémiques, notamment en ce qui concerne l'AIMS et les services multilingues, pour conserver un rôle de premier plan au niveau mondial. Le groupe B est prêt à soutenir ces réformes. Je vous remercie, Monsieur le président.

53. La délégation de la Chine : La Chine remercie la Commission d'audit de la République d'Indonésie d'avoir mené ses travaux de manière indépendante, efficace et professionnelle au cours de l'année écoulée et d'avoir élaboré et publié son premier rapport annuel. D'une manière générale, la Chine est satisfaite de la mise en œuvre des recommandations de l'audit externe de l'OMPI. Nous notons que le vérificateur externe a formulé huit recommandations et a réalisé des audits de performance par sondage dans quatre départements concernant les résultats financiers et opérationnels de l'Organisation, y compris la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Nous sommes d'avis que ces recommandations sont très opportunes et importantes. Nous espérons que le Secrétariat les mettra activement en œuvre. La Chine souhaite commenter trois recommandations spécifiques de cet audit. Premièrement, la recommandation n° 4 invite le Secrétariat à élaborer une procédure opérationnelle normalisée officielle pour coordonner les réunions des organes de décision et de négociation. La Chine soutient cette recommandation. Comme l'Organisation tient un nombre important de réunions chaque année, une procédure plus raisonnable et normalisée facilitera le travail de consultation, de négociation et d'élaboration de règles. La Chine espère que le Secrétariat développera davantage son plan de mise en œuvre de cette recommandation. Deuxièmement, la Chine salue l'attention portée par le vérificateur externe au cadre des indicateurs clés de performance et soutient la recommandation n° 5. Nous partageons également le point de vue du Secrétariat selon lequel les indicateurs clés de performance pour les systèmes mondiaux de services d'enregistrement de la propriété intellectuelle devraient, dans la mesure du possible, porter principalement sur le niveau des résultats. Nous espérons qu'à l'avenir, lors des audits d'autres piliers stratégiques de l'Organisation, en particulier le pilier stratégique 3, le vérificateur externe continuera à concentrer ses travaux sur le caractère raisonnable et exhaustif de la définition des indicateurs de performance. Troisièmement, la Chine exprime son soutien à la recommandation n° 6 concernant l'extension de l'utilisation de la traduction automatique. Nous pensons que l'utilisation généralisée de la traduction automatique dans les publications de l'Organisation contribuera au développement d'un modèle de traduction IA qui aura atteint la maturité au sein de l'Organisation. Cela permettra également de soutenir l'expansion des mécanismes linguistiques dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye. Par conséquent, la Chine demande instamment au Secrétariat de mettre en œuvre cette recommandation d'audit dans les meilleurs délais. Merci.

54. La délégation de l'Estonie : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le vérificateur externe des comptes pour son rapport détaillé, dans lequel ses conclusions et recommandations sont présentées de manière claire et concise. Nous prenons note du rapport du vérificateur externe indiquant que la performance de l'Organisation s'est considérablement améliorée en 2024, avec une augmentation de l'excédent total de 26,24 millions de francs suisses. Selon le rapport, les ratios financiers globaux de l'Organisation sont sains. Nous constatons que la plupart des sources de revenus ont dépassé les prévisions budgétaires et que les bons résultats en matière de revenus sont dus en grande partie à une augmentation substantielle des recettes provenant des services d'arbitrage et de médiation, ainsi que d'autres sources diverses. Dans le même temps, il est important de considérer que la principale source de revenus de l'Organisation, les systèmes du PCT et de Madrid, ont enregistré une légère sous-performance. Notre groupe prend acte de la conclusion selon laquelle les contrôles internes de l'Organisation sont globalement efficaces. Dans le même temps, une attention particulière devrait être accordée à la recommandation du vérificateur externe concernant l'amélioration de l'optimisation du système et l'automatisation de l'établissement des rapports financiers. Nous prenons note de la réponse de la direction selon laquelle les configurations recommandées seront prises en compte dans le cadre du nouveau système ERP, l'AIMS, qui devrait être finalisé d'ici au 31 décembre 2026. Notre groupe prend note de la recommandation d'élaborer une procédure opérationnelle normalisée unifiée qui intègre les bonnes pratiques et harmonise les processus de coordination des événements. Nous nous félicitons de l'évaluation par le vérificateur externe des indicateurs de performance clés actuels et de la recommandation de les formuler, dans la mesure du possible, au niveau des résultats. Nous soutenons également l'appel à identifier clairement tous les secteurs contribuant à la réalisation des indicateurs clés de performance, car cela améliorera les processus de suivi et d'évaluation. En outre, nous considérons que la recommandation concernant l'amélioration des méthodes d'enquête et l'utilisation du système WePerform est saine et nous nous félicitons de l'accord de la direction avec ces propositions. Enfin, notre groupe reconnaît la valeur significative de la recommandation du vérificateur externe d'étendre l'utilisation de la traduction automatique à toutes les publications qui répondent aux critères définis dans la stratégie de traduction. Le rapport de performance de l'OMPI pour 2024 indique que l'Organisation a déjà fait un usage substantiel de la traduction automatique. L'extension de ces pratiques aux publications contribuerait sans aucun doute à rapprocher la propriété intellectuelle des habitants de diverses régions et à améliorer la diffusion des informations et des ressources liées à la propriété intellectuelle. Merci.

55. La délégation de la Fédération de Russie : Nous tenons à remercier le nouveau vérificateur externe des comptes pour son premier rapport. Nous estimons que le document est de grande qualité et complet. Nous comptons sur vous pour maintenir et développer votre dialogue utile avec le Comité consultatif indépendant de surveillance et avec le vérificateur interne. Nous aimerions nous concentrer sur la recommandation n° 5 du vérificateur. Nous pensons que conformément aux bonnes pratiques d'application des systèmes de gestion axée sur les résultats, les indicateurs clés de performance doivent être opérationnels aux trois niveaux pour les produits et les résultats, ainsi que pour les objectifs stratégiques. Ce sont précisément les indicateurs stratégiques qui sont essentiels du point de vue du système de reddition des comptes. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de continuer à développer de manière cohérente le système de gestion axée sur les résultats, en garantissant la transparence des travaux de l'OMPI aux trois niveaux de performance. Nous partageons pleinement la position du vérificateur externe en ce qui concerne la procédure d'élaboration des indicateurs de performance clés. Cette procédure doit être spécifique, mesurable, réalisable, pertinente et limitée dans le temps. Nous aimerions également commenter la recommandation n° 6. Bien que nous comprenions la logique du vérificateur concernant la nécessité de développer la traduction automatique au sein de l'OMPI, nous ne pouvons pas être entièrement d'accord avec lui. La traduction automatique ne peut que soutenir le travail des traducteurs, et non le remplacer. Le passage à l'utilisation exclusive de la traduction automatique pour toutes les publications thématiques de l'OMPI d'ici à la fin de 2026 n'est, à notre avis, pas tout à fait la

bonne approche. Nous demandons au Secrétariat d'assurer pleinement la supervision humaine de l'exécution des travaux de traduction automatique et, en conséquence, de prévoir des ressources humaines et financières suffisantes pour tous les groupes linguistiques de l'OMPI. Merci.

56. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Canada souhaite la bienvenue à la Commission d'audit de la République d'Indonésie en tant que vérificateur externe des comptes de l'OMPI. Il se félicite des échanges constructifs entre le vérificateur externe et l'OMPI, ainsi que du soutien apporté par l'OMPI aux recommandations au cours de la période couverte par le présent rapport. Après un examen approfondi de la documentation, le Canada souhaite faire part de ce qui suit : en ce qui concerne la recommandation n° 1, le Canada soutient la recommandation visant à renforcer l'automatisation et à consolider les fonctions d'établissement de rapports financiers dans le cadre du futur système ERP. Dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe, les systèmes intégrés et automatisés sont essentiels pour réduire les charges administratives et garantir l'intégrité des données. Nous encourageons le Secrétariat à donner la priorité à la conception et à la mise en œuvre rapide de ces réformes. En ce qui concerne la recommandation n° 3 relative à l'encouragement de l'élaboration d'un système par lequel l'OMPI aide à prévenir les soldes de dépôt non comptabilisés et la réponse favorable de la direction de l'OMPI, le Canada souhaite faire savoir que les déposants canadiens ont eu beaucoup de succès en utilisant la plateforme de dépôt électronique de Madrid, qui contribue ainsi à atténuer les dépôts potentiels non comptabilisés. En ce qui concerne la recommandation n° 4, le Canada prend note de la recommandation visant à ce que le Secrétariat élabore une procédure opérationnelle normalisée officielle pour coordonner les réunions des organes de décision et de négociation. Nous prenons note de la réponse de l'OMPI à la recommandation et nous demandons si les États membres auront la possibilité de contribuer à l'élaboration de la procédure opérationnelle normalisée par le biais de mécanismes officiels ou officieux. Compte tenu de l'expérience récente des États membres travaillant avec les organes de négociation dans le cadre des deux conférences diplomatiques de 2024, ainsi que de la participation régulière des États membres aux organes de décision, le Canada note que les États membres peuvent avoir un retour d'information constructif qui peut contribuer à l'élaboration des procédures opérationnelles normalisées. En ce qui concerne la recommandation n° 6, le Canada se félicite de l'utilisation croissante des outils de traduction pour élargir l'accès aux travaux de l'OMPI. Nous encourageons le Secrétariat à étendre l'utilisation de ces outils en accord avec la politique linguistique afin de garantir que les connaissances en matière de propriété intellectuelle soient plus accessibles aux diverses communautés linguistiques dans le monde. En ce qui concerne la recommandation n° 8, le Canada se félicite du soutien apporté par l'OMPI à une collaboration avec la Division de la supervision interne pour évaluer les causes profondes des faibles taux de réponse aux enquêtes de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le président.

57. Le président : Je tiens à vous remercier tous pour vos commentaires. M. Prijono et l'équipe d'audit, je voudrais vous donner la parole pour répondre à certains des commentaires qui ont été faits.

58. Le vérificateur externe des comptes : Merci, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres, tout d'abord, merci pour le soutien apporté à notre travail en tant que vérificateur externe des comptes de l'OMPI, d'autant plus qu'il s'agit du premier audit que nous avons réalisé; nous avons conclu que les états financiers de l'Organisation pour l'année 2024 ont été présentés fidèlement, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier de l'OMPI. De même, la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et des activités ont été très efficaces, tandis que des possibilités d'amélioration ont été évoquées et recommandées. En ce qui concerne les améliorations et le suivi de nos recommandations, j'aimerais souligner que nous aimerions collaborer avec la direction de l'OMPI pour la mise en œuvre de la recommandation, en particulier en ce qui concerne la question de la traduction automatique soulevée par la Fédération de Russie, les

procédures opérationnelles normalisées évoquées par certains membres et également les indicateurs clés de performance et les processus d'enquête qui devraient être beaucoup plus efficaces en termes de réponses et de temps de réponse à l'enquête. Merci beaucoup Monsieur le président.

59. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Bonjour à toutes et à tous. Je serai assez bref, mais je tiens à remercier notre vérificateur externe des comptes, la Commission d'audit de la République d'Indonésie, pour son audit et pour ses échanges avec la direction. Nous avons pris bonne note des commentaires des États membres sur ce point, y compris l'intérêt pour l'approche que nous adoptons en vue d'une plus grande normalisation des réunions, et donc cet effort sera certainement coordonné par notre Division des relations diplomatiques et des assemblées. Le personnel de cette Division connaît très bien les États membres et sera heureux de vous contacter pour développer les échanges avec vous au fur et à mesure que nous avançons dans ce processus. Merci beaucoup, Monsieur le président.

60. Le président : Merci, M. Staines, de votre intervention. Bien entendu, si quelqu'un souhaite poser des questions complémentaires, c'est le moment de le faire. J'accorderai du temps à cet effet. Sinon, nous pouvons passer directement à l'adoption du paragraphe de décision. La délégation de la Chine a demandé la parole.

61. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie le sous-directeur général et le vérificateur externe des comptes pour leurs réponses. Je voudrais demander une clarification au Secrétariat concernant la recommandation n° 4. Quels sont le plan ou les étapes futures du Secrétariat pour mettre en œuvre cette recommandation? Je ne sais pas si, dans le contexte actuel, vous pouvez nous donner une réponse. Merci.

62. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup pour cette question. Toutes mes excuses de l'avoir manquée la première fois. En ce qui concerne les prochaines étapes, mes collègues de la Division des relations diplomatiques et des assemblées travailleront avec les secrétaires des différents organes directeurs de l'Organisation, qui sont en quelque sorte les responsables institutionnels de ces organes du point de vue du Secrétariat, afin de comprendre l'approche adoptée par chacun d'entre eux pour rechercher des synergies et des bonnes pratiques. Dans le cadre de ce processus, nous allons bien sûr, comme toujours, échanger avec les États membres et solliciter leur avis sur ce qui fonctionne bien, ce qui fonctionne moins bien, et rassembler le tout dans un ensemble plus global, en tenant compte des domaines définis dans la recommandation du vérificateur externe, y compris la planification avant les réunions, le déroulement des réunions et les activités après les réunions. Tout cela sera examiné avec les secrétaires des commissions dans le cadre des échanges avec les États membres afin de recueillir vos réactions, puis nous reviendrons vers les États membres en temps voulu. Je vous remercie, Monsieur le président.

63. Le président : Je remercie M. Staines pour ses commentaires. Je ne vois pas d'autre demande de parole de la part des délégations, mais nous avons le temps de poser des questions complémentaires, le cas échéant. Nous allons maintenant projeter le paragraphe de décision à l'écran. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Par conséquent, je considère que nous pouvons adopter le paragraphe de décision. Il en est ainsi convenu. Je voudrais remercier le vérificateur externe des comptes de s'être joint à nous pour ce point de l'ordre du jour.

64. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/39/4).

POINT 6 : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

65. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/5.

66. Le président : Le document sous ce point de l'ordre du jour est WO/PBC/39/5. Je ne ferai pas d'observations liminaires. Je me tourne directement vers Mme Julie Nyang'aya, directrice de la Division de la supervision interne, pour la présentation du rapport. Elle est ici à la tribune avec nous. Vous avez la parole, Madame.

67. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. Excellences, chers délégués, Monsieur le Directeur général, chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est un privilège de présenter le rapport annuel de la Division de la supervision interne pour 2024. L'année écoulée m'a rappelé que la supervision n'est pas seulement une question de conformité : c'est une question de confiance. Il s'agit de veiller à ce que les valeurs que nous défendons en tant qu'organisation transparaissent dans nos actions, nos systèmes et notre culture. L'année 2024 a été à la fois une année de continuité et de changement. Il s'agissait de la troisième année du Plan stratégique à moyen terme, et la Division de la supervision interne (DSI) est restée fidèle à sa mission, qui consiste à soutenir les objectifs stratégiques de l'OMPI grâce à une supervision indépendante, professionnelle et constructive. Permettez-moi de commencer par quelques réalisations marquantes. Nous avons publié 37 rapports de supervision comprenant des audits, des évaluations, des validations et des enquêtes. Chacun d'entre eux a été l'occasion d'évaluer, d'apprendre, d'améliorer et de renforcer la résilience. Notre travail a porté sur divers domaines opérationnels, de la cybersécurité au Service de traduction du PCT, en passant par la validation de l'assurance maladie et l'audit du Bureau de l'OMPI au Nigéria. Je suis fière d'annoncer que tous les audits et validations prévus pour l'année ont été réalisés dans les délais. L'un des aspects les plus significatifs de notre travail en 2024 a été la compréhension des effets pratiques de la propriété intellectuelle. Qu'il s'agisse de rapports d'évaluation sur des initiatives soutenant les femmes chefs d'entreprise ou de l'ampleur des programmes de bourses de l'OMPI et de l'Académie de l'OMPI, en tant que DSI, nous avons été sensibles à la manière dont la propriété intellectuelle peut renforcer les communautés et transformer des vies. Leurs histoires nous ont rappelé que, derrière chaque politique et chaque processus, il y a de vraies personnes avec de vraies aspirations. Nous avons également progressé dans le renforcement des contrôles internes. Notre examen pilote des contrôles clés en vigueur au sein de l'Organisation a conduit à une importante simplification, en faisant passer ces contrôles de 76 à 40, ce qui a rendu nos systèmes plus ciblés et plus efficaces. Ceci est le fruit d'un travail de collaboration, et je tiens à remercier le Bureau du contrôleur et tous les responsables de secteur qui ont contribué à cette réforme nécessaire. En ce qui concerne les enquêtes, nous avons traité 66 affaires, dont 45 nouvelles plaintes. Je me félicite tout particulièrement des progrès que nous avons accomplis dans la résolution des affaires de manière plus efficace, en réduisant le délai moyen de résolution des nouveaux dossiers à moins de deux mois. Il est important de noter que nous avons également adopté une approche plus nuancée, en résolvant de nombreux cas de manière informelle et constructive, conformément à notre engagement en faveur de l'équité et de la justice interne. De janvier à décembre 2024, 37 nouvelles recommandations ont été ajoutées au système de gestion des audits. Les efforts combinés de la DSI, du Bureau du contrôleur et des différents secteurs concernés de l'OMPI ont permis de réduire considérablement le nombre de recommandations en suspens au 31 décembre 2024. En 2024, 66 recommandations de supervision ont été clôturées. À la fin de l'année, il y avait 30 recommandations en suspens, dont six émanaient du vérificateur externe des comptes. Bien entendu, rien de tout cela ne serait possible sans la confiance et la coopération de nos collègues de l'OMPI. J'accueille avec reconnaissance le taux de satisfaction de 87% qui ressort de nos enquêtes postérieures à l'engagement et, plus encore, du retour d'information sincère qui nous aide à progresser. La Division de la supervision interne est prête à renforcer sa contribution aux objectifs stratégiques de l'OMPI en 2025. Nous prévoyons de mettre en œuvre les recommandations issues des récents examens collégiaux et de continuer à affiner nos

activités d'évaluation et d'enquête. Il est important de noter que nous sommes en bonne voie pour donner une opinion annuelle sur la gouvernance, la gestion des risques et l'environnement de contrôle de l'OMPI, ce qui constitue une étape essentielle de notre parcours vers une plus grande transparence et une plus grande responsabilité. Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement le Directeur général, l'OCIS, nos responsables de secteur et tous les collègues de l'OMPI qui ont soutenu notre travail. La supervision est une responsabilité partagée et la DSI est fière d'être votre partenaire dans la mise en place d'une organisation plus dynamique, plus responsable et plus efficace. Nous vous remercions de votre attention et de votre engagement continu en faveur de l'excellence. Je vous remercie, Monsieur le président.

68. Le président : Merci beaucoup, Madame Nyang'aya, pour la présentation du document qui nous intéresse. Je voudrais maintenant donner la parole aux délégations qui le souhaitent pour qu'elles puissent faire des observations et poser des questions.

69. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B félicite la Division de la supervision interne (DSI) pour son rapport annuel 2024 très complet, qui figure dans le document WO/PBC/39/5, et adresse ses félicitations à la directrice de la DSI pour avoir été choisie pour être la coordonnatrice des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies auprès du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies. Le groupe B reconnaît le rôle essentiel de la DSI dans le renforcement de la gouvernance, de la gestion des risques et de la responsabilité à l'OMPI. Nous apprécions l'alignement de la DSI sur le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026, ainsi que l'accent mis sur les missions hautement prioritaires, telles que l'audit de la gestion de la cybersécurité et la simplification des contrôles clés en vigueur au sein de l'Organisation, dont le nombre a été ramené de 76 à 40. Ces efforts démontrent l'engagement de la DSI en faveur de la simplification des processus et de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, ce qui est essentiel pour une organisation financée principalement par les taxes payées par les utilisateurs. Nous notons avec satisfaction la clôture de 66 recommandations de supervision en 2024 et la réduction des recommandations en suspens à 33 recommandations hautement prioritaires, 24 recommandations moyennement prioritaires et trois recommandations faiblement prioritaires à la fin de l'année. Toutefois, le groupe B souligne la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des recommandations restantes, en particulier les recommandations relatives à la gestion des correctifs en matière de cybersécurité. Il est essentiel d'agir rapidement pour atténuer les risques et maintenir la confiance des parties prenantes. Le groupe B est préoccupé par l'insuffisance de la fonction d'évaluation, mise en évidence par l'examen collégial mené par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Le fait que les évaluations n'aient pas atteint leur plein potentiel en raison d'un manque de personnel et d'une assurance de la qualité insuffisante a soulevé des questions quant à la capacité de l'OMPI à mesurer efficacement l'impact de ses programmes. Nous demandons instamment au Secrétariat de donner la priorité au recrutement de personnel d'évaluation au sein de la division et de mettre à jour les politiques et les manuels d'évaluation d'ici décembre 2025, comme indiqué dans le rapport. En outre, nous constatons les vacances prolongées des postes de chef de la Section des enquêtes et de chef de la Section de l'évaluation, ce qui affaiblit les capacités de la DSI. Nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur la manière dont l'OMPI envisage de relever ces défis structurels tout en maintenant la qualité de la supervision. En conclusion, le groupe B apprécie la transparence de la DSI et demande instamment au Secrétariat de fournir une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre des recommandations en suspens et le renforcement de la fonction d'évaluation. Nous attendons avec intérêt la poursuite de notre collaboration afin de veiller à ce que l'OMPI reste un modèle de responsabilité et d'excellence. Je vous remercie, Monsieur le président.

70. La délégation de l'Estonie : Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercient la directrice de la Division de la supervision interne pour son rapport annuel et sa présentation détaillée. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes apprécie la présentation des objectifs et des résultats positifs de l'audit interne du Bureau de

l'OMPI au Nigéria. L'audit a évalué l'alignement avec les résultats escomptés, l'exécution du budget, la gestion des ressources, le suivi des performances, la gestion des risques, les principaux risques et mécanismes de contrôle, la gestion de la continuité des opérations, ainsi que les systèmes et outils associés. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait savoir si ce format d'audit sera également appliqué à d'autres bureaux extérieurs. Notre groupe reconnaît les progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre des recommandations, qui ont abouti à la clôture de 66 dossiers. À la fin de l'année 2024, il y avait 30 recommandations en suspens. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que l'attention nécessaire sera accordée au suivi des recommandations en suspens relatives à la supervision, en particulier celles qui ont été jugées hautement prioritaires. En ce qui concerne les activités d'enquête et les affaires fondées signalées, le document met en évidence plusieurs cas d'abus concernant les horaires de travail. Étant donné que les formules d'aménagement des modalités de travail peuvent poser des problèmes de conformité, il serait utile de savoir si des mesures d'évaluation ou des recommandations sont prévues pour renforcer l'adhésion au cadre réglementaire applicable. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes note avec inquiétude les difficultés persistantes à pourvoir plusieurs postes clés au sein de la DSI, ce qui constitue un risque pour l'efficacité de ses travaux. Par exemple, le rapport indique que les retards dans la réalisation des enquêtes étaient en partie dus au fait qu'il n'y avait qu'un seul enquêteur à temps plein entre avril et décembre 2024, et à l'absence de fonctionnaire chargé de l'évaluation entre février et décembre 2024. Nous sommes convaincus que la DSI prend des mesures concrètes pour atténuer ces risques à l'avenir. Nous accueillons favorablement la coopération de la DSI avec l'OCIS pour discuter de la mise en œuvre du plan de supervision interne de 2024, ainsi que sa collaboration avec le vérificateur externe des comptes pour assurer une couverture de supervision efficace et d'éviter tout chevauchement inutile. Nous prenons également note des activités de sensibilisation menées au sein de l'Organisation, ainsi que de la création de réseaux avec d'autres organisations et de la participation à divers programmes de formation. Pour conclure, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se félicite des résultats des activités de la DSI présentés. Merci.

71. La délégation de la Chine : Notre délégation remercie la directrice de la DSI et son équipe pour la préparation de ce rapport annuel. La Chine attache une grande importance au travail de supervision interne de l'OMPI, reconnaissant qu'une supervision efficace et transparente est déterminante afin de réaliser les objectifs stratégiques et de rendre la gestion institutionnelle plus transparente. La Chine note avec satisfaction que le rapport est plus exhaustif, professionnel et transparent que les éditions précédentes. La Chine se félicite de la coopération efficace entre la DSI, l'OCIS et le vérificateur externe des comptes au cours de l'année écoulée. Nous accueillons favorablement l'adhésion de la DSI aux principes d'indépendance et de professionnalisme. La Chine a également noté que la pénurie de personnel de la DSI s'était quelque peu atténuée l'année dernière, mais qu'elle n'avait pas été entièrement résolue. Par conséquent, nous demandons instamment à la DSI de renforcer encore ses activités d'évaluation et d'enquête et nous invitons l'OMPI à veiller à ce que les ressources adéquates soient allouées à cet égard. La Chine encourage la DSI à tirer parti de son expérience et de celle d'autres organisations des Nations Unies en matière d'audit et de contrôle, tout en constituant son équipe et en menant à bien ses travaux. Nous considérons que l'examen collégial mené par le GNUE est très opportun et important, et nous estimons que plusieurs recommandations offrent des orientations utiles pour améliorer le travail d'évaluation de l'Organisation. Nous espérons que, à l'avenir, lors d'examens similaires, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la diversité géographique des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête afin de rendre compte de manière complète et précise du statut et de la situation de l'Organisation. La Chine a également noté que, au cours de l'année écoulée, la DSI a déployé des efforts continus pour résoudre le problème du manque de personnel et a publié des rapports d'audit transparents et de grande qualité. Nous accueillons favorablement ces rapports qui peuvent aider les États membres à comprendre et à améliorer les travaux pertinents relatifs à l'OMPI. Nous espérons que l'Organisation mettra activement en œuvre les recommandations correspondantes. Merci.

72. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le président. Nous remercions la DSI pour le travail accompli et pour la préparation de son rapport. Nous demandons à la direction de l'OMPI d'aider activement la DSI à améliorer la fonction d'évaluation. L'évaluation est un élément clé d'un système efficace de gestion axée sur les résultats. Nous pensons que, à l'heure actuelle, le potentiel des activités d'évaluation n'a pas été pleinement exploité. L'examen collégial mené par le GNUE en témoigne. Nous espérons que les recommandations pertinentes de ce groupe seront mises en œuvre en temps utile. Nous relevons qu'il est nécessaire que la DSI s'implique davantage dans l'exercice d'évaluation décentralisée afin de garantir la meilleure qualité possible. En outre, nous soulignons l'importance de procéder à une évaluation en temps utile de l'actuel Plan stratégique à moyen terme, avec la participation des États membres, afin de tirer des enseignements pour l'avenir et de préparer le plan. Nous pensons également qu'il serait opportun d'impliquer plus activement la DSI dans la préparation des rapports annuels sur les résultats des travaux du Secrétariat. Nous estimons toute aussi importante la participation de la DSI à l'élaboration des principaux indicateurs d'exécution sur la base desquels le Secrétariat nous rend compte de ses performances. À cette occasion, nous aimerions demander à la DSI d'apporter des précisions sur le document d'information sur les sciences du comportement dont il est fait mention aux paragraphes 75 et 76 du rapport. Dans quelle mesure cette expérience est-elle applicable à d'autres domaines d'activité du Secrétariat? Avez-vous l'intention d'approfondir ce sujet, en tenant compte de l'initiative de réforme ONU 2.0 et de son applicabilité à l'OMPI? Enfin, nous soutenons la volonté du Secrétariat d'étendre la pratique du règlement informel des différends entre les membres du personnel, le cas échéant. Merci.

73. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation du Japon souhaite exprimer sa reconnaissance à la directrice de la DSI et à son équipe pour la préparation de ce rapport complet pour 2024. Nous nous souscrivons également à la déclaration faite par le groupe B. Nous reconnaissons le rôle essentiel que joue la DSI à l'OMPI, en constituant une partie essentielle du cadre de supervision, avec l'OCIS et le vérificateur externe des comptes. Nous avons une question concernant l'audit interne du Bureau de l'OMPI au Nigéria, qui ne porte pas sur des questions de fond. Selon le document WO/PBC/39/5, nous constatons qu'un audit du Bureau de l'OMPI au Nigéria a été effectué en décembre 2024. Bien entendu, nous n'avons aucune objection quant au contenu substantiel ou au résultat de l'audit en lui-même. Toutefois, nous souhaiterions obtenir des précisions sur le format du rapport. Contrairement aux rapports d'audit des années précédentes pour le Bureau de l'OMPI au Japon et le Bureau de l'OMPI à Singapour, qui ont été publiés sous forme de documents sur le site Web de la Division de la supervision interne de l'OMPI, le rapport d'audit n'a été fourni cette fois que sous la forme de diapositives PowerPoint. Il serait donc souhaitable que la DSI explique les raisons particulières de ce changement de format. Je vous remercie, Monsieur le président.

74. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Canada remercie la DSI pour les résultats significatifs obtenus au cours de la période couverte par le rapport. Nous prenons note des nombreuses activités d'audit et d'évaluation, notamment l'audit de la gestion de la cybersécurité, l'audit de la Division de la traduction du PCT et l'audit du Bureau de l'OMPI au Nigéria. Le Canada se félicite que l'OMPI ait accepté les recommandations correspondantes et, en ce qui concerne la phase II de l'évaluation de l'impact des initiatives de l'OMPI en faveur des femmes chefs d'entreprise, le Canada trouve une source d'inspiration dans les résultats obtenus. En ce qui concerne cette dernière évaluation d'impact, la collecte de données sur les meilleures pratiques susceptibles d'être appliquées aux futurs projets de l'OMPI en faveur des femmes chefs d'entreprise est à la fois prudente et essentielle pour garantir les meilleurs résultats possibles et améliorer la valeur de chacune des initiatives prévues. En ce qui concerne l'audit de la gestion de la cybersécurité, la DSI a noté que les résultats étaient satisfaisants et que certaines améliorations étaient nécessaires. La DSI peut-elle apporter des précisions sur les types d'améliorations nécessaires? Cela concerne-t-il la mise à jour régulière des correctifs de sécurité, telle qu'elle est décrite à la page 9 du rapport

de la DSI? En ce qui concerne l'audit interne du Bureau de l'OMPI au Nigéria, le Canada prend note de la conclusion de la DSI, "entièrement satisfaisant", en ce qui concerne les objectifs de l'audit. Des enseignements qui pourraient être utiles pour d'éventuels audits ultérieurs du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI ont-ils été tirés de cet audit? En ce qui concerne les catégories de dossiers enregistrés en 2022, 2023 et 2024, le Canada prend note de l'augmentation du nombre d'affaires, en particulier en ce qui concerne les utilisateurs externes des systèmes de l'Organisation qui n'ont émis aucune plainte en 2022 et en 2023, contre 12 en 2024. Nous avons également observé une augmentation des plaintes enregistrées de harcèlement non sexuel et de discrimination, qui sont respectivement passées de 6 à 12, puis à 14 en 2022, 2023 et 2024. Sachant que l'augmentation du nombre d'affaires enregistrées peut être considérée comme un reflet de la confiance dans le travail de la DSI, y a-t-il des domaines dans lesquels la DSI envisage des mesures proactives ou des propositions d'actions qui pourraient contribuer à atténuer les problèmes liés aux utilisateurs externes des systèmes de l'Organisation ainsi qu'au harcèlement et à la discrimination? Enfin, le Canada remercie la DSI pour ses efforts concertés de collaboration, de mise en réseau et de partage des connaissances avec d'autres organisations et entités du système des Nations Unies, et avec d'autres organisations pertinentes en dehors de ce système. Merci.

75. La délégation de la République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le président. Premièrement, nous accueillons avec satisfaction les rapports établis par la Division de la supervision interne et notons que les activités de cette division doivent contribuer à la réalisation du Plan stratégique à moyen terme en renforçant la transparence et l'efficacité. En ce qui concerne la question qui nous intéresse, tout en souscrivant à l'observation de la délégation du Japon, nous espérons que les résultats détaillés de l'audit ou que l'évaluation des bureaux extérieurs seront partagés avec les États membres, car ils pourraient être utilisés dans les discussions futures relatives à l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Merci.

76. Le président : Je vous remercie pour vos déclarations. Après cet échange de vues, je voudrais maintenant redonner la parole à la directrice de la DSI pour qu'elle puisse faire ses observations pertinentes sur cette base.

77. Le Secrétariat : Merci. Je vais essayer de répondre aux observations une par une. Il y en a beaucoup, mais vous allez me suivre. L'une d'entre elles est globale et concerne le personnel de la DSI, je peux faire le point sur la question, et je vois qu'Adélaïde est dans la salle, elle peut y souscrire. En ce qui concerne les enquêtes, nous avons achevé le processus de recrutement du chef de la Section des enquêtes et une proposition a été faite. Pour l'instant, nous espérons simplement conclure la procédure parce que la personne travaille ailleurs. Je croise donc les doigts pour que nous ayons quelqu'un dans les prochains mois en tant que chef de la Section des enquêtes. Voilà pour le poste P5. Pour le poste P4 dans la Section des enquêtes, la phase de présélection est en cours. Ce processus est donc en cours d'achèvement par les ressources humaines, et nous envisageons d'entamer le processus de sélection et d'entretien dans les deux prochains mois. En ce qui concerne le chef de la Section de l'évaluation, les ressources humaines ont terminé la phase de présélection. En fait, juste après la semaine du PBC, nous commencerons le processus de sélection, et un comité de sélection a déjà été constitué. Nous allons donc démarrer ce processus après cette semaine, en vue d'une arrivée en septembre, en fonction du candidat sélectionné. Concernant le P4 en cours d'évaluation, la mise au concours a lieu actuellement. L'avis de vacance a été publié et n'est pas encore clos. Dès sa clôture, nous espérons pouvoir passer aux étapes suivantes. Ces postes clés dans les sections des enquêtes et de l'évaluation sont donc en bonne voie. Les postes P3 sont des postes temporaires. En ce qui concerne le chef de la Section de l'audit interne, il est souffrant depuis l'année dernière, mais nous avons quelqu'un qui assure l'intérim et, comme vous pouvez le voir dans les résultats, nous n'avons pas été affectés par cette absence, mais nous souhaitons toujours au chef de la Section de l'audit interne un rétablissement complet et il fait de bons progrès. Voilà où nous en sommes en matière de recrutement. Je ne sais pas si, Adélaïde, vous voulez ajouter quelque chose avant que je

continue. Très bien. Un autre point récurrent concernait l'évaluation de la performance, oui, les résultats sont ce qu'ils sont, et vous avez le rapport détaillé. Nous recrutons du personnel et nous espérons que ce personnel de haut niveau contribuera à résoudre ce problème. En outre, nous envisageons de nous appuyer davantage sur ce que font les autres organisations des Nations Unies : des experts ou des évaluateurs expérimentés dans certains domaines. Nous engageons donc des consultants de qualité et nous recourons à leurs services en fonction des besoins afin d'obtenir des résultats de meilleure qualité, au lieu d'essayer de tout faire en interne ou en grande partie en interne, comme c'était probablement le cas avant. On peut donc espérer que cela répondra en partie à cette préoccupation, mais il s'agira bien sûr d'un processus continu. Nous accordons une grande attention à cette question. Je sais que le président de l'OCIS est présent. L'OCIS suit lui aussi régulièrement, chaque trimestre, les progrès que nous réalisons sur cette question. Le traitement des recommandations en suspens est essentiel et nous y accordons une grande attention. Il est évident qu'il serait utile d'avoir un chef en fonction, mais notre intention est de veiller à ce que ces questions soient traitées rapidement et de pouvoir vous en faire le rapport. Il s'agit donc des activités d'évaluation et des recrutements qui ont fait l'objet de nombreuses discussions. Je vous remercie pour vos diverses autres observations sur les recommandations en suspens. Des travaux approfondis et constants ont été menés tout au long de l'année et nous continuerons à veiller, en collaboration avec la direction et les secteurs, à ce que les recommandations en suspens qui ont été approuvées soient traitées rapidement. Des questions ont été posées au sujet de l'enquête. Je vais tenter d'y répondre. Oui, le nombre d'affaires continue d'augmenter, mais nous avons aussi beaucoup travaillé avec le système de justice interne pour veiller à ce que les affaires qui ne relèvent pas de la compétence de la DSI ne soient pas traitées par la DSI. Pour vous donner des exemples concrets, si un membre du personnel ne se présente pas au travail à l'heure prévue, cela ne devrait pas faire l'objet d'une demande d'enquête. Je pense que vous conviendrez que la question aurait d'abord dû être traitée par les superviseurs et les ressources humaines ont envoyé cette communication au personnel et aux superviseurs. Les superviseurs prennent des mesures pour que ces questions ne fassent pas l'objet d'enquêtes. De même, dans les cas où des personnes ne s'entendent pas bien, les soumettre à une procédure d'enquête n'est pas une solution appropriée. Il y a plusieurs façons de traiter ces questions au sein des équipes pour s'assurer qu'elles sont prises en compte. Passons à l'observation portant sur les utilisateurs externes des systèmes de l'Organisation, formulée, je crois, par le Canada. Oui, c'était nouveau. Nous l'avons classée comme nouveau point. Pourquoi? Car, pour la première fois, des utilisateurs des systèmes de l'OMPI ont signalé des problèmes à la ligne d'assistance de la DSI. Il s'agissait ouvertement d'utilisateurs du PCT, peut-être d'utilisateurs du système de Madrid et d'utilisateurs du Centre d'arbitrage et de médiation. Ce que nous avons constaté, c'est qu'il s'agit de personnes qui ont déjà contacté ces services et qui n'ont peut-être pas aimé ce qu'ils leur ont dit. Ils n'ont pas compris quels étaient les processus, ou ils n'ont pas apprécié la réponse selon laquelle leur demande ne relevait pas du rôle de l'OMPI, par exemple. Ils ont ensuite porté l'affaire devant la DSI, à qui ils ont écrit. Dans tous les cas, nous avons contacté le service concerné. Nous avons contacté le service concerné pour nous assurer qu'il explique à nouveau très clairement aux utilisateurs du système quel était le problème et où ils devaient s'adresser. Et nous avons veillé à ce que cela soit fait. Et cela a été fait de manière satisfaisante dans tous les cas. Des leçons ont été tirées, mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. Parce que nous en avons reçu du Centre d'arbitrage et de médiation, nous sommes allés plus loin et nous avons examiné cela en 2025 et ce rapport sera pour l'année prochaine, nous avons examiné les processus opérationnels du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI afin de les comprendre pour nous-mêmes, de comprendre leur fonctionnement. Nous avons donc procédé à un examen très détaillé pour nous assurer que nous les comprenions bien. Ainsi, lorsque nous sommes saisis de ces questions, nous pouvons aussi constater qu'il s'agit peut-être d'une personne dont la plainte est sans fondement, mais que le processus a été suivi correctement. À cet égard, nous allons également procéder à un audit du service à la clientèle et de l'expérience des clients, et de la gestion des relations avec les clients, afin de nous assurer que l'OMPI fait ce qu'il faut pour les utilisateurs de son système externe. Cela répond donc à la question des utilisateurs externes,

à la raison pour laquelle il s'agit d'un nouveau point, à certains des enseignements tirés et des prochaines actions que nous allons entreprendre. En ce qui concerne le harcèlement et le harcèlement sexuel, il s'agit probablement d'une question assez vaste. Une grande partie – je dirais même la plus grande partie – concerne des personnes qui n'aiment pas l'examen, l'évaluation des performances. Elles se disent donc harcelées. Mais, comme vous le savez, il existe un Statut et Règlement du personnel qui porte sur la manière de traiter les litiges relatifs à l'évaluation des performances. Une grande partie de la question relèverait donc probablement de cette catégorie, ainsi que d'autres désaccords éventuels. Ainsi, dans cette catégorie, rien de trop grave n'est survenu au cours de l'année et tous les cas sérieux ont été traités comme il se doit. Passons à présent à la question concernant le Bureau de l'OMPI au Nigéria, qui, je crois, vient de l'Estonie. Le Bureau de l'OMPI au Japon a été le premier bureau à être examiné par la DSI lorsque cette recommandation a été formulée pour que la DSI entreprenne des audits des bureaux extérieurs. Le Japon a été le premier, suivi de Singapour. Lorsque j'ai rejoint l'OMPI, le Bureau de l'OMPI à Singapour était en cours d'audit. Il s'agissait des premiers audits et, si on les examine, on constate que la DSI a couvert un large éventail de sujets qui n'étaient pas nécessairement liés à l'audit au sens strict. Pour le Bureau de l'OMPI au Nigéria, et à l'avenir, nous nous pencherons sur la gouvernance, les risques et les contrôles. Nous nous concentrons donc sur les questions de gouvernance, les questions de risque et les questions de contrôle, les contrôles clés. Tout cela nous aidera à nous forger une opinion globale sur ce que nous devons faire au début de 2026. À l'avenir, vous verrez donc que nous nous concentrerons sur la gouvernance, les risques et les contrôles, et non sur des domaines tels que l'évaluation ou un autre type de discussion dont je sais que les États membres sont occupés à débattre. Nous n'examinerons donc pas ces sujets. Nous nous concentrons sur l'audit interne, la gouvernance, les risques et les contrôles. Le format du rapport sera-t-il donc le même? Oui. Le prochain examen concernera le Bureau de l'OMPI en Chine. Nous examinerons le Bureau de l'OMPI en Chine dans le courant de l'année. Bien sûr, le Bureau de l'OMPI en Chine est beaucoup plus grand que celui du Nigéria, mais on peut s'attendre à ce que le format du rapport soit en grande partie le même. Quels sont les enseignements tirés de l'audit du Bureau de l'OMPI au Nigéria? De nombreux contrôles sont gérés depuis le siège. Pour l'essentiel, le siège et le Bureau du contrôleur se trouvent ici, tout est en quelque sorte centralisé à partir du siège en ce qui concerne l'approbation des achats, la gestion de la trésorerie, le transfert des paiements, tout cela est centralisé. Nous avons donc constaté que les prochains audits seront beaucoup plus efficaces parce que nous savons déjà comment toutes les activités de ces bureaux sont contrôlées depuis le siège. Nous pouvons alors être beaucoup plus concentrés lorsque nous nous rendons dans ces bureaux pour voir comment les fonds sont appliqués, comment ils se reflètent dans les résultats sur le terrain. Il y a une question de la Russie, je crois, sur les sciences du comportement, le rapport sur les sciences du comportement. Cela a été utilisé et motivé dans le cadre de l'introduction de Microsoft 365. Ce que nous avons constaté lorsque nous sommes allés voir comment ce projet se déroulait, c'est que l'équipe chargée du projet fait un assez bon travail en ce qui concerne l'activation de Microsoft Office 365 et afin de s'assurer que cette plateforme soit mise en œuvre dans l'ensemble de l'OMPI. Il n'est donc pas nécessaire d'évaluer ce processus et d'en contrôler en permanence le déroulement. Mais je pense que votre question est plus large : l'OMPI va-t-elle continuer à utiliser les sciences du comportement, ce qui, je le sais, est largement approuvé par les Nations Unies, le Secrétariat et le Secrétaire général lui-même, oui, nous continuerons à utiliser les approches des sciences du comportement dans la mesure où elles sont adaptées au sujet traité. Je pense avoir répondu à toutes les questions, mais n'hésitez pas à me le faire savoir si ce n'est pas le cas.

78. Le président : Je remercie la directrice de la Division de la supervision interne pour ses réponses détaillées. Je suggère que nous adoptons le paragraphe de décision.

79. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel de

la directrice de la Division de la supervision interne (DSI)”
(document WO/PBC/39/5).

POINT 7 : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2024; MISE A JOUR SUR LE REGIME MULTIEMPLOYEUR POUR LE FINANCEMENT DES PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL; MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2025

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2024

80. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/6.

81. Le président : Nous allons maintenant entamer les discussions sur les quatre sous-points du point 7 de l'ordre du jour, en commençant par le point 7 a) de l'ordre du jour, intitulé "États financiers annuels 2024". Conformément à l'article 6.12 du Règlement financier, le PBC est tenu d'examiner les états financiers et de les transmettre à l'Assemblée générale avec ses observations et recommandations. En conséquence, le document WO/PBC/39/6 contient les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. J'invite à présent le directeur de la Division des finances, M. Paradzai Nematadzira, à présenter ce sous-point.

82. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour mesdames et messieurs les délégués. J'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier annuel et les états financiers pour 2024, non seulement parce qu'il s'agit d'un résultat très positif, mais aussi parce que les chiffres que je vais énoncer vous sont un peu familiers puisque vous avez déjà eu une discussion avec le vérificateur externe des comptes. Ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public et ont fait l'objet d'une opinion d'audit sans réserve de la part du vérificateur externe des comptes. Le présent document contient également la déclaration de l'OMPI sur les contrôles internes. Le rapport financier constitue la base d'un débat et fournit une analyse des résultats de l'exercice ainsi que des détails sur la situation financière de l'Organisation à la fin de décembre 2024. Les résultats de l'Organisation pour 2024 faisaient état d'un excédent de 140,1 millions de francs suisses pour l'exercice pour des recettes totales de 496,7 millions de francs suisses, des dépenses totales de 430,3 millions de francs suisses, et des gains sur les placements de 73,7 millions de francs suisses. Ces chiffres peuvent être comparés à l'excédent de 113,8 millions de francs suisses enregistré en 2023; les recettes totales étaient alors de 489,3 millions de francs suisses et les dépenses totales de 427,6 millions de francs suisses. Les gains sur les placements étaient de 52,2 millions de francs suisses. Il convient de noter que les gains sur les placements ont augmenté de 41% par rapport à 2023, ce qui a contribué de manière significative à notre performance financière globale. Même en éliminant l'effet des gains sur les placements, l'OMPI a conservé de solides résultats opérationnels en 2024, avec des recettes en hausse et des dépenses en baisse. Comme les années précédentes, le système du PCT est resté notre principale source de revenus, générant 371,1 millions de francs suisses, ce qui représente 74,7% de nos revenus totaux. Ces résultats indiquent une stabilité de la demande mondiale de services de l'OMPI en matière de brevets. En ce qui concerne les dépenses, les frais de personnel constituent la catégorie de dépenses la plus importante, avec 252,8 millions de francs suisses, soit 58,8% des dépenses totales. Cela reflète notre investissement constant dans le capital humain, qui constitue la force motrice des services et des programmes de l'OMPI. Au 31 décembre 2024, l'Organisation disposait d'un actif net de 710,7 millions de francs suisses, soit une augmentation de 105,6 millions de francs suisses par rapport à l'année précédente, où il était de 605,1 millions de francs suisses. Cette amélioration de notre situation financière est principalement due à l'important excédent enregistré pendant l'année. La situation de notre trésorerie s'est aussi considérablement renforcée avec des équivalents de trésorerie et des placements affichant un total de 1,48 milliard de francs suisses, soit une augmentation de 182,1 millions de francs suisses par rapport à 2023. Cette liquidité accrue

fournit à l'Organisation une base solide pour répondre à la fois aux besoins opérationnels à court terme et aux objectifs stratégiques à long terme. Il est important de souligner qu'en 2024, l'OMPI a démontré son engagement en faveur de l'excellence comptable en adoptant par anticipation les nouvelles normes IPSAS relatives aux actifs non courants, aux immobilisations corporelles et à l'évaluation. Cette démarche dynamique garantit que nos rapports financiers restent à la pointe des bonnes pratiques comptables du secteur public. En ce qui concerne nos engagements à long terme, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) ont augmenté pour atteindre 624,4 millions de francs suisses. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons poursuivi tout au long de l'année 2024 la mise en place d'une entité distincte chargée de gérer les fonds au titre de l'AMCS, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} avril 2025. Cette initiative stratégique améliorera notre capacité à gérer efficacement cette importante obligation à long terme. Enfin, en 2024, l'Organisation a renforcé son cadre de contrôle interne par un examen complet des contrôles clés. Cet engagement permanent en faveur de pratiques robustes de gouvernance et de gestion des risques contribue à la gestion financière globale et à l'efficacité opérationnelle de l'OMPI. Pour établir les états financiers, nous nous appuyons sur un ensemble solide de contrôles internes auxquels participent tous les membres du personnel. Je les en remercie. Je remercie tout particulièrement Mme Janice Cook Robbins, l'ancienne directrice de la Division des finances, qui a pris sa retraite à la fin du mois de novembre 2024 et sous la direction de laquelle la plupart des transactions qui constituent les états financiers actuels ont été réalisées. Je vous remercie de votre attention. Sur ce, je cède la parole à la présidence.

83. Le président : Merci beaucoup de cet exposé du Secrétariat. Nous tenons également à remercier Mme Janice Cook Robbins, qui a participé à de nombreuses sessions du comité. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses projets futurs. Je vous donne la parole si vous souhaitez faire un commentaire sur le point 7 a) de l'ordre du jour, qui concerne le rapport financier annuel et les états financiers 2024.

84. La délégation du Japon (Groupe B) : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous félicitons le Secrétariat pour les états financiers annuels 2024, qui démontrent un solide excédent de l'OMPI de 140,07 millions de francs suisses, soit une augmentation de 23% par rapport à 2023. Le redressement des gains d'investissement à 73,73 millions de francs suisses, contre 52,2 millions de francs suisses en 2023, reflète une gestion prudente du portefeuille. Si l'excédent total est louable, l'excédent d'exploitation de 66,34 millions de francs suisses reste modeste et ne représente que 47% de l'excédent total. Les frais de personnel, qui représentent 58,8% des dépenses totales, soit 252,84 millions de francs suisses, restent très élevés. Les services contractuels, et en particulier les dépenses informatiques, s'élèvent à 113,41 millions de francs suisses, soit une diminution de 1,3 million de francs suisses par rapport à 2023. Néanmoins, nous estimons que l'augmentation des frais de personnel entre l'exercice précédent et le suivant est raisonnable. En ce qui concerne les investissements dans les technologies de l'information, nous sommes également conscients du fait qu'ils font partie de la stratégie visant à contenir les coûts de personnel et à améliorer l'efficacité des processus opérationnels. Cela dit, nous souhaitons savoir si ces augmentations sont conformes aux objectifs d'efficacité à long terme et comment l'OMPI prévoit d'atténuer les pressions inflationnistes sur les coûts non liés au personnel. En ce qui concerne le risque structurel lié aux recettes, la dépendance de l'OMPI à l'égard du système du PCT (74,7% des recettes totales) et du système de Madrid (16,8%) la rend vulnérable aux fluctuations de l'économie mondiale. Nous notons que le déclin de certains marchés devrait être dûment pris en compte afin de préserver cette source cruciale de revenus pour l'OMPI à l'avenir. En ce qui concerne la gestion du passif à long terme, les actifs nets ont augmenté pour atteindre 710,66 millions de francs suisses, mais les pertes actuarielles de l'AMCS ont réduit l'augmentation globale des actifs nets. Compte tenu de la tendance persistante à l'augmentation des coûts des soins de santé, à hauteur de 73,73 millions de francs suisses en 2024 contre 52,2 millions de francs suisses en 2023, nous aimerions avoir plus d'informations sur le plan de l'OMPI visant à équilibrer les réserves stratégiques avec les passifs croissants, compte tenu du

document WO/PBC/39/9 que nous aborderons plus en détail ultérieurement. D'une manière générale, nous recommandons à l'OMPI d'adopter une approche équilibrée en ce qui concerne l'utilisation plus active des réserves de pension, les risques d'investissement et les flux de contributions au fonds de pension. Nous sommes prêts à collaborer pour assurer la résilience financière de l'OMPI tout en faisant progresser sa mission mondiale en matière de propriété intellectuelle. Je vous remercie, Monsieur le président.

85. La délégation de l'Italie : Je vous remercie, Monsieur le président. Les états financiers annuels 2024 mettent en évidence une excellente gestion financière, avec un fort excédent opérationnel, de solides réserves de liquidités, des politiques d'investissement bien gérées et une attention croissante à la durabilité et au contrôle des risques. L'Organisation est bien placée pour relever les défis économiques futurs tout en maintenant sa stabilité financière et sa capacité de service. Les frais de personnel restent prépondérants dans le budget, mais nous estimons que les dépenses de personnel pour 2024 sont compatibles avec le contexte économique et conformes à la mission de l'OMPI. L'Italie confirme son soutien à la création d'une entité juridique distincte pour gérer les fonds de l'AMCS, ce qui permettra de comptabiliser formellement ces actifs et de les compenser par des passifs conformément aux normes IPSAS. Cette mesure reflète une stratégie prospective de gestion des obligations à long terme. Dans le même temps, il existe des stratégies que les organisations peuvent adopter pour atténuer l'impact des augmentations de coûts dues à l'inflation, sans compromettre la motivation des employés et la stabilité financière. J'en citerai quelques-unes dans le domaine de l'optimisation des coûts d'exploitation, notamment la réduction des déchets, l'amélioration de l'efficacité des processus et la négociation avec les fournisseurs pour obtenir de meilleures conditions. Les investissements dans la technologie, comme vous le faites, permettent d'automatiser certaines activités afin d'accroître la productivité sans avoir à augmenter proportionnellement le nombre d'employés. Les politiques de protection sociale des entreprises offrent des avantages non monétaires qui améliorent le bien-être des travailleurs sans avoir d'incidence directe sur les salaires. Les primes basées sur les performances offrent un modèle d'incitation lié aux résultats qui permet de gérer des augmentations de salaire durables en récompensant ceux qui contribuent le plus à la croissance de l'entreprise. Les stratégies de fixation des prix permettent d'ajuster les prix des biens et des services dans la mesure du possible pour compenser l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre sans perdre en compétitivité. L'Italie est convaincue que l'OMPI mettra tout en œuvre pour concevoir une approche équilibrée qui prenne en considération de multiples mesures à l'égard du personnel pour assurer la viabilité à long terme et l'efficacité de chaque action. Je vous remercie, Monsieur le président.

86. Le président : Merci pour ces déclarations. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. Je voudrais donc donner la parole à Mme Chitra Narayanaswamy, qui peut répondre aux questions adressées au Secrétariat.

87. Le Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci aux délégations pour leurs questions. En ce qui concerne la question des mesures que le Secrétariat adoptera pour contenir la croissance des coûts de l'AMCS, il s'agit d'un effort permanent et plusieurs mesures ont déjà été prises. Le Département de la gestion des ressources humaines de l'OMPI continue de travailler en étroite collaboration avec notre fournisseur d'assurance maladie afin de négocier des taux de primes favorables. C'est un aspect important de la maîtrise des coûts. Le Comité consultatif consulte le Comité de gestion des assurances collectives du personnel sur les mesures de maîtrise des coûts. L'OMPI participe également activement aux débats du Réseau Finances et budget des Nations Unies sur les stratégies de maîtrise des coûts qui sont ensuite adoptées dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ce sont là quelques-uns des domaines dans lesquels nous continuons à travailler pour contenir la croissance des engagements de l'AMCS ou l'augmentation des frais médicaux. En ce qui concerne la question de la délégation du Japon sur la manière dont l'OMPI gère les pressions inflationnistes pour améliorer l'efficacité et la productivité, cela fait partie du programme de travail et budget que

vous avez déjà examiné dans une certaine mesure lors de votre dernière réunion, mais pour n'en citer que quelques éléments, bien sûr, les investissements dans la technologie restent une stratégie très efficace pour améliorer la productivité; citons aussi une meilleure automatisation, les investissements dans l'IA et l'adoption d'outils d'IA dans l'ensemble de l'Organisation et de nos opérations. Il existe un certain nombre d'initiatives différentes. J'ajouterais également la réingénierie des processus d'entreprise dans le cadre du système ERP. Nous procédons actuellement à une évaluation approfondie de tous nos processus opérationnels afin de supprimer les activités sans valeur ajoutée et d'améliorer l'automatisation. L'un des exemples que vous avez vus ce matin figure dans le rapport du vérificateur externe des comptes, qui nous a demandé de trouver une manière de mieux automatiser nos processus d'information financière. Il ne s'agit là que de quelques exemples et non d'une liste exhaustive. Tout cela est intégré dans notre proposition de programme de travail et de budget pour 2026/2027, sur laquelle vous poursuivrez les discussions plus tard dans la semaine.

88. Le président : Étant donné qu'il n'y a pas d'autre demande de parole, je vais lire le paragraphe de décision. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. Cette décision est adoptée.

89. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le document intitulé "Rapport financier annuel et états financiers pour 2024" (document WO/PBC/39/6).

B) MISE A JOUR SUR LE REGIME MULTIEMPLOYEUR POUR LE FINANCEMENT DES PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL

90. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/7.

91. Le président : Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour, le point 7 b), intitulé "Mise à jour sur le régime multiemployeur pour le financement des prestations dues au personnel". Pour les remarques liminaires, je donne la parole au directeur de la Division des finances.

92. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. Permettez-moi de vous présenter une mise à jour sur la mise en œuvre du régime multiemployeur pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), compte tenu de la décision prise lors de la session du PBC de l'année dernière et approuvée par les assemblées de l'OMPI lors de la soixante-cinquième série de réunions en juillet 2024. Comme vous vous en souvenez peut-être, après avoir examiné les deux options, à savoir un régime de base ou un régime multiemployeur, le PBC a approuvé la recommandation du Secrétariat d'opter pour l'approche du régime multiemployeur. J'ai le plaisir de vous informer que le régime multiemployeur officiellement intitulé "régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV" a été mis en place avec succès, et qu'il est entré en vigueur au 1^{er} avril 2025. La publication par le Directeur général de l'OMPI et le Secrétaire général de l'UPOV de l'ordre de service concernant le règlement du régime précité et le mandat du Comité consultatif a marqué le lancement officiel de ce mécanisme. L'ordre de service définit les règles du régime AMCS de l'OMPI/UPOV établissant la gouvernance et le règlement intérieur ainsi que le financement et les dispositions générales de ce régime. L'objectif du régime AMCS est de gérer les ressources financières fournies par l'OMPI et l'UPOV afin de financer les engagements de chaque organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service fournie aux participants qui remplissent les conditions requises. Avec le lancement du régime AMCS le 1^{er} avril 2025, le Secrétariat a pleinement mis en œuvre la décision des assemblées de l'OMPI concernant la mise en place d'un régime multiemployeur, répondant ainsi aux exigences de la norme IPSAS 39. Le régime AMCS offre un cadre de gouvernance solide pour assurer une surveillance et une gestion adéquates des fonds. Permettez-moi de

souligner plusieurs facteurs clés. Tout d'abord, le régime multiemployeur sera supervisé par le Comité du programme et budget (PBC), qui examinera les états financiers distincts de ce régime ainsi que les informations figurant dans le rapport financier annuel et les états financiers de l'OMPI. Deuxièmement, le régime AMCS fera l'objet d'un audit annuel par le vérificateur externe des comptes de l'OMPI; il relève également du champ d'application de l'audit de la Division de la supervision interne et il est soumis à la supervision de l'Organe consultatif indépendant de surveillance. Troisièmement, la gestion des fonds sera effectuée conformément à la politique d'investissement approuvée par l'Assemblée et aux règles de gouvernance en matière d'investissement définies dans cette politique et dans le règlement financier et le règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI. Enfin, le Comité consultatif conseillera le Directeur général de l'OMPI et le Secrétaire général adjoint de l'UPOV sur la gestion et le fonctionnement du régime AMCS. Je voudrais dire quelques mots sur la structure du Comité consultatif. Il se compose de huit membres, dont deux membres de droit sans droit de vote qui assumeront respectivement les fonctions de président et de président suppléant. Sur les six membres ayant le droit de vote, deux sont des membres du PBC de l'OMPI désignés par leur groupe respectif. Les deux premiers groupes qui présenteront des candidatures ont été sélectionnés dans l'ordre alphabétique anglais; ces fonctions feront l'objet d'une rotation tous les deux ans et aucun membre ne pourra être élu au sein d'un même groupe à tout moment. Pour la période initiale de 2025-2026, les deux premiers membres du Comité consultatif seront désignés par le groupe africain et le groupe Asie-Pacifique; je suis heureux de vous annoncer que le groupe africain a désigné à ce titre M. Anthony Mathenge, de la République du Kenya. Ces membres seront remplacés à tour de rôle après un mandat de deux ans, les deux membres suivants étant issus des deux groupes suivants selon l'ordre alphabétique. À titre d'exemple, nous prévoyons que pour 2027-2028, ce sont le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes qui nommeront des membres au Comité consultatif. Pour 2029-2030, ce sont la Chine et le groupe B qui nommeront des membres au Comité consultatif, et pour 2031-2032, ce sont le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le groupe africain qui nommeront des membres, ce qui marquera le début du cycle suivant. Cette méthode garantit une représentation équitable de tous les groupes au fil du temps, pendant toute la durée du régime AMCS. Actuellement, sur les huit membres, six ont déjà été nommés et nous attendons la nomination du groupe Asie-Pacifique; nous sommes également en train d'organiser l'élection des représentants des retraités. Le Comité consultatif compte également un observateur désigné par le Secrétaire général adjoint de l'UPOV et un autre observateur désigné par le Comité consultatif de l'UPOV. Je voudrais maintenant aborder les aspects financiers et les informations à fournir. Avec la création de l'entité distincte, les fonds destinés à financer l'AMCS remplissent désormais les conditions requises pour être comptabilisés en tant qu'actifs planifiés au titre de la norme IPSAS 39, et la présentation des états financiers de l'OMPI pour l'exercice clos en 2025 fera apparaître les obligations au titre de l'AMCS déduction faite du financement cumulé par l'Organisation, ce qui, si vous vous en souvenez, était l'une des recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes, qui était à l'époque le National Audit Office (Office national de vérification des comptes) du Royaume-Uni. Je tiens également à souligner un aspect important de la structure du régime AMCS. La possibilité de restituer des fonds à l'OMPI et à l'UPOV est limitée. Une fois que les fonds ont été transférés à l'entité distincte, ils ne peuvent être restitués à l'OMPI ou à l'UPOV, sauf dans deux circonstances précises. Premièrement, pour rembourser à l'OMPI et à l'UPOV toutes les dépenses qu'elles ont engagées pour les prestations versées. Cela signifie que l'OMPI et l'UPOV continuent à payer les primes d'assurance pour les retraités et que l'entité distincte peut leur rembourser le coût de ces primes. Si les fonds sont suffisants pour réellement couvrir les engagements, ils sont considérés comme excédentaires par rapport à ces engagements, généralement au titre d'une étude de gestion des actifs et des passifs réalisée par un actuair indépendant. Le montant excédentaire peut être restitué à l'Organisation. Ces restrictions garantissent que les actifs restent réservés à l'objectif prévu, tel que décidé par les États membres, c'est-à-dire qu'ils sont destinés à répondre aux besoins futurs des retraités de l'OMPI et de l'UPOV en matière d'assurance maladie. Je voudrais m'attarder un peu sur les ordres de

service et sur les règles. Pour information, l'ordre de service sur le règlement du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV et le mandat du Comité consultatif a été joint en annexe au document WO/PBC/39/7. Ce règlement définit les fonctions détaillées du Comité consultatif, qui comprend l'examen du fonctionnement et de la situation financière du régime AMCS, l'examen de la stabilité financière et du caractère suffisant des réserves, l'examen des rapports d'audit et l'examen de la stratégie d'investissement et de ses performances, entre autres responsabilités. Après la publication de cet ordre de service et son entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025, le Comité consultatif entrera en fonction lorsqu'il aura été entièrement constitué, ce qui, nous l'espérons, se produira dans les prochaines semaines. Pour conclure, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons réussi à mettre en place le régime multiemployeur à compter du 1^{er} avril 2025, en pleine application de la décision des assemblées de l'OMPI. Le régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV fournit un cadre solide pour la gestion des ressources financières mises en réserve pour financer les engagements pris au titre de cette assurance; il dispose de mécanismes de gouvernance et de surveillance adéquats. La création de cette entité représente une étape importante dans la gestion responsable par l'OMPI de ses obligations à long terme et démontre notre engagement en faveur d'une bonne gouvernance financière en répondant aux exigences de la norme IPSAS 39. Nous avons amélioré la transparence concernant le passif net de l'AMCS dans nos états financiers afin de refléter plus précisément la situation réelle de l'actif et du passif de l'OMPI. Comme indiqué dans le paragraphe de décision figurant dans le document, nous demandons que le Comité du programme et budget prenne note de la mise à jour concernant la mise en place du régime multiemployeur pour répondre aux exigences de la norme IPSAS 39 concernant les fonds provisionnés par les assemblées de l'OMPI et le Conseil de l'UPOV pour financer les obligations liées aux prestations dues au personnel, comme indiqué dans le document WO/PBC/39/7. Je vous remercie de votre attention et je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie, Monsieur le président.

93. La délégation du Japon : Le groupe B souhaite remercier le Secrétariat de ses informations actualisées et exhaustives sur l'établissement du régime multiemployeur pour l'assurance maladie après la cessation de service, comme indiqué dans le document WO/PBC/39/7. Nous reconnaissons les efforts considérables déployés pour répondre aux recommandations du vérificateur externe des comptes et pour assurer la conformité avec la norme IPSAS 39, en particulier pour améliorer la transparence et l'exactitude de la présentation du passif et de l'actif de l'AMCS. Nous soutenons l'approche du Secrétariat visant à désigner officiellement les investissements réservés pour l'AMCS comme des actifs planifiés par la création d'une entité juridiquement distincte, à savoir le régime d'actifs de l'OMPI/UPOV pour l'assurance maladie après la cessation de service. La structure du régime multiemployeur semble adaptée au contexte de l'OMPI et de l'UPOV. Nous nous félicitons de la solidité du cadre de gouvernance, et notamment de la création d'un Comité consultatif composé de représentants des États membres, du personnel et des retraités, ainsi que de l'engagement de procéder à des audits externes annuels et à un contrôle permanent par le Comité du programme et budget. Ces mesures sont essentielles pour maintenir l'obligation de rendre des comptes et instaurer la confiance entre les parties prenantes. Néanmoins, nous aimerions souligner quelques points à prendre en considération. Tout d'abord, le régime multiemployeur étant désormais opérationnel, il sera important de contrôler son efficacité, notamment en ce qui concerne la maîtrise des coûts, les risques et les performances financières à long terme. Deuxièmement, nous apprécierions une transparence permanente dans la présentation des actifs et des passifs, y compris des informations complètes et en temps voulu dans les états financiers annuels de l'OMPI. Troisièmement, nous encourageons la poursuite du dialogue afin de garantir la sauvegarde des intérêts du personnel actuel et ancien tout en protégeant l'intégrité financière de l'Organisation. Enfin, en ce qui concerne le régime de financement intégral des engagements à long terme de l'OMPI au titre des prestations dues au personnel, qui implique un transfert de 50 millions de francs suisses en combinaison avec des contributions permanentes de 10% des coûts de personnel, comme

indiqué dans le document W/PBC/39/9, nous nous réservons la possibilité de l'examiner plus en détail au titre d'un point ultérieur de l'ordre du jour. Nous attendons avec impatience de nouvelles informations et sommes prêts à participer de manière constructive aux discussions futures. Je vous remercie, Monsieur le président.

94. La délégation de l'Italie : Je vous remercie de votre exposé. Si nous regardons brièvement ce qui est fait en dehors de l'OMPI, nous constatons que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) a enregistré de solides performances ces dernières années et s'est distinguée par des rendements supérieurs à la moyenne et de faibles coûts de gestion. Dans sa résolution 246 (2022), l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au Bureau de la gestion des investissements de la CCPPNU de procéder à une comparaison des performances d'investissement de la CCPPNU avec celles de ses homologues de différents pays. À cette fin, le Bureau de la gestion des investissements a fait appel à une société spécialisée dans la comparaison des fonds d'investissement à travers le monde afin de comparer les performances des fonds de la CCPPNU avec celles d'autres fonds de pension mondiaux. La dernière analyse en date porte sur l'année 2023 et compare les performances du Fonds de pension des Nations Unies et le coût total des investissements à un ensemble mondial de 281 fonds de pension dont les actifs s'élèvent à 12 200 milliards de dollars É.-U., la taille médiane des fonds étant de 9 800 milliards de dollars É.-U.. Un groupe de 19 fonds de pension a des actifs sous gestion allant de 47,5 à 142,9 milliards de dollars É.-U. et une taille moyenne de 88,1 milliards d'USD. Les principales conclusions de l'analyse comparative des investissements effectués en 2023 ont porté sur l'efficacité du Fonds de pension : le rendement total net sur cinq ans du portefeuille de la CCPPNU s'élevait à 7,9%, dépassant à la fois la médiane mondiale de 6,8% et la médiane des fonds homologues de 7,3%. À cette époque, les auteurs avaient souligné l'importance de continuer à atteindre le taux de rendement réel annuel de 3,5% nécessaire à long terme pour assurer la solvabilité future du fonds. À la lumière de ce qui précède, l'Italie estime qu'un rendement raisonnable sur cinq ans avec un faible risque pour le fonds de pension d'une organisation internationale telle que l'OMPI devrait présenter un profil d'investissement conservateur, axé sur des revenus fixes et la préservation du capital, une gouvernance institutionnelle solide sans objectifs spéculatifs, et des objectifs de stabilité à long terme plutôt qu'une maximisation du rendement à court terme. Par conséquent, si le fonds adopte un profil plus conservateur, un rendement net compris entre 3% et 4,5% par an sur cinq ans est raisonnable, crédible et conforme aux objectifs de préservation du capital. L'Italie se félicite de la création d'un Comité consultatif chargé de conseiller le Directeur général de l'OMPI et le Secrétaire général adjoint de l'UPOV sur la gestion et les activités de l'AMCS. Il s'agit en effet d'une bonne pratique qui a fait ses preuves dans d'autres contextes analogues. En ce qui concerne plus particulièrement le règlement intérieur du Comité consultatif, nous souhaiterions que l'OMPI fixe un quorum pour le vote et une présence minimale à chaque réunion de deux représentants des États membres au lieu d'un. En outre, nous estimons qu'il est extrêmement important, pour des raisons de transparence, que les décisions du Comité consultatif soient communiquées au PBC. En ce qui concerne les deux membres du Comité consultatif nommés par leur groupe respectif au sein du Comité du programme et du budget de l'OMPI, nous aimerions avoir une vision claire des exigences professionnelles prévues pour chaque candidat. L'Italie est prête à engager de nouvelles discussions en vue d'atteindre et de maintenir les objectifs à long terme et la viabilité financière. Je vous remercie, Monsieur le président.

95. Le président : Je vous remercie de votre déclaration. Le Secrétariat me demande quelques minutes afin de pouvoir donner une réponse complète aux questions qui ont été soulevées. Je vous demande de faire une très brève pause de cinq minutes et de revenir rapidement.

96. Le président : Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'être de retour dans la salle. Je tiens à rappeler l'importance de la ponctualité et du respect de nos délais. Sans plus attendre, je donne la parole au Secrétariat pour une mise à jour.

97. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. En réponse aux deux questions de la délégation italienne, je voudrais répondre à la première en disant que lors de la prochaine session du PBC, nous allons examiner de manière exhaustive les investissements et, si vous me le permettez, nous répondrons à la deuxième question lorsque nous présenterons la mise à jour sur les investissements. Nous incluons dans notre exposé la réponse à cette question sur l'analyse comparative des investissements. En ce qui concerne le Comité consultatif, le règlement du régime AMCS a été adopté. Lors de la constitution du Comité consultatif, nous avons comparé ce règlement à celui de régimes multiemployeur analogues dans le système des Nations Unies. En ce qui concerne l'Organisation mondiale de la Santé, les États membres ne sont pas représentés au sein du comité. L'OMPI a souhaité renforcer sa gouvernance et a donc nommé deux représentants des États membres. Je tiens à souligner que ces États membres ne siègent pas au Comité consultatif pour représenter leur groupe. Ils sont là pour représenter le PBC dans son ensemble. Dès lors, nous aimerions vous demander un peu de temps pour voir comment le dispositif va fonctionner. Bien entendu, si le Comité consultatif estime que ce dispositif ne fonctionne pas, il proposera au Directeur général d'éventuelles modifications du règlement et du mandat du Comité consultatif. Nous remercions bien sûr les délégations de leurs commentaires, qui sont extrêmement utiles. Nous observerons le fonctionnement de ce Comité consultatif et apporterons les améliorations nécessaires. Sur ce, je cède la parole à la présidence.

98. Le président : Merci beaucoup pour cette intervention. Oui, certaines de ces questions seront effectivement abordées dans le cadre du sous-point suivant, intitulé "Mise à jour sur les placements". Étant donné qu'il n'y a pas d'autre demande de parole, je voudrais passer au paragraphe de décision. La décision est adoptée.

99. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la mise à jour sur la création d'un régime multiemployeur selon la norme IPSAS 39 qui est responsable des fonds provisionnés par les assemblées de l'OMPI et le Conseil de l'UPOV pour financer les engagements liés aux prestations dues au personnel, ainsi qu'il est indiqué dans le document WO/PBC/39/7.

C) MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS

100. Le président : Je donne à nouveau la parole au directeur de la Division des finances pour qu'il présente ce sous-point. Nous aurons également une contribution du trésorier.

101. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. L'OMPI a mis en œuvre ses portefeuilles de placements de base et stratégiques dans le but de gérer sa trésorerie, qui est constituée par les excédents des exercices biennaux précédents, de manière à permettre à l'Organisation de faire face à ses engagements futurs. Les portefeuilles ont été investis exclusivement dans des actifs générant des revenus, tels que des actions mondiales, des obligations et des biens immobiliers, en diversifiant notre portefeuille entre différentes classes d'actifs et zones géographiques, ce qui nous aide à gérer les risques, à réduire la volatilité et à diminuer le profil de risque global de l'Organisation. Les placements sont faits à moyen et à long terme pour permettre de financer les dépenses découlant de nos engagements à l'horizon temporel prévu. Au cours de cette période, nous nous attendons à ce que la valeur des investissements de l'OMPI progresse certaines années, ce qui a été le cas au cours des deux années précédentes, et qu'elle diminue d'autres années. Cette diminution n'est pas forcément inquiétante dès lors qu'à l'horizon de placement prévu, nous nous efforçons d'obtenir les liquidités et le rendement escomptés. À cet égard, le Comité consultatif pour les placements de l'OMPI, avec le soutien de son conseiller en placements, continue de suivre l'évolution des marchés et s'efforce de gérer les portefeuilles de placements de manière à atteindre les objectifs fixés. L'année dernière a été positive alors que l'environnement d'investissement était incertain. Malgré des vents contraires sur les marchés financiers, les

portefeuilles de base et stratégique de l'OMPI ont fait preuve de résilience, obtenant respectivement un rendement total de +6,1% et +9,9% et terminant l'année en dépassant le milliard de francs suisses d'actifs investis. Sur le long terme, les portefeuilles de base et stratégique continuent d'atteindre leurs objectifs avec respectivement +2% et +2,5% à la fin de l'année 2024. Ces résultats dépassent les objectifs fixés pour ces deux portefeuilles. Monsieur le président, si vous le permettez, je vais donner la parole au trésorier pour qu'il fasse le point sur les investissements de l'OMPI, et notamment sur les évolutions les plus récentes.

102. Le Secrétariat : Merci M. Nematadzira. Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Excellences et délégués. Le document que je présente porte la référence "WO/PBC/39/Update on Investments"; il est disponible sous la rubrique "Autres documents connexes" de la page Web consacrée à la trente-neuvième session du PBC. Mon exposé vise à présenter la situation des placements de l'OMPI, et plus particulièrement des placements concernant les portefeuilles de base et stratégique. Les délégués connaissent peut-être déjà ce diagramme présenté l'année dernière à la trente-septième session du PBC. Il convient de rappeler qu'une gouvernance d'investissement solide est déterminante pour le succès du portefeuille d'investissement et qu'à l'OMPI, un cadre de gouvernance robuste sous-tend tout ce que nous faisons. Nous continuons à nous évaluer à l'aune des bonnes pratiques en matière de gouvernance, de contrôles internes, de gestion des risques et d'intendance, car nous sommes convaincus que cela nous aide à créer de la valeur pour les États membres. Ce diagramme met en évidence les niveaux de gouvernance, de surveillance et de contrôle intégrés au processus de placement de l'OMPI. En particulier, le cadre de gouvernance indique que nous avons clairement défini les positions de placement, les objectifs de placement, la délégation des pouvoirs et la responsabilité des décisions, et que nous veillons à la transparence des décisions et des résultats. Comme vous pouvez le constater, le Comité consultatif pour les placements de l'OMPI fournit des conseils sur les investissements des fonds de l'Organisation conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière. Ces conseils portent sur des questions telles que la politique en matière de placements, la stratégie, la répartition des actifs, les analyses comparatives pertinentes en matière de performances et les lignes directrices en matière de placements. En 2024, dans le cadre de nos efforts pour renforcer la gouvernance, deux experts externes indépendants en matière d'investissement ont été nommés au Comité consultatif à titre gracieux. Au deuxième niveau, le Groupe de gestion des risques de l'OMPI a instauré une solide culture du risque en matière d'investissement et a défini la propension au risque en fonction des objectifs d'investissement de l'Organisation. Les vérificateurs externes et internes des comptes remplissent une fonction de vérification indépendante et assurent la validation des contrôles internes liés aux processus de placements et à l'établissement de rapports. En outre, l'Organe consultatif indépendant de surveillance joue un rôle d'expert consultatif indépendant. Dans le cadre de ses échanges réguliers avec cet organe, l'OMPI continue de tenir compte des recommandations du comité. Enfin, les États membres de l'OMPI autorisent le Secrétariat à réaliser des investissements conformément à la politique d'investissement. Nous pensons qu'une gouvernance solide dans notre structure de placement est essentielle car elle aide l'Organisation à prospérer sur le long terme. À cet égard, l'OMPI continue d'investir du temps et des ressources pour acquérir plus d'expérience dans ce domaine. Il y a eu plusieurs évolutions notables dans ce domaine que je voudrais souligner. Tout d'abord, l'OMPI a réalisé une étude d'évaluation par les pairs avec la Banque mondiale. À la suite de cette étude, nous avons mis en œuvre une série de recommandations visant à améliorer nos capacités de gestion des risques et à renforcer notre cadre de gouvernance. Nous avons nommé un nouveau conseiller en investissement, PPCmetrics, pour assister le Comité consultatif pour les placements. Le contrat de conseil couvre des domaines tels que l'élaboration des politiques et des stratégies, la répartition des actifs, les analyses comparatives et les rapports sur les risques et la conformité. Troisièmement, comme indiqué précédemment, nous avons désigné deux experts externes en investissements pour participer aux travaux du Comité consultatif pour les placements. Ces experts externes ont pour mission d'aider le Comité consultatif en lui proposant des avis objectifs et des conseils d'experts sur tous les

aspects de nos activités de placement. Nous avons également acquis de l'expérience en matière de gestion des risques dans le domaine de l'investissement. Nous avons notamment recruté une nouvelle personne spécialisée dans la gestion du risque d'investissement et amélioré les rapports sur le risque d'investissement. Cinquièmement, nous avons élaboré des lignes directrices en matière d'investissement à l'usage du Comité consultatif qui complètent la politique d'investissement afin de soutenir la gestion des investissements de l'OMPI. Comme l'a mentionné M. Nematadzira, nous avons créé une entité distincte, un régime multiemployeur, pour gérer les investissements de l'assurance maladie après la cessation de service afin de promouvoir une plus grande transparence dans la manière dont nous effectuons nos investissements. Enfin, la Division de la supervision interne de l'OMPI prévoit de réaliser un audit des activités d'investissement à la fin du troisième trimestre de cette année afin d'améliorer encore notre processus de contrôle et de supervision. Avant de faire le point sur les performances de nos portefeuilles cette année, quelques remarques sur les marchés financiers mondiaux peuvent être nécessaires pour donner le ton. L'économie mondiale a été imprévisible au cours des quatre premiers mois de 2025. Ce phénomène s'est manifesté sous de nombreuses formes, notamment des valorisations tendues des actifs en début d'année, des surprises en matière de politiques monétaires, des incertitudes politiques, des risques géopolitiques persistants et des ventes d'actifs risqués sur les marchés. L'effet de l'incertitude des marchés financiers, et par conséquent l'impact sur la performance des investissements étaient clairs, si l'on observe le tableau à droite de cette page. 2024 a été une bonne année pour l'investissement et des résultats positifs ont été enregistrés dans toutes les classes d'actifs. Au cours des quatre premiers mois de l'année, les résultats ont été différents d'une classe d'actifs à l'autre et au sein d'une même classe d'actifs. Malheureusement, nous ne nous attendons pas à ce que cette période d'incertitude disparaisse de sitôt. À l'horizon 2025, l'économie mondiale devrait rester incertaine. Examinons maintenant les performances du portefeuille de base de l'OMPI. Ce graphique met en évidence la performance du portefeuille de trésorerie de base pour les quatre premiers mois de cette année. La valeur du portefeuille était de 931,7 millions de francs suisses, avec une perte totale non réalisée de 0,5 million de francs suisses au 30 avril de cette année. Les contributions aux gains et pertes par catégorie d'actifs sont mises en évidence dans le graphique. Par exemple, l'immobilier suisse a contribué à une perte de 0,8 million de francs suisses et les obligations des marchés émergents à une perte de 0,6 million de francs suisses pour les quatre premiers mois de cette année. Les obligations suisses et les fonds du marché monétaire ont apporté des contributions positives de 0,6 million et 0,4 million de francs suisses, respectivement. Le tableau montre que le rendement de l'investissement pour les quatre premiers mois a été de -0,1%, alors que l'indice de référence correspondant était de 0,1%. Par conséquent, le rendement relatif, qui correspond à la différence avec la performance réelle de l'indice de référence, a été de -0,2% pour les quatre premiers mois. Si je peux attirer votre attention sur les autres chiffres du tableau, vous constaterez que 2024 a été une bonne année, avec un rendement positif de 6,1%. Il est important de rappeler que le portefeuille de base de l'OMPI est investi à relativement long terme, l'objectif étant d'obtenir un rendement positif en francs suisses sur une période glissante de cinq ans. À cette fin, le portefeuille de base a enregistré un taux annualisé de +2,0% sur la période glissante de cinq ans se terminant le 30 avril. Le même portefeuille a enregistré une performance annualisée de +1,8% depuis sa création. Pour le portefeuille stratégique, la valeur était de 280,5 millions de francs suisses, avec une perte non réalisée de 3,7 millions de francs suisses, soit un rendement de -1,3% au 30 avril de cette année. À l'instar de la page précédente, les contributions aux gains et pertes par classe d'actifs sont mises en évidence dans le graphique. Pour les quatre premiers mois de l'année, les pertes sont principalement dues à la performance des actions, qui a contribué à une perte de 3,3 millions de francs suisses pour le portefeuille stratégique. Cela reflète les difficultés plus générales que nous avons observées sur les marchés des actions. Les autres classes d'actifs ont également subi de légères pertes, à l'exception des obligations suisses qui ont contribué à une hausse de +0,5 million de francs suisses. Pour rappel, les investissements du portefeuille stratégique sont à long terme et ont un horizon de 20 ans. Si nous observons la performance au fil du temps, le portefeuille stratégique a enregistré une performance annualisée de +3,3% sur une période de

cinq ans se terminant le 30 avril. Le même portefeuille a enregistré une performance de +2,5% depuis sa création. L'un des problèmes pour faire le point de la situation en matière d'investissements tient à la nécessité d'employer les dernières informations disponibles. À cette fin, j'ai inclus les deux graphiques suivants qui ne figurent pas sur le site Web de la trente-neuvième session du PBC mais qui ont le même format que les deux précédents, sauf qu'ils sont tous deux mis à jour pour intégrer les informations financières au 30 mai au lieu du 30 avril. En ce qui concerne le portefeuille de base, le rendement des investissements a changé depuis qu'il affichait une perte non réalisée de -0,1%. Si vous vous en souvenez, il s'agit du graphique n° 5 concernant les résultats pour les quatre premiers mois de cette année : ce rendement passe à +0,7% si nous incluons le mois de mai. Les gains du portefeuille de base se sont élevés à 5,4 millions de francs suisses pour les cinq premiers mois. Malgré des conditions difficiles sur les marchés financiers dans la première partie de 2025, aggravées par une volatilité persistante à court terme, le portefeuille est resté résilient sur le long terme et la stratégie continue d'atteindre son objectif sur l'horizon temporel visé. De même, pour le portefeuille stratégique, le rendement des investissements est passé d'une perte non réalisée de -1,3% – c'est le graphique n° 6 qui représente les quatre premiers mois de l'année – à un gain non réalisé de +0,1% si l'on inclut le mois de mai. Les gains du portefeuille stratégique ont été de 0,7 million de francs suisses pour les cinq premiers mois. Depuis sa création, le portefeuille stratégique a dégagé un rendement non réalisé de 2,8%. Une fois encore, malgré un marché difficile à court terme, aggravé par la volatilité, le portefeuille stratégique s'est montré résistant et reste en bonne voie pour atteindre son objectif à long terme de 2% et assurer le financement des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI à un horizon de 20 ans. La plupart de mes commentaires sur les graphiques précédents sont particulièrement pertinents ici. Permettez-moi de souligner plusieurs points essentiels. Les placements du portefeuille de base sont diversifiés entre des actifs mondiaux comme des obligations ou de l'immobilier suisse. Les taux d'intérêt positifs en Suisse ont permis de réduire le risque du portefeuille. La stratégie en matière de placements a atteint son objectif et a généré un rendement positif sur une période de cinq ans. Les placements du portefeuille stratégique sont répartis entre des actifs mondiaux, notamment des obligations, des actions et de l'immobilier suisse. Le portefeuille d'investissement est en bonne voie pour atteindre son objectif d'investissement à long terme de 2% et pour financer les prestations à long terme dues au personnel. L'avenir reste incertain pour les investisseurs mondiaux. Pour réussir, il convient d'adopter une stratégie d'investissement prudente en termes de risques et de coûts en diversifiant les marchés et les classes d'actifs et en adoptant une perspective à long terme. Cette stratégie doit continuer de reposer sur un cadre de gouvernance et de gestion des risques qui soit le meilleur possible. Enfin, la volatilité des marchés est inévitable. Il faut s'attendre à ce que les choses évoluent en dents de scie, compte tenu de tous les courants contraires qui influencent les marchés financiers mondiaux. En tant qu'investissements mondiaux, les portefeuilles de l'OMPI ne sont pas à l'abri de ces courants contraires. Toutefois, les placements de l'OMPI sont à moyen et long termes. Pendant cette période, nous nous attendons à ce que nos investissements enregistrent de bonnes performances certaines années et des baisses d'autres années. Cette dernière éventualité, bien que regrettable, ne doit pas nous inquiéter à condition que sur l'horizon temporel prévu, nous continuions à fournir le rendement escompté. L'OMPI est prête à faire face à la volatilité actuelle en adoptant une approche proactive, guidée par une culture de prudence face au risque et des pratiques de gouvernance saines. Nos stratégies ont démontré leur résilience et devraient continuer à porter leurs fruits au cours des périodes à venir. Ceci conclut mon exposé. Je vous remercie de votre attention. Mes collègues et moi sommes tout disposés à répondre à vos commentaires ou vos questions.

103. La délégation du Japon : Le groupe B apprécie la mise à jour complète du Secrétariat sur les investissements de l'OMPI, et en particulier la résilience démontrée dans les portefeuilles de base et stratégiques, dans un contexte de volatilité accrue des marchés. Nous notons les rendements annualisés sur cinq ans de 2,0% pour le portefeuille de base et de 3,3% pour le portefeuille stratégique, qui traduisent le respect d'une stratégie d'investissement budgétaire disciplinée. Le cadre de gouvernance, y compris le rôle prépondérant du Comité consultatif

pour les placements et de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, assure une supervision solide, comme en témoignent l'achèvement de l'examen par les pairs de la Trésorerie de la Banque mondiale et le recrutement d'un personnel spécialisé dans la gestion des risques. La gestion de l'assurance maladie de l'OMPI après la cessation de service nécessite une attention urgente, comme indiqué dans le document WO/PBC/39/9. Nous aimerions discuter de cette question plus en détail dans le prochain sous-point de l'ordre du jour. Le groupe B reste favorable à la philosophie d'investissement à long terme de l'OMPI, mais nous pensons qu'elle est compatible avec une surveillance plus active qui doit s'accompagner d'une plus grande transparence opérationnelle. Nous sommes impatients d'examiner les résultats de l'étude de la gestion de l'actif et du passif ainsi que les critères de référence proposés pour le cycle 2026-2027. Je vous remercie, Monsieur le président.

104. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions le Secrétariat de cet exposé. Nous demandons au Secrétariat de continuer à collaborer avec l'Organe consultatif indépendant de surveillance pour superviser ce sujet. Nous demandons au Secrétariat d'envisager une révision de la politique de l'OMPI en matière d'investissements, compte tenu de l'imprévisibilité des réalités et des marchés mondiaux. Je vous remercie.

105. Le président : Je vous remercie tous de vos déclarations et d'avoir répondu aux questions soulevées par l'Italie à propos du point 7 b). Pour plus d'éclaircissements, je redonne la parole au Secrétariat.

106. Le Secrétariat : Merci, Monsieur le président, et merci pour la question du délégué de l'Italie. Tout d'abord, je trouve que les bons résultats de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont très encourageants. À l'OMPI, notre stratégie d'investissement tient compte des objectifs fixés par la politique d'investissement, à savoir la préservation du capital, la liquidité et, une fois ces deux objectifs atteints, le taux de rendement. Il prend également en compte le profil de risque de l'OMPI, en reconnaissant que la répartition des actifs est un facteur important de notre performance à long terme. Le Comité consultatif pour les placements porte une attention considérable au choix de la répartition des actifs et à l'importance accordée à chaque catégorie d'actifs afin d'assurer la performance du rendement final de notre portefeuille. Nous recommandons toutefois la prudence lorsqu'il s'agit de comparer les performances d'investissement de portefeuilles libellés dans des devises différentes sans tenir compte de l'impact des taux de change. Les performances des investissements de l'OMPI dans les deux portefeuilles sont mesurées dans sa monnaie fonctionnelle, le franc suisse. Le rendement de l'actif sans risque en francs suisses est proche de zéro. Les investissements réalisés par d'autres agences, telles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, sont libellés et présentés en dollars É.-U.. Le rendement de l'actif sans risque est d'environ 4,25% sur la courbe de rendement du dollar É.-U.. Il ne fait aucun doute qu'investir en dollars américains se traduira par un rendement nominal plus élevé. Pour protéger les revenus en dollars É.-U. contre les fluctuations des taux de change, l'OMPI devra couvrir les investissements. Le coût que l'OMPI paiera pour cette couverture effacera tout gain supplémentaire provenant de l'investissement dans la devise à rendement plus élevé, en l'occurrence le dollar É.-U.. Les marchés financiers sont généralement efficaces. La théorie de la parité des taux d'intérêt couverts devrait garantir que les possibilités d'arbitrage entre les monnaies restent trop faibles pour être exploitées avec succès sur une longue période. Par conséquent, je pense que le rendement du risque que nous avons en francs suisses ne peut pas être comparé à un portefeuille en dollars É.-U., car il s'agit fondamentalement de deux monnaies de présentation différentes. J'espère que cela répond à la question. En ce qui concerne la question de la Fédération de Russie sur la politique d'investissement, j'ai le plaisir d'annoncer que notre politique d'investissement a été examinée par de nombreuses parties, notamment la Banque mondiale lors de l'examen par les pairs, par nos nouveaux conseillers en investissement, par nos nouveaux experts externes en matière d'investissement et par l'Organe consultatif indépendant de surveillance. Nous apporterons quelques améliorations au document actuel afin de refléter l'évolution de

l'environnement opérationnel ainsi que les nouvelles hypothèses relatives au marché des capitaux. La politique d'investissement a été présentée en 2017 dans le document WO/PBC/23/7, puis en 2019 dans le document WO/PBC/30/12. Nous avons l'intention de formuler de nouvelles recommandations sur cette politique l'année prochaine.

107. Le président : Je remercie le Secrétariat pour cette réponse. Une autre délégation souhaite-t-elle poser une question complémentaire, étant donné que nous en sommes toujours au point 7 c) de l'ordre du jour? Vous pouvez prendre la parole si vous le souhaitez. Sinon, étant donné qu'aucune décision du PBC n'est requise pour ce point de l'ordre du jour, nous aimerions passer au point 7 d).

D) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2025

108. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/INF/1 Rev.

109. Le président : Nous passons maintenant au point 7 d) de l'ordre du jour, intitulé "État de paiement des contributions au 30 avril 2025". J'invite le directeur de la Division des finances à présenter ce sous-point.

110. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. Ce document décrit l'état de paiement des contributions au 30 avril 2025 et fournit notamment des informations concernant les arriérés de contributions annuelles et de paiements aux fonds de roulement. Les contributions versées depuis la publication du document et à la date du 13 juin 2025 – et il faut comprendre ici que nous n'avons pas clôturé les comptes, de sorte que certaines contributions en cours de versement ne sont pas nécessairement incluses dans ce chiffre – s'élevaient à un total de 2,5 millions de francs suisses versés par les États membres suivants, dont je citerai les noms dans l'ordre alphabétique : Allemagne, Andorre, Botswana, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, France, Gabon, Guyane, Honduras, Italie, Japon, Liban, Mali, Niger, Ouganda, Philippines et République-Unie de Tanzanie. L'état de paiement des contributions au 30 juin 2025 sera disponible pour la soixante-sixième série de réunions des États membres de l'OMPI, qui se tiendra en juillet de cette année. Je vous remercie, Monsieur le président.

111. Le président : Je vous remercie pour ces brèves remarques introductives à ce document. Je voudrais maintenant donner la parole aux délégués pour qu'ils puissent poser des questions. Il semble qu'il n'y ait pas de demande de parole; je vais donc proposer de clore ce point de l'ordre du jour avec le paragraphe de décision.

112. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état de paiement des contributions au 30 avril 2025 (document WO/PBC/39/INF/1).

113. Le président : Merci à tous. Nous avons bien avancé aujourd'hui. Je tiens à vous remercier de votre engagement dans les travaux de notre comité. Je vous propose d'interrompre la séance d'aujourd'hui et de commencer demain à 10 heures par le point 8 de l'ordre du jour, "Rapport annuel sur les ressources humaines". Lors de la séance de demain après-midi, nous aborderons le point 9 de l'ordre du jour, "Programme de travail et budget proposé pour 2026/2027", afin que les délégations aient la possibilité de définir leur position au cours de la matinée et de tenir des réunions, le cas échéant. Je vous souhaite une bonne soirée et vous dis à demain. La séance est levée.

POINT 8 : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

114. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/INF/2.

115. Le président : Bonjour, chers collègues, chers délégués. Je tiens à vous exprimer ma gratitude pour tout le travail accompli hier. Je pense qu'ensemble, nous avons fait d'excellents progrès dans le travail du comité. Comme vous le savez, j'ai toujours voulu faire avancer notre programme de travail de manière constructive. Jusqu'à présent, nous avons pris des décisions sur les points 1 à 7 de l'ordre du jour, et c'est déjà une grande réussite. Je propose que nous continuions à travailler de manière très constructive. Passons au point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport annuel sur les ressources humaines". Cet après-midi, nous examinerons le point 9, "Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027". Afin d'utiliser au mieux le temps de la session de ce matin, nous aborderons également le point 10 de l'ordre du jour, "Plan de financement pour rétablir la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI". Si personne n'a d'objection, je propose que nous traitions également ce point ce matin. Et si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à les formuler et nous examinerons d'autres options. Nous commencerons par le point 8 de l'ordre du jour, "Rapport annuel sur les ressources humaines", document WO/PBC/39/INF/2. Ce document est soumis au PBC à titre d'information, conformément à la décision prise par le Comité du programme et budget lors de sa session de septembre 2012, lorsqu'il a demandé que le rapport annuel sur les ressources humaines présenté au Comité de coordination soit également présenté à la session du PBC pour examen. Aucune décision n'est requise de la part du Comité du programme et budget. J'invite la directrice du Département de la gestion des ressources humaines, Mme Adélaïde Barbier, à prendre la parole pour présenter ce point.

116. Le Secrétariat : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel sur les ressources humaines (document WO/PBC/39/INF/2) à titre de document d'information à ce comité. Ce rapport annuel sera soumis au Comité de coordination de l'OMPI pour examen durant les assemblées des États membres de l'OMPI en juillet 2025. Le rapport, qui couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, donne une vue d'ensemble des politiques, initiatives et activités relatives aux ressources humaines qui présentent un intérêt pour les États membres. Je tiens à souligner que les thèmes des rapports obligatoires au Comité de coordination sont soit contenus dans le présent rapport, soit accessibles au public sur une page dédiée de notre site Web. Le rapport annuel doit être lu conjointement avec la brochure sur l'effectif de l'OMPI, qui est disponible en ligne et peut être téléchargée à partir du site Web de l'OMPI. Cette brochure contient des données et des statistiques sur le personnel de l'OMPI. Le rapport sur la répartition géographique, qui est un rapport distinct, est transmis deux fois par an aux États membres. Malgré l'incertitude mondiale et les mutations technologiques, l'OMPI est restée forte et a atteint ses objectifs grâce à son principal atout : son personnel. Le rapport de cette année illustre mieux la manière dont nous constituons une équipe prête à faire face aux pressions extérieures, et montre comment nous transmettons les compétences, les outils et la confiance dont le personnel a besoin pour s'épanouir. Permettez-moi de souligner certains aspects essentiels des six objectifs stratégiques qui orientent notre travail dans le domaine des ressources humaines. Au cours de l'année écoulée, nous n'avons ménagé aucun effort pour faire en sorte que nos objectifs guident toutes nos actions et que notre stratégie soit vécue, mise en œuvre et ressentie dans l'ensemble de l'Organisation. En ce qui concerne la culture, nous avons mené une enquête auprès du personnel afin de nous faire une meilleure idée de notre transformation culturelle, de recenser les mesures à prendre et de concrétiser les changements de comportement. Pour renforcer la flexibilité, nous avons lancé le projet Mobility Connect avec des missions ponctuelles intersectorielles, ce qui a permis de favoriser le décloisonnement et d'améliorer la mise en commun des capacités. En ce qui concerne la gestion des performances, nous avons mis l'accent sur la simplification et une plus grande adéquation avec les objectifs de l'OMPI, tout en favorisant l'épanouissement des personnes. Nous avons clarifié nos attentes vis-à-vis des cadres, développé l'apprentissage et le mentorat par les pairs et poursuivi nos programmes de

reconnaissance visant à célébrer les résultats exceptionnels. Nous avons lancé Learning@WIPO, une nouvelle plateforme permettant de placer la formation sous la responsabilité du personnel. Cette plateforme permet au personnel de suivre ses progrès, de planifier des parcours de développement et d'aligner la formation sur les besoins de l'Organisation. En ce qui concerne le bien-être, nous avons mis l'accent sur l'intelligence émotionnelle grâce à la mise en œuvre de programmes de leadership dans l'ensemble de l'Organisation à tous les niveaux. Dans un environnement de travail sain, les gens se sentent considérés, en sécurité et soutenus. Nous avons également mis l'accent sur la clarté du travail et des objectifs car elle est essentielle au bien-être au travail. Enfin, nous avons progressé dans la mise en place de notre guichet unique numérique et réaligné la structure des ressources humaines sur les besoins de nos métiers, réduisant ainsi la charge administrative pour tous. En 2024, nous avons pleinement intégré la gestion axée sur les résultats en liant la stratégie, les effectifs et les ressources aux résultats. Le recrutement est lié aux résultats. Les performances sont centrées sur l'apprentissage et les équipes sont structurées en fonction des compétences, et pas simplement des titres. Les ressources humaines ont évolué pour devenir un véritable partenaire stratégique, aidant chaque équipe à relier ses activités quotidiennes à la mission plus globale de l'OMPI, ce qui lui permet d'élargir ses objectifs, de prendre des décisions plus précises et d'être plus efficace. En nous appuyant sur les bases jetées par la gestion axée sur les résultats, nous avons traduit la planification stratégique des effectifs en actions pour nous aider à développer, déployer et adapter nos effectifs à l'évolution de nos besoins. En 2024, nous avons restructuré les équipes et redistribué les fonctions grâce à des réaffectations de postes, y compris des conversions de postes de la catégorie des services généraux en postes de la catégorie des administrateurs. Nous nous sommes concentrés sur des domaines à fort impact comme les services numériques. Le personnel a exploré de nouvelles missions et des rôles intérimaires, acquérant ainsi de l'expérience en matière de leadership. Et nous avons intégré des compétences essentielles pour l'avenir telles que la connaissance de l'intelligence artificielle, la maîtrise des données et le service à la clientèle, à la fois dans les descriptions de poste et les plans de formation. En continuant à mettre l'accent sur le mérite dans notre recrutement, nos données de recrutement présentent également une image positive : un intérêt toujours croissant de la part des candidats et une plus grande diversité géographique dans les sélections. Par exemple, par rapport à 2023, le nombre de candidats sélectionnés a plus que doublé pour l'Afrique et l'Europe de l'Est, l'Europe centrale et l'Asie centrale. Au-delà du recrutement, nous avons continué à investir dans les talents en début de carrière. Nos programmes de stages et de bourses et notre Programme pour les jeunes experts ont contribué à renforcer les compétences en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier. En faisant appel à des consultants de manière stratégique, nous avons acquis de nouvelles compétences sans augmenter les effectifs à long terme. À l'OMPI, nous encourageons une attitude consistant à "tout apprendre et non pas tout savoir". Dans le monde d'aujourd'hui, en constante évolution, il est essentiel d'être curieux et d'intégrer de nouveaux savoirs. Bien que notre personnel soit doté de solides compétences, la formation et le perfectionnement continu sont essentiels au succès. Chaque secteur utilise désormais une grille d'apprentissage pour adapter la formation à l'évolution des besoins. La plateforme Learning@WIPO favorise l'autoapprentissage et permet de suivre les progrès réalisés. Les programmes de formation au leadership ont permis d'apporter un appui à l'ensemble du personnel à tous les niveaux, et pas seulement aux postes de direction. Nous attendons de chacun à l'OMPI qu'il exerce une forme de leadership. En 2024, nous avons pris des mesures décisives pour rendre notre culture encore plus solide grâce à des approches concrètes. La retraite de la direction a débouché sur des rituels sur le lieu de travail – de petites habitudes adoptées par l'équipe qui renforcent la confiance et l'ouverture. La communication interne s'est orientée vers un véritable dialogue, au-delà de simples annonces. Nous avons favorisé les comportements positifs grâce à des communautés de pratiques. Nous avons également élargi nos efforts de connexion et d'appartenance pour que la culture devienne une responsabilité partagée. Nous avons approfondi les travaux visant à mieux comprendre la neurodiversité, poursuivi notre approche de tolérance zéro à l'égard du harcèlement tout au long du cycle de vie du personnel et élargi le développement du leadership pour y inclure divers styles de

pensée et de résolution de problèmes. Nous avons continué à renforcer les ressources humaines en tant que moteur stratégique. Les progrès numériques significatifs que nous avons accomplis dans la rationalisation de nos services jettent également les bases du déploiement en 2025 du système ERP de l'Organisation fondé sur Oracle. Enfin, en ce qui concerne la diversité géographique, qui fait l'objet d'une annexe distincte, et conformément aux demandes spécifiques formulées l'année dernière, nous avons accéléré en 2024 la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité géographique que vous nous avez confié. Nous nous sommes concentrés non seulement sur le recrutement, mais aussi sur le développement et le recensement des réservoirs de talents. Parmi les principales réalisations, citons l'élaboration d'un nouveau cadre d'indicateurs de performance clés aligné sur les trois piliers de ce Plan d'action. S'agissant du premier pilier, qui concerne les partenariats, nous avons organisé six séances interactives avec les coordonnateurs de groupe et les États membres intéressés, participé à des réunions régionales avec des représentants d'offices de propriété intellectuelle et établi 18 consultations bilatérales avec des États membres. Concernant l'intégration, la planification stratégique des effectifs dans le contexte des débats sur le programme de travail et budget a permis d'identifier les besoins futurs en matière de compétences afin de constituer des réservoirs de talents. Concernant le renforcement des capacités, des projets pilotes conçus pour être reproduits sont désormais en cours au Botswana, en Estonie et au Paraguay. Nous avons remanié le portail Jobs@WIPO pour faciliter l'accès et la compréhension de notre processus de recrutement. La collaboration avec le Secteur du développement régional et national et l'Académie de l'OMPI a été renforcée afin d'attirer de nouveaux talents. Nous poursuivons sur notre voie avec des bases solides et une orientation claire, soutenus par notre engagement commun. Pour aller de l'avant, votre collaboration en tant qu'États membres reste essentielle. Ensemble, grâce à cette collaboration, nous constituerons un personnel qui soit véritablement à l'image de notre communauté mondiale et renforce l'impact de l'OMPI dans le monde entier. Merci.

117. Le président : Merci beaucoup, Madame Barbier, pour votre déclaration. Je voudrais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer. Les coordonnateurs de groupe disposent de trois minutes et les autres délégations de deux minutes au maximum. Jusqu'à présent, nous n'avons pas rencontré de problème pour respecter nos délais, mais nous sommes réellement limités dans le temps, comme d'habitude.

118. La délégation de l'Équateur : Je vous remercie, Monsieur le président. Je suis honoré de faire cette déclaration au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Tout d'abord, notre groupe souhaite remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines, qui présente un intérêt particulier pour notre région car il aborde des questions essentielles telles que l'équité, l'inclusion et le renforcement institutionnel de l'Organisation. Le GRULAC se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité géographique. Nous reconnaissons les mesures tangibles qui ont été prises pour promouvoir une représentation plus équilibrée des États membres au sein du personnel de l'OMPI, notamment l'organisation de consultations régionales, la mise en œuvre de projets pilotes tels que celui qui est mené dans l'un de nos pays membres sur l'évolution des carrières dans le domaine de la propriété intellectuelle, et le renforcement des canaux de dialogue structuré par l'intermédiaire du réseau des coordonnateurs. Nous notons également avec intérêt les données présentées dans le rapport, qui montrent une amélioration des taux de sélection des candidats d'Amérique latine et des Caraïbes. En particulier, nous soulignons que notre région a enregistré l'un des taux de conversion les plus élevés entre la recommandation et le recrutement, ce qui démontre que les talents de nos pays continuent de répondre aux normes très élevées de l'OMPI en matière de mérite et de compétence. Malgré ces évolutions positives, le GRULAC souhaite rappeler l'importance de poursuivre les efforts pour combler les lacunes qui subsistent en matière de représentation géographique, en particulier aux niveaux supérieurs. À cet égard, nous encourageons le Secrétariat à consolider davantage les mécanismes de coopération technique qui renforcent les capacités nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle, à mieux

faire connaître les possibilités de carrière à l'OMPI et à soutenir activement le développement des futures générations d'experts de notre région. Dans ce contexte, le GRULAC réaffirme son engagement en faveur d'une OMPI véritablement représentative, diversifiée et inclusive dont le personnel reflète la richesse et la pluralité de ses États membres. Nous pensons qu'une représentation géographique équitable renforce non seulement la légitimité institutionnelle, mais contribue également à une meilleure compréhension des différents besoins et réalités des pays en développement. Enfin, le GRULAC encourage l'OMPI à poursuivre la mise en œuvre effective du Plan d'action pour la diversité géographique et à fournir des mises à jour transparentes et régulières sur ses progrès en étroite coordination avec les groupes. Je vous remercie, Monsieur le président.

119. La délégation du Japon : Au nom du groupe B, je remercie le Secrétariat et Mme Barbier pour la présentation du rapport annuel 2024 sur les ressources humaines. Nous saluons les progrès accomplis par l'OMPI dans l'alignement des stratégies de ressources humaines sur la transformation de l'organisation, en particulier grâce à la gestion axée sur les résultats et aux programmes de développement du leadership. L'accent mis sur les initiatives en faveur de la neurodiversité et sur le changement culturel, tel que décrit dans les chapitres 3 et 4 du rapport, reflète une approche avant-gardiste. Tout d'abord, nous constatons que 39,9% du personnel de l'OMPI travaille encore dans le cadre de contrats flexibles. Bien que cela permette une certaine souplesse opérationnelle, le groupe B s'inquiète de la conservation à long terme des connaissances institutionnelles et demande au Secrétariat d'élaborer des mesures d'atténuation. Alors que 50% du personnel devrait partir à la retraite d'ici 10 à 15 ans, comment l'OMPI envisage-t-elle d'atténuer le risque de perte de compétences, en particulier dans des domaines spécialisés tels que le fonctionnement du PCT et les services numériques? Existe-t-il des objectifs concrets pour équilibrer les contrats flexibles et permanents? Deuxièmement, en ce qui concerne les formules d'aménagement des modalités de travail et les politiques de télétravail, le groupe B reconnaît que les modèles de travail flexibles et hybrides sont devenus essentiels pour attirer et retenir des talents divers, favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et encourager l'innovation. Nous soutenons la possibilité pour le personnel d'accéder à ces avantages. Toutefois, nous notons que conformément aux recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies, il est nécessaire de disposer de méthodes systématiques pour mesurer à la fois les avantages supposés et les conséquences imprévues de ces formules d'aménagement, et en particulier les effets à long terme du télétravail sur la productivité de l'organisation, la collaboration et le bien-être du personnel. Bien que l'OMPI ait amélioré ses outils de collecte de données et soit en train de mettre au point des tableaux de bord analytiques pour suivre l'utilisation des formules d'aménagement des modalités de travail, nous encourageons le Secrétariat à renforcer encore les évaluations d'impact fondées sur des données et à partager les résultats périodiques ventilés avec les États membres afin de garantir une prise de décision fondée sur des données probantes. Nous soutenons également les efforts actuellement déployés pour trouver un équilibre entre la flexibilité et la nécessité d'une collaboration en présentiel, comme le reflète le nouveau statut du personnel sur la distance domicile-travail. Troisièmement, nous souhaitons mettre l'accent sur les préoccupations relatives à la vacance prolongée de plusieurs postes clés à l'OMPI, comme indiqué dans le rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (WO/PBC/39/5), car des postes essentiels restent souvent vacants pendant de longues périodes, même après avoir été annoncés. Nous aimerions connaître le point de vue du Secrétariat sur cette question, ainsi que tout plan ou mesure spécifique visant à garantir une attribution plus rapide et plus efficace de ces rôles importants. Quatrièmement, nous apprécions les mises à jour sur les différentes initiatives de renforcement des capacités. Parallèlement, nous constatons l'absence d'informations sur le respect par le personnel des formations obligatoires et nous demandons que ces informations soient incluses dans les prochains rapports. Dans l'intervalle, le Département de la gestion des ressources humaines peut-il fournir une mise à jour sur ce critère? Enfin, nous sommes curieux de connaître les nouvelles initiatives en matière de diversité qui touchent 20% du personnel. Comment ces programmes seront-ils étendus à l'ensemble de l'organisation et les nouvelles pratiques inclusives seront-elles intégrées dans les

programmes de formation au leadership, comme le suggère la feuille de route 2025? Le groupe B souhaite le maintien de la transparence dans les rapports et souligne que le principe du mérite, conformément à l'article 4.1 du Statut, doit rester au cœur du recrutement et de l'évolution des carrières. Nous nous réjouissons des efforts de collaboration qui seront déployés pour renforcer le cadre des ressources humaines de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le président.

120. La délégation de l'Estonie : Merci beaucoup Monsieur le président. Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, je tiens à remercier le Département de la gestion des ressources humaines de toutes les informations présentées dans le rapport annuel sur les ressources humaines. Nous reconnaissons les efforts déployés par le Département de la gestion des ressources humaines pour améliorer la qualité globale de l'Organisation grâce à la mise en œuvre de divers programmes et stratégies liés aux politiques de l'emploi et à la culture organisationnelle. Des initiatives notables telles que le lancement de la plateforme Mobility Connect, la plateforme Learning @WIPO, la mise à jour de la politique de performance et du système d'évaluation ainsi que la restructuration du fonctionnement des ressources humaines reflètent l'engagement clair de transformer les ressources humaines d'une fonction axée sur la conformité en une fonction stratégique qui favorise le changement organisationnel. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes exprime sa gratitude pour l'annexe du rapport qui fournit des informations sur l'avancement du Plan d'action pour la diversité géographique. L'annexe résume les progrès réalisés entre juillet 2024 et mai 2025 dans les trois piliers de la mise en œuvre. Nous reconnaissons les mesures prises concernant les initiatives stratégiques dans divers pays dans le cadre du Plan d'action pour la diversité géographique, notamment la communication avec les coordonnateurs de groupe et les représentants des États membres, la création d'un tableau de bord interne des ressources humaines, le projet pilote sur les carrières dans le domaine de la propriété intellectuelle et la refonte des emplois sur le portail de l'OMPI. Nous remercions également le Département de la gestion des ressources humaines pour la présentation des données concernant les ouvertures de postes soumises à la répartition géographique et les nominations qui en résultent. Toutefois, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaite réitérer l'importance de compléter ces informations afin de mieux cartographier, identifier et traiter le problème persistant de la sous-représentation des États membres de ce groupe. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'une ventilation régionale plus détaillée, spécifique à la région des pays d'Europe centrale et des États baltes. Les données agrégées présentées à la page 9 du rapport, qui couvrent l'ensemble de la région Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale, ne fournissent pas d'informations suffisantes pour nos besoins. Par conséquent, nous demandons au Secrétariat de bien vouloir fournir des données ventilées spécifiquement pour la région des pays d'Europe centrale et des États baltes. Ces données devraient comprendre des informations sur la structure de l'emploi, le nombre de candidatures et de candidats sélectionnés, ainsi que la distinction entre les sélections internes et externes. Nous comprenons que la collecte et la gestion de ces données peuvent représenter une charge administrative. Toutefois, l'annexe indique que des tableaux de bord internes des ressources humaines ont déjà été élaborés pour fournir une visibilité sur la représentation géographique et la représentation des hommes et des femmes en vue de la planification, de la sélection et du développement des effectifs. Ces informations nous permettraient de mieux comprendre si des progrès ont été réalisés pour remédier à la représentation insuffisante des pays d'Europe centrale et des États baltes aux postes de direction de l'OMPI. Les pays d'Europe centrale et les États baltes souhaitent que les données relatives aux ressources humaines soient régulièrement actualisées en y ajoutant des informations plus spécifiques, telles que le nombre de candidatures déposées avec la répartition entre candidats internes et externes et les informations permettant de savoir si le candidat sélectionné provient du vivier interne ou du vivier externe. Cette demande est basée sur notre observation que les candidats internes semblent mieux réussir à pourvoir les postes plus élevés. Compte tenu du petit nombre de ressortissants des pays d'Europe centrale et des États baltes à l'OMPI à ce stade, cette situation pourrait nous placer dans une position moins favorable et nécessite une plus grande

attention, notamment du point de vue de la manière dont les postes vacants sont présentés et dont les exigences en matière de postes vacants sont décrites. Nous attendons avec impatience une discussion plus approfondie et plus transparente sur cette question avec le Secrétariat de l'OMPI. Nous aimerions également savoir si tous les postes vacants sont affichés et publiés conformément aux procédures et règlements généraux ou si certains d'entre eux suivent un modèle de recrutement différent et, dans l'affirmative, quelle est la procédure et quelle en est la raison? Nous apprécierions également une plus grande participation de l'Organe consultatif indépendant de surveillance et de la Division de la supervision interne au processus de suivi des procédures de recrutement, pour éventuellement renforcer les efforts collectifs et horizontaux visant à obtenir les résultats escomptés grâce aux politiques et stratégies adoptées. Merci.

121. Le président : Étant donné que ce point est assez sensible et que les délégations ont beaucoup de choses à dire, je voudrais dire que vous pouvez également envoyer vos déclarations au service d'interprétation si vous avez des interventions écrites que vous avez convenues avec vos groupes ou rédigées par vous-mêmes, car cela faciliterait un peu le travail de nos interprètes et leur permettrait d'offrir un meilleur service aux membres. L'adresse électronique à laquelle vous pouvez envoyer ces déclarations est interpretation@wipo.int. Cela faciliterait vraiment le travail de l'interprète.

122. La délégation de la Namibie : Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. La Namibie a l'honneur de prendre la parole au nom du groupe africain. Tout d'abord, nous remercions le Secrétariat pour le rapport annuel détaillé sur les ressources humaines. Le groupe africain souhaite exprimer sa préoccupation concernant le déséquilibre de longue date de la représentation géographique au sein du personnel de l'OMPI, en particulier la sous-représentation des ressortissants africains. Cette sous-représentation s'étend aux postes de direction et d'encadrement supérieur. Le faible nombre de candidats africains qui passent l'étape de l'entretien dans le cadre du processus de recrutement de l'OMPI constitue un sujet de préoccupation particulier. Cette situation reflète un problème structurel plus large qui doit être résolu si l'OMPI veut respecter ses engagements en matière de diversité, d'équité et de représentation géographique équilibrée. Je vous remercie.

123. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. Chers collègues, bonjour. La Chine remercie le Secrétariat pour l'élaboration du rapport annuel sur les ressources humaines, qui permet aux États membres de mieux comprendre les politiques et initiatives récentes de l'OMPI en matière de ressources humaines, ainsi que les évolutions liées au Plan d'action pour la diversité géographique. Nous remercions également la directrice du Département de la gestion des ressources humaines pour sa présentation. La Chine apprécie les résultats positifs obtenus par l'OMPI en 2024 en matière de gestion des ressources humaines et les efforts constamment déployés pour améliorer la représentation géographique et l'égalité des sexes au sein du personnel de l'Organisation, notamment en renforçant la représentation géographique. La Chine remercie le Département de la gestion des ressources humaines pour les nombreux échanges politiques qu'il a eus avec les groupes et les États membres au cours de l'année écoulée. Nous nous félicitons des nouveaux indicateurs clés de performance définis par le Département de la gestion des ressources humaines pour suivre les progrès du Plan d'action pour la diversité géographique, et nous espérons que l'OMPI définira des indicateurs plus mesurables et raisonnables pour améliorer la représentation géographique en tenant compte des caractéristiques des métiers de l'Organisation. La Chine a noté que le rapport mentionnait que 50% du personnel de niveau P et de rang supérieur de l'Organisation soumis à la répartition géographique prendrait sa retraite dans les 10 à 15 prochaines années. Le Secrétariat pourrait-il communiquer le nombre et le niveau des postes ainsi que les départements concernés?

124. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous tenons à remercier la directrice du Département de la gestion des ressources humaines

pour cette présentation et pour la préparation de ce rapport de grande qualité. Nous notons le haut degré de responsabilité et de transparence du Secrétariat dans la gestion des ressources humaines. Nous nous félicitons de la pratique consistant à organiser régulièrement des réunions d'information et des consultations intersessions avec les États membres. Nous voudrions souligner qu'il est essentiel de faire en sorte que le Plan d'action pour la diversité géographique permette d'améliorer la représentation des citoyens de différents pays. Nous comprenons le souhait du Secrétariat de rester en phase avec son temps et d'atteindre l'efficacité dans les processus de travail en mettant en œuvre des systèmes d'intelligence artificielle dans tous les domaines. Nous pensons qu'il est important que ces innovations s'accompagnent d'une supervision humaine dans le respect des mesures de cybersécurité. En ce qui concerne la liste des compétences critiques du personnel figurant aux paragraphes 20 et 21, nous souhaiterions connaître l'avis du Secrétariat sur l'initiative UN 2.0 et son applicabilité à l'OMPI. Selon nous, certains éléments de la vision de l'OMPI concernant la gestion des ressources humaines et l'initiative UN 2.0 peuvent être complémentaires. Nous vous serions également reconnaissants de nous indiquer dans quelle mesure les éléments de l'initiative du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies concernant l'avenir du travail sont applicables dans le contexte de la stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines. Nous sommes convaincus qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur le système ERP, le Secrétariat sera en mesure de créer un portail en ligne accessible aux États membres pour suivre les statistiques relatives à la gestion du personnel. Je vous remercie.

125. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Canada salue cette occasion de discuter du Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous considérons ce rapport comme une fenêtre essentielle sur la santé de l'Organisation et le bien-être de son personnel. Nous prenons également note de la nouvelle présentation du rapport, qui améliore la lisibilité, et nous exprimons notre gratitude pour sa publication dans les délais. Le Canada se réjouit de la possibilité de poser des questions sur divers aspects du rapport et prend note de ce qui suit : En ce qui concerne l'enquête annuelle axée sur la culture, qui a fourni des informations sur l'expérience du personnel en matière de sécurité psychologique, d'appartenance et de travail d'équipe et qui a servi de base à une retraite de la direction, le Secrétariat pourrait-il fournir quelques-unes des conclusions générales de l'enquête? En ce qui concerne la mise à jour sur la gestion des performances des personnes, le Canada prend note des multiples voies explorées pour encourager un environnement de travail positif et des performances élevées, y compris par l'apprentissage par les pairs et le mentorat. En ce qui concerne le programme de récompenses et de reconnaissance, le Secrétariat pourrait-il partager des informations sur le montant des récompenses accordées, à la fois en termes de montant financier total et de volume de récompenses accordées aux individus et aux équipes? En ce qui concerne le recrutement, le Canada prend note de l'engagement pris par l'OMPI en 2024 de faire en sorte que les efforts soient guidés par le mérite et la croissance interne. Nous observons que plus de 13 900 candidatures ont été déposées pour les 108 postes à pourvoir à l'OMPI en 2024 et nous considérons que ce niveau d'intérêt reflète bien la réputation positive de l'OMPI en tant qu'employeur de choix. En outre, le Canada a trouvé que le tableau de la page 9 du rapport était réellement utile et transparent dans la ventilation des données sur les demandeurs par groupe régional, tout en reconnaissant le bien-fondé de certains commentaires exprimés ce matin. Nous apprécions les données ventilées concernant les personnes qui figurent sur la liste initiale, la liste de présélection, la liste des entretiens, celle des recommandations et celle des candidats retenus, en plus du taux de conversion. En ce qui concerne le recours à des experts externes, le Canada note que le rapport sur les ressources humaines signale qu'en 2024, l'OMPI a engagé plus de 250 consultants externes et travailleurs intérimaires et que cette démarche a été entreprise dans des cas stratégiques, notamment en ce qui concerne la transformation numérique, l'IA et la technologie de traduction, ainsi que l'innovation en matière de services. Enfin, le Canada se félicite de l'actualisation sur l'état d'avancement du Plan d'action de l'OMPI pour la diversité géographique et prend note du fait que ce plan est moins axé sur les résultats à court terme en matière de recrutement que sur le soutien aux États membres qui renforcent leurs capacités nationales, tout en aidant l'OMPI à

aligner plus étroitement son personnel sur ses membres à l'échelle mondiale. Le Canada reste intéressé par les résultats de l'atelier de février 2025, qui a permis d'élaborer des plans pratiques de sensibilisation au niveau national, y compris au moyen de salons de l'emploi, de communications ciblées et d'un soutien aux programmes d'études. Merci.

126. La délégation du Mexique : Merci beaucoup Monsieur le président. Le Mexique se rallie à la déclaration faite au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ma délégation souhaite remercier le Secrétariat pour le rapport annuel sur les ressources humaines. Nous avons quelques commentaires à faire et quelques questions à poser. Tout d'abord, en ce qui concerne l'utilisation de l'IA et son impact à l'OMPI, nous nous félicitons du fait que le Secrétariat continue à s'adapter aux nouvelles technologies et à réaliser des gains d'efficacité. Toutefois, les changements peuvent avoir un impact significatif ou disproportionné dans certains cas, notamment pour les traducteurs. Le rapport souligne que le Secrétariat est en train de redéfinir la manière dont il soutient et développe les carrières des traducteurs. Nous aimerions en savoir plus sur la manière dont cela se déroule, sur les nouvelles compétences sur lesquelles il se concentre et si le personnel concerné a été consulté. Deuxièmement, le rapport mentionne également que la catégorie des "autres personnes qui ne sont pas membres du personnel" constitue la majeure partie de la main-d'œuvre flexible. Nous aimerions en savoir plus sur les personnes appartenant à cette catégorie, sur leur statut en matière de travail ou d'emploi, sur les conditions de leurs contrats et sur le degré de protection de l'emploi et les droits dont ils bénéficient. Troisièmement, nous prenons note des informations sur les formations figurant dans l'annexe sur le personnel de l'OMPI, mais elles datent de 2023 et non de 2024. Nous constatons que des questions telles que la santé, la sécurité, la déontologie, l'intégrité et la diversité font l'objet d'une très faible participation et nous pensons que ces cours devraient être obligatoires, en particulier pour les personnes ayant des responsabilités d'encadrement, conformément aux recommandations du médiateur. Nous aimerions également savoir où nous pouvons trouver des informations sur les cours obligatoires sur le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et s'il existe des mécanismes de prévention. Quatrièmement, nous saluons l'approche de la neurodiversité, mais nous pensons qu'il serait encore plus inclusif de reconnaître et de promouvoir tous les types de diversité, y compris la diversité culturelle, linguistique, de genre et d'orientation sexuelle, entre autres. Cinquièmement, nous nous félicitons que la parité hommes-femmes continue d'être une priorité et nous prenons note des progrès réalisés en matière de recrutement en 2024. Toutefois, nous souhaiterions obtenir davantage d'informations sur les stratégies ou les actions engagées par le Secrétariat pour continuer à relever les défis en suspens dans ce domaine, par exemple en ce qui concerne la nomination des hauts fonctionnaires. Nous aimerions en savoir plus sur la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail et, en particulier, nous aimerions savoir si une enquête a été menée auprès du personnel concernant son bien-être ou sa santé mentale et s'il existe des données ventilées à cet égard. Sixièmement, comme lors de la réunion précédente, nous souhaitons réaffirmer l'importance du fait que dans les futurs rapports, nous devrions mettre davantage l'accent sur le travail accompli par l'OMPI en matière de prévention du harcèlement sexuel, tant au sein de l'Organisation que dans son rôle de coprésident du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies, et ce leadership devrait également se refléter dans les processus de formation et de suivi institutionnel. En ce qui concerne l'interaction avec des bureaux clés tels que le Bureau de la déontologie, le Bureau du médiateur et la Division de la supervision interne, le rapport ne mentionne rien sur l'interaction ou la coordination avec ces bureaux. Enfin, nous souhaiterions que la recommandation de l'Organe consultatif indépendant de surveillance soit mise en œuvre et que davantage d'indicateurs clés de performance soient disponibles une fois le système ERP mis en place. La délégation du Mexique réitère son engagement en faveur d'une politique des ressources humaines fondée sur le bien-être, le développement et la dignité des personnes.

127. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le président. Tout d'abord, notre délégation souhaite vous remercier pour les efforts que vous avez déployés pour diriger les travaux du comité. L'Algérie tient à remercier la directrice du Département de la gestion des

ressources humaines pour son rapport et ses précieux conseils. Nous soutenons pleinement la déclaration faite par le délégué de la Namibie au nom du groupe africain. L'Algérie réitère l'importance d'assurer une représentation géographique équitable, en particulier aux niveaux supérieurs et d'encadrement de l'Organisation. Je vous remercie de votre attention.

128. La délégation de la République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le président. La République de Corée félicite le Secrétariat de l'OMPI pour les efforts permanents qu'il déploie afin de renforcer ses effectifs par le biais d'initiatives stratégiques en matière de ressources humaines, notamment en réduisant au minimum les nouveaux postes, en améliorant la mobilité interne et en renforçant les capacités du personnel. Nous saluons l'évolution vers une fonction des ressources humaines plus agile et plus inclusive. Nous apprécions tout particulièrement la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité géographique et l'engagement transparent du Département de la gestion des ressources humaines auprès des États membres par le biais de mécanismes tels que le réseau de coordonnateurs. La République de Corée soutient pleinement ces efforts et est prête à contribuer à la mise en œuvre du plan. Cela dit, étant donné le rôle essentiel de l'OMPI dans la fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle tels que les systèmes du PCT et de Madrid, nous pensons que la planification des effectifs devrait également prendre en compte les domaines où ces services sont le plus activement utilisés. Nous espérons que les futurs rapports sur les ressources humaines tiendront compte de l'utilisation de ces services. Nous notons également des inquiétudes concernant les pénuries de personnel et les retards de recrutement, qui pourraient affecter le moral du personnel et la viabilité des opérations. Nous encourageons donc l'OMPI à veiller à ce que les processus de recrutement soient rapides et réactifs afin de remédier à la charge de travail excessive du personnel actuel. Merci.

129. La délégation des États-Unis d'Amérique : Les États-Unis d'Amérique soutiennent la déclaration du groupe B et remercient le Département de la gestion des ressources humaines pour ce rapport. Ils saluent le fait que ce Département aborde sous un angle positif les réformes visant à accroître la transparence et la responsabilité. À cette fin, nous notons que l'utilisation par l'OMPI de circulaires internes sur les questions ou les mesures disciplinaires n'est pas conforme aux orientations du Corps commun d'inspection, qui stipule dans son rapport de 2011 sur les cadres de responsabilisation que "les chefs de secrétariat des organisations qui ne l'ont pas encore fait devraient informer leurs membres du personnel de leurs décisions concernant les mesures disciplinaires imposées au personnel en publiant des listes et des annexes aux rapports annuels et sur un site Web décrivant l'infraction et les mesures prises tout en garantissant l'anonymat du membre du personnel concerné". Cet affichage public est essentiel pour montrer au personnel et aux États membres que les sanctions sont proportionnelles aux fautes commises, qu'elles ne sont pas liées au grade du poste occupé au sein de l'Organisation et qu'elles sont conformes aux précédents. Les États-Unis d'Amérique demandent à l'OMPI de mettre en œuvre la recommandation n° 4 du document JIU/REP/2011/5 et que les États membres soient tenus au courant de cette mise en œuvre lors de l'Assemblée générale. Je vous remercie, Monsieur le président.

130. La délégation de l'Argentine : Je vous remercie, Monsieur le président. Comme c'est la première fois que nous prenons la parole lors de cette réunion, nous souhaitons vous remercier pour le travail que vous accomplissez et vous réitérer notre soutien. Nous nous associons à la déclaration faite par l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et nous souhaitons remercier le Secrétariat d'avoir présenté le rapport aujourd'hui et la semaine dernière lors de la session d'information. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité géographique et nous pensons qu'il s'agit d'un outil essentiel pour promouvoir une représentation plus équitable respectant les principes du mérite, du professionnalisme et de l'efficacité. Nous pensons que ce type d'initiative doit être soutenu par des stratégies internes de sensibilisation et d'information qui renforcent la compréhension institutionnelle de l'importance de la diversité géographique à tous les niveaux. Nous saluons également les efforts visant à renforcer la planification stratégique du personnel

et la professionnalisation des fonctions. Pour remplir efficacement son mandat, l'OMPI doit disposer d'un Secrétariat qualifié, motivé et doté de ressources suffisantes. Dans ce contexte, nous souhaiterions demander si le Secrétariat prévoit d'étendre les activités de sensibilisation et de formation liées au Plan d'action pour la diversité géographique au cours de la prochaine période biennale, en particulier pour les personnes impliquées dans les processus de sélection du personnel et de planification des carrières. Merci.

131. Le président : Je ne vois pas d'autre demande d'intervention pour le moment. De nombreuses questions ont été soulevées par les délégations. Le Secrétariat peut donc avoir besoin d'un peu de temps pour vous donner des réponses satisfaisantes. Je propose donc une pause de 10 minutes afin que notre équipe des ressources humaines puisse rassembler ses réponses. Soyez prêts dans 10 minutes car nous reprendrons à 11 heures.

132. Le président : Reprenons notre réunion. Merci pour votre patience. L'équipe du Département des ressources humaines a maintenant préparé ses réponses.

133. Le Secrétariat : Tout d'abord, je tiens à remercier chacun de son intérêt et de toutes les questions posées. Je ferai de mon mieux pour répondre à toutes les questions, mais si j'oublie quelque chose, n'hésitez pas à le signaler ou à assurer un suivi bilatéral. Je commencerai par une question du groupe B et de la délégation chinoise concernant ce qui se passe dans le contexte du grand nombre de départs à la retraite à venir et ce que nous faisons pour éviter de perdre les compétences. En commençant par les chiffres, la brochure sur l'effectif contient des informations sur les prochains départs à la retraite, au tableau 17. Les informations sont ventilées selon les niveaux de directeur, professionnel ou agent des services généraux. Comme nous l'avons expliqué précédemment, nous sommes dans une situation où nous révisons et réajustons constamment la répartition des postes. Par conséquent, un départ à la retraite à un niveau donné ne signifie pas nécessairement que l'embauche se fera au même niveau ou pour la même fonction. Il s'agira davantage d'un échange continu avec les États membres au fur et à mesure que les plans se préciseront dans le contexte du prochain exercice biennal. La principale chose que nous avons commencé à faire est de planifier la succession, ce que nous n'avons pas fait dans le passé à l'OMPI. Nous avons lancé le processus en commençant par deux secteurs dans un domaine spécifique en raison du risque plus important que représente le secteur des technologies de l'information. Ce domaine est également intégré dans le projet pilote initial faisant l'objet d'une révision. Dans la planification des successions, nous ne travaillons pas sur la base des postes mais sur celle des compétences, ce qui signifie que nous déterminons quelles sont les compétences dont nous allons avoir besoin, si nous disposons de ces compétences et comment les développer. Ces questions s'appuient sur le travail effectué dans le cadre de la planification stratégique des effectifs, qui alimente ensuite les discussions que nous avons avec les États membres dans le cadre du Plan d'action pour la diversité géographique. L'objectif est de mieux nous éclairer sur les compétences dont nous aurons besoin dans les années à venir. En ce qui concerne la deuxième question du groupe B sur les formules d'aménagement des modalités de travail, vous vous souviendrez peut-être que nous avons été l'une des premières institutions, après la pandémie de COVID, à lancer une politique, mais que nous l'avons ensuite ajustée en fonction des éléments importants que sont la collaboration et la connexion. C'est également ce qui ressort de notre enquête sur l'engagement des salariés. Cette politique a été adaptée l'année dernière et nous la suivons de près et continuerons à le faire. À ce stade, nous pensons avoir trouvé un équilibre dans un modèle hybride apprécié par le personnel. En même temps, nous gardons un œil sur la productivité et d'autres aspects tels que la collaboration. Une question a été posée sur les postes vacants non pourvus. Pour rappel, notre objectif de recrutement est de 18 semaines, ce qui inclut les quatre semaines d'annonce. Le délai de recrutement est donc de 126 jours. La moyenne du recrutement de l'année dernière était de 135,8 jours, soit neuf jours de plus. Le premier élément à garder à l'esprit est que nous avons eu un certain nombre de situations où nous avons dû prolonger la durée de l'annonce en raison du faible nombre de candidats répondant aux exigences au stade de la présélection. Le deuxième facteur est que lorsque

nous avons un plus grand nombre de postes de haut niveau, ce qui était le cas l'année dernière, cela prend plus de temps. Nous avons des jurys de recrutement qui impliquent des membres du personnel au niveau du poste à pourvoir. Enfin, il y a un aspect contextuel qui justifie de mettre en suspens certains recrutements. Par exemple, nous avons procédé à une restructuration du Secteur du développement régional et national avec la création d'un département, le Département de la coopération pour le développement, et l'intégration du rôle de coordonnateur du développement en matière de droit d'auteur, ainsi que quelques départs à la retraite. Par conséquent, nous avons dû pourvoir un grand nombre de postes de directeurs. L'approche que nous avons adoptée consistait à commencer par recruter le directeur du département afin qu'il puisse ensuite diriger le recrutement pour les autres postes. Ces facteurs ont eu un effet en cascade et ont influé sur le calendrier des recrutements. Il est également arrivé que de nombreux postes se situent dans les mêmes secteurs et impliquent les mêmes personnes, ce qui a eu une incidence sur le calendrier global. La délégation du Mexique a posé une question sur la formation obligatoire. Nous avons actuellement 11 formations obligatoires à l'OMPI pour lesquelles nous avons obtenu un taux de participation de 96% en 2024. Nous nous efforçons de faire mieux, et l'Académie confirme que nous avons atteint un taux d'achèvement de 98% jusqu'à présent en 2025. Pour clarifier, ces formations obligatoires couvrent également le sujet du harcèlement et plus spécifiquement du harcèlement sexuel, qui est aligné sur le modèle de politique sur le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat. En ce qui concerne l'aspect plus général de la santé mentale et du bien-être, nous proposons 11 cours sur la santé mentale et le bien-être et, au cours des deux dernières années, 300 membres du personnel se sont inscrits à ces cours. En ce qui concerne la question du groupe B sur la sensibilisation à la neurodiversité, la session d'apprentissage était ouverte à tous les employés. Bien que cela ne soit pas obligatoire, il s'agit d'encourager et de sensibiliser, et nous avons été très heureux de constater une importante participation de nos collègues. Cette session a été organisée en collaboration avec une organisation de personnes handicapées et notre objectif était de sensibiliser les gens et d'entamer des discussions. Depuis 2025, nous passons de la sensibilisation à des mesures pratiques permettant aux équipes de travailler ensemble. Nous continuerons à faire rapport à ce sujet, et d'autres activités visant à atteindre davantage de collègues, tant en ligne qu'en personne, seront organisées dans le courant de l'année. Pour revenir au point soulevé par la délégation mexicaine, en ce qui concerne le harcèlement sexuel, il est couvert par une formation en ligne intitulée "Travailler ensemble de manière harmonieuse". Nous avons en fait un indicateur sur l'achèvement de cette formation dans le Rapport sur la performance de l'OMPI. Nous développons également d'autres activités et envisageons de les intégrer avec d'autres formations par le biais d'ateliers spécifiques. La question de l'interaction avec le Bureau de la déontologie de l'OMPI et la Division de la supervision interne ayant été soulevée, nous travaillons en étroite collaboration avec eux. La situation actuelle s'est améliorée par rapport au passé. Tout d'abord, nous nous réunissons tous les mois. J'ai des réunions individuelles avec le chef du Bureau de la déontologie, le médiateur et le directeur de la Division de la supervision interne, ainsi qu'avec le conseiller juridique. Nous organisons également une réunion mensuelle des principales parties prenantes, au cours de laquelle nous nous réunissons tous pour nous mettre d'accord et nous aligner sur les points sur lesquels nous devrions concentrer notre attention, en particulier sur les éléments transversaux. Il s'agit d'une évolution positive qui a donné lieu à des réunions conjointes destinées à l'ensemble du personnel. Par exemple, les ressources humaines ont organisé avec le Bureau de la déontologie l'une de ces réunions conjointes destinées au personnel sur le thème de l'appartenance et de la connexion. En ce qui concerne les questions sur la sécurité et la santé au travail posées par la délégation mexicaine, nous disposons désormais d'une structure, d'un comité, et nous avons adopté une approche selon laquelle la santé mentale relève de la santé au travail et de la sécurité. Nous allons lancer une enquête d'évaluation des risques qui comprendra une évaluation des risques psychosociaux. Pour l'instant, nous avons des éléments sur le bien-être dans notre enquête annuelle d'engagement. Nous disposons également de l'enquête des Nations Unies sur la santé, qui est également communiquée au personnel de l'OMPI. Nous avons également accueilli récemment un nouveau conseiller du personnel qui prendra la direction des travaux sur

ces questions. En ce qui concerne la question de savoir comment nous atténuons le risque d'avoir une partie de notre main-d'œuvre sous des contrats flexibles, cet aspect est largement géré par la planification stratégique des effectifs. Bien que les ressources humaines ne gèrent directement que les effectifs et le personnel associé, comme les stagiaires et les boursiers, les sous-traitants ou consultants externes sont engagés dans le cadre d'une procédure de passation de marchés. La planification stratégique du personnel englobe toutefois l'ensemble du personnel de l'OMPI. Lors des discussions sur la planification stratégique des effectifs dans le cadre de la préparation du programme de travail et budget pour 2026/2027, nous avons déterminé les rôles essentiels, les domaines dont nous dépendons réellement, les connaissances essentielles que nous devons conserver et la répartition des différents types de contrats. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a formulé un commentaire concernant la ventilation de la représentation géographique selon les groupes de l'OMPI. À l'OMPI, la représentation est basée sur les régions géographiques et non sur les groupes. Toutefois, le rapport sur la répartition géographique fournit un tableau spécifique de la représentation des groupes de l'OMPI. Dans ce cas précis, il existe un alignement entre la région géographique et les groupes de l'OMPI, puisque les États membres de la région géographique de l'Europe de l'Est, l'Europe centrale et l'Asie centrale sont inclus dans deux groupes de l'OMPI, à savoir le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous pouvons examiner la faisabilité d'un tableau de recrutement ventilé selon ces deux groupes de l'OMPI à l'avenir. La délégation de la Fédération de Russie a également fait quelques commentaires sur l'alignement entre ce que nous faisons et l'initiative UN 2.0, et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a posé une question concernant les initiatives sur l'avenir du travail. Je peux confirmer que nous nous tenons au courant de ces sujets et que nous progressons plus rapidement en raison de notre petite taille par rapport aux organisations plus importantes. Notre approche, au fur et à mesure que les choses évoluent, est de permettre à l'Académie de l'OMPI d'intégrer certains de ces sujets dans ses formations et son programme d'études, car l'initiative UN 2.0 se concentre sur la technologie numérique, qui est un sujet important et même essentiel pour l'OMPI. Dans le cadre de l'initiative UN80, nous prenons également la direction des discussions dans le domaine de la technologie numérique, et nous sommes bien placés de ce point de vue. Un commentaire a également été formulé concernant les données relatives à la formation en 2023 dans la brochure sur l'effectif. En effet, nous procédons à une mise à jour annuelle, c'est pourquoi vous trouverez les données de 2024 dans la version de juin de la brochure, qui sera bientôt publiée. Les délégations de la Chine et du Mexique ont fait quelques commentaires sur l'impact de l'IA sur les carrières. Je confirme que notre approche consiste à conserver des êtres humains dans le déroulement des tâches. Nous ne supprimons pas du tout le travail humain et comme je l'ai dit, il est important que tout en progressant dans l'utilisation de la technologie, nous gardions un œil attentif sur les fonctions et leur évolution, de la même manière que les fonctions des traducteurs ont déjà évolué de manière significative au fil des ans. La post-édition est aujourd'hui devenue une pratique très courante. Le défi auquel la plupart des organisations sont confrontées concerne la manière dont nous gérons les viviers de talents au niveau débutant, car le risque est évidemment que l'automatisation couvre davantage de travail à ce niveau. Cependant, pour atteindre le niveau supérieur où l'on est capable de corriger les informations et les données, il faut aussi avoir une expérience pratique. Nous continuerons à mettre l'accent sur ce point, par exemple en poursuivant notre programme de jeunes experts et notre programme de bourses de traduction. Ce que cela signifie, c'est qu'en termes de profils, nous recrutons en externe beaucoup plus de compétences requises dans le domaine de la technologie que par le passé. En ce qui concerne la question de la délégation de la République de Corée sur l'importance de prendre en compte nos services dans notre planification stratégique de la main-d'œuvre, cette question est au cœur de tout ce que nous faisons, car nos services sont à la base de notre viabilité financière. Toutes nos discussions, dans le contexte de la planification stratégique des effectifs et en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la planification, du budget et de la gestion des risques, visent à garantir la fourniture de ces services essentiels. En outre, nous avons également mis l'accent sur le marketing et la croissance en créant de nouveaux postes dans ces domaines.

En ce qui concerne la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur la publication des mesures disciplinaires, je voudrais prendre note de ce commentaire et de la référence au rapport du Corps commun d'inspection de 2011. L'objectif de la recommandation en question est avant tout d'informer les membres du personnel, et c'est la raison pour laquelle nous publions ces informations dans une circulaire d'information, distribuée à tous les membres du personnel une fois par an et disponible sur l'Intranet. Pour donner suite à cette question, nous l'examinerons de manière plus approfondie et ferons rapport aux États membres au sein du Comité de coordination puisqu'il s'agit de l'organe qui supervise les questions et les politiques en matière de ressources humaines. En ce qui concerne la question des contrats de nos ressources humaines flexibles, tous nos employés, stagiaires et boursiers sont sous contrat avec l'OMPI, de même que les prestataires de services individuels qui sont des consultants. Les travailleurs intérimaires ne sont pas engagés par l'OMPI, mais par des entreprises qui relèvent de la législation locale. Dans ce cas particulier, la législation et les avantages découlant de toutes les protections sociales sont ceux du droit du travail suisse. Nous avons également un certain nombre de sous-traitants externes issus d'entreprises avec lesquelles l'OMPI a conclu des contrats à long terme. Néanmoins, je peux affirmer que tous les employés, qu'ils soient membres du personnel ou non, ont la possibilité de déposer des plaintes officielles pour harcèlement, en application des procédures régissant les conflits et les griefs liés au lieu de travail. Le mandat du Bureau du médiateur a également été élargi, en conséquence, pour inclure l'accès des personnes qui ne sont pas membres du personnel. En ce qui concerne le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, sur les 1079 membres du personnel remplissant les conditions requises en 2024, 160 collègues (soit 14,8%) ont reçu le prix de "l'excellence au service des résultats" car leur évaluation des performances avait obtenu une note exceptionnelle. Ces collègues ont reçu une récompense financière de 2 000 francs suisses chacun, ce qui représente un montant total de 320 000 francs suisses. En ce qui concerne le prix "Unis dans l'action", qui récompense le travail transversal et les performances exceptionnelles des équipes, 10 équipes comprenant à la fois des membres du personnel et d'autres personnes, généralement des travailleurs intérimaires et des boursiers, ont été sélectionnées en 2024. L'enveloppe totale du programme de récompenses et de reconnaissance en 2024 s'élevait à 434 408 francs suisses. Enfin, en ce qui concerne les résultats de l'enquête sur la culture en 2024, nous avons obtenu une note de satisfaction globale de 73, identique à celle de l'année précédente, ce qui est un bon résultat car la note de référence des enquêtes sur l'engagement du personnel est de 75 pour 1000 organisations. Le taux de réponse a été de 71% et nous avons reçu un grand nombre de commentaires sur le bien-être et la recherche de nouvelles façons de faire les choses, en réponse à l'une des questions de l'enquête. Les points forts de l'OMPI sont l'intégrité, l'intégration et le respect, tandis que ses points faibles sont la possibilité de s'exprimer, l'appartenance et enfin le bien-être. À cet égard, nous avons fait des efforts en ce qui concerne la culture de l'expression, le fait de donner et de recevoir un retour d'information, et nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de la déontologie sur l'appartenance et la connexion. Merci.

134. Le président : Je vous remercie pour cette longue déclaration dans laquelle vous avez répondu à un certain nombre de préoccupations soulevées par des États membres. Néanmoins, si quelqu'un souhaite poser des questions complémentaires, il en a le temps.

135. La délégation de la Pologne : Merci beaucoup pour toutes ces réponses qui sont très instructives, pertinentes et utiles. Notre délégation s'aligne sur les questions soulevées par la délégation de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Certaines réponses ont déjà été données, d'autres non. Si je me souviens bien, en tant que coordonnateur du groupe l'année dernière, nous avons soulevé certaines questions concernant les proportions de personnel interne et externe dans les processus de recrutement. Nous n'entrerons donc pas dans cette discussion au cours de cette session car la prise de décision sur le rapport a lieu pendant la réunion du Comité de coordination, mais nous poursuivrons certainement ce dialogue avant le Comité de coordination puisque le délégué de l'Estonie a soulevé cette question au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Cette

question est tout à fait pertinente pour le groupe, en particulier parce que nous restons sous-représentés à l'OMPI et qu'il sera très important de comprendre ce qui se passe dans le processus de recrutement en termes d'équilibre interne/externe, en particulier dans les postes de haut niveau. Mais cela est à mettre de côté. Notre délégation apprécierait beaucoup que cette discussion soit reprise au fur et à mesure que nous avançons dans les préparatifs et que nous progressons dans la diversité géographique, ainsi que dans la discussion sur le programme de travail et budget dans lequel il est indiqué très clairement que la stratégie de croissance zéro est mise en œuvre pour les postes et qu'elle est la principale stratégie pour l'avenir. Je pense qu'il serait très important d'inclure dans le dialogue sur les ressources humaines la structure organisationnelle interne et les changements dans cette structure et dans les recrutements, parce que je comprends qu'il y aura des départs à la retraite qui entraîneront une partie importante des processus de recrutement dans les années à venir, comme cela a déjà été annoncé, ainsi que certains changements qui feront l'objet de réorganisations internes. Ces éléments devront être intégrés dans un esprit de transparence. Il sera extrêmement important, en particulier pour notre délégation, de comprendre comment la structure interne de l'Organisation va changer et quelles seront les opportunités potentielles dans le processus de changements internes et comment nous pouvons nous préparer en termes de gestion des attentes. Notre délégation apprécierait beaucoup qu'à l'avenir, nous puissions échanger avec le département des ressources humaines sur l'évolution de la structure interne. Je vous remercie.

136. Le Secrétariat : Je vous remercie. Je voudrais simplement indiquer que nous pouvons effectivement continuer l'échange sur les postes internes et externes. Je dispose des données mais uniquement pour la région au sens large, pour laquelle il y a un quart de postes internes et trois quarts de postes externes en 2024. En ce qui concerne la structure, comme cela a été discuté dans le cadre des réunions régulières que nous avons avec les États membres, nous avons convenu de faire le point à la fin de l'été ou au début de l'automne sur ce qui est prévu dans le prochain programme de travail et budget, une fois que le budget aura été validé, afin de partager les plans. Je pense donc qu'un dialogue constant est d'une importance capitale pour garantir cette transparence. Merci.

137. Le président : Merci, Madame Barbier, pour cette réponse. Il n'y a plus de demande de parole, mais si une délégation ou un coordonnateur de groupe souhaite s'exprimer, il est encore temps. Je ne vois aucune demande. Par conséquent, je conclus que nous avons traité ce point. Il n'y a pas de paragraphe de décision à vous soumettre sur ce point, mais nous en avons terminé l'examen.

POINT 9 : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2026-2027

138. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/8.

139. Le président : Je vous remercie. Mesdames et Messieurs les délégués, je suis ravi de vous retrouver. Poursuivons le travail du comité. Nous commencerons par traiter le point 9 de l'ordre du jour, Programme de travail et budget proposés pour 2026-2027 (document WO/PBC/39/8). Je voudrais vous rappeler qu'à la trente-huitième session du comité, nous avons achevé l'examen complet du Programme de travail et budget proposé pour la période 2026-2027, en commençant par l'aperçu des finances et des résultats, suivi d'un examen secteur par secteur, ainsi que des annexes et appendices. Je tiens à profiter de cette occasion pour vous remercier vivement de votre engagement constructif au cours de cette dernière session du PBC, qui nous a permis de faire des progrès significatifs dans l'examen du Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Le document WO/PBC/39/8 contient la version révisée du Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, conformément aux décisions prises à la trente-huitième session du PBC. Je vais résumer les changements qui ont été apportés. Premièrement, nous avons ajouté des informations concernant le système de Lisbonne à l'annexe V. Deuxièmement, trois indicateurs clés de performance des

annexes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été déplacés vers les grilles d'évaluation des résultats du Secteur des brevets et de la technologie et du Secteur des marques et des dessins et modèles. Troisièmement, une phrase concernant le renforcement de la fonction d'évaluation a été ajoutée dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur du Directeur général. Le Secrétariat a également apporté des corrections au document, qui ont été annoncées à la session précédente et que je vais lire maintenant. À la page 7 de la version anglaise du document, au premier point concernant les recettes du PCT, le pourcentage dans la dernière phrase est désormais de 4,1% plutôt que 3,5%. Sur la même page, au troisième point de la dernière phrase, le mot "diminution" a été remplacé par "augmentation". Le tableau de l'annexe I, Budget après transfert, a été remplacé. Comme vous vous en souviendrez également, dans le paragraphe de décision, à la trente-huitième session du PBC, nous avons également recensé quelques questions en suspens à examiner plus avant à la trente-neuvième session. Il s'agit du financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions du Comité intergouvernemental (IGC) qui se tiendront en 2026 et 2027, à partir du budget ordinaire, en cas de déficit du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI. La deuxième question en suspens est la prise en compte du multilinguisme dans les stratégies de mise en œuvre du PBC. Je vais maintenant donner la parole aux délégations. Je souhaiterais toutefois que les discussions restent structurées. Je n'ouvrirai la discussion que sur les trois éléments qui ont été inclus dans le Programme de travail et budget, conformément au consensus dégagé à la réunion précédente. À savoir les informations sur le système de Lisbonne, les indicateurs de performance clés et la phrase concernant le renforcement de la fonction d'évaluation dans le Secteur du Directeur général. Je donne la parole aux délégations qui souhaitent faire des commentaires sur ces trois points spécifiques.

140. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Les États-Unis remercient le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/39/8, y compris l'ajout d'informations à l'annexe V concernant le système de Lisbonne. Après avoir examiné ces nouvelles informations, nous avons un certain nombre de questions et souhaiterions obtenir des éclaircissements de la part du Secrétariat. Le paragraphe 21, à la page 91, explique que les prévisions de demandes dans le cadre du système de Lisbonne pour les années 2025 à 2027 sont basées sur une simple extrapolation linéaire de la tendance des demandes observée depuis 2014. Le Secrétariat pourrait-il expliquer pourquoi il a été décidé d'utiliser une simple extrapolation linéaire plutôt que de fonder les prévisions sur des modèles multiples, notamment des modèles autorégressifs et économétriques, comme cela a été fait pour les systèmes de Madrid et de La Haye? Le paragraphe 21, à la page 91, indique également que les prévisions comprennent un intervalle de confiance de 80%, mais l'annexe ne mentionne pas d'intervalles de confiance pour les systèmes du PCT, de Madrid ou de La Haye. Le Secrétariat pourrait-il fournir les intervalles de confiance pour les trois autres systèmes dans ses prévisions, telles qu'elles figurent à l'annexe V? Si les systèmes du PCT, de La Haye et de Madrid utilisent un intervalle de confiance autre que 80%, le Secrétariat pourrait-il fournir les limites supérieures et inférieures en utilisant le même intervalle de confiance que celui utilisé pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye? Le tableau 3 de la page 7 indique que la demande estimée pour les demandes au titre du système de Lisbonne est de 80 pour 2026 et de 80 pour 2027, alors que les prévisions fournies à l'annexe V font état de 65 et 69 demandes pour ces années. Le Secrétariat pourrait-il expliquer cette divergence? De même, à la page 31, le résultat escompté 3.1 dans le Secteur des marques et des dessins et modèles prévoit 80 demandes pour chacune des années 2026 et 2027, alors que l'annexe V estime que seules 65 et 69 demandes seront déposées dans le cadre du système de Lisbonne pendant ces deux années. Nous notons que les objectifs visés au point 3.1 pour Madrid et La Haye sont identiques aux estimations fournies à l'annexe V pour chacun de ces systèmes en 2026 et 2027. Le Secrétariat pourrait-il expliquer pourquoi les objectifs de Lisbonne sont tellement plus élevés que les projections de l'annexe V et si ces objectifs sont raisonnablement réalisables? Le tableau 3 de la page 7 indique qu'en janvier 2025, l'estimation actualisée de la demande de demandes déposées dans le cadre du système de Lisbonne pour l'exercice

biennal 2024-2025 s'élève à 160. Cependant, seules 23 demandes au titre du système de Lisbonne ont été déposées en 2024 et les prévisions pour 2025, telles qu'elles figurent à la page 91, sont de 62 demandes, soit un total de 85 demandes pour l'exercice biennal au lieu des 160 figurant dans les estimations actualisées du tableau 3. Le Secrétariat pourrait-il expliquer cette divergence? Enfin, il est indiqué à la page 91 que, bien que les modifications aient été récemment une source importante de revenus pour le système de Lisbonne, leur nombre devrait diminuer de manière significative dans les années à venir. Le Secrétariat pourrait-il préciser quelle part des 594 000 francs suisses de recettes de l'Union de Lisbonne estimées pour l'exercice biennal 2026-2027 est imputable à ces modifications? Je vous remercie, Monsieur le président.

141. Le président : Je vous remercie pour vos questions. Personne d'autre ne demande la parole. Je vais maintenant demander une brève pause, le temps de consulter le Secrétariat. Je vous remercie pour votre patience. Le Secrétariat se dit prêt à répondre aux questions posées par l'honorable délégué des États-Unis. Je donne maintenant la parole à l'économiste en chef.

142. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour à tous. Permettez-moi de commencer par répondre à la question de savoir pourquoi nous avons décidé d'adopter un modèle de prévision linéaire simple pour le système de Lisbonne. La décision d'appliquer une simple extrapolation linéaire pour prévoir les demandes dans le cadre du système de Lisbonne reflète à la fois les limites des données et les caractéristiques uniques du système. Contrairement au Traité de coopération en matière de brevets, au système de Madrid et au système de La Haye, le système de Lisbonne a toujours enregistré des volumes de demandes faibles et très variables. Avec moins de pays participants et une base de déposants plus réduite, compte tenu de cet ensemble de données limité et volatile, des modèles statistiques plus complexes, tels que des approches autorégressives ou économétriques plus sophistiquées, ne peuvent pas être appliqués de manière utile aux données de Lisbonne. Ces modèles nécessitent généralement des séries chronologiques plus longues, avec des tendances plus cohérentes et des volumes de données positives plus importants provenant de plusieurs offices d'origine afin de pouvoir générer des prévisions solides et significatives. Dans le cas de Lisbonne, ces conditions ne sont tout simplement pas réunies. Nous avons donc opté pour une simple extrapolation linéaire, une méthode transparente qui reflète la tendance générale des demandes depuis 2014 et, bien sûr, comme pour toute prévision, il est important de considérer l'intervalle de confiance qui, dans ce cas, est assez large et, encore une fois, cela reflète les données historiques limitées dont nous disposons sur le système de Lisbonne par rapport aux autres systèmes. Si je puis m'exprimer de manière un peu familière, puisque nous utilisons tous des modèles d'intelligence artificielle, les prévisions de tout modèle sont aussi bonnes que les données d'entraînement et pour le système de Lisbonne, nous ne disposons tout simplement pas de beaucoup de données d'entraînement pour générer des prévisions hautement prévisibles. Nous reconnaissons, bien évidemment, que cette approche ne fournit qu'une estimation grossière et convenons que le pouvoir prédictif n'est pas beaucoup plus grand que ce que, d'une certaine manière, le bon sens nous permettrait de dire. Il s'agit néanmoins d'un scénario de base à des fins de planification et nous reconnaissons, bien entendu, les limites évidentes de ces prévisions. J'espère que cela permettra de répondre en partie à la question de savoir pourquoi le modèle d'extrapolation linéaire a été retenu. Permettez-moi de me tourner vers mes collègues. Je pense qu'il y avait d'autres questions qui étaient spécifiquement liées au contenu du document concernant l'intervalle de confiance. Je crois que l'essentiel est que ces intervalles de confiance de 80% pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye figuraient effectivement dans le document. Et j'ai les chiffres sous les yeux. Les intervalles de confiance pour le système du PCT sont de plus/moins 5% pour 2026 et de plus/moins 6% pour 2027. Et permettez-moi de faire remarquer que vous voyez déjà la grande différence, car pour le système du PCT, nous disposons évidemment d'un grand nombre de données historiques provenant d'un grand nombre d'offices d'origine, avec des tendances cohérentes, ce qui nous permet d'obtenir des intervalles de confiance beaucoup plus

réduits. Pour le système de Madrid, les intervalles de confiance de 80% sont estimés à plus ou moins 7% pour 2026 et plus ou moins 8% pour 2027. Pour le système de La Haye, ils sont plus élevés en pourcentage et, une fois encore, cela reflète le volume moindre de données historiques dont nous disposons sur le système de La Haye, dont les intervalles de confiance sont estimés à plus ou moins 13% pour 2026 et plus ou moins 15% pour 2027. Je ne veux donc m'exprimer que dans la mesure de mes compétences et, puisque c'est mon service qui était responsable des prévisions, je pense que mes commentaires doivent s'arrêter là. Je vous remercie.

143. Le Secrétariat : Je remercie la délégation des États-Unis pour ses questions. En ce qui concerne la question relative au tableau 3, qui indique que la demande estimée de demandes dans le cadre du système de Lisbonne est de 80 pour 2026 et de 80 pour 2027, alors que les prévisions fournies à l'annexe V prévoient 65 et 69 demandes par an respectivement, la question est donc de savoir pourquoi il y a une différence entre ces chiffres. La différence entre les chiffres du tableau 3 et ceux de l'annexe s'explique par le fait que les chiffres du tableau 3 reflètent la meilleure estimation disponible du Service d'enregistrement de Lisbonne, tandis que l'annexe V présente l'estimation générée par une simple extrapolation linéaire des données historiques relatives aux demandes, comme notre économiste en chef vient de l'expliquer. J'ajouterai que l'intervalle de confiance de 80% est très important dans ce contexte. C'est la première fois qu'une prévision est réalisée pour les demandes dans le cadre du système de Lisbonne. Le Secrétariat reconnaît que plusieurs années de collecte et d'analyse de données supplémentaires seront nécessaires avant de pouvoir établir des prévisions plus fiables et plus précises. En outre, le volume des demandes provenant de régions spécifiques du système de Lisbonne est actuellement trop faible pour permettre l'utilisation de modèles de prévision plus détaillés. Étant donné l'intervalle relativement large du niveau de confiance de 80%, qui, comme l'a expliqué notre économiste en chef, découle du volume limité de données et de leur volatilité historique, le Secrétariat a choisi de conserver les chiffres du tableau 3 comme point médian dans cet intervalle de confiance. S'appuyer uniquement sur l'estimation de l'économiste en chef à ce stade n'a pas été considéré comme une base suffisamment solide pour justifier la révision des chiffres de planification initiaux. Le point essentiel ici est l'intervalle de confiance de 80%. Les valeurs du tableau 3 constituent une approximation raisonnable dans l'intervalle de confiance de la prévision et représentent la meilleure estimation dont nous disposons à ce stade du Service d'enregistrement de Lisbonne. Une question supplémentaire a été posée concernant les modifications. Bien que les modifications aient été récemment une source importante de revenus pour le système de Lisbonne, leur nombre devrait diminuer de manière significative dans les années à venir, comme indiqué à la page 91. Pouvons-nous préciser quelle part des recettes de l'Union de Lisbonne estimées pour 2026-2027 est imputable aux modifications? Les valeurs présentées dans le tableau 2 de la page 6 constituent à nouveau une approximation raisonnable dans l'intervalle de confiance prévu de 80% et représentent la meilleure estimation dont nous disposons pour les recettes du Service d'enregistrement de Lisbonne. Les recettes des taxes estimées à 250 000 francs suisses pour l'exercice biennal 2026-2027 se composent d'environ 160 000 francs suisses provenant des enregistrements et de 90 000 francs suisses provenant des modifications et d'autres recettes. J'espère que cela répond à la question. Je vous remercie.

144. Le président : Je vous remercie pour ces réponses à ces questions. J'espère que la délégation des États-Unis d'Amérique est satisfaite des réponses fournies. Cependant, je vois qu'elle souhaite reprendre la parole.

145. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président, et je remercie le Secrétariat pour ses réponses. Si j'ai bien compris, les 80 demandes figurant dans le tableau 3 proviennent du Service d'enregistrement de Lisbonne et non des prévisions de l'annexe V. Pourriez-vous expliquer brièvement comment on est parvenu à ce chiffre de 80 demandes sans utiliser les prévisions? Quel type de prévisions a-t-on utilisé pour parvenir à ce chiffre? Je vous remercie.

146. Le Secrétariat : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa question. J'ai tenté d'expliquer ce chiffre à la dernière session du PBC. Notre estimation est basée sur le nombre d'indications géographiques existantes dans les membres actuels du système de Lisbonne et dans les nouveaux membres potentiels qui pourraient y adhérer au cours du prochain exercice biennal, en tenant compte de nos travaux en cours avec les États membres de l'OMPI intéressés. Notre évaluation repose sur ces chiffres. Nous pensons que ce chiffre est réaliste et que l'objectif proposé peut être atteint. Je voudrais juste mentionner dans ce contexte que nous ne menons pas d'activités de promotion active du système de Lisbonne. Nous n'avons donc qu'une influence limitée pour attirer un plus grand nombre de demandes afin d'atteindre l'objectif proposé, étant donné les ressources limitées dont nous disposons. Néanmoins, nous pensons que ce chiffre est réaliste.

147. Le président : Je vous remercie. Je peux donc considérer que les trois points qui devaient être débattus sont à présent terminés et que ces trois modifications ont donc été approuvées et acceptées. Dans le cadre de la structure que j'ai mentionnée précédemment et que vous avez bien voulu suivre, je voudrais maintenant passer aux deux sujets en suspens de la dernière réunion du PCB. Premièrement, le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC qui se tiendront en 2026 et 2027. Le financement peut provenir du budget ordinaire si le fonds de contributions volontaires de l'OMPI est insuffisant. Deuxièmement, la discussion sur le multilinguisme dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles. Je donne maintenant la parole à toute délégation qui souhaite intervenir sur ces deux sujets. Les États membres et les coordonnateurs de groupe peuvent maintenant demander la parole. La délégation du Japon souhaite prendre la parole au nom du groupe B.

148. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Avant de faire notre déclaration, puis-je demander au Secrétariat d'afficher les propositions de formulations alternatives que nous avons discutées à la trente-huitième session sur les questions de multilinguisme? Cela pourrait peut-être accélérer nos discussions. Je vous remercie.

149. Le président : La proposition figure à la page 29 de la version anglaise du document. Comme vous pouvez le constater, trois propositions sont sur la table. La première émane des délégations de la Chine, de la Fédération de Russie et du groupe des pays arabes. La deuxième proposition a été soumise par le groupe B et la troisième par les délégations du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie et du groupe des pays arabes. Pour poursuivre ce débat, nous laissons les propositions à l'écran et je donne à nouveau la parole à tous ceux qui souhaitent intervenir.

150. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président, et merci de présenter ces propositions dont nous avons discuté à la dernière session. Tout d'abord, nous voudrions remercier tous les États membres pour les discussions constructives sur le Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 lors des séances plénières et informelles de la trente-huitième session du PBC. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/39/8. En ce qui concerne la prise en compte du multilinguisme dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles, le groupe B estime que la formulation révisée proposée par les auteurs de la proposition est trop détaillée, en particulier après "*reconnaître*". Dans un esprit de compromis, le groupe B a suggéré la formulation "*continuer à soutenir*" au lieu de "*promouvoir*" à la trente-huitième session du PBC afin de ne pas préjuger du résultat des discussions au sein du groupe de travail. Par conséquent, nous suggérons respectueusement que la formulation que nous proposons puisse servir de base à un consensus. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler de manière constructive pour assurer la viabilité financière à long terme de l'OMPI tout en faisant progresser ses missions. En ce qui concerne les discussions, il serait peut-être préférable de se concentrer d'abord sur une question et de ne pas traiter ces deux questions en parallèle. Mais, bien sûr, il appartient à la présidence d'en décider. Merci, Monsieur le président.

151. Le président : Bien entendu, en tant que président, mon intention est de poursuivre les débats sur tout sujet encore en suspens et j'aimerais également structurer le débat de telle manière que nous puissions trouver une conclusion satisfaisante. C'est la première fois que j'ouvre le débat sur ces questions et cela inclut la réflexion sur le multilinguisme. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

152. La délégation de l'Estonie : Je vous remercie, Monsieur le président. Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, je voudrais réitérer notre position, à savoir que le groupe soutient la proposition du groupe B. Je vous remercie.

153. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. En ce qui concerne cette première proposition relative au multilinguisme, les États-Unis soutiennent la déclaration du groupe B. Les États-Unis soutiennent fermement le système de Madrid et le système de La Haye. Les déposants basés aux États-Unis sont actifs dans les systèmes et les États-Unis sont aussi souvent désignés comme partie contractante à ces systèmes. La proposition de Programme de travail et budget ne doit pas préjuger des résultats des discussions en cours au sein des groupes de travail. Nous sommes impatients de participer à ces discussions dans les enceintes appropriées afin de favoriser la prise de décisions dans l'intérêt du système de Madrid, du système de La Haye, de leurs utilisateurs, de la santé à long terme et de la viabilité financière de l'Union de Madrid et de l'Union de La Haye, ainsi que de l'OMPI. Merci.

154. La délégation de la Chine : Chers collègues, bonjour. La Chine souhaite remercier les groupes et les pays qui ont exprimé leur soutien à notre proposition commune. La Chine estime que cette proposition vise à promouvoir le mécanisme multilingue des systèmes de propriété intellectuelle de l'OMPI et que son attrait est tout à fait légitime et raisonnable. En tant qu'agence des Nations Unies et organisation internationale performante, le développement actuel relativement bon de l'OMPI est largement dû aux systèmes internationaux de services de propriété intellectuelle, qui sont accueillis très favorablement par les utilisateurs, en particulier le système du PCT, très souple et convivial en termes de langue, de monnaie, de procédures de demande et d'autres mécanismes. L'extension du mécanisme linguistique des systèmes de Madrid et de La Haye par rapport au système du PCT favorisera efficacement le développement et le bon fonctionnement de ces deux systèmes et, en fin de compte, le développement global de l'Organisation. Par conséquent, nous suggérons que le PBC envisage favorablement l'adoption de cette proposition. Nous prenons également note des opinions exprimées par le Japon au nom du groupe B. Nous l'en remercions. La Chine estime que, bien que les groupes de travail de Madrid et de La Haye discutent encore de l'inclusion de nouvelles langues dans les deux systèmes, il est tout à fait raisonnable et nécessaire de donner au Secteur des marques et dessins et modèles plus de flexibilité et de marge de manœuvre sur cette question. Le Programme de travail et budget proposé par l'Organisation prévoit normalement d'allouer un certain montant du budget de réserve et un certain volume d'activité à des projets qui n'ont pas encore été autorisés, ce qui permet de mettre en œuvre ces projets dès que possible lorsqu'ils auront été autorisés. Il existe d'ailleurs de nombreux précédents en la matière. Un exemple récent est le projet relevant du Plan d'action pour le développement intitulé "Projet relatif au développement de stratégies et d'outils pour lutter contre le commerce transfrontalier de marchandises de marques contrefaites dans les pays en développement". Nous notons que la proposition de projet est toujours en cours de discussion au sein du Comité du développement et de la propriété intellectuelle et qu'elle n'a pas encore été adoptée. Cependant, à la page 21 de la proposition de Programme de travail et budget, un budget a déjà été alloué à ce projet – 375 000 francs suisses – à titre d'avance. Par conséquent, la Chine pense que l'OMPI peut certainement allouer à l'avance un certain nombre de ressources pour l'expansion des régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye en s'appuyant sur cette approche. Bien entendu, nous sommes disposés à discuter avec toutes les parties de la langue et du contenu de cette proposition. Je vous remercie.

155. Le président : En tant que président, je suis face à un dilemme. Je ne sais pas si la délégation chinoise soutient la proposition numéro 1 ou la proposition numéro 3, car elles ont toutes deux été initialement soumises en partie par la Chine, malgré le fait qu'elles ne disent pas nécessairement la même chose. Afin de parvenir à un consensus, nous vous demandons donc de préciser laquelle des deux propositions vous envisagez de présenter dans le cadre de ce document. Je pense que cela permettrait de clarifier les choses et de faire avancer le débat. En attendant, je donne la parole au Japon qui, si j'ai bien compris, parle à titre national.

156. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président, et je salue mes chers collègues. La délégation du Japon soutient tout d'abord la déclaration du groupe B. Nous ne sommes pas en mesure de soutenir les propositions qui contiennent l'expression "promouvoir le multilinguisme" – la première proposition et la troisième proposition – car elles anticipent et préjugent du résultat et de l'orientation des discussions sur l'introduction de nouvelles langues qui sont en cours dans les groupes de travail concernés. En outre, cette discussion a effectivement eu lieu dans certains groupes de travail et ne s'applique ni à tous les groupes de travail ni à tous les systèmes d'enregistrement internationaux couverts par le Secteur des marques et des dessins et modèles. De ce point de vue, une telle phrase qui préjuge du résultat en utilisant les mots "promouvoir le multilinguisme" ne nous semble pas appropriée. Je vous remercie.

157. Le président : Je vous remercie. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole à titre national ou au nom de son groupe dans le cadre de ce débat sur le multilinguisme? Si c'est le cas, merci de nous le faire savoir.

158. La délégation du Portugal : Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole. Pour tenter de trouver un compromis possible à titre national et compte tenu de la déclaration du groupe B selon laquelle la formulation proposée par d'autres délégations est trop précise, nous soutiendrions ce qui suit, et je cite : "continuer à soutenir le multilinguisme dans les systèmes d'enregistrement internationaux, en prenant acte des discussions en cours sur les régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye". Je vous remercie.

159. Le président : Pourriez-vous répéter afin que le Secrétariat puisse le refléter dans le même document? S'il vous plaît? Je remercie l'honorable délégué du Portugal.

160. La délégation du Portugal : Je cite à nouveau : "continuer à soutenir le multilinguisme dans les systèmes d'enregistrement internationaux, en prenant acte des discussions en cours sur les régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye"

161. Le président : Il s'agit de la proposition de la délégation du Portugal. Passons à l'option 4. Selon moi, en tant que président, il s'agit d'une sorte de fusion entre la proposition du groupe B et les autres propositions. Je donne la parole à la Fédération de Russie qui va intervenir en ligne.

162. La délégation de la Fédération de Russie : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous tenons également à remercier les délégations pour leurs déclarations sur cette question importante. Nous estimons que le sujet du multilinguisme revêt une importance particulière, notamment dans le contexte de la préparation de la nouvelle version du Programme de travail et budget pour 2026-2027. Nous remercions toutes les délégations qui ont apporté leur contribution à ce sujet. Je voudrais expliquer qu'au tout début, la proposition qui a été présentée par la Chine, le groupe des pays arabes et la Fédération de Russie, était la conséquence et le résultat des délibérations de la session précédente. Je tenais à faire remarquer que la proposition du groupe B réduit le sens initial qui a été proposé par notre délégation et qui, bien sûr, est quelque chose que nous ne pouvons considérer ni comme une base de consensus ni comme une version de compromis. Nous ne pouvons pas soutenir cette orientation. Dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu, la Fédération de Russie, le

groupe des pays arabes et les délégations de la Chine et du Brésil ont proposé une autre version, ce qui nous a permis d'aboutir à la proposition numéro 3, que vous pouvez voir à l'écran en ce moment même. Selon nous, il devrait s'agir d'une solution de compromis qui répondrait aux préoccupations exprimées au cours des débats précédents. Toutefois, je voudrais souligner ici que nous avons encore quelques inquiétudes quant à la formulation spécifique. Par exemple, nous n'avons pas tout à fait compris la proposition du groupe B "continuer à soutenir le multilinguisme...". Qu'est-ce que cela signifie exactement? Quel type de soutien a été fourni dans le passé, par exemple, et qu'est-ce qui "continue"? Quelles mesures pratiques ont été prises par le passé ou seront prises et sont proposées pour soutenir le multilinguisme? Cette proposition du groupe B n'est pas claire pour nous. En ce qui concerne notre proposition et notre alternative numéro 3, comme nous l'avons déjà dit, le Programme de travail et budget constitue une priorité pour nos travaux au cours de la prochaine période biennale. En d'autres termes, il s'agit de l'essentiel des travaux que les États membres souhaitent voir accomplir par l'Organisation. L'un des principes les plus fondamentaux de ces travaux est la promotion du multilinguisme. Ce point est également inclus dans le plan à mi-parcours. Toutefois, le groupe de travail a convenu d'une formulation qui a déjà été mentionnée. Malheureusement, nous n'avons pas vraiment compris comment notre proposition pouvait présupposer le résultat des délibérations qui auront lieu au sein du groupe de travail. À notre avis, notre proposition se concentre uniquement sur le fait que nous déclarons que des discussions sont en cours et que nous espérons que les travaux dans ce domaine se poursuivront. Notre proposition ne prétend ni connaître l'issue de ces discussions en cours, ni affirmer que ces travaux ne feront que se poursuivre. Nous remercions également la délégation du Portugal. Selon nous, la proposition du Portugal pourrait être considérée comme une tentative de poursuivre la discussion afin de parvenir à un consensus. Bien entendu, nous sommes prêts à examiner cette question et à l'approfondir avec toutes les autres parties afin d'atteindre un consensus sur ce point. Cependant, nous pensons qu'un certain nombre d'éléments de notre proposition précédente devraient être pris en considération dans la nouvelle proposition. Nous voudrions déjà remercier le Portugal d'avoir reconnu et reflété ce que nous avons déjà fait dans les systèmes de Madrid et de La Haye. Toutefois, du point de vue de l'élan ou de l'orientation que nous voulons donner à la formulation et à nos travaux, nous pensons qu'il serait judicieux de poursuivre la discussion sur cette version. Nous espérons que, sur la base du résultat de notre travail commun, nous serons en mesure de parvenir à un consensus et de nous comprendre, d'avoir une compréhension commune de ce travail puisque, comme je l'ai déjà dit, notre groupe de pays, qui est l'auteur de la proposition, est prêt à travailler avec d'autres délégations. Nous avons déjà fait une proposition alternative qui prend en considération les préoccupations des autres délégations, mais nous souhaiterions bien évidemment appeler les autres délégations à entendre également nos préoccupations, car c'est ainsi que nous pourrions avancer ensemble vers un consensus. Je vous remercie.

163. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour ses commentaires. Voici ce que je suggère. Par souci de commodité, je demande au Secrétariat d'ajouter une lettre A devant la première proposition, une lettre B devant la deuxième proposition, une lettre C devant la troisième proposition et une lettre D devant la quatrième proposition. J'utilise des lettres et non des chiffres pour ne pas insinuer quoi que ce soit. J'ai décidé d'ajouter ces lettres car, étant donné qu'il y a quatre propositions différentes, il pourrait être plus facile d'en débattre en se référant aux lettres directement. Donc, avant de donner la parole aux autres délégations, si je comprends bien, sur la base de ce que la Fédération de Russie vient de dire, les délégations de la Chine, du groupe des pays arabes et de la Fédération de Russie seraient disposées à remplacer l'option A par l'option C. J'aimerais savoir si nous pouvons procéder de la sorte afin de simplifier le débat, étant donné que c'est ce que j'ai pu déduire de la proposition de la Fédération de Russie. Néanmoins, je demanderai aux délégations si elles sont disposées à supprimer la proposition A afin que nous puissions nous concentrer sur les options B, C et D. Veuillez nous faire savoir si vous êtes d'accord. Dans l'intervalle, je donne la parole à la délégation de la France.

164. La délégation de la France : Merci, Monsieur le président. Je ne commenterai pas la question que vous venez de poser à certaines délégations, mais je vais plutôt parler de la proposition portugaise. Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion, puisque c'est la première fois que je prends la parole, pour vous remercier de votre excellente gestion de ces délibérations et également pour saluer l'excellent travail réalisé par le Secrétariat en ce qui concerne le Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 et tous les documents qu'il a préparés. Nous voudrions maintenant remercier les délégations et les groupes pour leurs propositions sur le multilinguisme, auquel notre délégation est bien sûr très attachée, et nous voudrions également remercier le groupe B et ses membres ainsi que l'honorable délégué du Portugal pour ces propositions. Nous aimerions ajouter à la fin de la proposition D une indication selon laquelle nous ne préjugeons pas des discussions en cours au sein du groupe de travail. Je vais m'exprimer en anglais : "... without prejudice to their outcome". Je vous remercie, Monsieur le président.

165. La délégation de la France : Nous souhaiterions remplacer le point final par une virgule dans la proposition D. Ensuite, nous dirions : "sans préjuger de leur issue". Merci.

166. La délégation de l'Algérie : Nous prenons la parole au nom du groupe des pays arabes au sujet du système de Madrid. Nous tenons d'emblée à remercier tous les groupes et les États membres qui ont présenté des propositions pour trouver un consensus sur cette question fondamentale. Nous réitérons notre soutien à l'introduction du multilinguisme dans les systèmes d'enregistrement internationaux, en particulier le système de Madrid. Nous apprécions également la formulation proposée au point C. Nous pensons qu'elle répond aux aspirations et aux demandes des pays arabes. Nous réitérons donc notre volonté d'inclure la formulation proposée par les trois groupes dans le document C.

167. Le président : Nous remercions tous les États membres et les groupes qui ont soumis des propositions pour nous aider à parvenir à un consensus.

168. La délégation de la Pologne : Nous continuons à soutenir la position exprimée par l'honorable délégué du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous serions plus à l'aise avec la proposition initiale du groupe B, mais dans un esprit de compromis, nous remercions l'honorable délégué du Portugal pour sa proposition de compromis. Nous l'acceptons, mais avec l'ajout qui vient d'être proposé par l'honorable délégué de la France, qui est important pour nous. Comme nous l'avons dit dès le début de cette discussion, pour la Pologne, il est important de ne pas préjuger des discussions en cours dans les groupes de travail des systèmes de La Haye et de Madrid, et en ce qui nous concerne, nous partageons l'avis d'autres délégations et il est important pour nous que le document budgétaire ne soit pas nécessairement celui qui devrait contenir de telles dispositions. Je vous remercie.

169. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le président. Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'excellent travail que vous avez accompli jusqu'à présent. Je commencerai par commenter la question en suspens du multilinguisme. Comme vous le savez tous, le Brésil s'est joint à la Chine, au groupe des pays arabes et à la Fédération de Russie dans cette solution de compromis à la dernière session du PBC. C'est celle qui figure à la proposition C. Nous voudrions nous associer aux délégations de la Chine et de l'Algérie pour remercier toutes les autres délégations qui ont apporté leur soutien à cette proposition, laquelle, comme nous l'avons vu, était déjà un compromis. Nous apprécions les réactions que nous avons entendues cet après-midi de la part d'autres délégations et, en particulier, celles émanant des honorables délégués du Portugal et de la France sur une autre série de solutions alternatives désormais contenues dans les propositions D et E. J'espère que nous n'irons pas jusqu'à Z. Tenons-nous-en aux cinq que nous avons jusqu'à présent. Nous restons ouverts et avons écouté nos collègues qui ont présenté la proposition initiale pour discuter et tenter de parvenir à un consensus. Bien qu'il s'agisse d'une première réaction, nous considérons que l'élément principal qui manque dans les propositions alternatives D et E est l'idée de

l'extension. C'est un point que nous avons reflété dans la proposition C et que nous serions très heureux d'y voir figurer. Par conséquent, si nous voulons prendre acte des discussions en cours, nous devons dire qu'elles portent sur l'extension des régimes linguistiques. C'est assez factuel. C'est de cela qu'il s'agit. Nous pourrions donc entendre les réactions des autres délégations sur ce point. Pour ce qui est de la deuxième question en suspens, Monsieur le président, si vous me le permettez, je ne sais pas si c'est le bon moment. La question du financement des représentants des peuples autochtones et des communautés locales est très importante pour le Brésil et pour un certain nombre de pays. Je suis heureux de dire que nous avons eu des discussions informelles fructueuses. Et nous travaillons à l'élaboration d'un texte à proposer à cette session. Nous pourrions avoir besoin d'un peu plus de temps et je voudrais vous demander de nous en accorder pour que nous puissions revenir vers vous avec une proposition de formulation sur le financement des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC au cours du prochain exercice biennal. Je vous remercie, Monsieur le président.

170. Le président : Je n'ai bien évidemment pas l'intention d'allonger davantage la liste des propositions. Au contraire, je voudrais la réduire, c'est pourquoi j'ai parlé tout à l'heure de l'option A. Quant au financement des représentants des peuples autochtones et des communautés locales, nous aurons le temps d'en discuter plus tard. Passons à autre chose.

171. La délégation de la Suisse : Merci, Monsieur le président. La délégation suisse soutient toujours l'option B suggérée par le groupe B. Je voudrais vraiment souscrire à ce que vient de dire l'honorable délégué de la Pologne, à savoir que le PBC n'est pas le bon endroit pour discuter de ce qui se passe dans d'autres comités ou groupes de travail. La Suisse comprend parfaitement le souhait d'autres délégations d'élargir les régimes linguistiques dans ces groupes de travail. Toutefois, le fait de mentionner l'état du débat dans ce document du PBC n'y changera rien. Cela dépend simplement des discussions en cours au sein des groupes de travail et nous nous limiterons à ces groupes de travail. Évitez d'inclure dans un document du PBC des résumés généraux de discussions en cours dans d'autres comités. Cela ne fera que détourner l'attention des personnes qui cherchent vraiment à s'informer sur le PBC. Ce n'est pas l'enceinte adéquate pour résumer des discussions qui ont lieu dans d'autres forums. Cela détourne vraiment l'attention de ce que ce document devrait être. Je vous remercie.

172. La délégation de la Namibie : Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. La Namibie prend la parole au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains est composé de divers États membres ayant un large éventail de langues officielles. À ce titre, nous reconnaissons l'importance du multilinguisme pour garantir une participation inclusive et efficace. Nous soutenons donc la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays arabes. Je vous remercie.

173. La délégation de la Suède : Tout d'abord, nous voudrions nous rallier à la déclaration faite par le groupe B. Nous pensons que la suggestion des délégations du Portugal et de la France pourrait être acceptable pour nous, en particulier avec l'ajout de "sans préjuger de leur issue" proposé par la France. Merci.

174. Le président : Je vous remercie. Personne d'autre ne souhaite prendre la parole pour l'instant. Je me tourne donc vers la délégation du Portugal afin de réduire la liste des propositions. Je vous demande de bien vouloir retirer la proposition D, étant donné qu'elle est presque entièrement contenue dans la proposition E. Je sollicite votre collaboration afin que nous puissions réduire ce catalogue de propositions.

175. La délégation du Portugal : Je tiens à vous remercier pour la compétence avec laquelle vous présidez ce comité. Je voudrais également remercier le Secrétariat d'avoir produit tous les documents que nous utilisons actuellement. Ils sont très utiles et complets. Depuis le début, notre suggestion a été faite dans un esprit de compromis et, si le président juge que la

fusion affichée à l'écran est utile à ce compromis, nous serions prêts à insérer la suggestion de la France et à avoir une suggestion de plus sur l'écran au lieu de deux. Cela ne pose aucun problème. Merci.

176. Le président : Je remercie la délégation du Portugal. Je vous remercie pour votre générosité et votre esprit de coopération. Je demande au Secrétariat de supprimer cette option et de réduire la liste des propositions.

177. La délégation de l'Allemagne : Merci, Monsieur le président. Puisque c'est la première fois que l'Allemagne prend la parole, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter de l'excellente façon dont vous dirigez la session et des progrès considérables que nous réalisons, ainsi que pour remercier le Secrétariat de l'excellente préparation de la réunion. Étant donné que nous sommes très impliqués dans les discussions à Madrid et à La Haye sur cette question, je voudrais également prendre la parole à cet égard, pour dire que notre option préférée serait la proposition faite par le groupe B, mais que nous pourrions aussi accepter la proposition faite par le Portugal et la France avec une suggestion mineure de changement, parce que nous pensons que la formulation actuelle ne reflète peut-être pas tout à fait correctement la situation, étant donné que, selon nous, il n'y a pas de discussions sur les régimes linguistiques dans les systèmes de Madrid et de La Haye, puisque les discussions sur les langues n'ont pas lieu dans les systèmes d'enregistrement, mais plutôt au sein du groupe de travail. Ce que nous proposons donc, serait de dire que "nous prenons acte des discussions en cours sur les régimes linguistiques au sein des groupes de travail de Madrid et de La Haye"; à défaut, nous pourrions nous rallier à la formulation telle que proposée. Je vous remercie.

178. Le président : Le texte serait donc le suivant : "Continuer à soutenir le multilinguisme dans les systèmes d'enregistrement internationaux en prenant acte des discussions en cours sur les régimes linguistiques au sein des groupes de travail de Madrid et de La Haye, sans préjudice..." etc.

179. La délégation de l'Allemagne : La seule chose qui change est donc qu'au lieu de "systèmes de Madrid et de La Haye", le texte dirait "groupes de travail de Madrid et de La Haye". Merci.

180. La délégation de la France : Merci, Monsieur le président. J'ai en fait appuyé sur le bouton avant que vous ne donniez la parole au Portugal. En fait, je voudrais juste dire que le Portugal est à l'origine d'une grande partie de cette proposition et qu'il est donc normal que le Portugal passe en premier. Mais, oui, elle a été corrigée.

181. Le président : En effet, le Secrétariat a corrigé le texte. Nous devons reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle ici plus que dans toute autre organisation. Je vous remercie.

182. La délégation de l'Algérie : Merci, Monsieur le président. Au nom du groupe des pays arabes, de la Fédération de Russie, de la Chine et du Brésil, je voudrais demander une courte pause afin que nous puissions consulter les groupes sur la formulation proposée par les délégations. Merci.

183. Le président : Je vous remercie pour la demande formulée au nom des différentes délégations. Nous allons faire une pause de 20 minutes pour permettre aux délégations de procéder à des consultations internes. Nous reprendrons la séance dans 20 minutes. Merci.

184. Le président : Ravi de vous retrouver, chers délégués. Poursuivons la séance. Nous sommes bien sûr prêts à écouter vos interventions.

185. La délégation de l'Algérie : Merci beaucoup, Monsieur le président. Et je voudrais vous remercier de nous avoir accordé ce temps de consultation entre les groupes. Au nom des pays

arabes, de la Chine, de la Fédération de Russie et du Brésil, nous présenterons, avec votre permission, une proposition commune. Dans l'option C, compte tenu de la proposition de la France et de l'Allemagne, la nouvelle formulation sera donc la suivante : "promouvoir le multilinguisme dans les systèmes d'enregistrement internationaux, en prenant acte des discussions en cours sur l'extension potentielle des régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye et des progrès réalisés jusqu'à présent, sans préjuger de leur issue".

186. Le président : Il faudrait maintenant ajouter, après "jusqu'à présent", "sans préjuger de leur issue". Telle est la proposition conjointe présentée par le Brésil, la Chine, le groupe des pays arabes et la Fédération de Russie. Voici donc cette proposition. La parole est à quiconque souhaite s'exprimer. Dans le cas contraire, j'ai l'intention d'interrompre la réunion dès maintenant afin que chacun puisse analyser la proposition. Et nous reprendrons nos travaux demain à 10 heures. Je ne sais pas si le délégué de l'Algérie souhaite reprendre la parole.

187. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie. Je suis désolé de reprendre la parole. Je voulais simplement expliquer que cette proposition couvre les préoccupations soulevées par le distingué délégué du groupe B qui a dit que la proposition ne devait pas préjuger des résultats. Merci.

188. Le président : Je vous remercie d'avoir expliqué le raisonnement qui sous-tend cette proposition. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole?

189. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Comme vous vous en doutez, nous avons besoin de plus de temps pour mener des consultations au sein de notre groupe. Mais pour faciliter nos discussions internes, nous aimerions demander au Secrétariat de faire circuler ce document. Merci.

190. Le président : Je demanderai au Secrétariat de l'envoyer aux coordonnateurs des groupes. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole? Je vois que personne d'autre ne le souhaite. Comme cela vient d'être indiqué, afin de donner aux délégations suffisamment de temps pour examiner les propositions et, à la suite de la demande du Brésil, afin de poursuivre la discussion sur le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales, nous allons lever la séance maintenant et nous la reprendrons demain à 10 heures. Je vous encourage tous à poursuivre les discussions entre vous afin que nous puissions parvenir à un consensus. Je vous remercie. Nous nous reverrons demain à 10 heures. La séance est levée. Le Japon demande à nouveau la parole. Je rouvre la séance et donne la parole au Japon.

191. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je suis désolé de reprendre la parole. Il s'agit simplement d'une question de procédure. Prévoyez-vous de rouvrir la réunion demain matin en séance plénière ou de manière informelle? Pourriez-vous clarifier vos intentions? Merci.

192. Le président : Merci. C'est une question très pertinente. Ce sera une séance formelle qui nous permettra d'écouter les délégations et ensuite, si nécessaire, nous aurons une séance informelle dans cette salle. J'ai l'intention de reprendre officiellement la séance demain à 10 heures. J'espère avoir répondu à votre question. Si personne d'autre ne souhaite s'exprimer, je lève à nouveau la séance. Je vous souhaite un bon après-midi et j'espère vous voir tous demain matin à 10 heures.

193. Le président : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Commençons la réunion d'aujourd'hui, soit le troisième jour de la trente-neuvième session du Comité du programme et budget. Je tiens à vous remercier pour votre participation constructive et votre implication hier. Toutes les délégations ont fait preuve de cet esprit constructif et je pense que c'est une très bonne chose pour l'Organisation et c'est, bien sûr, très utile pour moi

et pour la présidence. Comme je l'ai dit hier, nous allons poursuivre ce matin avec le point 9 de l'ordre du jour, à savoir la proposition de Programme de travail et budget pour 2026-2027. Comme vous le savez, ce point de l'ordre du jour comporte des questions en suspens concernant le multilinguisme et le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC. Le Secrétariat a envoyé hier des propositions sur le multilinguisme et certains d'entre vous ont demandé plus de temps pour mener des consultations; j'espère donc que ces consultations ont eu lieu au sein des groupes. Je vais donner la parole aux délégations pour qu'elles fassent part des résultats des consultations sur ces deux points en suspens. Premièrement, le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC en 2026-2027 au titre du budget ordinaire, en cas de déficit du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI. Deuxièmement, le point en suspens sur la prise en compte du multilinguisme dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles. La parole est donc à tous les coordonnateurs de groupe qui souhaitent s'exprimer.

194. La délégation du Mexique : Bonjour. Je vous remercie, Monsieur le président. En ce qui concerne le financement de la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales à l'IGC, un groupe de pays continue de discuter de la possibilité de présenter une proposition, mais nous avons besoin d'un peu plus de temps pour soumettre cette proposition formelle à l'examen des États membres. Nous vous demandons donc d'être patients afin que nous puissions poursuivre ces discussions et nous reviendrons vers vous. Merci.

195. Le président : Je vous remercie. Et merci pour cette information. Bien entendu, j'aimerais vous donner le temps nécessaire pour parvenir à un accord, étant donné qu'un certain nombre d'États membres discutent de cette question. Donc, oui, nous pouvons vous accorder un peu plus de temps pour régler cette question et y revenir plus tard.

196. La délégation du Japon : Merci, Monsieur le président, et merci infiniment de nous avoir donné le temps de nous concerter au sein de notre groupe. Nous avons mené des consultations, mais nous avons encore besoin de temps pour consulter en interne et vérifier le résultat des consultations auprès des capitales et des experts en la matière. Nous aimerions donc avoir plus de temps pour finaliser nos positions sur la question du multilinguisme. Merci.

197. Le président : Je remercie l'honorable représentant du Japon pour cette information. Oui, bien sûr, sur ce point en suspens, je suis prêt à vous accorder plus de temps si les délégations en ont encore besoin pour discuter au sein de leurs groupes et consulter d'autres groupes. Je souhaite donc vous donner un peu de temps avant de passer à une séance informelle. Comme indiqué hier, il est encore temps de proposer des candidats à la vice-présidence du Comité du programme et budget pour le prochain exercice biennal. Nous avons reçu une proposition pour la présidence du PBC et une proposition pour la vice-présidence. Je vous remercie pour votre collaboration et votre participation constructive en la matière. Le point 11 de l'ordre du jour sera traité avant la clôture de la session du comité. Le groupe B et le Mexique ont demandé plus de temps pour des discussions internes sur les points en suspens. Je ne vais pas ouvrir une séance informelle maintenant. Nous allons suspendre la réunion et la reprendre à 11 h 30. Vous disposez donc d'une heure et quart pour continuer à discuter de ces questions et je prendrai ensuite la décision de poursuivre en séance formelle ou informelle. Il va de soi que cela dépendra des informations que vous me donnerez sur le résultat de vos délibérations internes. La réunion est donc suspendue jusqu'à 11 h 30 et j'espère que vos discussions seront fructueuses.

198. Le président : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, reprenons notre réunion formelle pour voir si nous pouvons continuer à progresser dans notre ordre du jour, en travaillant ensemble de manière très constructive, comme cela a été le cas jusqu'à présent. Je voudrais donner la parole aux délégations qui souhaitent communiquer les

résultats de leurs discussions informelles sur les deux points en suspens, à savoir le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC et les discussions en cours sur le multilinguisme, et en particulier les propositions écrites contenues dans le document que nous avons distribué hier. Donc, comme je l'ai dit, la parole est aux délégations qui souhaitent faire des commentaires sur l'une ou l'autre de ces deux questions.

199. La délégation du Japon : Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir accordé beaucoup de temps pour nos consultations. Nous tenons également à remercier les auteurs des propositions de formulations alternatives sur le multilinguisme. En ce qui concerne la proposition d'inclure certaines formulations relatives au multilinguisme dans la proposition de Programme de travail et budget, comme nous l'avons indiqué au cours de la discussion d'hier, nous pensons que toutes les propositions de formulations sont trop détaillées pour être incluses dans le document susmentionné. Plus important encore, nous avons des préoccupations sérieuses et systémiques à ce sujet, puisque nous sommes toujours en train de discuter de l'introduction possible de nouvelles langues dans les groupes de travail de Madrid et de La Haye. Il n'y a aucune raison légitime de mentionner ces discussions en cours dans la proposition de Programme de travail et budget avant que les groupes de travail concernés ne parviennent à une conclusion. Nous devons également tenir compte du fait que la composition du Comité du programme et budget et des groupes de travail concernés est différente. De notre point de vue, il n'est pas juste d'inclure cette formulation dans le Programme de travail et budget proposé en l'absence de conclusions des groupes de travail concernés. C'est pourquoi nous avons sérieusement réfléchi à la manière dont nous pourrions avancer sur ce sujet. Nous aimerions proposer de les mentionner dans le paragraphe de décision de ce point 9 de l'ordre du jour au lieu d'insérer un texte dans le document du Programme de travail et budget proposé. Nous croyons fermement que, de la sorte, tous les membres de ce Comité du programme et budget pourraient enfin se mettre d'accord. Merci.

200. Le président : Je remercie la délégation du Japon pour cette déclaration au nom du groupe B. Nous avons bien compris votre proposition. J'aimerais donc demander aux autres groupes et à ceux qui proposent une formulation alternative pour la proposition de Programme de travail et budget pour 2026-2027 si nous pouvons nous mettre d'accord sur ce point. Je comprends que ce soit prématuré et que nous devons y revenir plus en détail plus tard. Mais j'aimerais connaître votre avis sur l'idée d'incorporer une formulation dans le paragraphe de décision de ce document à soumettre comme recommandation à l'Assemblée générale, plutôt que d'inclure la formulation dans le Programme de travail et budget proposé, dans le cadre des stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles.

201. La délégation de l'Estonie : Merci. Je vous remercie, Monsieur le président. Suite aux discussions d'hier et d'aujourd'hui, notre groupe tient à exprimer sa préoccupation quant à la situation actuelle. Nous pensons que chaque groupe de travail devrait être autorisé à décider ce qui lui convient le mieux, car chacun est responsable de son propre travail et des résultats de ses tâches. À cet égard, notre position est largement semblable à celle du groupe B, telle qu'elle a été exprimée précédemment par le délégué du Japon. Je vous remercie.

202. Le président : Je remercie la délégation de l'Estonie. Nous avons pris note de la position du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

203. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le président. Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le président, pour la façon dont vous avez dirigé les négociations sur la question du multilinguisme. Au nom du groupe des pays arabes, de la Chine, de la Fédération de Russie et du Brésil, nous voudrions remercier le coordonnateur du groupe B pour ses remarques. Monsieur le président, nous voudrions également vous demander un peu plus de temps pour consulter les pays et le groupe des pays arabes afin d'examiner la proposition du groupe B. Merci.

204. Le président : Je remercie la délégation de l'Algérie. Je comprends que vous parlez au nom d'un groupe de délégations qui examine la formulation alternative soumise par écrit. Je crois savoir que le groupe B, soutenu par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, n'a pas encore présenté de proposition écrite, mais bien un concept à étudier. J'aimerais donc que les délégations réfléchissent à un concept sur la base duquel travailler. Je pense que cela serait utile pour guider vos discussions alors que nous progressons vers un projet de proposition dans ce paragraphe de décision. Je comprends que vous ayez besoin de plus de temps pour examiner cette proposition. Pourrais-je également avoir une idée de l'état d'avancement de la discussion sur le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC? Ce point était également en suspens et je pense que certaines délégations en ont discuté et ont continué d'examiner cette question. Des progrès ont-ils été réalisés à cet égard? La parole est à toute délégation qui souhaite faire un commentaire.

205. La délégation du Mexique : Oui, merci, Monsieur le président. C'est vrai! Nos délégations continuent de discuter de cette question, mais nous ne sommes pas encore parvenus à une proposition de rédaction spécifique qui pourrait être soutenue par l'ensemble du groupe. Le point positif de nos discussions est que lorsque nous soumettrons une proposition, j'espère sincèrement qu'elle bénéficiera du soutien des délégations des différents groupes. Je pense que cela sera très important pour les discussions futures. Mais nous avons besoin d'un peu plus de temps.

206. Le président : Je remercie la délégation du Mexique. Oui, bien sûr, vous pouvez disposer de plus de temps. Nous reprendrons nos travaux à 15 heures afin de vous donner plus de temps pour des discussions informelles. Je vous encourage à participer à ces discussions ensemble et à dépasser vos propres groupes pour essayer de trouver un consensus. Nous reviendrons pour notre séance formelle à 15 heures. Profitez de votre pause déjeuner. Je vous remercie.

207. Le président : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Nous reprenons notre session de l'après-midi, en poursuivant sur le point 9 de l'ordre du jour, qui est en effet le cœur de nos travaux. Certaines questions sont toujours pendantes. Plusieurs délégations et groupes ont demandé plus de temps pour avancer dans leurs discussions et je tiens à les remercier pour leurs efforts constructifs. Qui souhaite prendre la parole?

208. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour, chers collègues. Au nom du groupe des pays arabes, de la Russie et du Brésil, la Chine souhaite remercier la délégation du Japon pour la proposition faite au nom du groupe B. À l'issue de discussions approfondies avec les groupes et les pays concernés, nous ne sommes toujours pas en mesure d'accepter la dernière proposition du groupe B. Nous soutenons toujours fermement la proposition F, telle qu'elle figure dans les propositions distribuées. Cette proposition reprend intégralement les points fondamentaux de notre proposition commune et tient compte des préoccupations de certains autres pays. Nous pensons qu'il s'agit d'un texte équilibré et raisonnable. La délégation chinoise a fait remarquer que le système multilingue est une valeur essentielle du système. Nous avons remarqué que dans les discussions régionales, nous avons tous reconnu que le multilinguisme est une valeur importante pour les Nations Unies. La Chine a noté qu'au cours des discussions avec les groupes régionaux, l'importance et la valeur fondamentale du multilinguisme pour l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies ont été généralement reconnues. Par conséquent, la Chine ne comprend pas pourquoi des termes tels que "promouvoir" et "extension" ne peuvent pas être inclus dans le texte. La Chine aimerait également mieux comprendre le raisonnement et la logique des groupes et des pays qui s'opposent à ces termes. Pour une organisation internationale comme l'OMPI, qui promeut activement l'innovation et est tournée vers l'avenir, étendre ses régimes linguistiques dans ses systèmes de services est un choix nécessaire et raisonnable. De même, la Chine ne comprend pas pourquoi certaines ressources ne peuvent

pas être pré-affectées au sein du Secteur des marques et des dessins et modèles. Nous pensons que l'allocation des ressources n'implique pas de conditions préalables. Il s'agit simplement de faciliter la mise en œuvre des tâches de l'Organisation dans les délais impartis, une fois que les mandats correspondants auront été approuvés au cours du prochain exercice biennal. Nous estimons qu'il s'agit d'une mesure proactive et tournée vers l'avenir. Hier, nous avons déjà mentionné un précédent existant. Nous avons également d'autres précédents. Si certains groupes et pays ont besoin d'une certitude supplémentaire, nous avons convenu d'ajouter la phrase "sans". Nous considérons que cela devrait suffire. En ce qui concerne l'amendement proposé hier par la délégation allemande, nous comprenons et acceptons la logique qui le sous-tend. Nous avons donc modifié la formulation correspondante. Nous avons remplacé "dans" par "de", car la discussion sur l'extension des régimes linguistiques a lieu au sein des groupes de travail, mais l'extension elle-même vise le système. La Chine réitère son ferme soutien à la proposition F telle qu'elle est actuellement reflétée dans le texte principal de la proposition de budget. Toutefois, dans un esprit constructif, nous sommes disposés à poursuivre les consultations avec toutes les parties sur la base de ce texte. Merci.

209. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe des pays arabes soutient la déclaration de la délégation de la Chine et nous sommes également d'accord avec tous les points que la délégation chinoise a déjà soulevés. Le groupe des pays arabes remercie la délégation du Japon, qui s'exprime au nom du groupe B, pour l'idée qu'elle a présentée. Cependant, nous constatons que cette proposition ne reflète pas la priorité que notre groupe accorde au principe du multilinguisme en général et à l'introduction de nouvelles langues dans tous les systèmes de l'OMPI, en particulier dans le système de Madrid. Le groupe fait référence au fait que les documents du PBC lors des sessions précédentes se réfèrent aux discussions au sein de toutes les entités de l'OMPI. Par conséquent, l'introduction des langues ne sera pas un précédent dans les travaux de l'Organisation. Ce qui ne saurait être un précédent est l'inclusion dans la décision d'un sujet particulier. Le groupe des pays arabes n'est pas dans une position qui lui permettrait d'accepter l'introduction de cette question dans le projet de décision et nous invitons le représentant du groupe B et les autres groupes à poursuivre la discussion dans un esprit ouvert et constructif afin de trouver un terrain d'entente sur cette question particulièrement importante.

210. La délégation du Brésil : Merci beaucoup, Monsieur le président, et je vous remercie pour le temps supplémentaire que vous nous avez accordé pour les consultations entre nos groupes. Le Brésil souhaite s'associer aux délégations précédentes de la Chine et de l'Algérie sur ce point et exprimer à nouveau, à titre national, sa reconnaissance pour l'engagement constructif dont ont fait preuve les différents groupes régionaux et délégations tout au long de ce processus. Nous voudrions commencer par prendre acte du terrain d'entente et du consensus concernant le soutien au multilinguisme au sein de cette Organisation, ce qui est très encourageant. Il s'agit sans aucun doute d'un principe fondamental qui sous-tend l'inclusion, la transparence et une participation importante de tous les États membres. Dans ce contexte, nous voudrions exprimer notre inquiétude quant à la proposition du groupe B qui vise à déplacer nos discussions du point 9 de l'ordre du jour au point de décision, comme cela a été proposé ce matin. En ce qui concerne le raisonnement présenté par l'honorable représentant du groupe B, nous sommes en désaccord avec l'idée selon laquelle la proposition de Programme de travail et budget ne devrait pas faire référence aux travaux des comités de l'OMPI. Comme d'autres délégations l'ont déjà indiqué, dans le projet de proposition actuel et dans les versions précédentes du Programme de travail et budget de l'OMPI, nous avons systématiquement inclus des références aux travaux en cours au sein des différents comités de l'OMPI. Ces références sont non seulement appropriées, mais elles sont aussi essentielles pour assurer la cohérence et la transparence dans l'allocation des ressources et refléter la nature intégrée des activités de l'OMPI. En résumé, le Brésil n'est pas en mesure d'accepter la proposition du groupe B et nous voudrions réitérer notre soutien à la proposition de compromis que nous avons présentée hier, à savoir la proposition F. Nous sommes également prêts à

travailler avec d'autres délégations afin de trouver une solution consensuelle. Merci, Monsieur le président.

211. La délégation de l'Estonie : Je vous remercie, Monsieur le président. Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, nous voudrions remercier le groupe B pour sa proposition présentée par l'honorable délégué du Japon. Nous pensons qu'il s'agit d'un bon compromis qui pourrait être acceptable par tous. Nous pouvons donc accepter cette proposition. Nous sommes d'accord avec cela. Merci.

212. La délégation de l'Égypte : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de l'Égypte s'associe aux déclarations faites par les honorables délégués de la Chine, de l'Algérie et du Brésil. Je voudrais remercier l'honorable délégué du Japon d'avoir présenté la proposition au nom du groupe B et je le remercie de son engagement constructif sur cette question importante. J'ai écouté attentivement les remarques formulées par le groupe B lors de son intervention précédente au cours de la séance de ce matin. À cet égard, je voudrais formuler les observations suivantes : Premièrement, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'OMPI, en particulier les articles 2.20, 2.21 et 2.22, le Directeur général soumet le Programme de travail et budget proposé au Comité du programme et budget pour qu'il l'examine, formule des observations et des recommandations qui seront transmises aux assemblées des États membres pour examen et adoption. Nous estimons que le comité est habilité à examiner toutes les propositions de programme et de budget, qui doivent ensuite être approuvées et adoptées par l'organe suprême de cette Organisation, à savoir les Assemblées. Dans cette logique, nous ne saurions préjuger de l'examen par le comité de l'une ou l'autre des propositions en nous prévalant de cette logique pour restreindre sa composition. Nous estimons que ce comité est habilité à examiner toutes les propositions de programme et budget. Nous pensons également que nous devrions faire preuve de prudence lorsque nous soulevons la question de la composition restreinte du comité et de sa capacité ou de son mandat pour traiter certaines questions programmatiques. Cette préoccupation pourrait s'appliquer à de nombreuses autres questions figurant dans la proposition de Programme de travail et budget, y compris, mais sans s'y limiter, les systèmes de Lisbonne et de La Haye, et d'autres questions figurant dans l'actuelle proposition de Programme de travail et budget. Troisièmement, j'aimerais rappeler que dans le Programme de travail et budget pour 2024-2025, sous le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, il était clairement fait référence aux discussions au sein du SCCR sur des points importants de l'ordre du jour, notamment les exceptions et les limitations, conformément à l'ordre du jour du SCCR. Je vous remercie, Monsieur le président.

213. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. En ce qui nous concerne, nous aimerions également nous prononcer en faveur des commentaires formulés par les représentants de la Chine, de l'Algérie, du Brésil et de l'Égypte. Selon nous, la solution de compromis proposée, qui tient compte de tous les points de vue et est contenue dans la proposition F, devrait être maintenue dans le texte du Programme de travail et budget proposé et ne devrait pas être introduite dans le projet de décision. Cela devrait être l'une des principales priorités du prochain exercice biennal et nous considérons qu'il s'agit d'un domaine d'activité très important. De nombreux États membres se sont exprimés à plusieurs reprises à ce sujet et puisque nous, le comité actuel, discutons du contenu de la proposition de Programme de travail et budget, il nous incombe de formuler le projet tel que nous souhaitons tous le voir. C'est pourquoi je tiens à souligner une fois de plus que nous sommes entièrement d'accord avec tous les arguments avancés par les orateurs précédents et nous insistons sur le fait que le texte devrait être maintenu dans la version que nous avons proposée et que vous voyez au point F du texte du Programme de travail et budget proposé. Merci.

214. La délégation de la Namibie : Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Le groupe des pays africains soutient la proposition des délégations de la Chine, de l'Algérie, de l'Égypte et de la Russie. Merci.

215. Le président : Je vous remercie pour vos observations. Je n'ai pas d'autres intervenants sur la liste. Ainsi que vous pouvez le constater, il existe toujours un désaccord sur la manière d'aborder la question du multilinguisme à la page 29 de la version anglaise, à savoir le Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. D'autres questions sont également en suspens. Une autre délégation ou un autre groupe souhaite-t-il prendre la parole?

216. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Les États-Unis ont trois propositions à formuler à l'heure actuelle. Tout d'abord, comme ils l'ont déclaré à plusieurs reprises à la trente-huitième session du PBC, les États-Unis s'opposent à ce que ce document soit formulé en termes d'objectifs de développement durable (ODD). L'OMPI ne devrait pas donner la priorité à la mise en œuvre des ODD ni orienter ses travaux de manière à mettre en œuvre les ODD. À la trente-huitième session du PBC, le Secrétariat a précisé que l'OMPI n'établit pas de budget pour les ODD, mais bien pour les résultats escomptés par l'OMPI dans le cadre de la Maison de la stratégie. L'inclusion d'éléments esthétiques, de graphiques et de termes inutiles laissant entendre que le Programme de travail et budget proposé de l'OMPI est guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les ODD donne une fausse impression de la manière dont les travaux de l'OMPI sont menés. Les États-Unis demandent donc que ces éléments soient retirés du Programme de travail et budget proposé. À la trente-huitième session du PBC, le Secrétariat a également précisé que les stratégies de mise en œuvre de l'OMPI ne sont pas guidées par les ODD mais par les résultats escomptés du Plan stratégique à moyen terme. La mesure dans laquelle les travaux de l'OMPI peuvent être considérés comme une contribution aux ODD est simplement le résultat des efforts déployés par l'OMPI pour atteindre les résultats escomptés. Les États-Unis demandent également que soit supprimée du Programme de travail et budget proposé toute formulation demandant à l'OMPI de mener ses travaux ou de consacrer des ressources à la mise en œuvre des ODD, y compris, par exemple, la quatrième priorité du Secteur du développement régional et national et la section du texte explicatif sur le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux intitulée "Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable". Deuxièmement, comme cela a été noté à la trente-huitième session du PBC, les États-Unis s'opposent fermement à l'augmentation du budget du système de Lisbonne, telle qu'elle figure actuellement dans le document WO/PBC/39/8. Outre l'augmentation des dépenses, le système de Lisbonne devrait générer moins de recettes que ce qui était prévu pour l'exercice biennal précédent, ce qui aggravera encore le déficit de l'Union de Lisbonne, qui ne cesse de s'alourdir. En ce qui concerne les projections des demandes dans le cadre du système de Lisbonne, les États-Unis sont préoccupés par le fait que l'OMPI choisit de ne pas tenir compte des estimations de l'économiste en chef en faveur d'estimations nettement plus élevées fournies par le Service d'enregistrement de Lisbonne. Nous notons que le Programme de travail et budget proposé utilise les chiffres fournis par l'économiste en chef pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Nous notons également que Lisbonne n'a atteint son objectif de nombre de demandes déposées que deux fois depuis 2018. Les États-Unis soutiennent les efforts visant à atteindre une viabilité financière pour toutes les Unions financées par des taxes, y compris celle de Lisbonne. Les États-Unis maintiennent leur souhait qu'une étude soit menée pour examiner ces questions et contribuer à trouver des moyens d'atteindre la viabilité financière des Unions de Lisbonne et de La Haye ainsi que pour aider le PBC à recenser les enseignements tirés des Unions générant davantage de recettes. Les États-Unis répètent qu'ils n'approuvent pas l'augmentation du budget ou du déficit du système de Lisbonne. Les États-Unis proposent donc de corriger les estimations de Lisbonne dans l'ensemble de la proposition de Programme de travail et budget afin d'utiliser les estimations des demandes et des recettes fournies par l'économiste en chef, plutôt que celles provenant du Service d'enregistrement de Lisbonne. Il en résulterait une estimation corrigée des recettes provenant des taxes de 224 000 francs suisses. Les États-Unis proposent également que les dépenses totales de l'Union de Lisbonne soient ramenées de 3 651 000 francs suisses à 3 257 000 francs suisses avant ajustement au titre des normes IPSAS. Cela permettrait de s'assurer que le déficit estimé de Lisbonne avant l'ajustement au titre des normes IPSAS ne dépasse pas le déficit estimé de Lisbonne dans le

Programme de travail et budget pour 2024-2025. Enfin, les États-Unis ne sauraient accepter la création d'un nouveau Fonds d'accélération pour le développement. Ce fonds, pour lequel une dotation de plus de 3 millions de francs suisses est actuellement proposée, constitue une extension inappropriée des projets d'assistance technique de l'OMPI liés au développement, sans contrôle de la part de l'ensemble des membres. L'OMPI dispose déjà d'un mécanisme permettant aux États membres d'examiner et d'approuver les projets d'assistance technique – le CDIP. Dans le cadre de cette proposition de Programme de travail et budget, 4,5 millions de francs suisses sont déjà alloués aux projets du CDIP. Nous ne voyons aucune justification à la création d'un fonds supplémentaire servant un objectif similaire, mais sans contrôle des États membres. Les États-Unis ne sauraient donc soutenir ce fonds et nous demandons que les références au Fonds d'accélération pour le développement et les allocations budgétaires destinées à ce fonds soient supprimées de cette proposition de Programme de travail et budget. Je vous remercie, Monsieur le président.

217. Le président : Je vous remercie pour vos commentaires. Je voudrais demander à l'honorable délégué des États-Unis d'envoyer sa déclaration par écrit afin qu'elle soit prise en compte et que le Secrétariat puisse l'inclure dans nos documents de discussion. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur l'une des questions que nous examinons ou sur toute autre question en suspens? N'hésitez pas à demander la parole.

218. La délégation de la Suisse : En ce qui concerne le système de Lisbonne, la Suisse soutient le maintien de l'objectif actuel de 80 demandes par an pour le système de Lisbonne, ainsi que le budget proposé pour le système de Lisbonne. L'annexe V ne constitue pas une base fiable pour la réduction des objectifs pour la prochaine période biennale. Les estimations de Lisbonne, telles qu'elles sont présentées à l'annexe V, font l'objet de diverses réserves. Tout d'abord, selon le Secrétariat, les prévisions ne comportent qu'un intervalle de confiance de 80%, ce qui laisse ouverte la possibilité d'une performance nettement plus élevée. L'adhésion à l'Acte de Genève de nouveaux membres ayant un nombre très élevé d'indications géographiques peut, à tout moment, changer radicalement la situation. Dans cette optique, il est important que l'Organisation maintienne un niveau adéquat de personnel et d'expertise. Deuxièmement, la demande d'enregistrements internationaux et les recettes estimées sont influencées par le fait que la plupart des États membres de Lisbonne sont passés de l'acte de 1967 à l'acte de Genève de 2015. Troisièmement, nous constatons que, contrairement au système des marques, le nombre d'indications géographiques potentielles est limité, en raison des conditions strictes d'éligibilité grâce auxquelles nous bénéficions tous de la qualité et de la réputation des produits protégés par des indications géographiques. L'annexe V démontre, en fait, l'utilité et la nécessité du renforcement des capacités des indications géographiques et de la sensibilisation afin de permettre à tous les membres actuels du système de Lisbonne d'accroître et de faciliter leur utilisation du système. Enfin, il est dans l'intérêt des membres de l'OMPI d'inclure des objectifs ambitieux pour tous les systèmes d'enregistrement internationaux. Nous ne souhaitons pas revoir cette ambition à la baisse sur la base de l'évaluation très préliminaire qui a abouti aux chiffres figurant dans l'annexe V. Je vous remercie.

219. La délégation de la France : Nous soutenons le budget proposé pour le système de Lisbonne. Au cours des deux dernières années, neuf nouveaux membres ont rejoint l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, dont quatre sont des pays en développement et des pays les moins avancés. Il est donc indispensable de renforcer les capacités et de sensibiliser à la manière d'utiliser efficacement le système. Cela nécessite une plus grande allocation de ressources et, compte tenu de l'excédent de 7,6 millions de francs suisses pour le prochain exercice biennal, nous notons que le budget proposé pour le système de Lisbonne est destiné à répondre aux besoins des nouveaux membres en termes de renforcement des capacités. Nous remercions également le Secrétariat d'avoir ajouté des informations sur le Système de Lisbonne à l'annexe V et nous soutenons l'objectif proposé de recettes annuelles pour l'exercice biennal 2026-2027. Toutefois, l'annexe V ne constitue pas une base fiable ou sérieuse pour établir des projections pour tous les exercices biennaux à venir. Nous avons un certain nombre

de réserves sur l'annexe V. Tout d'abord, elle repose simplement sur une extrapolation linéaire, si je puis dire, alors qu'un certain nombre d'autres méthodes pourraient être utilisées pour les prévisions. En outre, les estimations sont basées sur un intervalle de confiance de 80% seulement, ce qui n'est pas forcément approprié, et cela laisse de la marge pour des performances beaucoup plus élevées. Par ailleurs, l'adhésion à l'Acte de Genève de nouveaux membres provenant de différentes régions géographiques pourrait, bien entendu, influencer sur la situation à tout moment. Dans ce contexte, il est important que l'Organisation dispose d'un niveau d'estimation adéquat pour le financement en termes de personnel, d'expertise et de besoins connexes. Les demandes d'enregistrements internationaux et les estimations correspondantes sont également influencées par le fait que la plupart des États membres de Lisbonne sont désormais passés à l'Acte de Genève. L'annexe V prouve en effet l'utilité des indications géographiques et de l'Acte de Genève. Comme cela a déjà été mentionné, nous devons permettre à tous les membres actuels du système de Lisbonne de se développer et faciliter une meilleure utilisation du système par ces derniers. Il est dans l'intérêt de tous les membres de l'OMPI de disposer d'indicateurs ambitieux pour le système. Nous ne voulons pas réduire cette ambition sur la base des approximations très préliminaires figurant à l'annexe V. Je vous remercie, Monsieur le président.

220. La délégation du Ghana : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous soutenons l'allocation budgétaire proposée pour le système de Lisbonne et nous nous associons à la déclaration faite par la Suisse à ce sujet. Merci.

221. La délégation de la Hongrie (Observateur) : La Hongrie soutient les déclarations de la Suisse, de la France et du Ghana. Tout d'abord, nous voudrions remercier le Secrétariat d'avoir fourni les informations demandées sur le système de Lisbonne dans l'annexe V du Programme de travail et budget proposé. Nous pensons que la demande estimée de services figurant à l'annexe V ne saurait servir à remettre en question l'objectif de 80 demandes par an, initialement prévu dans le Programme de travail et budget proposé, et partant, à réduire le budget du système de Lisbonne. Les prévisions de l'annexe V n'ont qu'un intervalle de confiance de 80%. Il est donc difficile de prévoir les recettes que l'Union peut attendre et, par conséquent, les performances qu'elle sera en mesure d'atteindre. On peut s'attendre à des résultats beaucoup plus élevés si de nouveaux membres de l'OMPI adhèrent à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Cela pourrait augmenter considérablement le nombre d'enregistrements internationaux ou d'autres transactions, générant ainsi davantage de recettes. Pour que l'Organisation soit prête à faire face à une telle évolution de la demande de services, elle doit disposer de ressources humaines et financières appropriées. Un niveau adéquat de personnel et d'expertise ainsi que la fourniture de services informatiques sont essentiels pour répondre aux besoins justifiés des membres de Lisbonne afin de faciliter leur utilisation du système, le renforcement des capacités et la sensibilisation dans le domaine des indications géographiques. Les producteurs et les parties prenantes des pays en développement et des pays développés doivent pouvoir compter sur un système efficace, efficient et fournissant à tout moment des services de haut niveau. Ces services devraient continuer à être fournis même en l'absence de changements majeurs. Pour ce faire, il est essentiel de garantir un budget adéquat, ce qui est dans l'intérêt fondamental des parties prenantes, des utilisateurs et des États membres. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'objectif ambitieux que représentent les 160 demandes d'enregistrements internationaux envisagées pour le prochain exercice biennal. Nous estimons qu'il est réaliste et réalisable et nous soutenons le maintien de ce chiffre. Notre délégation ne soutiendra ni l'abaissement de l'objectif initial de 80 demandes par an ni la proposition de réduire le budget du système de Lisbonne. Je vous remercie, Monsieur le président.

222. La délégation du Portugal : Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Le Portugal soutient les déclarations précédentes de la Suisse, de la France, du Ghana et de la Hongrie. Nous soutenons également la proposition de budget actuelle et maintenons l'objectif actuel de demandes au titre du système de Lisbonne. Nous devons tenir compte de

l'adhésion attendue de nouveaux membres au système de Lisbonne et d'un nombre très élevé d'indications géographiques, ce qui se reflétera dans le travail du Service d'enregistrement de Lisbonne. Le Service d'enregistrement de Lisbonne devrait conserver un niveau adéquat de personnel et d'expertise à cet effet. Contrairement à d'autres systèmes, le nombre d'indications géographiques potentielles est limité, compte tenu des conditions strictes d'éligibilité. Cet élément ne peut pas être utilisé contre la budgétisation adéquate du système de Lisbonne. L'éligibilité et ses critères étaient acquis lorsque l'Arrangement de Lisbonne de 1967 est devenu un traité administré par l'OMPI. Enfin, il est dans l'intérêt des membres de l'OMPI d'inclure des objectifs ambitieux pour tous les systèmes d'enregistrement internationaux. Nous ne souhaitons pas revoir cette ambition à la baisse sur la base des évaluations préliminaires figurant à l'annexe V, qui se fondent sur des prévisions ne comportant qu'un intervalle de confiance de 80%, ce qui laisse ouverte la possibilité d'une performance nettement plus élevée. Et je voudrais me corriger. L'Arrangement de Lisbonne date de 1958. Il a été révisé par l'Acte de Stockholm de 1967, puis administré par l'OMPI. Merci.

223. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le président. Notre délégation souhaite réitérer son soutien au budget alloué au système de Lisbonne et nous partageons tous les sentiments exprimés par l'orateur précédent à cet égard. Merci.

224. La délégation de la Tunisie : Je vous remercie, Monsieur le président. Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les délégations précédentes et nous réitérons l'adéquation des budgets actuels pour le système de Lisbonne, étant donné le nombre croissant de pays qui rejoignent le système et les besoins que cela entraîne. Merci.

225. La délégation de l'Italie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous aimerions nous rallier aux déclarations des honorables délégués de la Suisse, de la France, du Ghana, de la Hongrie, du Portugal, de l'Algérie et de la Tunisie. Nous soutenons le budget actuel pour le prochain exercice biennal et les prévisions concernant le système de Lisbonne. Les indications géographiques contribuent directement au développement économique local en encourageant la croissance des petites et moyennes entreprises, en stimulant le tourisme et en créant des opportunités d'emploi. Elles promeuvent également une gestion responsable des terres, souvent basée sur des pratiques rurales traditionnelles qui respectent l'environnement, protègent la biodiversité et préservent le paysage. Nous avons entendu à plusieurs reprises les États membres demander le renforcement du soutien important apporté aux expressions culturelles traditionnelles et aux savoirs traditionnels afin de défendre les produits et productions traditionnels locaux. Nous pensons que les indications géographiques adhèrent à ces mêmes principes. Le moment est venu de soutenir la résilience des entreprises, dans laquelle la propriété intellectuelle joue un rôle essentiel. Le système de Lisbonne fait partie du cadre mondial de la propriété intellectuelle, mais également du cadre régional. Nous pensons que les indications géographiques incarnent les mêmes principes. Le système de Lisbonne s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris par l'OMPI d'atteindre ses objectifs conformément à son mandat. L'Italie est déterminée à assurer la viabilité financière de l'OMPI et se félicite de l'amélioration de la transparence du Programme de travail et budget proposé. Nous sommes également prêts à nous engager et à améliorer l'efficacité de chaque action susceptible d'être mise en œuvre à cet égard. Merci, Monsieur le président.

226. La délégation de la Pologne : Je vous remercie, Monsieur le président. La Pologne se joint aux voix des autres orateurs qui ont exprimé leur soutien au maintien du budget du système de Lisbonne pour les mêmes raisons. Nous y voyons une bonne source de croissance pour le développement des communautés locales et régionales et pour les petites et moyennes entreprises. C'est une nécessité aujourd'hui et c'est pour cette raison que nous soutenons également le maintien du budget tel qu'il est présenté dans la proposition de Programme de travail et budget. Merci.

227. La délégation de la Namibie : Le groupe des pays africains soutient fermement la proposition actuelle de Programme de travail et budget en ce qui concerne l'allocation de ressources au Plan d'action pour le développement ainsi qu'au nouveau Fonds d'accélération pour le développement. Nous soutenons également la manière dont les objectifs de développement durable sont pris en compte. Merci.

228. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Brésil souhaite tout d'abord remercier la délégation des États-Unis d'Amérique d'avoir partagé des propositions supplémentaires cet après-midi. Nous attendons avec impatience de recevoir une formulation spécifique par écrit à ce sujet. En ce qui concerne les premier et troisième points soulevés, nous voudrions ajouter notre voix à ce qui vient d'être dit par l'honorable représentant du groupe des pays africains. Nous souhaitons réitérer notre point de vue sur la pertinence et l'exactitude de la référence explicite, dans le Programme de travail et budget proposé, au Plan d'action de l'OMPI pour le développement et aux objectifs de développement durable. Comme nous l'avons déjà indiqué à la trente-huitième session du Comité du programme et budget, nous estimons que le document actuel reflète de manière adéquate les priorités stratégiques de l'OMPI et qu'il est pleinement conforme au Plan stratégique à moyen terme de l'Organisation pour la période 2022-2026, sur lequel nous avons pu nous entendre collectivement en tant qu'États membres. Nous soutenons donc nos efforts communs et continus pour faire en sorte que le système de la propriété intellectuelle soit inclusif, représentatif et adapté aux besoins et aux priorités de tous, y compris de nos pays en développement. Le Brésil est particulièrement satisfait de l'augmentation du budget alloué aux activités de développement, notamment par la création du Fonds d'accélération pour le développement, que nous considérons comme un pas important vers le renforcement de l'engagement de l'OMPI en faveur des initiatives axées sur le développement et de la mise en œuvre effective des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Enfin, nous restons convaincus que les discussions au cours des sessions pourront refléter une compréhension commune du fait que la viabilité financière de l'OMPI doit aller de pair avec sa responsabilité en matière de développement, en tant qu'organisation du système des Nations Unies. Nous sommes déterminés à travailler de manière constructive avec toutes les délégations et le Secrétariat pour faire avancer une proposition de Programme de travail et budget équilibré, transparent et axé sur le développement. Je vous remercie.

229. La délégation de la République de Moldova : Je vous remercie, Monsieur le président. Tout d'abord, je voudrais exprimer nos sincères remerciements à l'honorable délégué des États-Unis d'Amérique pour avoir partagé les propositions supplémentaires. Puisque la République de Moldova est membre du système de Lisbonne, permettez-nous d'exprimer notre soutien à la proposition de maintenir le budget proposé en l'état, en nous ralliant ainsi pleinement aux préoccupations, mais aussi à la justification qui a été avancée par mes collègues précédents d'autres pays, à savoir la Suisse, la France, le Ghana, la Hongrie, le Portugal, la Tunisie et l'Italie. De notre point de vue, l'objectif actuel, qui se reflète également dans les 80 demandes annuelles dans le cadre du système de Lisbonne, par exemple, est un engagement continu en faveur du potentiel du système et de la promotion de la protection internationale des indications géographiques. Il est dans l'intérêt collectif des membres de l'OMPI de maintenir des objectifs ambitieux pour les systèmes d'enregistrement internationaux, et en particulier, en l'espèce, pour le système de Lisbonne. Nous ne devrions pas laisser des prévisions préliminaires et potentiellement prudentes nous amener à réduire nos objectifs stratégiques pour le système de Lisbonne. Au contraire, nous devrions continuer à encourager une utilisation plus large et une plus grande sensibilisation à celui-ci. Merci.

230. La délégation de l'Espagne : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation espagnole soutient la Suisse, la France, la Hongrie, la Tunisie, la République de Moldova, ainsi que le budget proposé pour le système de Lisbonne. Comme on l'a dit, les indications géographiques sont attrayantes et bénéfiques pour l'ensemble du système de la propriété intellectuelle. Merci.

231. La délégation de l'Égypte : Je vous remercie, Monsieur le président. Notre délégation souscrit à la déclaration faite par l'honorable délégué de la Namibie au nom du groupe des pays africains et nous remercions l'honorable délégué des États-Unis d'Amérique pour sa proposition. L'Égypte apprécie hautement l'engagement continu de l'OMPI en faveur de son Plan d'action pour le développement et des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et soutient, à cet égard, la proposition actuelle du Programme de travail et budget en ce qui concerne l'affectation de ressources au Plan d'action pour le développement ainsi qu'au nouveau Fonds d'accélération pour le développement, qui met en évidence le rôle essentiel que joue l'OMPI dans la promotion de l'innovation et le soutien au Plan d'action pour le développement dans les États membres concernés, conformément au Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le président.

232. La délégation du Pérou : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous voudrions également nous faire l'écho des orateurs précédents sur le système de Lisbonne. Nous soutenons pleinement le budget tel qu'il est présenté. Nous pensons que l'adhésion de nouveaux membres n'est pas une éventualité lointaine. Selon nous, il est possible d'y parvenir et de transformer profondément le paysage opérationnel et financier du système. Par conséquent, nous devons maintenir un niveau adéquat non seulement de personnel, mais aussi d'expertise, car il s'agit d'une nécessité stratégique pour son bon fonctionnement. Le point principal que je voudrais souligner est qu'il est nécessaire de renforcer le système et la protection des indications géographiques parce que ce sont des outils essentiels pour les pays en développement. C'est un outil que nos communautés, et en particulier nos producteurs et nos plus petites entreprises, utilisent. Le renforcement des capacités et la sensibilisation à l'utilisation des indications géographiques ne sont donc pas un simple complément, mais des éléments essentiels. Nous pensons que c'est ce qui permettra à nos membres actuels de bénéficier réellement du système. Voilà pour le système de Lisbonne. Je voudrais également soutenir le Fonds d'accélération pour le développement de l'OMPI. Nous pensons qu'il est important d'aider les pays en développement.

233. La délégation du Ghana : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Ghana souscrit à la déclaration faite par la Namibie au nom du groupe des pays africains. Nous soutenons l'augmentation des fonds alloués aux activités de développement, y compris le Fonds d'accélération pour le développement proposé, qui est destiné à renforcer l'impact de l'OMPI grâce au soutien régulier existant, et nous saluons cette initiative. Nous soutenons également les références au Plan d'action de l'OMPI pour le développement et aux ODD dans le Programme de travail et budget proposé. Merci.

234. La délégation du Mexique : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Mexique se rallie également aux délégations qui se sont exprimées en faveur de la référence aux objectifs de développement durable dans la proposition de Programme de travail et budget et dans le Fonds d'accélération pour le développement, telle qu'elle est présentée actuellement. Les références aux ODD n'impliquent pas un mandat externe dépassant le mandat de l'OMPI, mais plutôt un soutien au mandat de l'OMPI en tant qu'outil de développement dans le cadre de la propriété intellectuelle. Le programme de l'OMPI est soutenu par tous les États membres et vise déjà à soutenir la propriété intellectuelle dans le développement. L'inclusion d'informations sur les ODD dans le budget est complémentaire. Cela nous aide à déterminer comment les projets contribuent à favoriser le développement national et international, à accroître la responsabilité et à assurer l'évaluation des projets. Cela nous aide également à mieux articuler notre travail avec le système international et d'autres agences, et à mobiliser des fonds. Cela ne limite donc pas notre souveraineté, mais ouvre plutôt de plus grandes possibilités de collaboration. La majorité des États membres reconnaissent que les ODD constituent un cadre important pour l'élaboration volontaire de politiques publiques et que les ignorer ne serait pas constructif pour les travaux de l'OMPI et des Nations Unies.

235. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le président. L'Algérie souscrit à la déclaration du groupe des pays africains. L'Algérie exprime son ferme soutien à la proposition de Programme de travail et budget, en particulier aux dispositions relatives à l'allocation des ressources en faveur du Plan d'action pour le développement, ainsi qu'à la création du Fonds d'accélération pour le développement, que nous considérons comme une initiative stratégique opportune. Nous saluons en outre les efforts déployés par l'Organisation pour intégrer systématiquement les objectifs de développement durable dans l'ensemble de son programme et de ses activités, conformément à son mandat plus large consistant à promouvoir un développement inclusif et durable.

236. La délégation de l'Indonésie : Je vous remercie, Monsieur le président. L'Indonésie souhaite tout d'abord se faire l'écho des orateurs précédents qui ont souligné l'importance du Fonds d'accélération pour le développement proposé. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration générale, nous saluons la création du Fonds d'accélération pour le développement de l'OMPI, qui constitue une étape importante pour rendre le système de la propriété intellectuelle plus inclusif et plus axé sur le développement. De l'avis de cette délégation, le Fonds d'accélération pour le développement répond à un besoin distinct et complémentaire et vise à renforcer et à accélérer la mise en œuvre du plan d'action en permettant aux États membres de bénéficier d'un soutien plus souple, plus ciblé et mieux adapté à la demande. Nous invitons donc respectueusement les délégations à considérer le Fonds d'accélération pour le développement comme un complément stratégique et nécessaire, et non comme un doublon des mécanismes existants, et comme une étape concrète vers l'intégration du développement dans l'ensemble de l'Organisation. Je vous remercie, Monsieur le président.

237. Le président : Je vous remercie pour vos commentaires. Nous sommes arrivés au bout de notre liste d'orateurs pour le moment. À moins qu'une autre délégation ne veuille prendre la parole, n'hésitez pas à la demander si vous le souhaitez. Il semble qu'aucune autre délégation ne demande la parole. Je vous remercie pour ce large débat sur les différentes questions qui sont sur la table. Il semble que nous ne soyons parvenus à un accord sur aucune des propositions et que nous n'ayons pas encore abordé la question du financement des populations autochtones et des communautés locales. Je crois qu'il nous reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Nous allons donc faire une pause de 15 minutes et, ensuite, je vous communiquerai le plan d'action pour le reste de l'après-midi. Donc, 15 minutes de pause, s'il vous plaît. Merci.

238. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Après quelques conversations informelles et après avoir écouté toutes vos interventions en séance plénière, nous avons encore cinq questions en suspens, le multilinguisme, le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC et les trois propositions que les États-Unis d'Amérique viennent de présenter. Étant donné que certaines propositions seront envoyées et distribuées, la présente session est maintenant levée. Nous reprendrons demain à 10 heures avec des réunions informelles pour tenter d'avancer sur notre programme. Je vous souhaite un très bon après-midi et vous donne rendez-vous demain à 10 heures.

239. Le président : Chères délégations, bonjour. Nous allons poursuivre notre travail aujourd'hui, mais je voudrais poursuivre en ma langue maternelle. Mesdames et Messieurs, chères/chers délégués, bonjour. Comme vous le savez, nous continuons aujourd'hui avec la partie principale de notre ordre du jour, à savoir le point 9. J'ai l'intention de consacrer la réunion d'aujourd'hui à la réalisation de progrès, et ce autant que possible. Je voudrais tous vous inviter à travailler de manière constructive afin de trouver des solutions et de progresser le plus rapidement possible. Je souhaite passer à un cadre informel pour discuter de certaines de ces questions. Mais avant cela, je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'hier, après le travail intense de la part d'un groupe d'États membres issus de différents groupes régionaux, une proposition sur le financement des peuples autochtones et des communautés locales a été

transmise à l'IGC. Je demande aux auteurs de présenter cette proposition s'ils le souhaitent. S'il y a des demandes d'intervention à cet égard, vous avez la parole.

240. La délégation du Mexique : Merci infiniment, Monsieur le président. Est-ce que cette proposition peut être affichée à l'écran? Je vous remercie infiniment. Comme vous l'avez mentionné, un groupe de pays de différentes régions a travaillé avant et pendant la présente session sur une proposition visant à renforcer le Fonds de contributions volontaires qui facilite la participation des peuples autochtones aux travaux de l'IGC. En effet, cette proposition fait suite à l'idée initialement proposée par la majorité des pays du GRULAC. Notre texte tient compte des difficultés budgétaires récurrentes du Fonds et propose d'utiliser exceptionnellement les ressources non allouées du budget ordinaire de l'OMPI pour financer jusqu'à trois représentants autochtones, uniquement lorsque le Fonds ne dispose pas de ressources suffisantes et dans des conditions précises. La mesure proposée par ce groupe de pays répond au principe d'inclusivité mais renforce également la légitimité et la représentativité des discussions que nous menons au sein de ce comité et à l'OMPI en général. De plus, elle s'aligne sur le mandat que nous avons convenu à la dernière session de l'IGC, renforçant l'approche qui consiste à présenter des éléments de preuves et des expériences nationales et régionales. La participation active et diversifiée des peuples autochtones à nos discussions est indispensable pour aller de l'avant et rendre les discussions légitimes et efficaces. Le mécanisme proposé aurait une application limitée; il n'entraînera pas d'augmentation des contributions obligatoires et respectera les règles du Fonds ainsi que le Règlement financier de l'OMPI et de ses règles d'exécution. En outre, une évaluation devrait être présentée dans le rapport de performance de l'OMPI. Je voudrais ajouter que le Mexique reste attaché au Fonds de contributions volontaires et qu'il s'efforcera de contribuer de nouveau pour le prochain exercice biennal. Cependant, en tant que pays en développement, nous faisons face à certaines limites. Nous estimons qu'il est important d'encourager la participation d'un plus grand nombre d'États qui partagent la valeur de l'inclusivité, et nous pensons que cette proposition va dans ce sens. Il s'agit d'une proposition équilibrée et nous espérons que d'autres pays la soutiendront.

241. La délégation de l'Australie : Je vous remercie, Monsieur le président. Comme c'est la première fois que l'Australie prend la parole, nous souhaitons vous féliciter pour le bon déroulement de la réunion jusqu'ici. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, nous aurons une réunion particulièrement fructueuse. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour l'excellente préparation de cette réunion. L'Australie soutient la déclaration faite par le délégué du Mexique et remercie toutes les délégations des nombreux groupes régionaux qui ont contribué à la proposition sous examen. L'Australie soutient fermement l'avancement des travaux de l'IGC et estime que la participation des peuples autochtones est un point essentiel pour garantir la légitimité des travaux de l'IGC. C'est pourquoi nous soutenons fermement cette proposition. La proposition, qui fait du Fonds de contributions volontaires la principale source de financement, mais qui prévoit exceptionnellement un financement à partir du budget pour compléter les contributions volontaires des États membres, offrirait une plus grande certitude et une plus grande cohérence pour garantir la participation des peuples autochtones. Nous espérons que les États membres fassent preuve d'ouverture d'esprit et examinent favorablement cette proposition. Je vous remercie, Monsieur le président.

242. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Canada tient à saluer le travail acharné et l'esprit de collaboration qui ont contribué à l'élaboration du texte soumis à notre examen collectif. Cette proposition reflète le résultat de la bonne volonté des différentes régions et constitue une reconnaissance claire de l'importance, de la pertinence et du caractère spécial des contributions des voix autochtones aux travaux de l'IGC, que les États membres ne sont peut-être pas en mesure de saisir pleinement à eux seuls. Le Canada soutient fermement les efforts déployés par l'OMPI pour garantir une participation réelle des peuples autochtones aux discussions relatives à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Leur

participation active aux travaux de l'IGC est essentielle pour éclairer les délibérations des membres sur ces questions importantes. Le Canada a reconnu depuis longtemps les difficultés associées à l'épuisement régulier du Fonds de contributions volontaires et a donc abordé la présente session avec l'intention d'examiner des propositions créatives et des solutions novatrices qui permettraient de remédier aux insuffisances budgétaires qui ont créé des obstacles à la participation des peuples autochtones aux réunions de l'IGC tout en continuant de défendre un Fonds de contributions volontaires qui reste indispensable pour soutenir la participation des peuples autochtones. Nous sommes convaincus que cette proposition peut contribuer à lever ces obstacles tout en encourageant les contributions futures au Fonds de contributions volontaires. Nous sommes également convaincus que cette proposition permettrait d'atteindre ces objectifs tout en respectant les principes fondamentaux du Fonds de contributions volontaires et en s'alignant pleinement sur le Règlement financier de l'OMPI et ses règles d'exécution. Le Canada se félicite une fois de plus des dialogues interrégionaux qui ont contribué à garantir le soutien le plus large possible à cette proposition. Cette proposition est une étape extraordinaire qui, selon le Canada, fait avancer l'OMPI dans la bonne direction.

243. La délégation de l'Équateur : Je vous remercie, Monsieur le président. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la grande majorité des pays du GRULAC et nous souhaitons exprimer notre ferme soutien à la proposition présentée par le représentant du Mexique au nom du groupe interrégional des délégations pour le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales. Nous nous félicitons du dialogue constructif mené pendant l'élaboration de cette proposition, qui traduit un engagement collectif en réponse à une préoccupation largement partagée en ce qui concerne l'état actuel du Fonds de contributions volontaires. Cette proposition respecte les valeurs communes d'inclusion pour garantir la participation effective des principales parties prenantes à ces discussions au sein de l'IGC pendant le prochain exercice biennal. Nous estimons que cette initiative est conforme aux principes fondamentaux et aux valeurs d'inclusion et de participation représentative qui garantissent la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales aux discussions de l'IGC, ce qui est essentiel pour garantir la légitimité, un dialogue riche et des progrès substantiels dans les discussions au cours du prochain exercice biennal. Je vous remercie.

244. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le président. La Suisse remercie le délégué du Mexique d'avoir présenté la proposition ainsi que toutes les délégations qui ont participé à son élaboration. Nous soutenons fermement la participation des peuples autochtones et des communautés locales à l'IGC. Cette proposition va dans la bonne direction et la Suisse est prête à la soutenir. Je vous remercie.

245. La délégation de l'Allemagne : Merci infiniment, Monsieur le président. Bonjour à tous et à toutes. L'Allemagne estime que cette proposition était une très bonne initiative qui va dans la bonne direction. Selon nous, la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC est très importante. Nous pensons que cette participation est nécessaire en raison du mandat qui prévoit un échange d'informations concernant les réelles difficultés sur lesquelles les représentants des peuples autochtones sont censés donner leur avis. Nous estimons que leur participation est extrêmement importante. Par ailleurs, nous avons constaté que le financement tel qu'il est pratiqué actuellement *au moyen du* Fonds de contributions volontaires ne fonctionne pas car celui-ci est épuisé. Nous pensons que c'est une bonne idée d'utiliser le budget comme roue de secours. Nous apprécions le fait que la proposition contienne des garde-fous qui sont pour nous très importants, à savoir que le Fonds de contributions volontaires doit rester la première source de financement et que le financement à partir du budget ordinaire ne constitue qu'une solution de secours dans des conditions exceptionnelles. Cette proposition est rédigée sous la forme d'un projet pilote, ce qui est également une très bonne chose. Pour nous, il est aussi important que les États membres soient incités à contribuer au Fonds de contributions volontaires, et c'est le cas. Dans l'ensemble, nous soutenons cette proposition. Je vous remercie infiniment.

246. La délégation du Brésil : Merci beaucoup, Monsieur le président. Chères et chers collègues, bonjour. Notre délégation remercie la délégation du Mexique d'avoir présenté cette proposition suite aux discussions que nous avons eues au cours de la trente-huitième session du PBC et des premiers jours de la présente session. Le Brésil souhaite associer sa voix aux propos exprimés par les autres délégations au cours des sessions, à savoir l'Australie, le Canada, l'Équateur, la Suisse et l'Allemagne, afin de réaffirmer l'importance de garantir une participation effective et significative des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC. Par ailleurs, nous exprimons notre inquiétude quant à l'épuisement actuel du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour réaliser cet objectif. L'insuffisance des ressources compromet cette participation effective et réelle aux travaux de l'IGC, participation que nous considérons comme étant indispensable à la légitimité et à l'inclusivité de nos discussions au sein de l'OMPI. De plus, le Brésil souhaite se féliciter de l'esprit constructif qui a régné au sein de plusieurs délégations au cours de ces journées et lors de la préparation de cette session. Nous remercions le Secrétariat de sa contribution à la proposition sous examen et nous exprimons notre soutien ferme à la proposition telle qu'elle est présentée. Comme d'autres l'ont déjà expliqué, il s'agit d'un exercice constructif et équilibré, qui tient compte de l'importance de la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que la nécessité d'une situation financière saine à l'OMPI. Nous invitons les autres à participer aux discussions sur cette proposition afin de parvenir à un large consensus. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président.

247. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous tenons à remercier la délégation du Mexique d'avoir présenté cette initiative, ainsi que tous les États membres qui ont travaillé sur cette proposition dans un esprit constructif. Cette proposition est un pas dans la bonne direction pour garantir la participation significative des peuples autochtones et des communautés locales de toutes les régions du monde aux travaux de l'IGC, même si nous espérons que le Fonds de contributions volontaires financera leur participation. La diversité géographique et culturelle est essentielle pour faire en sorte que les travaux de l'IGC reflètent la richesse et la pluralité des savoirs traditionnels et des expressions culturelles partout dans le monde. C'est pourquoi il est important que les peuples autochtones et les communautés locales participent aux travaux de l'IGC. Je vous remercie.

248. La délégation de la République dominicaine : Merci infiniment, Monsieur le président. La République dominicaine soutient la proposition présentée par le délégué du Mexique sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales. Notre délégation estime que cette question est d'une grande importance car elle favorise une participation géographique équitable au sein de l'Organisation et, comme d'autres collègues l'ont déclaré, elle permet également à l'Organisation d'avancer dans la bonne direction. Je vous remercie.

249. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous remercions le délégué du Mexique d'avoir présenté cette proposition. Les États-Unis soutiennent la participation active des groupes autochtones à l'IGC. Nonobstant la nécessité d'avoir les parties concernées à la table, nous sommes préoccupés par les propositions qui permettraient au budget ordinaire de l'OMPI de financer cette participation. Le Fonds de contributions volontaires a été créé pour que les contributions au Fonds ne soient pas imputées au budget ordinaire. Tous les États membres, en particulier ceux qui soutiennent cette proposition, sont invités à contribuer librement au fonds qui a été créé précisément à cette fin, ou à financer les peuples autochtones de leur région directement ou par l'intermédiaire de fonds fiduciaires. Nous ne pouvons pas soutenir l'utilisation du budget ordinaire de l'OMPI à cette fin et nous ne sommes pas en mesure de soutenir cette proposition. Je vous remercie, Monsieur le président.

250. La délégation du Guatemala : Je vous remercie, Monsieur le président. Comme c'est la première fois que nous prenons la parole à la présente session, nous sommes ravis de vous voir diriger nos travaux avec votre remarquable leadership habituel. La délégation du

Guatemala exprime son soutien à la proposition présentée par la délégation du Mexique au nom du groupe interrégional des délégations pour le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales. Nous pensons que cette proposition répond aux besoins que nous avons régulièrement exprimés au sujet des contributions au Fonds de contributions volontaires. Elle renforce les principes d'inclusion et de participation effective des peuples autochtones et des communautés locales, conformément au mandat de l'IGC. Je vous remercie.

251. La délégation du Royaume-Uni : Comme c'est la première fois que nous prenons la parole à la présente session, je voudrais à mon tour vous féliciter de l'accession à votre position et de l'excellence avec laquelle vous avez présidé notre session jusqu'ici. Le Royaume-Uni souhaite remercier le délégué du Mexique d'avoir présenté cette proposition ainsi que les États membres qui ont travaillé très dur sur ce dossier. Le Royaume-Uni estime que la participation des peuples autochtones et des communautés locales en tant qu'observateurs à l'IGC est importante et que leurs contributions sont cruciales pour les discussions que nous menons. À cette fin, nous encourageons tous les États membres à envisager de contribuer au Fonds de contributions volontaires pour permettre leur participation. Toutefois, le Royaume-Uni n'est pas en mesure de soutenir l'utilisation du budget ordinaire de l'OMPI pour financer leur participation. Même s'il y a eu des tentatives d'inclure des garde-fous dans cette proposition, nous ne pouvons pas soutenir cette proposition pour le moment. Mais, nous restons disposés et déterminés à nous engager plus avant sur ce sujet et sur cette proposition. Je vous remercie.

252. La délégation de l'Estonie : Merci beaucoup, Monsieur le président. Chères/chers collègues, bonjour. Malheureusement, comme nous venons de la recevoir, notre groupe n'a pas encore pris position. Toutefois, comme nous soutenons la participation des communautés autochtones aux travaux de l'OMPI et de l'IGC, nous sommes prêts à examiner cette proposition et à définir notre position. Merci beaucoup.

253. La délégation de la Suède : Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie la délégation du Mexique pour cette proposition qui est une initiative dans la bonne direction. Toutefois, la délégation de la Suède préconise une restriction budgétaire en ce qui concerne le financement de la participation des groupes d'intérêt aux réunions de l'IGC *au moyen du* budget ordinaire de l'OMPI. Nous estimons que ce financement doit être garanti par le Fonds de contributions volontaires auquel les parties intéressées peuvent choisir de contribuer. Je vous remercie.

254. La délégation de la Namibie : La délégation de la Namibie a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains se félicite des efforts déployés par les différentes délégations pour rédiger cette proposition. Le groupe des pays africains souligne l'importance d'une participation pleine, effective et réelle des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC. Nous sommes conscients que leurs voix, leurs contributions et leurs systèmes de connaissances sont essentiels. À cet égard, le groupe des pays africains soutient fermement la mise à disposition d'un financement spécifique, prévisible et durable pour permettre la participation effective des peuples autochtones, en particulier ceux des pays en développement. Nous réaffirmons qu'il est essentiel de garantir la participation des peuples autochtones aux travaux de l'IGC. À cet égard, le groupe des pays africains soutient la proposition de financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC. Je vous remercie.

255. Le président : Je remercie les auteurs de la proposition de l'avoir présentée, et les délégations et groupes qui ont pris la parole pour toutes leurs contributions. Il est clair qu'il s'agit d'une question sur laquelle je pense qu'il est possible de travailler et d'essayer de trouver une solution consensuelle. C'est ce que nous allons faire au sein du comité. Je voudrais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent aborder les autres propositions qui

ont été présentées et diffusées hier. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté des propositions au comité et a fait distribuer une version de ces propositions qui est également disponible pour examen par le comité. J'invite les délégations qui souhaitent aborder l'une ou l'autre de ces propositions à prendre la parole.

256. La délégation de l'Équateur : Je vous remercie, Monsieur le président. J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Je tiens à remercier le Secrétariat d'avoir préparé le document relatif au programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Le GRULAC se félicite de l'approche globale du programme de travail et budget, qui reflète les priorités stratégiques de l'OMPI visant à garantir que le système international de la propriété intellectuelle soit inclusif, représentatif et aligné sur les besoins et les priorités des pays en développement, au bénéfice de tous. Nous nous félicitons en particulier du fait que le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027 prévoit des ressources importantes pour les activités de développement, ce qui réaffirme l'attachement de l'OMPI au Plan d'action pour le développement afin de garantir une innovation inclusive, la durabilité et la coopération. Ce programme est un pilier fondamental pour garantir que le système de propriété intellectuelle réponde de manière adéquate aux besoins des États membres, notamment à travers des programmes qui favorisent l'autonomisation des petites et moyennes entreprises (PME), le renforcement des capacités des communautés locales et l'inclusion active des femmes et des jeunes dans les écosystèmes d'innovation dont nous bénéficions tous. Nous nous félicitons tout particulièrement des efforts visant à adapter la coopération technique aux priorités nationales et à renforcer les capacités institutionnelles, y compris l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, la modernisation des offices de propriété intellectuelle, ainsi que les initiatives qui favorisent la durabilité environnementale et l'inclusion numérique. À cet égard, le groupe encourage le Secrétariat à continuer de renforcer les liens avec les offices régionaux de propriété intellectuelle afin de créer des écosystèmes résilients et inclusifs. Nous pensons qu'il faut renforcer les capacités des États membres à utiliser la propriété intellectuelle comme outil de développement social, économique et culturel. Enfin, en ce qui concerne les nouvelles propositions présentées hier par la délégation des États-Unis d'Amérique, le groupe estime que l'efficacité ne doit jamais être gagnée au détriment des principes de solidarité et de coopération. Par conséquent, nous exprimons notre volonté de continuer à collaborer de manière constructive avec tous les États membres et avec le Secrétariat en vue de l'adoption du programme de travail et budget pour 2026-2027, dans l'intérêt d'un système international de propriété intellectuelle plus juste et plus équitable qui réponde aux besoins en matière de développement.

257. La délégation du Royaume-Uni : Je vous remercie, Monsieur le président. Je fais la présente déclaration au nom d'un certain nombre de pays : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye, Royaume-Uni et Ukraine. Ce groupe approuve la formulation du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 et les multiples considérations qui ont été prises en compte, notamment le mandat principal de l'OMPI, son respect des objectifs de développement durable en tant que membre de la famille des Nations Unies, et la prudence nécessaire en raison de l'actuelle conjoncture financière dans le monde. Ce groupe de pays ayant une position commune considère le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux comme un élément important des efforts déployés par l'OMPI pour s'attaquer aux problèmes environnementaux et socioéconomiques urgents en ayant recours à la propriété intellectuelle. Nous nous félicitons de voir que l'accent est mis sur l'intensification du transfert de technologies climatiques, sur l'établissement de contacts avec un réseau plus étendu de partenaires du secteur privé et sur le suivi de l'incidence réelle de ces initiatives. Nous estimons que l'équilibre

actuel du programme de travail et budget proposé est approprié. Je vous remercie, Monsieur le président.

258. La délégation de la République dominicaine : Je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les délégués, la République dominicaine est reconnaissante de pouvoir prendre la parole pour répondre aux propositions soumises par la délégation des États-Unis d'Amérique, en particulier en ce qui concerne la proposition de modifier les prévisions du système de Lisbonne et de réduire son budget. Notre délégation est contre cette proposition, car nous pensons que ce système est essentiel pour la promotion des produits originaux et des indications géographiques dans les pays en développement. Par conséquent, la limitation de ses ressources techniques et opérationnelles restreint sa portée et son utilité, en particulier pour les régions qui ont besoin d'un soutien institutionnel pour utiliser ce dispositif. Un budget réduit entrave l'amélioration des services, la promotion et la numérisation du système.

259. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Si vous le permettez, je voudrais faire une déclaration sur la question du multilinguisme. Nous tenons à remercier les auteurs de la proposition d'avoir pris en considération notre proposition, à savoir déplacer le libellé relatif au multilinguisme du programme de travail et budget proposé au paragraphe de décision du comité. Nous avons examiné les réponses de manière approfondie en interne, mais notre position reste la même. Comme je l'ai mentionné hier, nous avons des préoccupations systémiques majeures quant à l'inclusion de cette formulation dans le programme de travail et budget, étant donné que nous sommes encore en train de discuter de l'introduction éventuelle de nouvelles langues au sein des groupes de travail concernés. Ce comité outrepassa sa responsabilité en insérant ces mots dans le document avant que les groupes de travail ne soient parvenus à une conclusion. Nous nous souvenons que parmi les auteurs de la proposition, un délégué a mentionné hier que l'objectif de la formulation proposée dans le programme de travail et budget est de pré-allouer un budget dans le but d'une mise en œuvre rapide après être parvenu à une conclusion dans les groupes de travail, mais nous pensons que c'est exactement préjuger du résultat de la discussion en cours et qu'il ne convient pas de garantir des ressources budgétaires avant de parvenir à une conclusion. En outre, certains délégués parmi les auteurs de la proposition ont mentionné hier qu'il y avait un précédent dans le dernier programme de travail et budget qui faisait référence aux discussions menées au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR). Mais, nous pensons que cette formulation a été introduite dans le programme de travail et budget après que nous sommes tous convenus du projet concerné au sein du SCCR, et nous n'avons jamais vu de précédent où des formulations présentes dans le document du PBC préjugeraient du résultat des discussions d'autres réunions. Compte tenu de ces points, nous ne pouvons pas accepter d'introduire l'autre formulation proposée dans le programme de travail et budget. D'autre part, nous sommes prêts à participer de manière constructive à l'élaboration du paragraphe supplémentaire afin de refléter les discussions en cours dans les groupes de travail compétents. Nous estimons que ce serait un moyen pratique et significatif de parvenir à un consensus au sein de ce comité. Je vous remercie, Monsieur le président.

260. Le président : Je remercie le représentant du Japon, s'exprimant au nom du groupe B, qui a soulevé la question du multilinguisme. De toute évidence, cette discussion reste ouverte, de sorte que si quelqu'un souhaite aborder cette question, il peut le faire. Nous abordons toutes ces questions dans le cadre du même point de l'ordre du jour. Vous pouvez donc intervenir sur l'une ou l'autre de ces questions. La parole est à ceux qui souhaitent s'exprimer sur l'une ou l'autre des questions que nous avons abordées.

261. La délégation de l'Estonie : Merci infiniment, Monsieur le président. En ce qui concerne la question du multilinguisme, notre groupe ne peut accepter de préjuger des résultats des discussions menées au sein des groupes de travail. Nous ne pouvons donc que nous rallier à

la formulation du paragraphe de décision et nous soutenons la déclaration faite au nom du groupe B par la délégation du Japon. Je vous remercie.

262. Le président : Nous prenons note de votre déclaration et, puisqu'il n'y a pas d'autres demandes de parole, comme je l'ai dit il y a un instant, nous allons prendre une pause de 15 minutes et nous reviendrons ensuite à 11 heures en session informelle.

263. Le président : Chers délégués des différents États membres et groupes, bonjour. Je vais continuer en espagnol. Comme nous en avons convenu ce matin, nous allons maintenant passer à une session informelle qui se tiendra dans la salle NB.0107. Nous invitons les coordonnateurs de groupe et quatre délégations. Des services d'interprétation sont prévus. Les délégués qui ne se trouvent pas dans la salle NB.0107 pourront suivre les discussions dans la salle de conférence de l'OMPI. Pour des raisons techniques, nous allons maintenant commencer à 15 h 30 en informel pour travailler sur les propositions. Je vous remercie infiniment.

264. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour. Nous poursuivons aujourd'hui avec le point 5 de l'ordre du jour, Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 en séance plénière, puis nous passerons à une session informelle. Hier après-midi, nous avons eu un échange de vues très constructif, ouvert et transparent lors de la session informelle sur les questions en suspens au titre du point 9 de l'ordre du jour. Je remercie tous les délégués de leur participation et des efforts qu'ils ont déployés pour réduire les divergences. Je suis certain que vous avez continué de dialoguer et de travailler les uns avec les autres dans les groupes pour trouver des solutions. Je souhaite résumer ce que j'ai cru comprendre de notre position sur chacune des questions en suspens. Premièrement, le multilinguisme. Les avis exprimés témoignent d'une volonté de trouver des solutions. Comme vous vous en souvenez, nous avons plusieurs propositions à inclure dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles (propositions A à F), et une proposition du groupe B pour un texte à inclure dans le paragraphe de décision. Les délégations du Portugal, de la France et de l'Allemagne ont suggéré que la proposition E soit transférée au paragraphe de décision; la proposition D est donc remplacée. Deuxièmement, s'agissant du financement des représentants des peuples autochtones et des communautés locales, la proposition intergroupe bénéficie d'un large soutien, mais certaines délégations ont exprimé de vives inquiétudes. Une fois encore, j'espère que vous avez pu réfléchir et vous concerter pour voir si des progrès ont été réalisés sur ce point. Troisièmement, en ce qui concerne la proposition sur les recettes et les dépenses estimées pour le système de Lisbonne, la délégation des États-Unis d'Amérique a expliqué hier qu'elle souhaitait que les prévisions de l'économiste en chef soient utilisées de manière cohérente pour tous les systèmes mondiaux d'enregistrement de la propriété intellectuelle. Hier, j'ai entendu une forte opposition à cette proposition. Quatrièmement, en ce qui concerne le Fonds d'accélération pour le développement, la délégation des États-Unis d'Amérique a expliqué sa proposition de supprimer les références et le budget qui y sont associés. Toutefois, j'ai entendu des États membres s'y opposer. S'agissant du dernier point en suspens, la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique de supprimer toutes les références au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD), j'ai entendu dire, lors des séances plénières et informelles, que cette proposition serait difficile à accepter pour les délégations compte tenu du statut de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies. Nous avons eu plusieurs séances plénières. Je m'en remets maintenant à vous pour décider de la suite à donner à cette affaire. Il est possible que nous fassions de meilleurs progrès dans le cadre de discussions informelles. C'est pourquoi je suis heureux de vous donner plus de temps pour vous consulter et je suis prêt à organiser des consultations informelles si cela peut contribuer à faire avancer les choses. Je travaille aussi avec le Secrétariat sur le paragraphe de décision. Toutefois, ce travail dépend encore de l'évolution des discussions de ce matin et de cet après-midi. Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir dans le cadre de la présente séance plénière formelle.

265. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le président. Chères/chers collègues, Je voudrais parler du point en suspens de l'ordre du jour sur le multilinguisme. Nous avons écouté attentivement les discussions qui ont eu lieu hier lors de la session informelle et nous remercions toutes les délégations qui ont réfléchi aux différentes propositions. Gardant à l'esprit que nous voulons parvenir à un compromis et avancer sur cette question, le groupe des pays arabes, la Chine, la Fédération de Russie et le Brésil ont proposé un nouveau libellé dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. La formulation est la suivante – proposition G : “Continuer de soutenir la discussion en cours sur l'expansion potentielle des langues des systèmes d'enregistrement internationaux”. Cette proposition émane du groupe des pays arabes, de la Chine, de la Fédération de Russie et du Brésil. Nous pensons que cette formulation est factuelle et qu'elle établit un bon équilibre entre les intérêts des différents États membres. Je vous remercie, Monsieur le président.

266. Le président : Je vous remercie pour cette proposition. Nous avons une nouvelle proposition G, telle qu'affichée. Je vous invite maintenant à réagir à cette proposition. La nouvelle proposition, la proposition G, est telle qu'affichée à l'écran et telle qu'entendue par le porte-parole du groupe des pays arabes, de la Chine, de la Fédération de Russie et du Brésil. Vous avez la parole.

267. La délégation de l'Espagne : Je vous remercie, Monsieur le président, et je vous souhaite une très bonne matinée. Je voudrais tout d'abord vous remercier pour les efforts que vous avez déployés hier et ce matin pour tenter de parvenir à une conclusion. En tant que défenseurs du multilinguisme, nous sommes conscients des implications des différentes propositions. Nous souhaitons exprimer notre soutien aux efforts déployés par les délégations du Portugal de la France et de l'Allemagne pour leur proposition, afin que nous puissions tenter de progresser sur les questions sur lesquelles nous n'avons pas de divergences substantielles. Nous pensons que cette proposition de décision reconnaît l'importance des délibérations sur cette question et la nécessité de les poursuivre, d'autant plus que les groupes de travail poursuivent leurs discussions techniques sur le sujet.

268. Le président : Je remercie la délégation de l'Espagne. Elle a fait référence à la proposition que j'ai mentionnée plus haut, à savoir la proposition E, qui n'est plus une proposition, puisqu'elle figure dans le paragraphe de décision.

269. La délégation du Japon : Merci, Monsieur le président, et merci pour la réflexion constructive sur les observations formulées pendant les sessions informelles d'hier. Nous venons de recevoir la nouvelle proposition et nous avons besoin de temps pour l'examiner et pour consulter le groupe. Je vous remercie.

270. Le président : Je remercie la délégation du Japon. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, passons à la prochaine question en suspens, à savoir le financement des représentants des peuples autochtones et des communautés locales. J'ai fait le résumé de ma présidence il y a un instant. Je me demande donc si vos discussions ont progressé et si quelqu'un souhaite prendre la parole. Nous avons la proposition soumise à votre examen, que le Secrétariat a affichée à l'écran, ce qui sera utile pour vos discussions. La délégation du Mexique a la parole.

271. La délégation du Mexique : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous demandons plus de temps. Nous reviendrons sur l'état d'avancement de notre proposition.

272. Le président : Je remercie le Mexique pour sa déclaration. Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, je propose que nous passions à la prochaine question en suspens, qui a trait au Fonds d'accélération pour le développement. Je ne vois pas de demande d'intervention sur ce point. Nous pouvons donc passer à la question suivante, à savoir les recettes estimées et le budget des dépenses pour le système de Lisbonne. Je donne la parole à la délégation de l'Allemagne.

273. La délégation de l'Allemagne : Merci, Monsieur le président, de nous donner la parole et de nous donner l'occasion de développer davantage un point précis relatif au système de Lisbonne soulevé pendant la session informelle d'hier. Après la session informelle d'hier, nous avons examiné de plus près les chiffres du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 et avons remarqué une divergence entre le nombre estimé de demandes dans le cadre du système de Lisbonne à la page 7 et le chiffre fourni à l'annexe V. En effet, le nombre estimé de demandes pour le système de Lisbonne pour 2026 à la page 7 est 80, alors que le nombre correspondant à l'annexe V est 65. Nous souhaitons savoir si cette divergence peut être due au fait que les estimations les plus basses de l'annexe V ne tiennent pas encore compte des dernières réformes du système des indications géographiques au niveau de l'Union européenne, en particulier les règlements 2023/2411 et 2024/1143, introduits en tant que réforme globale de la protection des indications géographiques étendant, par exemple, le système aux produits artisanaux et industriels et, dans le secteur agricole, les réformes visant à rationaliser et à simplifier les procédures de demande. De notre point de vue, ces deux règlements sont susceptibles d'entraîner une augmentation significative du nombre de demandes. Nous souhaitons donc que le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 en tienne compte et soit clair sur ce point. Je vous remercie.

274. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous remercions la délégation de l'Allemagne pour cette proposition. La Suisse estime que cette proposition est extrêmement rationnelle et la soutiendrait. Je vous remercie infiniment.

275. La délégation du Portugal : Je vous remercie, Monsieur le président, de nous avoir donné la parole. Le Portugal soutient les interventions des délégations de l'Allemagne et de la Suisse. Nous pensons que les chiffres de l'annexe V ne reflètent pas la nouvelle législation de l'Union européenne, l'extension du système aux arts et à l'artisanat et la rationalisation du volet agricole. Les prévisions de l'économiste en chef, comme il l'a déclaré en séance plénière, manquent de données historiques. Elles sont donc incertaines en ce sens. En outre, en raison de la nouvelle législation de l'Union européenne, ce nombre devrait augmenter. Par conséquent, le nombre de demandes estimées semble beaucoup plus raisonnable que les prévisions.

276. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie les délégations de l'Allemagne, de la Suisse et du Portugal pour leurs déclarations. Les États-Unis souhaitent s'assurer que ces prévisions sont aussi précises que possible, et notre délégation est disposée à engager un dialogue sur ce point. Nous hésitons un peu à demander aux États membres de fournir des contributions spécifiques sur ce que l'économiste en chef devrait exactement prendre en compte dans chaque prévision. Notre principal intérêt est de garantir l'exactitude des prévisions, dont nous constatons, sur la base de la déclaration de l'économiste en chef en début de semaine, qu'elles manquent d'éléments. Dans cette optique, nous sommes prêts à discuter de cette question et nous remercions l'Allemagne pour sa proposition. Je vous remercie.

277. La délégation de l'Espagne : Je vous remercie, Monsieur le président. Je voulais simplement soutenir la proposition de la délégation de l'Allemagne et les déclarations des délégations de la Suisse et du Portugal. Nous pensons que ces données devraient également être prises en compte.

278. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la France s'associe aux déclarations faites par les délégations de l'Allemagne, de la Suisse, du Portugal et de l'Espagne. Nous souhaitons rappeler notre opposition à tout amendement aux estimations du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 pour le système de Lisbonne. L'économiste en chef nous a dit qu'il n'y avait pas assez de données pour développer ces estimations, et je pense qu'il est important de prendre cela en considération et d'être convaincu que le Secrétariat gardera à l'esprit les amendements futurs au niveau de

l'Union européenne, et les nouvelles adhésions qui fourniront plus de dépôts pour les indications géographiques. Je vous remercie.

279. Le président : Je vous remercie pour votre déclaration. Comme je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole sur cette question, nous pouvons passer à la dernière question en suspens, à savoir la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique de supprimer toutes les références aux ODD et au Programme 2030 dans le budget du prochain exercice biennal. Y a-t-il des demandes d'intervention concernant ce résumé des discussions informelles qui ont eu lieu hier? Vous avez la parole.

280. La délégation de l'Afrique du Sud : Je vous remercie, Monsieur le président. Je m'exprime au nom du groupe des pays africains. Le groupe s'oppose à la proposition de supprimer la référence aux ODD, y compris le Fonds d'accélération pour le développement. Nous pensons que le Fonds d'accélération pour le développement représente une étape importante dans la promotion d'écosystèmes d'innovation inclusifs, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, en tirant parti de la propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation locale et le développement économique. Ce fonds a le potentiel de réduire les divergences existantes et de catalyser une croissance durable basée sur la propriété intellectuelle. Nous pensons que cette initiative est conforme au Plan d'action de l'OMPI pour le développement et qu'elle témoigne d'un engagement concret à faire progresser l'innovation en tant qu'outil d'autonomisation et d'équité. À cet égard, nous encourageons l'intégration continue et explicite des ODD dans le programme et le cadre de performance de l'OMPI. La propriété intellectuelle devrait servir de catalyseur pour des objectifs mondiaux plus larges, notamment la réduction de la pauvreté, l'action climatique, l'égalité entre les hommes et les femmes et les infrastructures résilientes. À cet égard, l'intégration des ODD dans les travaux de l'OMPI garantit que l'innovation et la créativité sont orientées vers la résolution des problèmes les plus urgents du monde.

281. La délégation de l'Argentine : Je vous remercie, Monsieur le président. L'Argentine rappelle que le Programme 2030 est composé de déclarations politiques et juridiquement non contraignantes et que chaque État souverain a le droit de les interpréter et de les adapter à ses valeurs nationales et à ses circonstances spécifiques. Par conséquent, l'Argentine réserve sa position sur les références au Programme 2030 et aux ODD et souligne que toute référence à ces concepts doit respecter pleinement la souveraineté des États et leur droit à définir leurs politiques nationales. Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'un développement qui doit reposer sur la diversité des positions nationales.

282. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réaffirme son soutien indéfectible aux travaux de l'OMPI axés sur le développement. Nous soulignons l'importance de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du soutien aux politiques qui sont alignés sur le Programme 2030 et les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Nous pensons que le Fonds d'accélération pour le développement vise à promouvoir les objectifs convenus entre les États membres. Ces efforts sont essentiels pour permettre aux pays en développement, aux PMA et aux pays en transition d'exploiter les avantages de la propriété intellectuelle en vue d'un développement inclusif et durable. Nous rappelons la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Programme 2030, qui a été adoptée à l'unanimité. Elle précise que les ODD sont indivisibles et intégrés et que toutes les ressources doivent être mobilisées dans le cadre du système des Nations Unies pour ces objectifs. Aussi, nous ne pensons pas que ces objectifs puissent être isolés du système des Nations Unies ou des activités de ses institutions spécialisées. Je vous remercie.

283. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. Chères/chers collègues, bonjour. La délégation de la Chine soutient les références au Programme 2030 et

aux objectifs de développement durable qui figurent dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Je vous remercie.

284. La délégation du Ghana : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Ghana soutient la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Je vous remercie.

285. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. La Fédération de Russie soutient la structure actuelle du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, et nous souhaitons garder les références aux objectifs de développement durable dans le document. Je vous remercie.

286. Le président : Je vous remercie de votre coopération. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Nous avons discuté des différentes questions en suspens, notamment le multilinguisme et le financement des représentants des peuples autochtones et des communautés locales. Certaines délégations ont demandé plus de temps pour les consultations. Par conséquent, la séance est levée à 11 h 20, et je propose que nous reprenions à 12 h 30 pour faire le point sur vos progrès. Je vous encourage à dialoguer de manière constructive dans vos discussions.

287. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je vous donne maintenant la parole. Certaines délégations ont demandé plus de temps pour les négociations sur les questions en suspens. J'invite les coordonnateurs de groupe à nous signaler toute avancée réalisée jusqu'à présent.

288. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B remercie les auteurs des propositions pour la sincérité avec laquelle ils ont pris en compte les préoccupations que nous avons exprimées pendant cette session du PBC. Nous continuons d'avoir de sérieuses préoccupations systémiques à l'égard des nouvelles propositions présentées ce matin. Néanmoins, nous souhaitons nous engager à trouver un compromis pour aller de l'avant. Nous demandons donc plus de temps pour des consultations bilatérales avec les auteurs afin de trouver un terrain d'entente acceptable, et nous espérons que nous aurons terminé à l'heure du déjeuner. Je vous remercie infiniment.

289. La délégation de l'Estonie : Merci infiniment, Monsieur le président. Nous souhaitons à notre tour remercier le délégué de l'Algérie pour cette nouvelle proposition. Nous avons encore de très sérieuses inquiétudes quant à l'inclusion de cette formulation dans le document. Nous avons besoin de plus de temps pour les négociations au sein de notre groupe et pour mener les discussions avec d'autres groupes pour voir si nous pouvons trouver un terrain d'entente. Nous sommes prêts à travailler sur cette proposition aujourd'hui.

290. Le président : Je remercie la délégation de l'Estonie. Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, en ma qualité de président et au nom du Secrétariat, je vais vous donner plus de temps pour les consultations. Je peux voir qu'il y a déjà des échanges constructifs entre les auteurs et les autres intervenants dans cette discussion. Il y a deux sujets supplémentaires que je voudrais mentionner. Premièrement, lorsque nous reprendrons la session plénière formelle cet après-midi, je voudrais que nous commencions par le point 11 de l'ordre du jour, à savoir l'élection du président et des deux vice-présidents du Comité du programme et budget (PBC) pour les prochaines sessions. Je crois savoir que des candidats ont déjà été désignés par les États membres. Deuxièmement, le Secrétariat et moi-même travaillons sur une proposition de paragraphe de décision pour le point 9 de l'ordre du jour, mais ce paragraphe dépend de tout accord conclu sur le multilinguisme. Je vous encourage à poursuivre votre dialogue constructif afin que nous ayons quelque chose à incorporer dans le paragraphe de décision qui sera soumis à votre examen. La séance est maintenant suspendue et nous la reprendrons à 15 heures.

291. Le président : Nous allons à présent repasser au point 9 de l'ordre du jour. Nous allons suivre le même ordre que ce matin. Nous commencerons par aborder la question du multilinguisme dans les systèmes d'enregistrement. Je donne maintenant la parole à tous ceux qui souhaitent s'exprimer. La délégation du Japon, qui s'exprime au nom du groupe B, a la parole.

292. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Et je remercie à nouveau les auteurs de la proposition initiale concernant le multilinguisme de tenir compte des observations que nous avons formulées au cours de la semaine. Nous continuons d'avoir de sérieuses inquiétudes quant à l'insertion de nouveaux libellés dans le programme de travail et budget. Toutefois, dans un esprit de compromis, nous souhaitons présenter une contre-proposition, pour que la formulation suivante soit insérée dans le document. Continuer d'appuyer les discussions en cours sur l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans les systèmes d'enregistrement internationaux, sans préjudice du résultat. Le Secrétariat peut-il afficher cette proposition? Je l'ai déjà fait circuler par courrier électronique. Nous pensons que les auteurs de la proposition initiale pourraient accepter le libellé proposé comme formulation finale qui sera soumise à l'approbation de tous les États membres présents ici aujourd'hui. Je vous remercie infiniment.

293. Le président : La proposition du groupe B est affichée à l'écran en ce moment même. Les délégations qui souhaitent s'exprimer sur cette proposition peuvent encore le faire.

294. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le président. Je prends la parole au nom du groupe des pays arabes, de la Chine, de la Fédération de Russie et du Brésil. Nous remercions la délégation du Japon, s'exprimant au nom du groupe B, pour les amendements apportés à notre proposition. Je voudrais dire que nous pensons que notre proposition initiale reflète nos intérêts, mais que, dans un esprit de compromis, nous pouvons accepter la proposition d'inclure cette formulation dans le programme de travail et budget pour parvenir à un consensus. Nous souhaitons par ailleurs remercier tous les délégués du groupe B, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, ainsi que toutes les délégations pour leur engagement constructif qui nous a permis de parvenir à cet accord. Nous nous réjouissons de poursuivre dans le même esprit pour traiter les autres questions en suspens.

295. Le président : Je vous remercie de votre coopération. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole? Il semble que personne ne s'oppose à l'introduction de cette formulation dans le document. Nous pouvons donc célébrer le fait que l'un des points en suspens est sur le point d'être clôturé sans autre forme d'opposition.

296. La délégation de la Suisse : Merci infiniment, Monsieur le président. La Suisse soutient la déclaration de la délégation du Japon faite au nom du groupe B. Nous souhaitons vous rappeler que notre délégation reste très préoccupée par certaines questions systémiques. Le programme de travail et budget n'est pas le document approprié pour couvrir certains débats qui sont toujours en cours au sein de l'OMPI. Le programme de travail et budget doit se limiter à contenir des informations essentielles sur le budget sans mentionner les discussions de fond qui sont menées dans d'autres comités et groupes de travail de l'OMPI et qui, pour l'instant, n'ont pas d'incidence sur le budget de l'Organisation. Toutefois, la Suisse souhaite se joindre au consensus et se montrer constructive. Nous voulons aussi insister sur le fait que nous ne pouvons pas accepter que cette situation se reproduise à l'avenir; à savoir, que d'autres États membres insèrent des sous-thèmes qu'ils jugent prioritaires dans le programme de travail et budget. Je vous remercie.

297. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Veuillez m'excuser de prolonger cette discussion. Tout d'abord, je voudrais remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à ce consensus et qui sont arrivées à ce moment très important et critique qui nous permet d'espérer que nous pourrions également travailler à l'obtention d'un

consensus sur d'autres questions qui nous attendent encore dans le cadre des travaux du PBC. La Pologne ne s'opposera pas à la réalisation du consensus qui a été atteint. Toutefois, nous nous associons à la délégation de la Suisse pour exprimer les mêmes préoccupations. Dès le début, nous avons exprimé nos doutes quant à l'insertion de ce type de langage et de dispositions dans le programme de travail et budget, et nos doutes persistent. Pour mémoire, nous espérons que cela ne créera pas un précédent pour les discussions à venir sur les futurs programmes de travail et budget. C'est pourquoi nous avons demandé à prendre la parole. Je vous remercie.

298. Le président : Je vous remercie infiniment. Nous avons pris note de votre question. Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, nous pouvons passer au point suivant en suspens, à savoir le financement des représentants des peuples autochtones et des communautés locales. Plusieurs efforts ont été déployés pour parvenir à un consensus. Je vous demande à présent si cette question a été réglée ou s'il y a eu des changements? Je donne maintenant la parole au coordonnateur du GRULAC.

299. La délégation de l'Équateur : Je vous remercie, Monsieur le président. Au nom de la majorité des pays du GRULAC, nous souhaitons demander plus de temps pour poursuivre les consultations internes avec nos États membres avant de revenir vers vous avec une mise à jour de l'état d'avancement. Je vous remercie.

300. Le président : Je vous remercie infiniment. J'en ai pris note et, comme il n'y a pas de demande d'intervention, nous pouvons passer au point suivant, le Fonds d'accélération pour le développement, à la suite de la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique. Vous avez la parole. Je donne la parole à la délégation de la République dominicaine.

301. La délégation de la République dominicaine : Merci infiniment, Monsieur le président. Je voudrais simplement répéter ce que nous avons déjà dit pendant les sessions informelles et ce que de nombreux pays ont déjà exprimé aujourd'hui. Notre délégation ne peut pas soutenir la suppression du Fonds d'accélération pour le développement car sa suppression ou les restrictions qui lui seraient imposées auraient une incidence sur des activités essentielles telles que l'assistance technique, le renforcement des capacités et la sensibilisation des communautés vulnérables pour les aider à développer la propriété intellectuelle. L'OMPI a une mission qui a été inscrite dans son mandat et cette mission devrait être renforcée et non fragilisée.

302. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. Je voudrais demander si nous pouvons encore parler de la question du multilinguisme.

303. Le président : Oui, bien sûr. Vous pouvez encore prendre la parole pour parler du multilinguisme. Nous n'avons pas encore terminé la discussion sur le point 9 de l'ordre du jour.

304. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine se félicite des efforts déployés par toutes les parties pour parvenir à un consensus. Même si nous avons encore des inquiétudes et des doutes concernant le nouveau texte, nous avons une fois de plus revu le consensus reflété dans les décisions pertinentes des groupes de travail de Madrid et de La Haye de l'année dernière sur l'introduction de nouvelles langues. Dans un esprit constructif, nous sommes prêts à faire preuve d'un maximum de flexibilité et ne ferons pas obstacle à l'adoption de ce texte. Néanmoins, nous sommes particulièrement surpris et perplexes face aux observations formulées durant les discussions formelles et les consultations informelles d'hier par les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, selon lesquelles l'auteur de la proposition tentait de créer une faille par rapport à la question linguistique en adoptant la proposition concernée, et nous nous sentons obligés de répondre à ces commentaires. Premièrement, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, nos propositions conjointes précédentes et les amendements ultérieurs visent à promouvoir le multilinguisme pour les

systèmes de Madrid et de La Haye, en gardant à l'esprit la santé à long terme de l'Organisation et en reflétant les demandes d'un large éventail d'utilisateurs dans le monde entier. Deuxièmement, l'affirmation des délégations des États-Unis d'Amérique et de la Suisse selon laquelle l'auteur de la proposition tentait d'introduire une porte dérobée dans la proposition de budget est dénuée de tout fondement. À la trente-huitième session du Comité du programme et budget, le Secrétariat avait précisé que le texte des propositions conjointes n'aurait pas d'incidence sur l'allocation du budget. L'Organisation jouit d'un degré élevé de liberté et de flexibilité en matière d'allocation financière, et le Secrétariat décidera de la manière de mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la proposition de budget en fonction des circonstances réelles. Par conséquent, nous ne comprenons vraiment pas comment les États membres peuvent créer une faille dans l'allocation et l'exécution du budget du Secrétariat. Si l'occasion se présente, nous serions très intéressés d'apprendre de la délégation suisse comment elle peut faire preuve de créativité à cet égard. Troisièmement, la délégation suisse a indiqué au cours des consultations que le budget proposé doit être un document extrêmement fiable. Nous apprécions leur quête incessante de certitude. Toutefois, la Chine souhaite souligner qu'en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dont le fonctionnement repose essentiellement sur les taxes versées par les systèmes de services, la planification et l'utilisation du budget de l'Organisation dépendent principalement de l'état des recettes et des priorités stratégiques de l'Organisation. L'Organisation a pu maintenir des recettes relativement satisfaisantes ces dernières années, mais ces recettes dépendent fortement de l'attrait des différents systèmes de services pour les utilisateurs, attrait qui est soumis à une grande incertitude dans les conditions économiques actuelles. De plus, nous avons encore deux systèmes – La Haye et Lisbonne – qui fonctionnent en déficit.

305. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous souhaitons simplement faire part de nos préoccupations concernant la question des réunions elles-mêmes. Nous venons d'entendre les observations formulées par le délégué qui contiennent des informations importantes, présentées pendant la séance informelle, mais qui ont été citées dans la déclaration en séance plénière. Nous pensons que cela pourrait violer le règlement ou les règles que nous avons acceptées pour les réunions informelles, et cela ne serait pas du tout approprié pour nos réunions. C'est pourquoi nous tenons à exprimer notre vive préoccupation face à un tel comportement.

306. La délégation de la Namibie : Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. La délégation de la Namibie est ravie de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains réaffirme son soutien ferme au Fonds d'accélération pour le développement proposé, tel qu'il est décrit dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Nous considérons ce Fonds comme un instrument essentiel pour faire bénéficier les États membres, principalement les pays en développement, des avantages qu'il procure. Je vous remercie.

307. Le président : S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, nous passons à la question suivante. Nous avons constaté qu'il n'y a pas d'accord sur ce point. Par conséquent, nous allons passer à la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique sur les estimations et le budget des dépenses du système de Lisbonne. Comme nous l'avons fait pour les autres points en suspens, je donne maintenant la parole aux délégations pour qu'elles fassent part de leurs observations sur ce point.

308. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le président. Comme nous l'avons répété à maintes reprises pendant la présente session du comité, nous nous opposons aux deux propositions sur le système de Lisbonne qui ont été présentées par la délégation des États-Unis d'Amérique. Je vous remercie.

309. Le président : Je vous remercie pour votre déclaration. Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, nous pouvons maintenant passer à la dernière question en suspens, qui est

également une proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique visant à supprimer toutes les références au Programme 2030 et aux ODD dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027.

310. La délégation du Royaume-Uni : Je vous remercie, Monsieur le président. Je voudrais faire cette déclaration au nom du groupe de pays ayant une position commune, au nom duquel je me suis exprimé hier. Nous souhaitons rappeler que l'OMPI doit s'acquitter de son mandat principal, y compris les systèmes de dépôt et d'enregistrement, auprès de ses clients. Elle doit toujours le faire en respectant le principe de prudence financière. L'OMPI est membre de la famille des Nations Unies et, à ce titre, doit adhérer aux objectifs de développement durable. Nous soutenons les efforts déployés par l'OMPI pour traiter les questions environnementales et socioéconomiques urgentes en passant par la propriété intellectuelle. Je vous remercie, Monsieur le président.

311. Le président : Merci beaucoup pour votre déclaration. Sur les cinq questions en suspens, nous sommes parvenus à un consensus sur l'une d'entre elles. Une autre reste en suspens parce que les délégations ont demandé plus de temps pour l'examiner. Il ne semble pas qu'il y ait une possibilité d'accord sur les autres questions. Sur cette base, je travaillerai avec le Secrétariat sur un paragraphe de décision que j'espère pouvoir vous fournir le plus rapidement possible. Puisqu'il est maintenant 16 heures passées de cinq minutes et que nous devons clôturer notre session, je voudrais demander au coordonnateur du GRULAC de réfléchir au temps dont il pense avoir besoin pour la consultation, car je ne pense pas que nous pouvons lui accorder plus de 30 minutes.

312. La délégation de l'Équateur : Nous n'avons besoin que de 15 minutes pour nous concerter et revenir avec une mise à jour.

313. Le président : Merci beaucoup pour votre effort et votre rapidité. Je propose une pause d'une demi-heure et nous reviendrons pour poursuivre notre session.

314. Le président : Je vous remercie. Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Permettez-moi de rouvrir la présente session. Comme vous le savez, nous avons une question en suspens pour laquelle certaines délégations ont demandé un peu plus de temps. Il s'agit de la question du financement alloué aux représentants des peuples autochtones et des communautés locales pour les prochaines sessions de l'IGC. J'aimerais donner la parole aux délégations pour qu'elles s'expriment sur cette question.

315. La délégation du Mexique : Merci infiniment, Monsieur le président. Je prends la parole pour partager avec vous des réflexions de ceux qui ont soutenu cette proposition au cours de la présente session. Nous regrettons qu'en dépit du large soutien exprimé par de nombreuses délégations en faveur de la proposition, nous n'ayons pas été en mesure d'aller de l'avant en raison de l'absence d'accord de la part de quelques États membres seulement. C'est d'autant plus déplorable que cette proposition visait à répondre à un problème récurrent et largement reconnu. De ce que nous avons compris des observations et des discussions d'hier, l'objection de fond porte sur le principe supposé de ne pas utiliser le budget ordinaire pour soutenir la participation des observateurs. Toutefois, nous tenons à souligner qu'il ne s'agit pas d'une pratique absolue ni permanente. Elle n'est pas gravée dans le marbre. Les États membres ont la responsabilité de décider d'une utilisation limitée ou exceptionnelle des contributions ordinaires lorsqu'ils estiment que cela pourrait améliorer le fonctionnement de l'Organisation, en la rendant plus efficace, plus légitime et plus inclusive. C'était précisément l'objectif de notre proposition : offrir une mesure très équilibrée, soumise à des conditions strictes et alignée sur les règles de l'Organisation et sa situation financière. De plus, il a été dit que les États membres devraient veiller aux intérêts des utilisateurs du système de la propriété intellectuelle et qu'il n'était pas clair en quoi ils bénéficieraient de cette proposition. Nous pensons qu'il s'agit là d'une vision très limitée. Les peuples autochtones et les communautés locales sont des

acteurs et des parties prenantes essentiels de l'écosystème des savoirs traditionnels et de l'écosystème de la propriété intellectuelle dans son ensemble. Leur participation permet à l'IGC d'élaborer un instrument juridique plus fort, plus équilibré et plus fonctionnel pour tous, y compris les utilisateurs eux-mêmes, une base normative qui reflète correctement les réalités sur le terrain et offre une sécurité et une clarté juridiques à ceux qui travaillent avec ce type de connaissances. Garantir la participation des peuples autochtones n'est pas un simple geste symbolique. C'est une condition essentielle pour que nos discussions reflètent la réalité sur laquelle nous sommes censés adopter des règles. Leur présence continue apporte une légitimité, une connaissance approfondie et un lien avec la réalité, en particulier au sein d'un comité qui a décidé de prendre des décisions sur la base d'expériences et de preuves tangibles. Le débat ne s'arrête donc pas là, mais nous avons décidé de retirer notre proposition. Le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI continue de se heurter à des contraintes et il faut continuer de garantir la participation effective des peuples autochtones. Il n'en sera jamais autrement. Par conséquent, nous réaffirmons notre attachement à cette question et nous pensons qu'à un moment plus opportun, nous pourrions revenir sur cette question où il y aura peut-être une meilleure volonté de trouver des solutions constructives.

316. La délégation de l'Australie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous soutenons la déclaration de la délégation du Mexique. L'Australie réaffirme son soutien à la prise de décision par consensus au sein de l'OMPI. Même si l'Australie est extrêmement déçue de notre incapacité à parvenir à un consensus sur cette proposition interrégionale qui, selon nous, était bien équilibrée et bénéficiait d'un large soutien, nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre appréciation et nos remerciements à toutes les délégations qui ont contribué à l'élaboration de cette proposition. La proposition a montré que nous pouvons travailler ensemble de manière constructive et surmonter les différences entre les groupes. Même si cette proposition n'a pas pu faire l'objet d'un consensus, les discussions de cette semaine ont confirmé l'existence d'un point de vue largement partagé sur l'importance d'une participation significative des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'IGC. C'est pourquoi nous encourageons vivement tous les membres à envisager de verser une contribution au Fonds de contributions volontaires. Je vous remercie, Monsieur le président.

317. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Canada soutient la proposition de financement de la participation des peuples autochtones à l'IGC. Nous pensons qu'il s'agit d'une proposition cruciale qui offre une manière créative de soutenir la participation essentielle des peuples autochtones en tant que voix uniques au sein de l'IGC. Malgré les efforts considérables déployés par de nombreux États membres, nous regrettons que cette proposition n'ait pu faire l'objet d'un consensus parmi les États membres. Elle n'a pas été conçue pour être controversée. Certes, il s'agit d'une nouveauté, mais elle est pratique. Elle était à la fois orientée vers un objectif et limitée dans son champ d'application. Elle était également financièrement responsable, transparente et, surtout, soutenue par les États membres de toutes les régions. Le Canada accorde une grande importance au consensus au sein de l'Organisation. C'est ainsi que les décisions relatives au fonctionnement de l'Organisation doivent être prises dans toutes ses instances. Le Canada ne cherchera donc pas à donner suite à cette proposition pour le moment, mais nous tenons à exprimer notre déception face à ce résultat. Je remercie à nouveau les délégations qui ont travaillé d'arrache-pied, en amont et en marge de notre ordre du jour quotidien cette semaine, à l'élaboration de cette proposition. Le Canada se félicite du processus et du soutien interrégional dont cette proposition a bénéficié. Je vous remercie.

318. La délégation du Pérou : Je vous remercie, Monsieur le président. Ma délégation se fait l'écho des sentiments exprimés par le Mexique au nom de ce groupe de pays. Nous regrettons vivement de ne pas être parvenus à un consensus sur le financement de la participation effective et durable des peuples autochtones et des communautés locales. Nous estimons qu'il s'agit d'une question de principe et que la discussion sur les instruments menée à l'IGC en vue de la protection des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles traditionnelles

devrait garantir que les représentants de ces personnes puissent s'exprimer. Nous parlons des peuples autochtones et des communautés locales qui ont été historiquement exclus et, au minimum, cette Organisation devrait faire les efforts nécessaires, bien sûr en respectant une rigueur budgétaire, pour garantir leur participation. Nous parlons de règles et de lois qui les concernent. La plupart des pays ici présents ont reconnu que leur participation effective est fort utile, essentielle et légitime pour le processus. Je pense que lorsque nous ne pouvons pas entendre leurs points de vue, cela sape la légitimité des décisions que nous prenons et, de fait, la légitimité même de l'Organisation. Il ne s'agit pas seulement d'un problème budgétaire. C'est un problème de légitimité. Ainsi, pour réaffirmer notre soutien et notre engagement continu en faveur de la participation des peuples autochtones et des communautés locales, nous voulons simplement dire que pour tous ceux qui sont impliqués dans ce processus, c'est toujours le cas.

319. La délégation de l'Indonésie : Je vous remercie, Monsieur le président. Je fais la présente déclaration au nom du groupe interrégional de pays ayant une position commune au sein de l'IGC. Nous souhaitons nous faire l'écho des regrets exprimés quant au fait que la proposition visant à améliorer le financement des peuples autochtones et des communautés locales au moyen du Fonds de contributions volontaires n'a pas pu être mise en œuvre malgré le large soutien d'une majorité d'États membres. Cette proposition, comme d'autres l'ont mentionné, vise à renforcer l'inclusivité et à garantir une participation équilibrée des peuples autochtones et des communautés locales à nos négociations, ce que le groupe considère comme étant indispensable pour la légitimité et l'efficacité du processus. À cet égard, le groupe reste déterminé à soutenir la participation réelle des peuples autochtones et des communautés locales à l'IGC et invite toutes les délégations à réfléchir à cette responsabilité partagée au fur et à mesure que nous avançons. Je vous remercie, Monsieur le président.

320. La délégation de la Namibie : La délégation de la Namibie a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains apprécie les efforts déployés par les différentes délégations dans la recherche d'un consensus sur la question du financement des peuples autochtones et des communautés locales. Toutefois, il est extrêmement déplorable que, malgré ces efforts, aucun résultat positif n'ait été obtenu. L'absence persistante de financement reste une préoccupation majeure et continuera d'entraver la participation effective et la contribution significative des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'IGC. Nous pensons qu'une participation inclusive est essentielle à la légitimité et au succès de ces négociations menées à l'IGC et nous demandons donc instamment aux délégations de contribuer au Fonds. Je vous remercie.

321. Le président : Je vous remercie de votre coopération. Il semble qu'aucune délégation n'a demandé la parole à ce stade. Je pense que nous pouvons conclure l'une des autres questions en suspens. Elle n'est plus en suspens car les auteurs de cette proposition l'ont retirée. Je pense que nous avons une assez bonne idée de la forme que prendra le paragraphe de décision pour le Secrétariat qui rédigera cette décision. Je vous demande cinq minutes supplémentaires afin que nous puissions faire une proposition pour le paragraphe de décision.

322. La délégation du Royaume-Uni : Je vous remercie, Monsieur le président. Je me demandais si je pouvais revenir brièvement sur l'une des propositions des États-Unis d'Amérique, le Fonds d'accélération pour le développement. J'ai eu quelques conversations avec d'autres délégués sur ce sujet et je me demandais si je pouvais solliciter votre indulgence pour disposer d'un peu plus de cinq minutes afin de voir si nous pouvions progresser un peu sur cette question. Je vous remercie, Monsieur le président.

323. Le président : Oui, bien sûr. Dans ce cas, je propose une pause de 15 minutes, puis j'ouvrirai à nouveau la réunion. Dans le même temps, nous continuerons de travailler sur le paragraphe de décision. Nous allons donc revenir dans 15 minutes.

324. Le président : Chères/chers collègues, veuillez regagner vos places afin que nous puissions reprendre notre réunion. Je vous souhaite à nouveau un très bon après-midi, Mesdames et Messieurs les délégués. Nous avons vu des délégations qui négocient et qui continuent de discuter et, bien sûr, c'est très sain. C'est une bonne chose pour n'importe quel comité de l'OMPI, mais je parle de ce comité en particulier parce que je le préside. Les délégations ont demandé plus de temps pour aborder la question du Fonds d'accélération pour le développement. Je me demande si elles souhaitent prendre la parole à ce stade. Vous avez la parole.

325. La délégation du Royaume-Uni : Je vous remercie, Monsieur le président. Merci beaucoup pour ce temps supplémentaire. Je suis incroyablement reconnaissant. Je voulais présenter une proposition au nom du Royaume-Uni. Nous pensons qu'il est très important que l'OMPI puisse accomplir un travail efficace sur le terrain pour soutenir l'innovation et la propriété intellectuelle. Je me suis demandé si les collègues pourraient envisager de nommer le nouveau fonds "Fonds d'accélération pour l'innovation" et si cela pourrait être acceptable. Je demande que cela soit pris en considération. Je vous remercie infiniment.

326. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie la délégation du Royaume-Uni pour sa proposition. Je pense que nous aurons besoin d'un peu plus de temps pour en discuter en interne et avec les autres États membres. Je vous demanderai peut-être encore 30 minutes. Je vous remercie.

327. Le président : Pour poursuivre les négociations, je peux vous accorder encore 30 minutes et j'espère sincèrement que ces négociations seront fructueuses. Je vous invite donc à reprendre dans une demi-heure.

328. Le président : Chères/chers collègues, chers délégués, bonjour. Veuillez regagner vos places afin que nous puissions reprendre nos travaux. Merci de votre patience. Je vous donne à tous un peu de temps, un peu d'espace pour des discussions qui, indépendamment du résultat, je pense, peuvent ouvrir la voie à d'autres discussions et faciliteront, sans aucun doute, les conversations futures entre les États membres. Reprenons maintenant les points en suspens au titre du point 9 de l'ordre du jour. Je voudrais tout d'abord donner la parole aux délégations. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le Fonds d'accélération pour le développement?

329. La délégation du Royaume-Uni : Je tiens à vous remercier pour le temps supplémentaire que vous nous avez accordé. Je tiens à remercier toutes les délégations d'avoir pris en considération notre proposition et d'en avoir discuté avec nous. Après de bonnes consultations et discussions, nous pensons à ce stade qu'il convient de retirer cette proposition. Merci infiniment, Monsieur le président.

330. Le président : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique. La proposition reste en suspens. Il n'y a pas eu de changement. Autrement dit nous pouvons examiner le projet de décision que le Secrétariat partagera à l'écran.

331. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Il ne s'agit pas de la formulation de la proposition de décision, mais je voudrais faire une déclaration au nom de plusieurs pays : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, France, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Ukraine et Royaume-Uni. Les pays que je viens de nommer continuent d'exprimer leurs préoccupations concernant les opérations du Bureau extérieur de l'OMPI à Moscou ainsi que l'allocation budgétaire proposée par rapport à ses résultats dans le contexte des questions économiques et géopolitiques résultant de la poursuite de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Ce groupe de pays a systématiquement

soulevé cette question au cours de la discussion sur le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Nous avons l'intention de poursuivre le dialogue avec le Secrétariat de l'OMPI afin d'obtenir des informations plus approfondies sur les activités et les opérations du Bureau. Nous demandons au Secrétariat de suivre de près la mise en œuvre du programme de travail et l'utilisation du budget du Bureau extérieur de Moscou au cours de l'exercice biennal 2026-2027. Dans ce contexte, et en soulignant la nécessité d'une plus grande transparence et d'une meilleure compréhension des opérations et des incidences des activités du Bureau extérieur à Moscou, nous prions le Secrétariat d'inclure des informations plus détaillées dans le rapport sur la performance de l'OMPI pendant l'exercice biennal 2024-2025 sur la base des questions soulevées pendant les discussions de la présente session du PBC. Nous sommes disposés à poursuivre le dialogue avec le Secrétariat à ce sujet à tout moment.

332. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous relevons que la déclaration faite par la délégation de la Pologne au nom d'un groupe de pays est absolument inacceptable. Les tentatives visant à politiser les activités de l'OMPI, y compris lors de l'examen du programme de travail et budget, sont absolument inacceptables. Après une semaine au cours de laquelle beaucoup de travail a été effectué, nous devons prendre note des efforts constructifs qui ont été entrepris au cours de la semaine, et devons maintenant écouter des déclarations politisées qui n'ont aucun rapport avec les discussions qui ont eu lieu au cours de la semaine. Nous répétons que nous ne sommes pas disposés à entendre de telles déclarations que nous jugeons totalement inacceptables.

333. Le président : Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur la décision relative au point 9 de l'ordre du jour? Dans le cas contraire, je considérerai qu'il n'y a pas d'opposition au paragraphe et nous pourrions l'adopter. Nous vous invitons à nous faire part de vos observations. Très bien. Je conclus donc que nous adoptons le projet de décision.

334. La délégation de l'Espagne : Au nom de la délégation de l'Espagne, nous tenons à remercier M. José Antonio Gil Celedonio pour l'excellente présidence de cette réunion et pour l'exécution de son mandat au cours de cet exercice biennal. Je vous remercie pour votre dévouement et votre patience en plénière. Nous saisissons la présente occasion pour féliciter les nouveaux président et vice-présidents du PBC.

335. Le président : Je vous remercie infiniment. Merci beaucoup pour ces mots extrêmement aimables. Je remercie ma délégation.

336. La délégation du Mexique : Le fait que vous présidiez la session en espagnol a été très rafraîchissant. Aujourd'hui, nous parlons du multilinguisme. C'est une valeur à laquelle nous attachons beaucoup d'importance. Le Mexique a trouvé très intéressant et rafraîchissant de vous entendre parler dans votre langue maternelle, la deuxième langue la plus parlée au monde. De nombreux artistes hispanophones sont célèbres dans le monde entier et j'encourage tout le monde à utiliser son espagnol et à faire prendre conscience de l'importance de cette langue.

337. Le président : Je vous remercie pour vos paroles fort aimables.

338. La délégation de l'Égypte : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous exprimer notre reconnaissance et nos félicitations. Si vous le permettez, juste avant de passer à la clôture, il y avait la référence à l'annexe I dans la décision finale amendée. J'aimerais qu'elle soit affichée à l'écran, car il y a eu trop d'amendements à cette proposition et m'assurer que c'est le texte convenu dans toutes les langues.

339. Le président : Oui, je pense que vous pouvez la voir à l'écran. Est-ce la version correcte? Je remercie le délégué de l'Égypte. Comme je l'ai déjà annoncé, nous allons maintenant

prendre une pause de 10 minutes. Mesdames et messieurs les délégués, toute bonne chose a une fin.

340. Décision (document WO/PBC/39/8) :

1. *Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé son examen complet du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027 (document WO/PBC/39/8), est convenu des modifications ci-après telles qu'elles figurent à l'annexe I :*

i. *Le PBC a prié le Secrétariat de réviser le programme de travail et budget proposé (document WO/PBC/39/8), de manière à tenir compte de la modification indiquée au paragraphe 1 ci-dessus, aux fins de sa soumission à la soixante-sixième série de réunions des assemblées de l'OMPI.*

2. *Le PBC a en outre décidé de renvoyer les points en suspens ci-après, examinés au cours de la trente-neuvième session du PBC, à la soixante-sixième série de réunions des assemblées de l'OMPI :*

ii. *suppression de toutes les références au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD dans le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027;*

iii. *ajustement du nombre de demandes et des recettes estimées pour le système de Lisbonne et le budget de l'Union de Lisbonne;*

iv. *suppression du Fonds d'accélération pour le développement et des références et du budget y associés.*

POINT 10 : PLAN DE FINANCEMENT POUR RETABLIR LA COUVERTURE DES PRESTATIONS A LONG TERME DUES AU PERSONNEL DE L'OMPI

341. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/39/9.

342. Le président : Nous passons maintenant au point 10 de l'ordre du jour : plan de financement pour rétablir la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI. J'ai oublié de remercier l'équipe des ressources humaines qui nous a accompagnés ce matin sur le point précédent. Lors de la trente-quatrième session du PBC, les États membres ont exprimé leurs préoccupations concernant l'objectif de 80% fixé pour le niveau de couverture des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI et ont exprimé leur préférence pour une couverture plus élevée afin de financer les prestations prévues, compte tenu de la situation financière solide de l'Organisation. Conformément à la règle 103.20 du règlement d'exécution du Règlement financier sur les prestations à long terme : "Le contrôleur veille à ce qu'un plan de financement soit mis en place pour les obligations à long terme, en puisant dans les réserves et sous réserve de l'approbation des assemblées de l'OMPI".

343. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour à toutes les délégations. Vous vous souvenez peut-être qu'en 2022, les assemblées ont approuvé une charge annuelle de 10% maximum des dépenses de personnel à compter de l'exercice biennal 2024-2025 pour financer lesdites prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI. Lors de la session du PBC tenue cette même année, les États membres ont exprimé

leurs préoccupations concernant l'objectif de 80% fixé pour le niveau de couverture des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI et ont exprimé leur préférence pour une couverture plus élevée afin de financer les prestations prévues, compte tenu de la situation financière solide de l'Organisation. L'OMPI a achevé son étude de la gestion "actif passif" en mai de cette année. L'étude a été réalisée par un actuair indépendant, Aon Suisse SA, à partir des informations financières disponibles au 31 décembre 2024. Différentes projections et différents scénarios, ainsi qu'une analyse de sensibilité, ont été envisagés pour le calcul des engagements et du ratio de financement projeté, compte tenu de divers objectifs de rendement des placements et de divers niveaux de contributions. L'étude de gestion de l'actif et du passif a révélé que les engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI ont augmenté de 104 millions de francs suisses depuis la précédente étude réalisée en 2022. L'augmentation du passif est principalement due à des hausses défavorables des primes d'assurance maladie depuis 2022 et à une baisse du taux d'actualisation dans le calcul des engagements. Cette augmentation crée un déficit de financement qui rend peu probable une couverture de 100% dans 20 ans dans le cadre du plan de financement actuel. Enfin, l'étude de gestion de l'actif et du passif conclut qu'une somme forfaitaire supplémentaire de 50 millions de francs suisses rétablirait immédiatement la couverture à 82% et que, combinée à des contributions continues et à un rendement annuel attendu des investissements de 2,3%, la couverture prévue des engagements à long terme au titre des prestations dues au personnel de l'OMPI atteindrait 90% au bout de 20 ans. L'OMPI est en mesure de mettre en œuvre cette proposition. Nos réserves accumulées s'élèvent à 909,8 millions de francs suisses, avec une trésorerie d'exploitation quotidienne de 302 millions de francs suisses en moyenne, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 222,5 millions de réserves. Le portefeuille des placements principaux fournit 931,4 millions de francs suisses de liquidités et nous n'avons pas d'emprunts externes. Ce transfert ne compromettrait pas nos objectifs en matière de niveaux de réserves. Le transfert de 50 millions de francs suisses représente une gestion financière prudente, et nous rétablissons ainsi immédiatement la couverture à 82% et répondons à la préférence des États membres qui souhaitent que l'OMPI atteigne des niveaux de couverture plus élevés, tout en garantissant notre capacité à remplir nos obligations à long terme envers les retraités d'aujourd'hui et de demain. La décision proposée est que le PBC recommande aux assemblées de l'OMPI d'approuver un transfert de 50 millions de francs suisses vers le portefeuille de placements stratégiques pour couvrir les engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel. Je vous remercie. Je suis prêt à répondre à toutes les questions.

344. Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Au nom du groupe B, je voudrais remercier le Secrétariat pour la préparation du document W/PBC/39/9 – Plan de financement pour rétablir la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI. Cependant, nous devons faire part de notre inquiétude quant à la détérioration significative du ratio de financement des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel, qui est passé de 79% en 2022 à 70% en décembre 2024. Nous sommes d'autant plus préoccupés par un déficit aussi important que l'évolution défavorable des primes d'assurance maladie n'a été révélée que moins de deux semaines avant cette réunion. Nous estimons qu'une surveillance adéquate du marché, une attitude proactive et une information en temps opportun sur ces évolutions critiques sont essentielles pour une bonne gouvernance financière et pour permettre à l'OMPI et, le cas échéant, aux États membres, de réagir de manière appropriée. Tout en prenant note de la proposition du Secrétariat de transférer 50 millions de francs suisses au portefeuille de placements stratégiques et de combiner ce transfert à des contributions continues de 10% des dépenses de personnel, afin de porter le ratio de financement à 82% et d'insuffler une dynamique pour atteindre 90% dans 20 ans, nous sommes préoccupés par le fait que de nouvelles injections de liquidités seront nécessaires à l'avenir si le niveau de rendement des investissements se maintient autour de 2,3%. Par conséquent, nous aimerions savoir comment le Secrétariat entend combler le déficit restant au-delà du taux de financement de 90% prévu dans 20 ans et quels sont les plans concrets ou

les mesures supplémentaires envisagés pour garantir un financement complet à long terme. En outre, nous demandons instamment au Secrétariat de faire preuve d'une plus grande transparence et de communiquer des mises à jour régulières sur la performance du portefeuille de placements stratégiques et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de financement. En conclusion, le groupe B soutient le plan de financement proposé en tant que réponse pragmatique aux défis actuels, mais nous soulignons l'importance d'un suivi permanent, d'un rapport transparent et d'un engagement continu en faveur de la viabilité financière à long terme. En outre, nous insistons sur la nécessité d'identifier et de communiquer plus tôt les problèmes financiers majeurs, ainsi que sur la nécessité d'une stratégie claire pour parvenir à un financement complet. Je vous remercie, Monsieur le président.

345. Italie : Merci infiniment, Monsieur le président. L'Italie est favorable au transfert de 50 millions de francs suisses combiné à des contributions continues de 10% des dépenses de personnel à titre de mesure permettant de placer l'Organisation sur la voie d'une couverture projetée de 90% dans 20 ans et de se rapprocher du financement de l'objectif de 100% de couverture des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel. Néanmoins, nous souhaitons rappeler notre opinion selon laquelle une utilisation plus active du fonds est impérative pour la couverture des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel et conforme à un niveau de risque acceptable pour une organisation telle que l'OMPI. Il est crédible et raisonnable de fixer un rendement annuel des placements plus élevé que le niveau actuel. En outre, l'Italie estime qu'il ne s'agit pas de la seule mesure pouvant être mise en œuvre pour contenir les injections futures de liquidités afin de ne pas détourner les ressources financières de l'OMPI de leurs principaux objectifs. Vous pouvez compter sur notre coopération et notre engagement pour mener à bien la mission de l'OMPI et assurer sa viabilité financière à long terme. Je vous remercie, Monsieur le président.

346. Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je m'exprime au nom de mon pays. La délégation du Japon souscrit à la déclaration du groupe B. Nous sommes satisfaits de la préparation par le Secrétariat du document W/PBC/39/9 – Plan de financement pour rétablir la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI. Tout en soulignant la nécessité d'identifier plus tôt les problèmes financiers majeurs, nous soutenons le plan de financement proposé, qui constitue une approche pratique et réaliste pour relever les défis existants. Je vous remercie, Monsieur le président.

347. Le président : Je pense que le Secrétariat a besoin d'une minute pour préparer une réponse, mais nous n'allons pas faire de pause. Pendant que le Secrétariat se prépare à répondre, je voudrais juste évoquer une chose qui me semble très importante. Comme vous le savez, à la fin de cette session du Comité du programme et budget, il sera procédé à l'élection d'un nouveau président et de deux vice-présidents du comité. J'encourage tous les groupes à continuer de présenter des candidats. Nous avons uniquement un candidat du groupe des pays africains pour la présidence et un candidat du groupe B pour la vice-présidence. J'encourage les délégations, en particulier les groupes qui ne l'ont pas encore fait, à envisager la possibilité de présenter des candidats à l'une des vice-présidences du comité. Il s'agit simplement d'une information que je souhaitais partager avec vous. Merci de ne pas quitter votre siège. Le Secrétariat a juste besoin d'un petit moment pour préparer sa réponse. Je vous remercie de votre patience. Le directeur de la Division des finances va maintenant répondre aux points soulevés.

348. Le Secrétariat : Je vous remercie de votre soutien. Nous prenons note de vos observations. Lors de la prochaine réunion du PBC, nous vous présenterons des propositions de révision de notre politique en matière de placements, comme nous l'avons indiqué hier, et ce sera une bonne occasion d'engager le dialogue avec les États membres sur ce sujet. Bien entendu, comme nous l'avons également indiqué hier, des mesures de maîtrise des coûts sont en cours. Un comité spécifique au sein de l'Organisation étudie ces questions de manière

permanente afin de trouver le meilleur moyen de maîtriser les coûts. Et j'ajouterai que nous nous engageons à examiner à l'avenir comment fournir des mises à jour et un suivi plus fréquents et comment rendre compte aux États membres en temps opportun des évolutions qui se produisent. Je vous remercie infiniment.

349. Le président : Au nom du Secrétariat, je vous remercie infiniment de vos observations. En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vais maintenant procéder à la lecture du paragraphe de décision pour le point 10 de l'ordre du jour : Plan de financement pour rétablir la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI, document WO/PBC/39/9. Aucune objection n'a été émise concernant ce paragraphe de décision. Si vous avez des observations à formuler, je vous invite à le faire maintenant. Puis-je considérer que nous pouvons adopter cette décision? Je ne vois pas de commentaires. Le paragraphe est donc adopté. Il en est ainsi décidé. Ainsi s'achève l'examen du point 10. Je vous remercie encore une fois pour l'excellent travail que vous avez accompli ce matin. Des discussions très intéressantes et constructives ont eu lieu. Elles ont certes été assez rapides. C'est toujours une très bonne chose au sein de ce comité. Nous avons très bien avancé dans notre ordre du jour. Je suis sûr que vous êtes tous très occupés. Nous nous retrouvons à 15 heures pour aborder le point 11 et poursuivre nos délibérations sur la proposition de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2026-2027. La séance est maintenant levée.

350. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver un transfert de 50 millions de francs suisses au portefeuille de placements stratégiques, qui est destiné à couvrir les engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI.

POINT 11 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

351. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, veuillez prendre place afin que nous puissions poursuivre notre dernière séance de cette trente-neuvième session du PBC. Comme prévu, nous commencerons par le point 11 de l'ordre du jour, à savoir l'élection du président et des deux vice-présidents du Comité du programme et budget (PBC) pour les sessions de 2026 et 2027. Je vais poursuivre en espagnol, ma langue maternelle. Lors de la soixante-troisième série de réunions des assemblées de l'OMPI, en 2022, les assemblées sont convenues de modifier le cycle électoral des membres du bureau (président et deux vice-présidents) visé à l'article 9.2) des Règles générales de procédure, de sorte que leur mandat commence à courir à l'issue de la dernière séance de la session au cours de laquelle leur élection a eu lieu. Je vous invite maintenant à proposer des candidatures à la présidence des sessions 2026 et 2027 du PBC. Je vois que la Namibie, au nom du groupe des pays africains, souhaite prendre la parole. Nous vous écoutons.

352. La délégation de la Namibie Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. La délégation de la Namibie prend la parole au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains propose la candidature de Son Excellence M. l'Ambassadeur Alaa Hegazy, représentant permanent de l'Égypte à Genève, au poste de président du Comité du programme et budget. Nous vous remercions.

353. Le président : Je vous remercie de votre proposition. Puisque personne ne demande la parole, nous allons maintenant passer aux délégations qui souhaitent proposer des candidatures pour les deux postes de vice-présidents. Je vais maintenant donner la parole à l'honorable délégation du Japon, parlant au nom du groupe B. Vous avez la parole.

354. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B a le plaisir de proposer la candidature de M. Christian Schernitzky, premier conseiller à la Mission de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à la vice-présidence du PBC.

355. Le président : Merci. Merci beaucoup, délégation du Japon, pour votre proposition. L'honorable délégation de l'Équateur, coordonnatrice du GRULAC, souhaite maintenant prendre la parole.

356. La délégation de l'Équateur : Je vous remercie, Monsieur le président. Le GRULAC a l'honneur de proposer la candidature de Mme Alison Urquizo, de la délégation du Pérou, au deuxième poste à la vice-présidente du PBC.

357. Le président : Je vous remercie infiniment. Puisque personne ne demande la parole, je comprends qu'il y a un consensus sur les candidatures proposées. C'est pourquoi je propose le paragraphe de décision ci-après, dont je vais immédiatement donner lecture.

358. Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2026 et 2027, S. E. M. l'Ambassadeur Alaa Hegazy, représentant permanent de l'Égypte à Genève, président du PBC; M. Christian Schernitzky, premier conseiller à la Mission de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et Mme Alison Urquizo, première secrétaire à la Mission permanente du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et de l'OMC à Genève, vice-présidents du comité.

359. La délégation de l'Égypte : La délégation de l'Égypte souhaite exprimer son appréciation et ses remerciements pour le soutien apporté par les différents groupes à la candidature de Son Excellence M. l'Ambassadeur Alaa Hegazy, en tant que président du Comité du programme et budget pour l'exercice biennal 2026-2027. Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos engagements et nos délibérations constructives au sein de ce comité. Je vous remercie, Monsieur le président.

360. Le président : Merci, délégation de l'Égypte, d'avoir pris la parole. D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole à présent? L'honorable délégation de l'Allemagne, candidate à la vice-présidence, souhaite prendre la parole.

361. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous n'avons aucune opposition à l'égard des candidatures proposées et vous adressons nos remerciements pour votre soutien.

362. La délégation du Pérou : Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour remercier tous les autres membres pour le soutien qu'ils ont apporté à ma candidature. Merci.

363. Le président : Je vous remercie infiniment. Nous pouvons conclure ce point puisqu'il y a consensus. Personne ne s'y oppose. Adoptons donc ce paragraphe de décision. Félicitations au nouveau président et aux deux nouveaux vice-présidents du PBC pour le prochain exercice biennal.

POINT 12 : CLOTURE DE LA SESSION

364. Le président : Nous allons maintenant conclure cette trente-neuvième session du PBC et donner lecture de la liste des décisions du comité. Je demande au Secrétariat de bien vouloir afficher les projets de décision à l'écran, comme il est d'usage. Telles sont les décisions prises par le PBC cette semaine. Je vous remercie pour votre travail constructif. Il y aura également une annexe comprenant la modification convenue, comme l'a mentionné l'honorable délégué de l'Égypte. Je tiens à vous remercier pour votre formidable travail. La liste de décisions sera

partagée avec tous les coordonnateurs de groupe afin que les membres aient une trace de toutes les décisions et, comme il est d'usage, cette liste sera également publiée sur le site Web du PBC. J'invite maintenant le Directeur général, M. Daren Tang, à faire ses dernières observations.

365. Le Directeur général : Je vous remercie, Monsieur le président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, cher José Antonio, d'avoir mis à profit votre expérience, tant dans vos fonctions antérieures que dans vos fonctions actuelles, pour superviser, guider et diriger nos travaux cette semaine, en soutenant cet ensemble de délibérations de prime importance. Merci beaucoup. Je pense que le distributeur de Coca Zéro est à court de canettes, mais pour la bonne cause, puisqu'il nous aura aidés à faire le plein d'énergie pendant que vous nous guidiez dans notre tâche. Je tiens également à féliciter le nouveau président, M. l'Ambassadeur d'Égypte, ainsi que les nouveaux vice-présidents, M. Christian Schernitzky (Allemagne) et Mme Alison Urquizo (Pérou). Nous vous souhaitons la bienvenue et attendons avec intérêt de collaborer avec vous. Je tiens également à remercier les coordonnateurs de groupe. Vous étiez les premiers arrivés et serez les derniers à partir. Vous avez la tâche difficile de diriger de grands groupes composés de nombreux États membres différents, dont les points de vue sont parfois très divergents, et, bien entendu, de faire preuve de patience et de souplesse, d'essayer de trouver des compromis au sein de votre groupe et de collaborer avec d'autres coordonnateurs de groupe pour faire avancer les dossiers. Ce n'est pas une tâche facile, mais votre travail est, j'en suis sûr, très apprécié par vos États membres, comme il l'est par le Secrétariat. Et bien sûr, merci à tous les États membres de ce comité pour votre travail acharné et votre engagement constructif. Nous sommes parvenus à de nombreux résultats importants cette semaine dans un large éventail de domaines liés à l'audit et à la supervision, à la gouvernance et aux finances. En ce qui concerne le budget, je pense que nous y sommes presque, mais nous continuerons de vous soutenir lorsque vous aurez cette conversation lors de l'Assemblée générale, qui se réunira dans quelques semaines. Enfin, je dois également remercier les nombreux collègues du Secrétariat, ceux qui sont à la tribune, qui sont ici, bien visibles, qui courent partout et vous soutiennent en tant qu'États membres, mais aussi ceux qui sont moins visibles mais non moins importants, nos services de conférence, nos collègues de la documentation, de l'interprétation, de l'informatique, du protocole, et toutes les personnes qui ont fait en sorte que cette réunion puisse se poursuivre, de jour comme de nuit. Sur ce, je sais qu'il est tard et je ne voudrais pas vous retarder dans votre retour vers les capitales. Je vous souhaite un bon voyage. Pour celles et ceux d'entre vous qui restent ici à Genève, je tiens à vous remercier encore une fois, toutes et tous, pour votre travail acharné. Je vous souhaite un week-end reposant, une pause bien méritée, et je vous donne rendez-vous dans quelques semaines seulement pour notre Assemblée générale. Je vous remercie infiniment.

366. Le président : Je vous remercie pour vos aimables paroles. Et oui, nous devons à présent retourner dans nos foyers, dans nos capitales. Je voudrais également me faire l'écho des remerciements du Directeur général. Merci à vous toutes et tous pour votre formidable engagement au cours de cette semaine. Nous avons progressé rapidement dans la première partie de notre comité, ce qui nous a laissé suffisamment de temps pour négocier les autres questions complexes liées au Programme de travail et budget. Il est selon moi remarquable que nous ayons pu prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, nous avons tenu des conversations importantes sur des questions essentielles liées au PBC pour le prochain exercice biennal, ce qui nous permettra de poursuivre nos conversations sur les questions encore ouvertes et sur celles qui seront envoyées aux assemblées dans quelques jours à peine. Je tiens évidemment à remercier les interprètes qui nous ont permis d'être multilingues et qui, lors des séances informelles dans les différentes salles, ont toujours été disponibles et merveilleusement bien travaillé. Merci donc aux interprètes. Je voudrais également remercier le personnel, le personnel des services de conférence et le Secrétariat pour le soutien extraordinaire qu'ils m'ont apporté tout au long de cette semaine. Avant de conclure, je tiens à préciser qu'il s'agit de ma dernière session au sein de ce comité. Comme certaines et certains d'entre vous le savent, j'ai siégé au sein de ce comité pendant six ans,

de 2020 à 2025. J'ai eu la chance de travailler avec vous toutes et tous et de le faire dans l'esprit de cette Organisation. Le point d'ancrage est évidemment le Programme de travail et budget. J'ai eu le plaisir de travailler avec l'Ambassadeur de l'Inde, avec l'Ambassadeur du Pakistan et avec l'Ambassadeur de Pologne, qui a été vice-président puis président. Et ce fut un honneur de travailler avec toutes les personnes ayant occupé les postes de vice-présidents, avec ces ambassadeurs et avec chacune et chacun d'entre vous, chères et chers collègues. Mes derniers remerciements s'adressent à ma délégation, la délégation de l'Espagne, qui m'a soutenu tout au long de cette période pour mener à bien mon travail et qui m'a confié cette tâche. Je remercie mon groupe, le groupe B, qui a proposé ma candidature. Sans plus attendre, je voudrais également me faire l'écho des propos du Directeur général. Je vous souhaite un bon voyage de retour et une soirée agréable en cette journée très chaude à Genève. La trente-neuvième session du PBC est ajournée. Je vous remercie.

[L'annexe suit]

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Tsholofelo Glenda TSHEOLE (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Reginald Thilivhali RATSHITANGA (Mr.), Counsellor (Political), Permanent Mission, Geneva

ALGERIE/ALGERIA

Belgacem TABAI (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Christian SCHERNITZKY (Mr.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Viola ZOLLITSCH (Ms.), Advisor, Section III B 5, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

ARGENTINE/ARGENTINA

Nadia Soledad SOCOLOFF (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

BRÉSIL/BRAZIL

Cristina ALEXANDRE (Ms.), Counsellor (Intellectual Property), Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Fernando Linhares ASSIS (Mr.), Economic Affairs Advisory, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

Fabio MUNIZ DE ALMEIDA MANDU (Mr.), Specialist, International Relationship Coordination, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

CANADA

Gabrielle DOLGOY (Ms.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property, Digital Economy, and Innovation Division, Global Affairs Canada, Ottawa

Francis LORD (Mr.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property, Digital Economy, and Innovation Division, Global Affairs Canada, Ottawa

Amira KHADR (Ms.), Senior Policy Analyst, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Ottawa

CHILI/CHILE

Pablo LATORRE (Sr.), Propiedad Intelectual Attaché, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

CHINE/CHINA

LI Weiwei (Ms.), Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva

YANG Zhilun (Mr.), Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva

HE Xiang (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

YAO Yue (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZHANG Ling (Ms.), Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

WANG Hua (Ms.), Deputy Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHONG Yan (Mr.), Deputy Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

YAO Yuan (Mr.), Professor, Government Audit Academy, Nanjing Audit University, Nanjing

COLOMBIE/COLOMBIA

Álvaro Alejandro GÓMEZ OCAMPO (Sr.), Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Herman de Jesús GUTIÉRREZ GUTIÉRREZ (Sr.), Director General, Dirección Nacional de Derecho de Autor (DNDA), Bogotá

Juan Sebastián SÁNCHEZ POLANCO (Sr.), Asesor, Dirección Nacional de Derecho de Autor (DNDA), Bogotá

ÉGYPTE/EGYPT

Alaa HEGAZY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mohamed HASSANIN (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Carmen Aída FUENTES APARICIO (Sra.), Ministra Consejera, Representante Permanente Adjunta, Misión Permanente ante la Organización del Comercio (OMC), Ginebra

Coralía OSEGUEDA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Sarah MCHAREK (Ms.), International Organizations Executive, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

ESPAGNE/SPAIN

María del Carmen MARTÍNEZ DE LA PEÑA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

José María CALLEJA ROVIRA (Sr.), Secretario General, Secretaría General, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria y Turismo, Madrid

Covadonga PERLADO DÍEZ (Sra.), Jefa de Área, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria y Turismo, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Piret URB (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Kadri KROODO (Ms.), Legal Advisor, Intellectual Property Law Department, Estonian Patent Office, Tallinn

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Marina LAMM (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Laura HAMMEL (Ms.), Senior Level Intellectual Property Attorney for Global Outreach, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Gordon KLANCNIK (Mr.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Andrew MOORE (Mr.), Attorney-Advisor, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Chelsea COWAN (Ms.), Advisor, Department of State, Washington, D.C.

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Viktoria GALKOVSKAYA (Ms.), Deputy Head, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Vladislav MAMONTOV (Mr.), Acting Director, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Evgeniia KOROBEKOVA (Ms.), Adviser, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Aleksandr PRISHCHEP (Mr.), Deputy Director, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Anton MINAEV (Mr.), Senior Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Dmitry PODLESNYKH (Mr.), First Secretary, Department of International Organization, Ministry of Foreign Affairs, Moscow

Anastasiia TOROPOVA (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ivan TARUTIN (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Carole BREMEERSCH (Mme), conseillère (Propriété intellectuelle), Affaires globales, Mission permanente, Genève

Lucas FROMENT (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

Elodie DURBIZE (Mme), responsable, Pôle des affaires européennes et internationales, Service juridique et international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GHANA

Audrey Akweley Yebowaa NEEQUAYE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Eduardo SPERISEN YURT (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

ITALIE/ITALY

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Expert Officer, Italian Patent and Trademark Office (UIBM), Ministry

of Enterprises and Made in Italy, Rome

JAPON/JAPAN

ITO Yuichi (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TAJIMA Hiroki (Mr.), First Secretary (Political Affairs), Permanent Mission, Geneva

YASUI Takuya (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

SUZUKI Takafumi (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

FUKAO Kazutaka (Mr.), Assistant Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

MORITA Ayumi (Ms.), Administrative Officer, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

LITUANIE/LITHUANIA

Lina MICKIENE (Ms.), Deputy Director, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

Dovilė TEBELŠKYTĖ (Ms.), Head, Legal and International Affairs Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

MEXIQUE/MEXICO

Rodrigo Alonso LÓPEZ TOVAR (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

NAMIBIE/NAMIBIA

Onesmus JOSEPH (Mr.), Intellectual Property Manager, Business and Intellectual Property Authority (BIPA), Ministry of Industrialization and Trade (MIT), Windhoek

NIGÉRIA/NIGERIA

Donald Ugochukwu EGBUFOR (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUGANDA/UGANDA

Arthur Sewankambo KAFEERO (Mr.), Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Joy Zoe KIRUNDA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PANAMA

Sally BARDAYAN RIVERA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

PEROU/PERU

Alison Anabella URQUIZO OLAZABAL (Sra.), Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

POLOGNE/POLAND

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Chief Expert, International Cooperation Department, Patent Office of the Republic (UPRP) of Poland, Warsaw

PORTUGAL

Tiago SERRAS RODRIGUES (Mr.), Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Fernando NUNES (Mr.), Senior Officer, Financial Resources Department, Portuguese Institute of Industrial Property (INPI), Lisbon

REPUBLIQUE DE COREE/REPUBLIC OF KOREA

PARK Hyunsoo (Mr.), Counsellor (Intellectual Property Attaché), Permanent Mission, Geneva

CHOI Jaesik (Mr.), General Manager, Global Policy Research, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Seoul

LEE Seung Kwan (Mr.), Director, International Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

KANG Huiman (Mr.), Head, International Cooperation Planning, International Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

REPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA

Cristina AVORNIC (Ms.), Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Maria TURCAN (Ms.), Head, Chief Accountant, Accounting, Planning and Acquisitions Division, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

Natalia FRUNZA (Ms.), Main Specialist, Accounting, Planning and Procurement Department, Administration of State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Luděk CHURÁČEK (Mr.), Director, Economic Department, Industrial Property Office of the Czech Republic (IPO CZ), Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Serena MELLAK (Ms.), Expert, Financial Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Laura STANCU (Ms.), Expert, Financial Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Lizzie WILSON (Ms.), Senior Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Sarah MITCHINSON (Ms.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

SINGAPOUR/SINGAPORE

Kathleen PEH (Ms.), First Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Singapore

Edmund LEONG (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Benjamin TAN (Mr.), Deputy Director, International Engagement, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Dušan MATULAY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Rastislav GABRIEL (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head (Controlling), Swedish Patent and Registration Office (PVR), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Christoph SPENNEMANN (M.), conseiller (Affaires globales), Mission permanente, Genève

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

TUNISIE/TUNISIA

Zeineb LETAIEF (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

TÜRKIYE

Burcu EKIZOĞLU (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Gülçin HASPOLAT (Ms.), Intellectual Property Expert, European Union and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TÜRKPATENT), Ankara

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ARMÉNIE/ARMENIA

Nune DANIELYAN (Ms.), Patent Examiner, Patent and Industrial Design Examination Department, Intellectual Property Office, Ministry of Economy, Yerevan

AUSTRALIE/AUSTRALIA

James BAXTER (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Jeremy GREEN (Mr.), Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Emily MCDONALD (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Dustyn TAYLOR (Mr.), Acting Director, Policy and International Affairs, Canberra

AUTRICHE/AUSTRIA

Silvia GEHRER (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BAHAMAS

Kemie A. JONES (Mr.), Trade Attaché, Permanent Mission, Genève

BARBADE/BARBADOS

Tamar GRANT (Ms.), Senior Legal Counsel, Corporate Affairs and Intellectual Property Office (CAIPO), Ministry of Energy and Business, Bridgetown

BELGIQUE/BELGIUM

Sofie RAVAGLIA (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

Geoffrey BAILLEUX (Mr.), conseiller, Service public fédéral de l'économie, Bruxelles

Guillaume TRINQUET (Mr.), stagiaire, Mission permanente, Genève

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)/BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)

Maira Mariela MACDONAL ALVAREZ (Sra.), Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

CHYPRE/CYPRUS

Savva HADJIMINAS (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

COMORES/COMOROS

Darouèche ATHOUMANI (M.), chef, Service du suivi des évaluations stratégiques de l'industrie de l'Union des Comores, Direction générale de l'industrie de l'Union des Comores, Ministère de l'économie, du commerce, de l'investissement et de l'industrie, Moroni

Soilihi NASFATA ALI (Mme), chargée en gestion de projet, Direction générale de l'industrie de l'Union des Comores, Ministère de l'économie, du commerce, de l'investissement et de l'industrie, Moroni

Faouzia MOHAMED (Mme), responsable du budget, Département des finances, Direction générale de l'industrie de l'Union des Comores, Ministère de l'économie, du commerce, de l'investissement et de l'industrie, Moroni

Mme Hikima SAID (Mme), chargée en comptabilité, matériel et fournitures, Département des finances, Direction générale de l'industrie de l'Union des Comores, Ministère de l'économie, du commerce, de l'investissement et de l'industrie, Moroni

COSTA RICA

Gustavo CORELLA CORDERO (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

DANEMARK/DENMARK

Line MUNK (Ms.), Special Advisor, Danish Patent and Trademark Office (DKPTO), Copenhagen

DJIBOUTI

Kadra AHMED HASSAN (Mme.), ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente, Genève

ÉQUATEUR/ECUADOR

Ligia Fanny UTITIAJ ANKUASH (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

GEORGIE/GEORGIA

Nino CHIKOVANI (Ms.), Deputy Chairperson, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Tbilisi

Darejani MTCHEDLIDZE (Ms.), Head, Trademarks, Geographical Indications and Design Department, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Tbilisi

Salome TSIMAKURIDZE (Ms.), Head, Administrative Department, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Tbilisi

HONGRIE/HUNGARY

Helga SCHNEE (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Zsófia BÁTHORY (Ms.), Legal Officer, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Csaba BATICZ (Mr.), Chief Advisor to the President (Industrial Property Law and Policy), Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Krisztina CSERHÁTI-FÜZESI (Ms.), Head, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

JORDANIE/JORDAN

Ghadeer Hmeidi Moh'd ELFAYEZ (Ms.), Advisor, Permanent Mission, Geneva

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz Abdularazzaq M. GH. M. TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LETTONIE/LATVIA

Eriks REKIS (Mr.), Deputy Director, Patent Office of the Republic of Latvia, Riga

MONACO

Gilles REALINI (Mr.), conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

MOZAMBIQUE

Jose de Melo DESTINO JUNIOR (Mr.), Center Regional Delegate and Patent Examiner, Industrial Property Institute (IPI), Ministry of Economy, Maputo

NICARAGUA

Claudia Mercedes PÉREZ LÓPEZ (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS (ROYAUME DES)/NETHERLANDS (KINGDOM OF THE)

Saskia JURNA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

REPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Ana Lorna REGALADO RAMOS (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE/DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

HO Tong Hyok (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SAINT-SIÈGE/HOLY SEE

Francesco TERUGGI (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

SERBIE/SERBIA

Jovana ĐUROVIĆ VOJINOVIĆ (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Maruša BAUS (Ms.), Counsellor (Economic Affairs), Permanent Mission, Geneva

Barbara REŽUN (Ms.), Senior Advisor, Promotion and International Co-operation Division, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of the Economy, Tourism and Sport, Ljubljana

THAÏLANDE/THAILAND

Pornpimol SUGANDHAVANIJA (Ms.), Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Pakwan CHUENSUWANKUL (Ms.), Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Allison ST. BRICE (Ms.), First Secretary, Chargée d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Enzo BITETTO GAVILANES (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra
Cony Gabriela MÉNDEZ GARCÍA (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

III. AUDITEURS EXTERNES/EXTERNAL AUDITORS

Uthar MUKTHADIR (M./Mr.)	Team Leader, Financial Audit
Kusuma AYU RUSNASANTI (Mme/Ms.)	Director, International Organization Audit
Bahtiar ARIF (M/Mr.)	Director General, Audit VIII and International Organization
Budi PRIJONO (M/Mr.)	Vice-Chair, Audit Board of the Republic of Indonesia

IV. ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE DE L'OMPI (OCIS)/
WIPO INDEPENDENT ADVISORY OVERSIGHT COMMITTEE (IAOC)

David KANJA (M./Mr.)	Président/Chair
Kamlesh VIKAMSEY (M./Mr.)	Vice-président/Vice-Chair

V. CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)/JOINT INSPECTION UNIT (JIU)

Président/Chair :	Carolina María FERNÁNDEZ ZO (Mme/Ms.)
Secrétaire exécutif/Executive Secretary:	Uren PILLAY (M./Mr.)

VI. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair :	José Antonio GIL CELEDONIO (M./Mr.) (Espagne/Spain)
Secrétaire/Secretary :	Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VII. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Daren TANG (M./Mr.), Directeur général/Director General

Andrew STAINES (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration, finances et gestion/Assistant Director General, Administration, Finance and Management Sector

Anna MORAWIEC MANSFIELD (Mme/Ms.), conseillère juridique/Legal Counsel

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Finances et planification des programmes (contrôleuse), Département des finances et de la planification des

programmes/Director, Program Planning and Finance (Controller), Department of Program Planning and Finance

Maya BACHNER (Mme/Ms.), contrôleur adjointe et directrice chargée de la planification, du budget et de la gestion des risques, Division de la planification, du budget et de la gestion des risques/Assistant Controller and Director Planning, Budget and Risk Management, Planning, Budget and Risk Management Division

Paradzai NEMATADZIRA (M./Mr.), directeur, Division des finances/Director, Finance Division

[Fin du document/End of document]